

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2018



PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

Conseil municipal du 29 juin 2018

	- Appel nominal.		Mme le MAIRE
	- Désignation d'un secrétaire.		Mme le MAIRE
1	- Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 20 avril 2018 – Approbation.	Page 6	Mme le MAIRE
2	- Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu.	Pages 7 à 10	Mme le MAIRE
2A	Voeu – Migrants : des réponses collectives face à l'urgence humanitaire.	Pages 10 à 17	M. BOLO
3	- Conseil municipal – Désignations.	Pages 17 et 18	Mme le MAIRE
4	- Comptes de Gestion du Receveur des Finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2017 – Budgets Ville et Fossoyage – Approbation.	Page 18	M. BOLO
5	- Compte Administratif 2017 – Budget principal Ville – Budget annexe Fossoyage – Rapport D.S.U. 2017 – Approbation.	Pages 18 à 33	M. BOLO
6	- Contractualisation avec l'Etat visant à fixer la trajectoire 2018-2020 d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et d'amélioration du besoin de financement – Approbation.	Pages 33 à 41	M. BOLO
7	- Programme Local de l'Habitat – Avis sur le projet arrêté.	Pages 42 à 53	Mme CHIRON
8	- Arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain – Observations de la Ville de Nantes.	Pages 53 à 66	M. ROBERT
9	- Nantes Est – ZAC Champ de Manœuvre – Dossier de réalisation – Programme des équipements publics – Principe de réalisation des équipements publics – Approbation.	Pages 66 à 70	M. ROBERT
10	- Déclaration préalable avec enregistrement des meublés de tourisme – Approbation.	Pages 73 et 74	M. ROBERT
11	- Extension des horaires des médiathèques et bibliothèques – Approbation.	Pages 75 à 79	M. SEASSAU
12	- Politique de la Lecture publique et du livre – Répartition de subventions – Dispositions diverses – Convention et Avenant – Approbation.	Pages 79 et 80	M. SEASSAU

13	- Structures culturelles conventionnées – Troisième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation.	<i>Pages 80 et 81</i>	M. SEASSAU
	- Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État, le Département de Loire Atlantique, l'Université de Nantes, la Ville et le Théâtre Universitaire – Approbation.	<i>Page 81</i>	M. SEASSAU
15	- Convention cadre pluriannuelle et multipartite entre la Ville de Nantes, le Département de Loire-Atlantique, le Conseil Régional des Pays de la Loire et l'association Trempolino – Approbation.	<i>Page 81</i>	M. SEASSAU
16	- Développement culturel – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	<i>Pages 81 à 85</i>	M. MARTINEAU
17	- Culture - Equipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Conventions – Avenants – Approbation.	<i>Pages 85 et 86</i>	M. MARTINEAU
18	- Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Acquisitions – Approbation.	<i>Pages 86 à 88</i>	M. CHATEAU
19	- Quartiers Bellevue/Chantenay, Hauts-pavés/Saint-Félix et Breil/Barberie – Restructuration et extension des trois groupes scolaires Alain Fournier, Fellonneau et Plantes – Programmes et coûts – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation.	<i>Pages 90 à 97</i>	Mme NAËL
20	- Quartiers Doulon/Bottière et Saint-Donatien/Malakoff – Construction d'un groupe scolaire associé à un accueil de loisirs dans la ZAC Doulon Gohards - Restructuration et extension des deux groupes scolaires Urbain Le Verrier et Coudray – Programmes et coûts – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation.	<i>Pages 98 à 100</i>	Mme NAËL
21	- Quartier Bellevue/Chantenay/Sainte Anne – Restructuration du groupe scolaire Lucie Aubrac – Programme et coût – Lancement de la procédure concurrentielle avec négociation de maîtrise d'œuvre – Approbation.	<i>Page 100</i>	Mme NAËL
22	- Quartier Dervallières-Zola – Restructuration de l'ancien lycée Leloup-Bouhier en groupe scolaire – Programme et coût – Approbation.	<i>Pages 100 et 101</i>	Mme NAËL
23	- Quartier Île de Nantes – Construction d'une nouvelle école – Programme et coût – Lancement du marché global de performance – Approbation.	<i>Page 101</i>	Mme NAËL
24	- Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Approbation.	<i>Page 102</i>	Mme NAËL
25	- Conditions d'accueil d'élèves de l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique « Les Perrines », association ARRIA, au sein de l'école élémentaire Champenois – renouvellement de la convention – Approbation	<i>Page 103</i>	Mme NAËL
26	- Politique publique Familles et parentalités - Troisième répartition de subventions – Approbation.	<i>Pages 71 et 72</i>	Mme SALOMON
27	- Petite enfance – Multi-accueils municipaux - réussite de l'enfant – Convention de partenariat avec l'école Supérieure des Beaux-Arts de Nantes – Approbation.	<i>Pages 103 et 105</i>	Mme RODRIGUEZ
28	- Vie associative – Troisième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.	<i>Pages 105 à 107</i>	Mme BASSAL

29	- Associations Adolescence et Jeunesse – Troisième répartition de subventions – Avenants – Approbation.	Page 108	M. MARTIN
30	- Associations Vie Étudiante – Troisième répartition de subventions – Approbation.	Pages 108 et 109	M. SALECROIX
31	- Vie Étudiante – Convention « Campus Nantes » 2018-2020 entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et l'Université de Nantes – Approbation.	Pages 109 et 110	M. SALECROIX
32	- Sports – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	Pages 111 à 114	M. BOLO
33	- Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation.	Pages 114 à 116	M. HUARD
34	- Prévention de la Délinquance – Actions financées par la Ville – Approbation.	Pages 116 et 117	M. NICOLAS
35	- Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Convention et Avenant – Approbation.	Pages 117 et 118	M. SALAÜN
36	- Echanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation.	Pages 118 et 119	M. SOBCZAK
37	- Associations environnementales et horticoles - Répartition de subventions – Convention – Approbation.	Pages 119 et 120	M. QUERO
38	- Transactions immobilières diverses – Approbation.	Page 120	Mme LEFRANC
39	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.	Pages 120 à 122	Mme LEFRANC
40	- Dispositions relatives aux marchés publics – Fonctionnement et travaux – Approbation	Pages 122 à 125	M. CHATEAU
41	- Rapport des délégués de service public 2017 – Information.	Page 125	M. BOLO
42	- Sociétés Anonymes d'Economie Mixte, Sociétés Publiques Locales – Rapports 2017 des administrateurs désignés par la Ville – Approbation.	Pages 125 et 126	M. BOLO
43	- Caisse de Crédit Municipal de Nantes – Rapport d'activité 2017 – Information.	Page 126	M. BOLO
44	- Rapport 2017 du cocontractant de contrats de partenariat – Information.	Page 126	M. BOLO
45	- Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – Rapport d'activité 2017 – Information.	Page 126	M. BOLO
46	- Opérations concédées à Nantes Métropole Aménagement – Comptes rendus d'activités au concédant 2017– Avenants – Approbation.	Page 127	M. ROBERT
47	- Affectation du résultat des budgets ville et fossoyage – Approbation.	Page 127	M. BOLO
48	- DM 2018 n° 1 (Budget supplémentaire) et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	Pages 127 et 128	M. BOLO

SÉANCE DU 29 JUIN 2018

Convoquée le vendredi 22 juin 2018

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assistée de : M. BOLO, M. ROBERT, Mme CHIRON, M. SEASSAU, M. QUERO, M. CHATEAU, M. HUARD, M. NICOLAS, M. MARTINEAU, Mme CHOQUET, Mme BENÂTRE, Mme BASSAL, Mme TOUCHEFEU, Mme BIR, M. ASSEH, Mme RODRIGUEZ, Mme PIAU, M. MARTIN, Mme HAKEM, Mme LEFRANC, Mme NAËL, M. TRICHET, M. BLINEAU.

Sont également présents : Mme MEYER, M. MOREAU, M. LE BRUN, Mme SOTTER, M. NOURY, Mme BLIN, Mme SALOMON, M. MARAIS, M. GUISSÉ, Mme FAVENNEC, M. SOBCZAK, M. MAUDUIT, Mme LAERNOES, M. BELHAMITI, M. SALECROIX, M. SALAÜN, Mme BERTU, M. BOUTIN, Mme RIO, M. RENEAUME, M. ROUSSELY, Mme GUERRA, Mme KRYSMANN, Mme HOUEL, M. GRELARD, Mme HAMEL, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, M. STEKR-RIDEL, M. FOURNIER.

Sont absents et excusés : M. REBOUH (pouvoir à M. Bolo), Mme PADOVANI (pouvoir à M. Quéro), Mme BOCHER (pouvoir à M. Trichet), Mme BASSANI-PILLOT (pouvoir à Mme Choquet), Mme MEZIANE (pouvoir à M. Marais), M. DANTEC (pouvoir à Mme Laernoes), M. JUNIQUE (pouvoir à M. Martineau), Mme COPPEY (pouvoir à M. Lebrun), M. DEMIREL (pouvoir à M. Salaün), Mme GHENAÏ (pouvoir à Mme Guerra).

Secrétaire

M. Martin est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

III – 6

Mme le MAIRE – Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions démarrer. Merci. Je vais faire l'appel.

Mme le MAIRE procède à l'appel.

Mme le MAIRE – Chers collègues, nous avons à désigner un secrétaire de séance. Je propose Nicolas Martin. Merci.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, avant d'ouvrir notre Conseil municipal, je vous propose que nous rendions hommage à Monique Papon, qui nous a quittés le 4 juin dernier. Elle avait siégé au sein du Conseil municipal durant dix-huit années, dont six passées en tant qu'adjointe aux affaires sociales, de 1983 à 1989. Celles et ceux qui l'ont connue ont tous pu apprécier sa capacité d'écoute, son sens du dialogue, sa grande courtoisie, qui lui valait l'estime et le respect de tous, bien au-delà des diverses sensibilités. Son engagement public, vous le savez, s'est affirmé aussi en dehors de l'enceinte municipale.

Au plan local, elle a siégé au Conseil général, pour reprendre l'intitulé d'alors, de 1979 à 2004. Sa carrière nationale a par ailleurs fait d'elle une pionnière dans notre département, puisqu'elle a été l'une des deux premières femmes élues députées, en 1986. Elle disait d'ailleurs qu'en tant que femme, on entrait souvent en politique, je reprends ses mots, « par effraction », pour rappeler combien ce n'était pas accepté par certains il y a à peine plus de 30 ans.

Elle fut ensuite sénatrice pendant dix ans, dont trois en tant que vice-présidente. Même après la fin de ses mandats, elle est restée une femme active, attentive aux évolutions du monde, en militant dans une association d'anciens parlementaires, notamment. Elle était également très investie au sein de l'association des anciens élus de la Ville de Nantes, et je salue les anciens élus qui sont présents aujourd'hui. Elle était membre de son conseil d'administration et, je le sais, elle avait eu l'occasion de me le dire, elle aimait ces rencontres régulières entre anciens élus pour partager idées et points de vue.

Femme de convictions, Monique Papon était une Européenne convaincue, une cause pour laquelle elle milita activement. Profondément humaniste, elle fut notamment Présidente du Centre communal d'action sociale de Nantes pendant six ans et y siégea ensuite comme administratrice pendant de longues années.

Monique Papon a servi Nantes, la Loire-Atlantique et la République avec toujours le même engagement, la même énergie et la capacité à dialoguer avec toutes et avec tous. J'adresse en notre nom à tous à sa famille, à ses proches, nos plus sincères condoléances et vous demande d'observer, mes chers collègues, une minute de silence.

Une minute de silence est observée en hommage à Monique Papon.

Mme le MAIRE – Merci.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 20 avril 2018 – Approbation

Mme le MAIRE – Chers collègues, nous avons, pour démarrer, à approuver le procès-verbal de notre dernière séance. S'il n'y a pas de remarques sur ce procès-verbal, je le mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

III – 7

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Compte rendu

Mme le MAIRE – Deuxième point à l'ordre du jour : comme traditionnellement, les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT. S'il n'y a pas de remarques particulières... Madame Garnier ?

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire, de me laisser la parole sur ce compte rendu des décisions prises en Bureau. Il est toujours intéressant d'y passer un peu de temps et en l'occurrence, cette fois-ci, nous aurions besoin d'éclaircissements concernant encore et toujours l'opération « Complètement Nantes ! », puisque l'on retrouve, dans le tableau que vous nous présentez, trois lignes budgétaires qui concernent directement cet événement : la première, de 29 000 €, pour les toilettes sèches à l'entrée du site, la seconde, de 24 000 €, pour un supplément éditorial *We demain*, c'est à la page 11, Monsieur Bolo, je vois que vous fronchez les sourcils, et la troisième, de 24 000 €, à nouveau, pour l'organisation de cinq débats « We demain », soit un total de 77 000 € liés à cette opération « Complètement Nantes ! » sur la carrière Miséry.

Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances, nous trouvons que cela commence à faire beaucoup. Ce n'est plus une carrière, c'est un gouffre, et cette stratégie d'émiettement et de confettis budgétaires que vous pratiquez ne nous permet pas aujourd'hui de voir clair sur le budget total de cette opération « Complètement Nantes ! » Nous sommes déjà intervenus au précédent Conseil municipal. Nous avons déjà réussi à comprendre que les 140 000 € votés lors d'un précédent Conseil venaient s'ajouter à l'enveloppe globale des 500 000 que vous avez annoncée. Est-ce que vous pouvez nous expliquer précisément quel est le budget de cette opération ? Nous vous avons fait parvenir, Madame le Maire, un courrier, il y a maintenant deux mois, le 26 avril dernier, qui était cosigné par l'ensemble des élus du groupe de la droite et du centre. Nous n'avons pas reçu de réponse à ce courrier. Madame le Maire, est-ce que vous comptez nous communiquer le budget détaillé de cette opération ?

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Juste en complément de l'intervention de Laurence Garnier, je voulais simplement souligner que malgré le grand renfort d'argent public et de communication mobilisés pour promouvoir ou vendre, devrais-je dire, cette opération, il vous a fallu délocaliser un nombre incalculable de réunions pour faire venir du monde dans la carrière : accueil des nouveaux Nantais ce soir, mais avant cela, annonce des résultats des 15 lieux à réinventer, réunion des journaux de quartier, comité de pilotage du contrat de Ville, conférence de la vie associative, rencontre avec les acteurs culturels, Conseil nantais de la nuit, présentation et appel au vote des 15 lieux, mais aussi des émissions de Télénantes, des tables rondes et autant d'opérations qui, traditionnellement, ont lieu en mairie ou dans d'autres équipements publics. Si bien que je vous avoue avoir dû relire à deux fois la convocation de ce Conseil municipal, pensant que nous serions convoqués dans la carrière pour aujourd'hui.

(Rires)

Tout cela n'aura donc pas suffi à mobiliser ni les foules, ni à rendre le financement de cette opération transparent.

Mme le MAIRE – Merci. Juste un mot sur la fréquentation, puisque vous l'évoquez. Plus de 70 000 Nantais, effectivement, qui sont venus à la carrière, je vous invite à calculer ce que cela fait par rapport au nombre d'habitants de la ville et je vous dis très clairement que je suis très heureuse qu'autant de Nantais se soient déplacés en famille. 70 000 personnes, près d'un

III – 8

Nantais sur quatre, se sont déplacées pour découvrir et partager les projets de la Ville. Sincèrement, au-delà de la polémique à laquelle vous nous habituez, vous devriez vous en réjouir. Vous devriez vous réjouir vraiment que les Nantais soient attachés à leur ville et qu'ils aient envie de découvrir les projets. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Finalement, M. Bainvel a répondu en partie à la question de Mme Garnier. Eh oui ! Vous ne l'avez pas fait exprès, mais c'est effectivement la réalité, parce que, vous le savez, la structure budgétaire et la structure comptable d'une collectivité comme la nôtre n'est pas une structure de comptabilité analytique, et ni au moment du budget, ni au moment du compte administratif, dont nous allons reparler dans quelques instants, nous n'avons pas de présentations ni d'outils nous permettant de répondre que chaque politique, chaque événement a eu un montant particulier affecté.

Protestations dans la salle.

Je continue. Nous adoptons le budget chaque année par chapitre et chaque année, il y a, dans le budget de la Ville de Nantes, les éléments permettant de réaliser un certain nombre d'événements, d'événementiels, de communications sur différentes politiques publiques, et vous avez cité, Monsieur Bainvel, un certain nombre d'événements qui, effectivement, d'habitude, se tiennent dans d'autres lieux, mais que nous avons fait le choix de regrouper au moment de « Complètement Nantes ! » dans la carrière Miséry, pour permettre à plus de 70 000 Nantais de découvrir cet endroit magnifique.

À partir de là, oui, nous avons mobilisé les crédits de différentes politiques publiques, de différents budgets, sans qu'il soit besoin de passer par une décision modificative, dans le strict respect des règlements administratifs et comptables qui régissent nos collectivités. Cela veut dire que toutes les sommes qui ont été dépensées à l'occasion de « Complètement Nantes ! », que ce soit pour sa structure spécifique, et je vais y revenir, parce que c'est là qu'est le coût spécifique réel de « Complètement Nantes ! », ou que ce soit pour les événements qui ont eu lieu dans le cadre de « Complètement Nantes ! » et qui, comme vous venez de le souligner, ont d'habitude lieu dans d'autres endroits et sur d'autres modes d'organisation, qui auraient pu d'ailleurs générer aussi des frais de structure, quand je pense à « Spot », par exemple, il y a des choses qui d'habitude, ont coûté, les crédits, là, ont été transférés sur « Complètement Nantes ! »

Nous en sommes parfaitement d'accord. Nous l'assumons de manière totale. Et en ce qui concerne la structure elle-même de « Complètement Nantes ! », qu'est-ce que nous avons ? Nous avons ce que vous connaissez déjà, parce que vous avez participé, parce que vous êtes représentés, c'est heureux et c'est normal, à la commission d'appel d'offres de la ville et qu'effectivement, le marché pour la location des échafaudages et la pose des bâches, ce sont 560 808 €. Cela, c'est spécifique. Oui, la location des toilettes sèches, qui ont permis d'économiser 20 000 litres d'eau, je le dis au passage, ce sont 30 000 €. Et la conception et l'organisation de cet événement en matière de communication, c'étaient effectivement 110 000 €. Tout cela est passé à la commission d'appel d'offres, tout cela, vous le connaissez parfaitement.

Nous avons, je le répète, accueilli les « quinze lieux à réinventer », nous avons accueilli « Spot », nous avons accueilli « Nantes, terrain de jeux ! », nous avons accueilli la journée du wiki patrimoine, le défi « énergie positive », la soirée de Nantes City Lab, le forum associatif, toutes manifestations prévues au budget de la Ville, qui ont eu lieu à ce moment-là, qui ont généré moins de frais de structure et d'aménagement, d'organisation, parce que c'était dans le cadre de « Complètement Nantes ! », mais qui sont effectivement intégrées dedans. Par conséquent, je vous le répète, et je l'avais déjà dit : il n'y a pas un centime dépensé pour « Complètement Nantes ! » que nous n'ayons voté collectivement à l'occasion du budget. Si tel

III – 9

n'avait pas été le cas ou s'il avait fallu, même, modifier des dépenses de chapitre à un autre chapitre, puisque nous votons le budget par chapitre, il aurait fallu, et nous l'aurions fait, évidemment, le passer en décision modificative, que je vous proposerai dans quelque temps durant ce Conseil municipal.

Donc oui, c'est une opération de communication sur l'avenir de Nantes. Vous savez, la communication, ce n'est problématique que lorsque l'on n'a rien à dire et que l'on n'a rien à montrer. Nous pensons que les projets urbains en cours, j'allais dire, de la gare au Bas-Chantenay, puisque c'est de la gare à la Loire, la promenade nantaise, la Petite Hollande, nous pensons que tout cela méritait effectivement une présentation spécifique aux Nantais. Et nous pensons que la reconquête de ce merveilleux site qu'est la carrière Miséry justifie qu'effectivement, on incite les Nantais à y venir en participant aux différentes organisations.

De la même manière, pour la culture, faut-il regretter que des artistes nantais aient pu faire valoir leurs créations et leur talent à cette occasion-là et que par l'événementiel, nous leur ayons en quelque sorte offert un public que peut-être, ils n'auraient pas réussi à toucher si les événements avaient été disséminés ?

Il y a deux dernières choses que je voulais dire. Cet événement a été conçu comme un éco-événement. Évidemment, tous les mobiliers qui ont été achetés et qui ont été fabriqués pour cet événement seront réutilisés. Ils sont dans les budgets d'investissement. Mais les échafaudages, par définition, et les bâches seront recyclés. Les associations, justement, en matière de mobilier, nous ont indiqué leurs attentes, et nous sommes en train de voir cela. Et puis, chaises, fauteuils et tables, qui proviennent de la Recyclerie, y retourneront, là aussi, pour une nouvelle utilisation. Par ailleurs, parce que l'opération était exceptionnelle et parce qu'effectivement, elle avait un surcoût par rapport à ce que nous faisons d'habitude et aux crédits qui figurent régulièrement et habituellement dans le budget pour les opérations de communication et d'événementiel, il a fallu faire des économies.

Il y a un numéro de *Nantes Passion*, celui de décembre, qui a été supprimé justement pour éviter les surcoûts qui auraient pu naître de cet événement. Il a donc été, en quelque sorte, multi-financé par les différentes politiques publiques et par le budget. Il y a des dépenses propres, que je vous ai citées tout à l'heure, et nous avons effectivement 560 808 € à la société Bertin pour les échafaudages, 595 740 € à Ellipsis pour l'électricité, 30 000 € pour les toilettes, les suppléments *We demain* que vous avez cités, Madame Garnier, et tout cela est passé en commission d'appel d'offres. Tout cela est parfaitement transparent et je ne comprends pas cette obstination que vous avez à chercher du flou et du loup là où il n'y en a pas.

Mme le MAIRE – Merci, Madame Garnier, pour une deuxième intervention. Je rappelle que notre règlement intérieur permet, sauf pour le rapporteur, deux interventions. Je vous redonne donc la parole, Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Trois remarques, rapidement. D'abord, le système de comptage, puisque je suis allée, bien sûr, à « Complètement Nantes ! », ne permet pas d'identifier le nombre de Nantais qui sont venus sur le site, mais uniquement le nombre d'entrées. Ce n'est pas la même chose. Peut-être que certains sont venus plusieurs fois, c'est même parfaitement envisageable, donc je ne crois pas que l'on puisse dire de manière rigoureuse que 70 000 Nantais soient venus sur le site.

Deuxième point, Monsieur Bolo, vous évoquez les acteurs culturels auxquels vous auriez offert une scène, un lieu et un public. J'ose espérer, parce que vous ne l'avez pas évoqué dans la présentation que vous venez de nous faire, que les acteurs culturels ont été rémunérés pour les prestations qu'ils ont proposées, auquel cas, je vous remerciais de nous le préciser, ainsi que les montants afférents, sur lesquels vous êtes passé rapidement.

III – 10

Enfin, dernier point, vous avez quand même annoncé 500 000 € tout en expliquant que vous étiez incapable de dire combien cela coûte, in fine. Vous avez annoncé 500 000 €. Au précédent Conseil municipal, nous sommes arrivés à 600 000 € et là, vous venez nous dire que nous sommes à 700 000 €. C'est donc plus 100 000 € par Conseil municipal. Voilà. Je crois que c'est ce qu'il faut retenir de l'opération transparence de la majorité nantaise.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – La programmation culturelle, ce sont 180 000 €.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – 180 000 € en plus.

M. BOLO, Adjoint – Mais non, ce n'est pas en plus ! Chaque fois que je donne un chiffre, arrêtez de dire que c'est en plus ! C'est dans le budget issu du budget de la culture tel qu'il a été voté et dont le montant est extrêmement traditionnel dans notre Ville. C'est issu de ce budget, c'est issu de différents budgets qui ont contribué à l'opération « Complètement Nantes ! » 180 000 € ont été consacrés à la programmation culturelle. Cela ne veut dire en aucun cas que cette programmation culturelle aurait eu un coût supplémentaire à la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville dirigée et pilotée par David Martineau.

Il s'agit simplement de choix d'utilisation de budgets renouvelés chaque année et de budgets récurrents. Ce sont les crédits habituels. Et si l'on sépare, pour satisfaire votre curiosité légitime, les 180 000 € de programmation sur « Complètement Nantes ! », cela ne veut pas dire que nous aurions augmenté le budget de la culture de 180 000 €. C'est ce sur quoi je voudrais que nous soyons les plus clairs possible. Mais je vous le répète, cela vous faisait rire tout à l'heure, mais c'est la réalité : il n'y a pas d'outils de comptabilité analytique en comptabilité publique. C'est un fait, on peut le regretter, mais c'est ainsi.

Mme le MAIRE – Merci. Chers collègues, je vous propose d'avancer. Monsieur Bainvel, pour une deuxième et dernière intervention. Ensuite, nous avons un vœu sur un sujet extrêmement important sur la situation des migrants à Nantes. J'aimerais que nous puissions donc passer à ce vœu sur un sujet qui, je crois, doit tous nous alerter et nous interpeller. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Juste pour que les choses soient extrêmement claires et que Pascal Bolo n'essaie pas d'embrouiller tout le monde.

Protestations de M. Bolo.

Nous n'avons jamais dit que le financement de cette opération se faisait de manière illégale, sans autorisation du Conseil municipal, que le budget global de la Ville de Nantes n'était pas respecté, qu'il y avait des mallettes de cash qui circulaient. Il faut arrêter. Nous n'avons jamais dit cela. Nous avons juste demandé à connaître le budget de cette opération. Et Laurence Garnier le rappelait à l'instant, maintenant, nous sommes passés à 880 000 €. Dites donc, nous nous approchons du million ! Nous reposerons la question en septembre et nous verrons à combien nous sommes...

Mme le MAIRE – Merci. Je vous propose que nous puissions ensemble étudier le vœu qui a été présenté en amont de ce Conseil municipal sur un sujet compliqué, un sujet sensible, un sujet qui touche aux valeurs nantaises. Je crois qu'il est donc extrêmement important que nous puissions avoir ce temps aujourd'hui.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 2-A, intitulé :

Vœu – Migrants, des réponses collectives face à l'urgence humanitaire

M. BOLO, Adjoint – Le vœu qui vous est proposé par la majorité municipale s'intitule : « Migrants, des réponses collectives face à l'urgence humanitaire ».

III – 11

L'Europe connaît depuis 2015 une crise des politiques d'accueil sans précédent. Le secours aux personnes en détresse en mer, comme dans le cas de *l'Aquarius* ou du *Lifeline*, n'est pas négociable. Le principe de non-refoulement prévu par la convention de Genève impose à la France de donner à l'errance de ces personnes une réponse humanitaire et juridique : « les accueillir d'abord, observer leur situation administrative ensuite », rappelle le Défenseur des droits. La France doit être à la hauteur de son histoire et de ses valeurs.

Le droit d'asile est un droit fondamental, reconnu et garanti par la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la Convention de Genève. Pourtant, les grands axes de la loi « asile – immigration » restreignent sa mise en application : rétention des mineurs, doublement de la durée de rétention, limitation de l'accès à l'aide médicale d'État, maintien dans les faits du délit de solidarité. Cette loi, adoptée en première lecture par les députés français, malgré une opposition forte des groupes parlementaires de gauche, marque un durcissement des conditions d'accueil des migrants et ne répond en rien aux enjeux posés par les acteurs et les associations qui se battent au quotidien pour garantir un accueil solidaire.

Il y a urgence à apporter des réponses humaines. Ces réponses doivent être organisées et coordonnées à l'échelle européenne, à l'échelle des États. Le principe d'un accueil partagé à l'échelle européenne doit être réaffirmé.

Nos villes sont confrontées à des situations humanitaires très préoccupantes. Des personnes migrantes, des hommes, des femmes, des familles, arrivent sur le territoire, se trouvent sans abri. Arrivant en France après un long parcours d'exil ou seulement de passage, ils se trouvent sans hébergement, sans accès à l'alimentation ou à l'hygiène, et cette situation de vulnérabilité conduit ces migrants à rechercher toute forme d'abri, y compris les plus insalubres.

Cette situation, nous ne pouvons l'accepter et nous nous mobilisons depuis plusieurs années pour accélérer la création de lieux d'hébergement et la mise à l'abri par l'État, qui a la responsabilité de l'hébergement d'urgence et de l'accès au séjour. En France, des villes sont mobilisées pour faire face en urgence aux besoins des personnes qui arrivent sur notre territoire. Nantes participe à ce réseau, qui a vocation à s'adresser à l'État et à croiser les expériences sur les réponses apportées dans nos territoires.

À Nantes, nous avons mis à la disposition de l'État l'ancien EHPAD Bréa pour y créer un centre d'accueil et d'hébergement d'urgence, avec un accueil inconditionnel, avant d'affecter d'autres locaux à ce centre en septembre. Nous avons mis à la disposition de l'État 30 places dans des logements appartenant à la Ville, qui s'ajoutent aux 140 logements mis à disposition par Nantes Métropole Habitat, accueillant 300 personnes. Nous ouvrons 45 places d'accueil supplémentaires par l'intermédiaire de l'association Une famille, un toit, sous forme de baux précaires, pour des personnes migrantes en attente d'un hébergement ou d'un logement. Nous avons augmenté la capacité d'accueil du Centre nantais d'hébergement des réfugiés de 50 à 124 places.

Nous avons pris des mesures pour apporter une aide d'urgence aux jeunes en recours : mise à disposition de 500 kits d'hygiène, de tickets de transport, fourniture de repas chauds et soutien à un accueil de jour pour ces jeunes. Une enveloppe de 550 000 € a été dédiée à ces différentes actions lors du conseil d'administration du CCAS de Nantes du 27 juin 2018. La Ville de Nantes apporte également des réponses en matière d'hygiène, par l'accès aux bains-douches municipaux, en permettant l'accès à la restauration scolaire pour tous les enfants, y compris des familles migrantes sans ressources, en apportant un soutien aux associations fournissant une aide alimentaire, en accompagnant l'accès aux droits par une augmentation des moyens d'interprétariat, par le biais des services du CCAS, par la domiciliation et le soutien aux acteurs associatifs, en proposant un apprentissage du français par le soutien aux associations.

III – 12

Au-delà de cet engagement de la Ville, il faut saluer l'élan de solidarité des habitants, collectifs, associations, syndicats, qui n'ont pas attendu pour agir : hébergement, don, soutien dans les démarches administratives, aides alimentaires... Et les migrants eux-mêmes participent à l'organisation de cette solidarité.

La Ville de Nantes prend ses responsabilités, bien au-delà de ses seules compétences aux côtés des associations et des citoyens fortement mobilisés. Elle ne peut, comme le sont nombre d'autres territoires, être seule en première ligne. Aujourd'hui, le Conseil municipal de Nantes demande :

- aux services de l'État de Loire-Atlantique, de mettre en place rapidement une table ronde avec les collectivités et les associations qui agissent en faveur de l'accueil des personnes migrantes à Nantes pour faire face à la situation d'urgence humanitaire ;
- au gouvernement, de mettre en œuvre et de coordonner au niveau national une politique d'accueil des personnes migrantes qui soit digne du pays des droits de l'homme ;
- à l'Union européenne, aux chefs d'État et de gouvernement européens, réunis en Conseil européen en ce moment même à Bruxelles, d'être à la hauteur des valeurs fondatrices de l'Europe et de prendre les décisions qui s'imposent pour accueillir avec dignité et dans le respect des droits humains internationaux les personnes migrantes.

Mme le MAIRE – Merci. Chers collègues, je vais vous inviter à voter sur ce vœu. Je vois trois demandes de prise de parole. Madame Krysmann, nous vous écoutons.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, qui pourrait fermer les yeux quand des hommes, des femmes, des enfants, après avoir fui leur pays, vivent dehors ? À Nantes, effectivement, il existe une urgence humanitaire à laquelle il faut apporter une réponse. C'est une question de dignité des personnes.

Nous tenons à saluer, bien entendu, le travail considérable des associations qui non seulement accueillent, mais accompagnent au quotidien, dans des conditions de plus en plus difficiles.

Nous pouvons, comme il est mentionné dans ce vœu, être fiers du droit d'asile, mais n'oublions pas qu'il ne concerne pas tous les migrants.

Vous avez trois demandes, dans le vœu. Vous dites : « au gouvernement, de mettre en œuvre et de coordonner au niveau national une politique d'accueil des personnes migrantes qui soit digne du pays des droits de l'homme. » En fait, cela rejoint votre leitmotiv : « l'État doit prendre ses responsabilités ». Mais autant vous nous faites part régulièrement, dans cette enceinte, de votre opinion sur de nombreux sujets nationaux : droit de vote des étrangers, ici, loi immigration..., autant, sur ce sujet, vous ne développez jamais ce que vous pensez nécessaire pour faire face à la crise migratoire.

En novembre 2015, déjà, je vous avais demandé de préciser votre position. Il y avait alors 120 à 150 personnes qui arrivaient par mois, 1 400 personnes sur l'année. Aujourd'hui, on est sur des chiffres de 50 personnes par jour et 1 500 personnes par mois. Alors oui, le rôle des associations est d'offrir un accueil inconditionnel. Oui, nous sommes tous d'accord sur la question de l'aide d'urgence et nous avons voté à plusieurs reprises les subventions en ce sens, mais le rôle du politique, ce n'est pas juste de gérer l'urgence, le présent, c'est aussi de prendre en compte la réalité pour mesurer si les conditions d'un accueil digne et durable sont réunies : logement, emploi, apprentissage de la langue et de la culture. Le rôle du politique, c'est aussi de traiter les causes, d'anticiper pour construire l'avenir.

Vous désignez par migrantes des personnes avec des statuts bien différents. Il y a des migrants en situation légale et d'autres en situation illégale, des migrants dont la demande d'asile est

III – 13

acceptée, d'autres dont la demande est en cours et d'autres qui sont déboutés, même après un recours.

Concrètement, Madame le Maire, que fait-on des personnes déboutées du droit d'asile ? Qu'est-ce qui est digne du pays des droits de l'homme : tous les régulariser ? Leur faire miroiter une perspective d'avenir en situation illégale ? Les expulser ?

Sur ce vœu, le Conseil municipal demande trois choses. La première est concrète et nous la partageons. Toutefois, en tant que maire de la 6^e ville de France, nous nous étonnons que vous ayez besoin de passer par un vœu municipal pour obtenir un rendez-vous avec la préfète de Loire-Atlantique.

Les deux autres demandes redonnent tout son sens au terme vœu. Cela dégoûline de bonnes intentions, cela n'engage pas et ne résout rien. Cela me fait penser à « je souhaite la paix dans le monde ». Or ce qui intéresse les Nantais, c'est votre capacité à gérer l'urgence, mais aussi de connaître vos préconisations pour résoudre le problème en amont.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je vais d'abord laisser nos collègues s'exprimer, mais je vous garantis que vous aurez un certain nombre de réponses. Je peux vous rassurer, n'en doutez pas une seule seconde. Monsieur Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, les femmes, les hommes, les enfants qui viennent en Europe et dans notre pays le font par contrainte. Ils fuient, et nous avons effectivement un devoir d'accueil. Je me suis d'ailleurs exprimé très clairement sur le devoir d'accueil que nous aurions dû avoir dans le cadre de *l'Aquarius*. J'ai relayé, bien avant la connaissance de ce vœu, les propos de Dominique de Villepin, et mon engagement et sans ambiguïté sur notre mission d'accueil.

Ce qui peut nous rassembler dans ce vœu, c'est tout d'abord la mobilisation locale, qu'elle soit associative ou publique, et je veux la souligner. C'est aussi le fait d'interpeller l'État sur ses responsabilités, et je suis d'accord sur ce point. C'est aussi le caractère impératif de construire une Europe qui soit en capacité de répondre à ce défi migratoire et même si elles ne sont pas suffisantes, je crois que l'on peut saluer les avancées dont nous avons été informés ce matin.

Ce que je regrette en revanche, à travers ce vœu, c'est que vous politisiez le débat, c'est que vous pointiez du doigt les carences, que vous qualifiez de défaillances, et c'est votre droit, du projet de loi « asile », qui, je vous le rappelle, n'est pas définitivement adopté. Parce qu'il y a dans ce projet de loi des avancées, que vous taisez. Vous ne dites rien des dispositions qui visent à renverser la protection que la France accorde aux plus vulnérables en sécurisant le droit de séjour des bénéficiaires, de la protection subsidiaire des apatrides, des membres de leur famille. Vous ne dites rien des dispositions qui visent à la protection des jeunes filles contre le risque d'excision.

Vous ne dites rien des dispositions qui visent à sécuriser le droit de séjour des victimes de violences conjugales ou de violences familiales. Vous ne dites rien de cet amendement qui a permis de protéger les femmes et les hommes qui risquent leur vie du fait de leur orientation sexuelle. Je ne partage pas cette manipulation politique. Vous ne dites rien non plus lorsque vous pointez du doigt le délit de solidarité, et vous savez que ce texte sur le délit de solidarité organise un certain nombre d'exemptions et que cette exemption vaut si l'acte a donné lieu à une contrepartie directe ou indirecte ou a été accompli dans un but lucratif.

Il y a aussi des initiatives locales dont vous ne parlez pas. Celle, par exemple, d'une parlementaire qui s'est engagée à organiser une table ronde pour parler de l'inclusion des personnes migrantes dans notre société par le travail.

III – 14

Mon engagement, Madame le Maire, a toujours été dicté par une conviction très forte, celle que sur des sujets éminemment humains, nous puissions dégager des consensus. Et malheureusement, je fais le constat qu'à travers ce vœu, vous n'avez pas pu, ou vous n'avez pas su, créer les conditions de ce consensus. Pour ces raisons. Je ne participerai pas au vote de ce vœu.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Beaucoup de choses ont été dites par mes collègues. Vous avez rappelé et évidemment, on ne peut que vous rejoindre sur ce point, que c'était un sujet qui était extrêmement difficile, extrêmement sensible, qui nous interpelle tous, nous le voyons encore récemment sur l'Union européenne et nous le voyons surtout, nous, Nantais, sur différents sites : le square Daviais, la rue Bréa, que vous avez citée, récemment, l'immeuble Cap 44 également. Je crois que personne, dans cette assemblée, n'est insensible à la situation et à la détresse de ces hommes, de ces femmes et parfois, de ces enfants qui arrivent dans nos pays démunis, qui arrivent seuls et bien souvent, sans aucune clé pour comprendre l'organisation des pays dans lesquels ils se trouvent. Nous sommes tous attachés à la dignité de la personne humaine.

Cette dignité, je crois qu'il n'est même pas besoin de le rappeler, ne dépend pas d'un statut, que l'on soit citoyen, que l'on soit réfugié, que l'on soit migrant. Par conséquent, avec les élus de la droite et du centre, nous considérons qu'il est de la responsabilité des élus locaux de trouver des solutions d'accueil pour ces personnes qui se trouvent dans une situation d'urgence humanitaire.

Nous sommes donc pleinement favorables, et nous l'avons rappelé, que ce soit mon collègue Hervé Grélard ou ma collègue Blandine Krysmann, à l'aide d'urgence que vous apportez, aux crédits que vous avez débloqués pour faire face à cette situation d'urgence, et les représentants de notre groupe de la droite et du centre qui siègent au conseil d'administration du CCAS ont d'ailleurs voté sans réserve les crédits qui ont été alloués avant-hier pour répondre à cette nécessité de l'accueil d'urgence.

Nous considérons en revanche, et là encore, mes collègues l'ont dit, que ce vœu ne va pas suffisamment loin, qu'il ne propose, n'envisage, n'ébauche aucune solution de long terme pour ces personnes, et il y a là un sujet qui nous fait passer de l'urgence humanitaire à la réponse politique. Vous appelez l'État à prendre ses responsabilités. Là encore, nous vous rejoignons, mais vous restez très discrète sur les réponses politiques que vous proposez. Or nous ne pouvons pas, dans la situation que nous connaissons aujourd'hui, nous exonérer d'une réponse politique, à tout le moins d'une réflexion sur ce sujet qui est si difficile, politique à très court terme et ensuite à moyen terme, à six mois, à un an, à cinq ans.

Ma collègue Blandine Krysmann a redonné les chiffres, qui doivent quand même être pris en compte : 50 personnes qui arrivent chaque jour sur la Ville de Nantes, 1 500 personnes par mois... Vous voyez à quel point cela relativise les chiffres que M. Bolo a présentés à l'instant dans son vœu et les places d'accueil que vous avez pu créer ici et là, au travers d'efforts que nous saluons par ailleurs. Mais enfin, les chiffres montrent que la question du nombre de personnes qui arrivent chaque jour sur notre territoire est une question éminemment importante par rapport à l'anticipation que nous devons en faire.

Donc sur cette question des réponses politiques, Madame le Maire, nos avis divergeront sans doute, au regard d'une question que nous avons tous à nous poser et qui est de savoir quelles perspectives d'avenir nous sommes capables d'offrir à ces personnes sur notre territoire. Sur ce volet-là de la question, les réponses sont bien plus difficiles que sur la question de l'accueil d'urgence, parce qu'elles nous obligent à passer d'un principe humanitaire qui ne fait absolument pas débat à un principe de réalité que nous sommes en devoir de poser, parce que

III – 15

comment est-ce qu'après, ces personnes que nous accueillons et auxquelles nous essayons d'offrir un accueil digne, comment allons-nous pouvoir les accueillir dans notre ville ? Comment allons-nous pouvoir les intégrer ? Combien pouvons-nous en accueillir ? Est-ce qu'il faudra adapter nos documents sociaux ? Je pense au PLH, dont nous allons discuter tout à l'heure, je pense au plan local d'urbanisme métropolitain, qui aujourd'hui, ne font aucunement mention de cette question migratoire.

Nous allons aussi parler tout à l'heure de la question des écoles, du plan « écoles ». Toutes ces questions, vous le voyez bien, nous obligent à réfléchir au-delà de la seule question de l'accueil d'urgence. Elles exigent un positionnement politique courageux, clair, un immense respect pour ces personnes migrantes et une fermeté réelle quant aux règles qui régissent la demande d'asile dans notre pays. Et votre vœu refuse d'aborder ces sujets. Nous le regrettons, parce qu'encore une fois, au-delà de l'accueil d'urgence, les perspectives d'avenir que nous, à Nantes, nous nous estimons capables d'offrir ou non à ces migrants, sont tout aussi essentielles si nous voulons bâtir une politique d'accueil cohérente et authentique.

Nous nous abstiendrons donc, Madame le Maire, sur ce vœu, tout en vous redisant notre soutien plein et entier au dispositif d'accueil d'urgence que vous avez mis en place via le CCAS.

Mme le MAIRE – Merci. Quelques mots. La question est d'abord politique et elle est d'abord européenne. Je salue les échanges qu'il y a eu à l'échelle européenne encore cette nuit et ces dernières heures, parce que la question, c'est la crise politique, au sens noble du terme, à laquelle est confrontée l'Europe. Que veut l'Europe ? Que dit l'Europe sur les questions migratoires ? C'est cela, le sujet qui est posé aujourd'hui, et c'est d'abord à cette échelle-là que les choses doivent être pensées, organisées, qu'une stratégie doit être élaborée.

Madame Krysmann, vous me demandez mon point de vue sur ce sujet, je vais vous le dire. Personnellement, je suis favorable à un droit d'asile européen. Personnellement, je suis favorable à ce que l'on mette fin à ce que l'on appelle le système des « dublinés », qui est tout simplement, tout simplement un parcours insupportable pour les migrants que l'on renvoie d'un pays à un autre en niant pour le coup la dignité humaine qui est la leur. Donc oui, la question est d'abord européenne.

Ensuite, la question est nationale. Vous avez mentionné, Monsieur Grélard, quelques points positifs de la circulaire Collomb. Sur un certain nombre de points précis que vous avez évoqués, je les partage. Mais je maintiens que cette circulaire ne va pas dans le bon sens. Je maintiens que c'est une honte que le délit de solidarité soit puni alors qu'il devrait être encouragé. Je maintiens que la circulaire Collomb est en train de créer une fracture là où l'on a besoin de faire des coutures.

Ensuite, localement, oui, nous prenons nos responsabilités. Trois fois oui, nous prenons nos responsabilités, et à l'année ! J'espère que nous voterons à l'unanimité. Je le dis aujourd'hui : ce sont 600 000 € que nous votons au CCAS. En année pleine, si nous continuons cette mobilisation et notre engagement, nos convictions seront de le continuer. Ce sera entre 1 M€ et 1,2 M€ pour la Ville de Nantes. Il faut dire les choses.

Alors, j'espère que dans le budget de l'année prochaine, quand nous voterons entre 1 M€ et 1,2 M€, parce que nous prendrons nos responsabilités politiques, j'espère que ce vote sera fait à l'unanimité. Parce qu'il est trop facile de trouver des pirouettes pour ne pas voter un vœu, pour s'abstenir, pour ne pas prendre ses responsabilités. Nous, tous les jours, sur ce sujet, nous prenons nos responsabilités. C'est difficile. C'est difficile d'abord pour les migrants. C'est difficile pour les associations.

Et je voudrais dire un mot aux associations qui étaient présentes ce matin, qui m'ont demandé une chose, qui est d'organiser une réunion d'urgence sur un sujet concret, celui de l'aide

III – 16

alimentaire. Je leur dis que les adjointes qui sont en charge de ce sujet travaillent déjà, et j'en profite pour les remercier de leur mobilisation, et que oui, je suis tout à fait d'accord pour que nous organisions ce sujet, cette réunion de crise sur la question alimentaire. Et toutes les initiatives, quelles qu'elles soient, d'où qu'elles viennent, de ceux qui veulent s'engager sur ce sujet, sont les bienvenues. Je crois que quand il y a une question aussi difficile, aussi douloureuse pour les hommes et les femmes, cela nous appelle à être à la hauteur du moment.

Madame Krysmann, je vous le dis comme je ne le pense : j'ai été profondément choquée. D'abord, je vous rassure : j'échange de ce sujet avec la préfète toutes les semaines. Le problème n'est pas que Johanna Rolland parle avec la préfète. Le problème est que la préfète, après l'avis du ministère de l'Intérieur, prenne les responsabilités de l'État local pour mettre autour de la table l'ensemble des partenaires. Ce sujet est difficile. Il appelle une mobilisation collective. Moi, je ne ferais jamais croire que la Ville de Nantes seule peut régler cette question. C'est soit de la démagogie, soit de l'instrumentalisation. Ce n'est pas vrai.

Et ce n'est pas vrai parce que dans la République française, il y a des lois et que ces lois ont confié à l'État et la compétence d'hébergement d'urgence et l'accompagnement des personnes dans les processus de régularisation. Je redis donc qu'il est absolument nécessaire que l'État prenne ses responsabilités sur ces sujets, et nous le partageons entre les maires des grandes villes, bien au-delà des tendances politiques. Je rappelle que j'avais signé une tribune avec Martine Aubry et Alain Juppé. Ce n'est pas si souvent que les deux personnes que je viens de citer se retrouvent sur la même tribune, vous me le concéderez. C'est bien parce que tous les maires de grandes villes mesurent à quel point aujourd'hui, nous sommes en première ligne, à quel point il y a besoin d'une mobilisation collective.

Enfin, un dernier mot, parce qu'il y a des choses que je ne laisserai jamais passer. L'adjectif que vous avez utilisé, Madame Krysmann, « dégoulinant », est proprement scandaleux. Allez dire aux migrants qui sont dehors que notre engagement et que la force de nos convictions sont dégoulinants, allez dire à ceux qui ne savent ni où dormir, ni où manger, que quand on leur tend la main, c'est quelque chose de dégoulinant ! Dans cette assemblée, les mots comptent. Ce mot est absolument intolérable. Nous continuerons, ici, à prendre nos responsabilités. Non seulement nous allons voter ce vœu, nous allons continuer à agir, mais j'espère qu'au budget de l'année prochaine, quand nous confirmerons notre engagement, nous serons nombreux sur ce sujet.

Chers collègues, je vous invite à voter.

Le Conseil approuve (13 abstentions du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Non-participation au vote de M. Grélard.

Mme le MAIRE – Merci. Chers collègues, je vous propose d'avancer. Nous allons passer à la délibération suivante.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Madame le Maire, Blandine Krysmann souhaiterait une explication, s'il vous plaît.

Mme le MAIRE – Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Je vous remercie, Madame le Maire. Je pense que vous aviez vu que je demandais la parole. Il est quand même dommage que nous soyons obligés de le mentionner.

Alors écoutez, je pense que vous mélangez tout et que comme d'habitude, vous faites des amalgames. J'ai mentionné qu'il y avait trois demandes dans ce vœu. La première est très concrète puisqu'il s'agit de votre table ronde, et nous avons dit...

III – 17

Mme le MAIRE – Madame Krysmann, je vous arrête. Vous n’allez pas nous refaire votre intervention, là ? Nous l’avons entendue. Il y a trois points : un que vous partagez... Je vous reproche un mot.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Sur quoi j’ai dit que c’était dégoulinant de bonnes intentions, mais que cela n’engageait pas et que cela ne résolvait rien. C’est cela, que j’ai dit.

Mme le MAIRE – C’est bien ce que j’ai compris et c’est bien ce que je vous reproche.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Sur la phrase, je le maintiens. Parce que quand je vois le Conseil municipal de Nantes demande au gouvernement de mettre en œuvre et de coordonner au niveau national une politique d’accueil des personnes migrantes qui soit digne du pays des droits de l’homme, je maintiens qu’effectivement, c’est plein de bonnes intentions, mais que cela ne résout rien.

Mme le MAIRE – Merci. Juste un dernier mot. Je vous invite, parce que je crois que sur ces sujets, on doit toujours essayer d’avancer, à lire les déclarations de M. Toubon, Défenseur des droits. Il n’aura échappé à personne que nous ne partageons pas exactement la même sensibilité. Je vous invite à lire ce qu’il écrit sur ce sujet, ce qu’il écrit sur le risque que nous courons si nous n’avançons pas plus sur ces questions et s’il n’y a pas une coordination nationale et européenne sur ces sujets. Je redis que c’est absolument indispensable et je vous redis, Madame Krysmann, que l’adjectif que vous avez utilisé est proprement scandaleux.

Pascal Bolo.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Madame le Maire, pardonnez-moi, je me permets, j’en ai pour deux secondes...

Mme le MAIRE – Je ne vous ai pas donné la parole, donc je vous prie de me la demander.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – C’est pour ça que je la demande, Madame le Maire, et j’en ai vraiment pour deux secondes, simplement pour vous dire que je crois que nous sommes tous d’accord que dire ce sont des sujets difficiles. Je crois qu’il est sain que nous ne soyons pas tous d’accord sur les réponses à apporter. Je crois que c’est important, en démocratie. Dont acte.

Et je trouve dommage que vous saisissiez l’occasion d’en faire une tribune alors que nous avons souligné que nous étions tous d’accord et que nos représentants ont voté au conseil d’administration du CCAS le soutien à l’aide d’urgence. Là-dessus, nous nous rassemblons tous et je crois qu’il est important aussi de savoir se rassembler sur ces sujets.

Mme le MAIRE – Merci. Un mot pour conclure. En politique, ce qui compte, ce sont les actes et moi, je peux vous dire que plus les années passent, plus je regarde d’abord les actes. Donc ce matin, je regarde les actes et je vois que vous faites le choix, pour des raisons qui vous appartiennent, et je vous rejoins là-dessus, heureusement, c’est la richesse de la démocratie, de faire le choix politique de ne pas voter ce vœu. Les Nantais pourront donc prendre acte des positions des uns et des autres sur ce sujet.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

Conseil municipal – Désignations.

Mme le MAIRE – Nous avons à procéder à quelques désignations, notamment dans le quartier Nord : le remplacement de Mme Naël par Mme Bertu au sein du conseil de l’école maternelle Côte d’or et au sein du quartier Doulon-Bottière, le remplacement de Mme Méziane par Mme Bertu au sein des conseils des écoles maternelle et élémentaire François Dallet.

III – 18

S'il n'y a pas de questions, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Comptes de gestion du receveur des finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2017 – Budgets « Ville » et « fossoyage » – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Conformément à la loi, nous devons, avant de passer à l'examen de notre compte administratif, adopter le compte de gestion du receveur des finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion fait apparaître un résultat de clôture de 41 012 935,17 €, conforme à celui observé au compte administratif. Vous avez également, dans cette même délibération, le résultat cumulé en matière de fossoyage de 41 650,74 €.

J'en profite pour remercier les agents du ministère des Finances, de la Trésorerie municipale, qui font un travail tout à fait important sur des volumes conséquents, avec un boulot en collaboration sur la dématérialisation des pièces comptables qui a été mené, qui est toujours en cours et qui est tout à fait efficace. Je voudrais vraiment saluer, parce qu'ils le font parfois dans des conditions difficiles, nos collègues et amis des services financiers de l'État pour présenter les comptes et pour agir au quotidien pour la bonne gestion de la Ville.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Nous allons passer au compte administratif.

M. BOLO, Adjoint – Et donc, vous n'allez pas rester parmi nous.

Sortie de Mme le Maire.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

Compte administratif 2017 – Budget principal « Ville » – Budget annexe « fossoyage » – Rapport DSU 2017 – Approbation

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Mes chers collègues, je suis sûr que l'inscription, dans notre ordre du jour, du compte administratif, en ce début de matinée, aura de quoi satisfaire certaines objections, certaines interventions que j'ai entendues dans une autre enceinte.

Intervention inaudible de M. Bainvel.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Monsieur Bainvel, ne profitez pas de l'absence de Madame le Maire pour perturber la séance par des prises de parole non conformes à notre règlement. Et si je puis me permettre, alors que j'essayais de faire valoir quelque chose de plutôt positif, il faut que vous retourniez les choses de manière négative. Vous n'émettez que des ondes négatives, Monsieur Bainvel, et c'est quand même bien fâcheux.

Réactions dans la salle.

Je disais donc que vous allez voir apparaître sur les écrans les données chiffrées du compte administratif, avec une masse de recettes totale de 434,2 M€ et de dépenses, de 425 M€. Vous allez pouvoir constater que nous avons une épargne de gestion de 64,4 M€, que vous voyez au centre, une épargne brute de 60,7 M€ et une épargne nette de 33,6 M€. J'observe cela parce

III – 19

que c'est une nette amélioration de nos ratios d'épargne et la fin de ce fameux effet de ciseaux qui voyait structurellement nos dépenses croître plus vite que nos recettes.

Il y a une forte amélioration des recettes de fonctionnement, qui est en partie due à des remboursements d'assurance perçus pour le sinistre de la basilique Saint-Donatien et Rogatien. Malgré une nouvelle perte de dotations de l'État, nous avons donc une augmentation des recettes de fonctionnement. Nous en verrons le détail dans un instant.

Nous avons les effets bénéfiques de nos chantiers d'optimisation, qui permettent de limiter la progression des dépenses de gestion à 2,1 % entre 2016 et 2017. Nous avons un taux d'épargne brute de 15 %, 13,7 % retraités des recettes d'assurance, contre 12,6 % en 2016, et un objectif de stratégie financière qui était d'au moins 9 %. Je voudrais vraiment attirer votre attention sur le fait que les objectifs de notre stratégie financière sont non seulement atteints, mais qu'ils sont, en termes de santé et de solidité, de robustesse financière de la collectivité, largement dépassés.

Nous maintenons un niveau d'investissement élevé, à 53 M€, en 2017, contre 57,8 M€ au CA de 2016. Je vous invite, là aussi, à observer ces niveaux d'investissement sur l'ensemble du mandat. Ils révèlent la tenue exacte de notre plan d'investissement, de notre stratégie financière. Sur l'ensemble du mandat, quels que soit les aléas, 57 M€ une année, 53 M€ l'année suivante, mais cela remontera certainement en 2018, nous avons bien l'ensemble de nos projets d'investissements qui sont financés sans aucune difficulté.

La gestion de l'encours de dette porte notre capacité de désendettement à 3,4 années. C'étaient quatre ans en 2016. Cela s'améliore donc encore. Je vous rappelle que là encore, nos objectifs étaient de ne pas dépasser sept années.

Le niveau d'épargne en progression, vous le visualisez ici, avec la fin de l'effet de ciseaux, comme je le signalais.

S'agissant des taux de réalisation, les financiers n'ont pas tort de dire que de leur strict point de vue, le compte administratif, le résultat en dit plus sur la réalité de la situation financière de la collectivité que le budget, qui, lui, est un acte politique qui affirme des ambitions, qui affirme des projets. Mais la vérité des prix, en quelque sorte, c'est quand même le compte administratif.

Ce compte administratif permet de mesurer également la sincérité et l'efficacité de la prévision budgétaire. Quand nous avons un taux de réalisation de près de 97 % en fonctionnement et de 71 % en budget d'investissement, nous pouvons dire que nous avons effectivement non seulement la sincérité, mais la précision de la réalisation budgétaire. Je ne vous cache pas que je souhaiterais que les taux de réalisation en investissement soient encore meilleurs que cela, parce que nous touchons là du doigt une difficulté que j'ai souvent mentionnée dans cette assemblée, qui est que pour conduire des investissements, pour jouer le rôle de maître d'ouvrage, il faut des équipes, il faut des compétences, et qu'il faut donc des moyens en fonctionnement, puisque les moyens de maîtrise d'ouvrage ne sont pas affectés comptablement aux opérations qu'ils permettent.

Nous avons donc là effectivement une limite à un exercice qui consiste à serrer, serrer, serrer le fonctionnement, comme nous le faisons et comme nous devons le faire, mais en essayant de faire en sorte que cela n'ait pas d'impact négatif sur la réalisation des investissements, parce qu'effectivement, cela pourrait finir par être problématique. Heureusement, nous n'en sommes pas là et nous avons toujours des taux de réalisation qui sont satisfaisants, même si, si cela approchait plus près de 80 % que de 70 %, je le préférerais également.

Les recettes de fonctionnement, je le disais, sont en hausse de 18,3 M€, soit 4,7 % en brut et 3,1 % après retraitement des indemnités d'assurance. Nous allons voir le détail, mais vous voyez d'ores et déjà que la fiscalité directe y est pour 1,8 %. Dans les autres produits de

III – 20

fonctionnement, nous allons trouver les indemnités d'assurance, +13,8 %, et les dotations en fonds de concours de Nantes Métropole, qui augmentent aussi de manière importante. La seule chose qui baisse encore en 2017, mais ce n'est pas une surprise, ce sont les dotations, compensations et subventions de l'État, même si, évidemment, il y a un net ralentissement de cette baisse, et c'est heureux, conformément aux engagements qui avaient été pris à notre égard.

En matière de fiscalité directe, il y a une croissance du produit fiscal d'1,8 %, soit 3,6 M€, qui s'explique par la variation physique des bases liées au nombre de logements. C'est là que nous voyons aussi les fruits d'une politique de développement de la ville. Le haut niveau de services publics et le haut niveau de qualité de vie que ces services publics permettent d'assurer à nos concitoyens sont aussi financés par l'augmentation du nombre de logements, qui répond, elle, à une nécessité et à un besoin, à une demande réelle de la part de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Nous avons donc, au total, 203,8 M€ de fiscalité directe. Elle pèse donc 54,4 % de nos recettes fonctionnement, avec un produit fiscal constaté constitué toujours majoritairement de la taxe foncière, en raison de nos politiques d'abattement favorables aux familles modestes, notamment, et vous avez, sur ce petit traditionnel camembert, la répartition entre les différentes taxes.

S'agissant des foyers nantais et de la TH, 51,2 % des foyers sont exonérés de taxe d'habitation. Ils ne sont que partiellement imposés, d'ores et déjà, et la Ville a renforcé, je vous le rappelle, sa politique d'accessibilité et d'accompagnement du handicap en majorant à 20 % l'abattement pour les personnes en situation de handicap. C'était 10 % auparavant. 348 foyers ont pu bénéficier de cet abattement spécial en 2017. Au moment où l'accessibilité universelle est remise en cause, je crois qu'il était utile de le préciser.

Les dotations de l'État, on l'a dit, sont de 75,9 M€, en légère baisse de 0,6 %, avec une dotation globale de fonctionnement qui baisse d'un peu plus de 2 M€, mais cette baisse est compensée en partie par les nouveaux modes de calcul de la dotation de solidarité urbaine, qui nous ont été plutôt favorables.

Les reversements de Nantes Métropole sont en augmentation. C'est l'application stricte du pacte financier entre la Métropole et les 24 communes. Nous avons donc une structure financière qui nous permet de bénéficier de cette augmentation significative des dotations de Nantes Métropole, qui reste, je le rappelle et je le répéterai inlassablement, la métropole en France qui redistribue le plus de crédits de fonctionnement à ses communes membres, y compris la Ville de Nantes.

Les autres recettes représentent 20,7 % de nos recettes de fonctionnement. Nous retrouvons là notamment les impôts et taxes indirectes, les droits de mutation, qui sont en progression tout à fait spectaculaire, +2,9 M€, en lien avec la reprise du marché immobilier, les participations d'autres organismes, et l'on voit une augmentation des participations de la CAF liée directement à la création de nouvelles places en crèche, ainsi que les recettes tarifaires, avec un effet de 3 % d'augmentation de ce poste de recettes qui est dû pour beaucoup à la réouverture de la piscine Jules Verne, après ses travaux, qui a évidemment occasionné un écart de recettes plus important que la réalité du trend habituel entre 2017 et 2016.

Parmi les autres recettes, nous avons aussi les recettes dont nous parlions sur le sinistre Saint-Donatien et Rogatien et 2,5 M€ prévus pour le projet « 5 Ponts », qui sont reversés en dépenses aux organismes partenaires. Nous avons donc là un jeu à somme nulle, mais qui augmente finalement le volume de ces recettes.

En dépenses, nos dépenses de gestion ont été extrêmement maîtrisées, puisqu'elles ont augmenté de 2,1 %, après deux années consécutives de baisse. Si l'on retrace la situation des subventions liées au projet « 5 Ponts », dont je parlais à l'instant, la hausse n'est plus que de

III – 21

1,3 %. Je voudrais à ce moment, une fois de plus, remercier l'ensemble des directions et vous remercier, chers collègues adjoints, de la rigueur avec laquelle vous appliquez les consignes de sobriété budgétaire qui sont passées et qui sont illustrées d'ailleurs par le budget.

Je vous assure que dans une collectivité comme la nôtre, tenir 1,3 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement, cela suppose la mobilisation et la vigilance de tout le monde, des élus comme des services, qui font, en la matière, un travail tout à fait considérable et qui nous permettent d'assurer qu'il n'y ait pas un euro qui soit dépensé de manière inutile et de manière superflète dans la gestion quotidienne de nos services et de nos politiques publiques.

On le voit notamment avec les dépenses de personnel, qui s'établissent à 184,4 M€, qui représentent toujours 54 % des dépenses de gestion, mais qui progressent de 0,75 % en 2017, hors élections, qui, vous le savez, sont toujours un moment où il y a des embauches d'auxiliaires et des paiements d'heures supplémentaires qui alourdissent la masse salariale lors des années d'élections. Ce sont les effets des mesures d'optimisation, de stabilisation des effectifs et en contrepartie, il y a des augmentations liées à des mesures nationales et locales comme l'avons vu : le GVT, les évolutions du point d'indice, etc.

Les transferts versés aux organismes extérieurs, pour 93,2 M€, diminuent d'1,2 % : -1,1 M€ en 2017. La différence se fait essentiellement sur la délégation de service public de l'ACCOORD. Vous savez que nous avons fait un énorme travail à l'occasion de cette délégation de service public et que l'ACCOORD a fait aussi un très gros travail d'optimisation et d'économie sur un certain nombre de ses dépenses, ce qui permet d'arriver à cette légère baisse des transferts versés aux organismes extérieurs, tout en maintenant intégralement le soutien de la Ville aux associations et organismes qui concourent, par leur action, à la création et à la préservation du lien social, à la cohésion sociale, mais aussi à l'accompagnement de nos politiques publiques.

Les autres dépenses de gestion progressent de 5,8 M€ en 2017. Nous avons là le projet « 5 Ponts », je l'ai dit, qui apparaît en recettes et en dépenses, mais nous avons toujours le fruit des efforts de gestion. Les charges de structure augmentent en raison du prix de l'électricité, puisqu'il y a une augmentation des fluides, cette année, et aussi, des charges locatives liées au relogement d'un certain nombre de services lors des travaux de la Manufacture des Tabacs. Les charges liées à l'activité, dont le projet « 5 Ponts », nous l'avons vu, sont liées à l'évolution de la démographie scolaire et à l'organisation des élections en 2017. Mais les efforts d'optimisation sont toujours engagés dans chaque secteur.

J'en viens aux frais financiers. Je me rappelle les premières années où je faisais cette présentation, où les frais financiers étaient entre 12 et 14 M€. On voit évidemment, avec 3,7 M€, que cela change beaucoup.

Je disais donc que les frais financiers s'élevaient à 3,7 M€. Ils diminuent à nouveau de 10 % par rapport à 2016. Nous avons là les effets à la fois de notre désendettement et d'une gestion tout à fait efficace, toujours cette gestion active de la dette, et nous avons su saisir les bonnes opportunités, dans un contexte de taux d'intérêt, il ne faut pas se le cacher, qui est tout de même extrêmement favorable.

En investissement, il y a 53 M€, soit 173 € par habitant, 45,6 M€ de dépenses propres à la Ville et 7,4 M€ de subventions d'équipement versées. Le graphique laisse apparaître une baisse. Vous savez qu'elle est due, entre 2015 et 2016, essentiellement au transfert de compétences à la Métropole d'un certain nombre d'équipements, mais 53 M€, c'est le signe d'un effort maintenu d'investissement et d'une ambition maintenue pour le territoire : le cadre de vie agréable, la solidarité, la justice sociale.

Vous avez vu, en 2017, l'extension de capacité des groupes scolaires, les travaux des écoles Ampère, Louise Michel et Longchamp, le développement des écoles numériques, l'accès au haut

III – 22

débit Internet, la poursuite des travaux du pôle associatif Désiré Colombe et de son accueil de petite enfance, la livraison du plateau sportif du Petit Port, les travaux de Libre usine, les ateliers d'artistes de l'Île de Nantes, le projet de bibliothèque numérique de référence, la création de jardins familiaux, du jardin de l'Île de Versailles, la Maison de la tranquillité publique, la mairie de quartier de Nantes Sud... Tout cela, ce sont des projets qui sont parfois modestes en montant, mais qui ont un effet certain sur la vie quotidienne des habitants et sur cette fameuse « ville facile » que nous souhaitons construire avec eux.

Les dépenses d'investissement, c'est aussi l'entretien, que nous appelons « entretien durable du patrimoine ». C'est plus d'un quart de ces dépenses. Il s'agit là de dépenses de modernisation. C'est souvent plus qu'un coup de peinture, puisque nous allons trouver là notamment des dépenses liées aux économies d'énergie, qui sont tout à fait importantes parce qu'elles vont générer ensuite des économies de gestion. Nous avons vu que nous avons eu une augmentation des fluides en 2017. Cela ne fait que renforcer notre détermination à veiller à renforcer la bonne isolation et le bon fonctionnement énergétique de nos équipements et locaux.

L'investissement, ce sont aussi des recettes. Là aussi, elles sont assez classiques : le FCTVA est plutôt dynamique, les subventions versées par les partenaires le sont beaucoup moins. Si vous regardez, même après 1920, d'anciens comptes administratifs, vous verrez qu'il y a eu des époques beaucoup plus fastes en la matière. Il y a les produits des cessions foncières et nous avons souscrit 17 M€ d'emprunts en 2017.

Les emprunts, parlons-en : 17 M€. Ce sont 7 M€ sur quinze ans à taux fixe à 0,92 % auprès de la Banque postale – vous savez que quand on vous fait des propositions comme celle-là, vous avez du mal à dire non –, un emprunt de 10 M€ à l'Agence France locale, qui prend une place de plus en plus importante parmi nos financeurs. Vous savez que c'est une agence qui a été créée par de grandes collectivités, dont Nantes, pour permettre, à la suite de la crise financière de 2008-2011, de ne plus dépendre des intermédiaires financiers pour avoir accès à la liquidité et d'aller la chercher directement sur les marchés financiers.

Nous confirmons donc notre politique de diversification de nos prêteurs, et je crois qu'elle n'est pas étrangère au fait que nous ayons un taux moyen de la dette très faible, à 1,70 %, contre 2,29 % pour la moyenne des collectivités de notre strate. Cette dette a une structure tout à fait saine, puisqu'elle est de 667 € par habitant. Elle se répartit entre beaucoup de prêteurs et est équilibrée entre une majorité de sécurisation à taux fixe et une minorité de taux variables, mais quand même suffisamment importante pour profiter de la conjoncture. Nous avons très peu d'emprunts structurés. Je crois qu'il n'en reste même plus du tout en 2018.

L'investissement est donc financé par l'épargne nette disponible, par les recettes d'investissement que nous vous venons de voir, par les emprunts souscrits, avec une augmentation du fonds de roulement à 8,8 M€. On pourrait en déduire que nous aurions pu nous contenter d'emprunter 9 M€ au lieu de 17. C'est là que j'ai dit que quand on fait certaines propositions sur quinze ans à moins de 1 % de taux d'intérêt, on a du mal à résister.

Mais c'est aussi la démonstration de ce que je disais tout à l'heure sur la gestion tout à fait pluriannuelle de notre charge d'investissement et de notre financement de ces investissements. Nous pouvons avoir, une année N, une augmentation du fonds de roulement parce que nous aurons profité de conditions de financement exceptionnelles et qu'en quelque sorte, nous anticipons parfois de quelques mois, parfois de quelques semaines. Mais évidemment, avec un focus au 31 décembre, ce détail temporel ne peut pas apparaître.

En tout cas, rassurez-vous, cette augmentation du fonds de roulement est tout à fait provisoire et servira à financer les désinvestissements durant l'année 2018. Et puisque les taux d'intérêt vont bien finir un jour par remonter, cela permet de sécuriser à un niveau de taux très bas le

III – 23

financement de nos investissements futurs à une hauteur raisonnable, parce qu'évidemment, la Chambre régionale des comptes n'aime pas que nous emprunions un peu plus que ce dont nous avons immédiatement besoin. Mais très franchement, si nous prenons sur plusieurs années, c'est plutôt une démarche de bonne gestion que de saisir des opportunités lorsqu'elles se présentent.

J'en terminerai avec notre traditionnelle vision synthétique, investissement et fonctionnement confondus, de dépenses et recettes pour 100 €. Vous le voyez, je ne le commente pas plus avant.

Mais je voudrais, pour conclure, remercier la direction des finances mutualisée entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, Bertrand Asseray et auparavant, Béatrice Mérand et désormais, Nathalie Hopp, ainsi que Pascal Lamanda, Stéphane Barranger, qui est parti vers Saint-Nazaire, et toutes leurs équipes, qui font un travail tout à fait important pour garantir la bonne et saine gestion de notre Ville et également, pour vous présenter une information financière complète, transparente et d'une fiabilité parfaite. Je les en remercie beaucoup.

Nous allons prendre les demandes de parole. J'ai vu Julie Laernoès lever la main, j'ai vu Nathalie Blin, Jeanne Sotter, Thomas Quéro. Mme Houël a également levé la main.

Je donne la parole à Julie Laernoès.

Mme LAERNOES, Conseillère municipale – Merci. La présentation du compte administratif est donc le moment de faire le point sur l'année écoulée.

À la lecture des nombreux chiffres issus du rapport financier qui viennent de nous être décrits par Pascal Bolo, j'en citerai simplement deux, qui attestent de la bonne santé financière de notre Ville, malgré une nouvelle baisse en 2017 des dotations de l'État : tout d'abord la capacité de désendettement, qui est passée de plus de 5 ans en 2014 à 3,4 ans fin 2017, et le deuxième, l'épargne brute, qui atteint son niveau le plus élevé depuis 2011.

Cette bonne santé financière nous permet d'assurer le financement de politiques publiques dont Pascal Bolo a rappelé l'ambition et la diversité dans son diaporama, ambition que nous verrons renforcée en 2018, car nous allons voter un certain nombre d'orientations importantes et impactantes, notamment sur les nouvelles écoles au sein de ce Conseil, mais également sur les suites du grand débat sur la transition énergétique, sur l'entretien durable du patrimoine, notamment, mais aussi sur les cohésions sociales et les solidarités. Ainsi, nous pouvons répondre à notre échelle, collectivement, aux enjeux des transitions écologique, économique, démographique et démocratique.

Permettez-moi, mes chers collègues, avant de céder la parole – mais je suis un peu déçue parce que M. Reneaume ne semble pas avoir voulu prendre la parole – aux traditionnelles joutes entre M. Reneaume et M. Bolo... Ah, vous le faites à la fin ? Vous réservez le meilleur pour la fin... Permettez-moi de revenir d'un mot sur l'inquiétant contexte national. Car ce compte administratif, qui retrace l'année passée, n'est pas encore pleinement impacté par les lourdes coupes et reports de responsabilités de l'État sur les collectivités.

Intervention hors micro de M. Bainvel.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Monsieur Bainvel, il faut arrêter ces interruptions permanentes. Elles ont un côté folklorique qui peut paraître sympathique, mais je ne pense pas qu'elles soient très utiles.

Mme LAERNOES, Conseillère municipale – En tout cas, nous en conviendrons conjointement, cette année passée n'est pas encore pleinement impactée par les lourdes coupes et reports de responsabilités de l'État sur les collectivités, même si nous en mesurons chaque jour un peu plus les conséquences : la loi ÉLAN, mes collègues auront l'occasion d'y

III – 24

revenir à l'occasion du PLH et nous avons communiqué ensemble sur le sujet, la mise sous tutelle des collectivités avec la contractualisation avec l'État, qui porte très mal son nom et, nous avons eu l'occasion d'y revenir en ce début de Conseil, l'accueil indigne que notre État réserve aux migrants.

Car cette semaine mes chers collègues, le président Macron s'est vu offrir par le pape François le médaillon de Saint Martin. Vous allez me dire : pourquoi est-ce que je vous parle de ce cadeau ? C'est ce légionnaire romain qui coupe son manteau en deux pour en donner la moitié à un pauvre. Un symbole d'altruisme et de solidarité avec les plus faibles qui devrait secouer le président des riches et infléchir aussi bien ses paroles et surtout ses actes. Une accolade avec le pape n'exonère pas le président Macron de ses responsabilités.

Car comment peut-on prétendre incarner la modernité et vouloir relancer le projet européen lorsqu'on s'aligne sur les propos du Premier ministre italien ? Comment, dans un pays qui se veut moteur de la reconstruction européenne, peut-on laisser des personnes sans toit, sans nourriture, dans la rue ?

Nous avons adopté en ce début de Conseil un vœu sur ce sujet. Et vous le savez, Monsieur le Premier Adjoint, nous avons toujours eu l'occasion de vous le dire : nous sommes partie prenante et nous serons toujours à vos côtés lorsqu'il s'agira d'agir contre l'insupportable. Mais le vœu que nous venons de voter doit s'accompagner de mesures d'urgence dès demain.

Les collectifs, associations et syndicats interpellent les pouvoirs publics sur l'urgence alimentaire, sanitaire et d'hébergement, pour que « plus personne ne passe une journée sans toit et sans manger à Nantes », la semaine dernière avant le Conseil métropolitain, hier matin devant la préfecture où nous étions un certain nombre à être présents, notamment ma collègue Marie-Annick Benâtre, le maire de Rezé, Gérard Allard, ainsi que mon collègue Jean-Paul Huard, et ce matin encore devant la mairie...

Chaque semaine, l'inacceptable se produit à Nantes : l'expulsion de la Persagotière ce jeudi, Cap 44, la semaine dernière, des êtres humains se retrouvent à la rue, l'indignité pour Nantes qui s'affiche square Daviais, une déchirure pour Nantes avec toutes les dérives possibles. Car si la situation est préoccupante, je souhaiterais simplement, par rapport aux échanges qu'il y a eu sur le vœu, citer quelques chiffres, pour rappeler les faits et ne pas faire peur, face à une certaine forme d'instrumentalisation qui peut prôner qu'il s'agit d'une vague migratoire.

Au contraire, les chiffres sont assez parlants : en 2015, il y avait un million de migrants vers l'Europe, quand aujourd'hui, en 2018, depuis le début de l'année, il s'agit de 42 845 migrants. On peut dire que n'est pas la même ampleur. Pour mémoire, ce sont entre 0,3 et 0,6 % de la population de la France. Nous devrions donc pouvoir trouver des solutions.

Heureusement, la générosité des Nantais est au rendez-vous. Citoyens et associations se relaient : 450 repas servis au Logis Saint-Jean ce mercredi, 250 au square Daviais... Mais malgré cette mobilisation exceptionnelle et les soutiens de la Ville, les associations et collectifs n'en peuvent plus. Ils ne baissent pas les bras, mais ils ont besoin de moyens. Ce sont près de 1 000 repas qu'il faudrait servir chaque jour à Nantes.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Pouvons-nous revenir au compte administratif ? Parce que si nous refaisons le débat de tout à l'heure, cela ne peut pas aller, Julie.

Mme LAERNOES, Conseillère municipale – Simplement parce qu'au moment du vœu, l'instrumentalisation politique qui a été faite des propos de part et d'autre... Je pense très honnêtement que nous aurions pu être rassemblés, puisque dans les propos, il y a un élan de solidarité et humanitaire qui traverse les clivages politiques. Je le dis très clairement. Nous l'avons vu.

III – 25

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Madame Laernoës, pouvons-nous revenir au compte administratif ?

Mme LAERNOES, Conseillère municipale – Je voudrais simplement terminer sur la question des migrants, qui est importante et qui impactera le compte administratif. Je suis intervenue sur le compte administratif.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Avez-vous terminé sur le compte administratif ? Parce qu'il y a des limites de temps, aussi.

Mme LAERNOES, Conseillère municipale – Je voudrais simplement rappeler, en conclusion, puisque la Ville de Nantes a fait le choix de signer l'appel des villes accueillantes pour les migrants et l'appel de Grande-Synthe, que nous sommes un certain nombre à avoir signé cet appel. Je vous encourage, mes chers collègues, à signer cet appel également, et je demanderai à la Maire de Nantes, puisque cela a été annoncé la semaine dernière, de nous préciser les modalités dans lesquelles les réunions entre les maires sur ce sujet important seront concrétisées et mises en acte. Je rappelle que cela fait également partie du plan climat.

Je vous remercie.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Laernoës. La parole est à Nathalie Blin. Sur le compte administratif, j'espère...

Mme BLIN, Conseillère municipale – Chers collègues, s'il s'agit d'un exercice budgétaire classique, cette année encore, le vote du compte administratif permet d'apprécier l'utilité et l'efficacité des politiques publiques de notre majorité municipale de gauche. Nous nous félicitons de la poursuite d'un haut niveau d'investissement, avec 53 M€. Il répond à la fois aux besoins des Nantaises et des Nantais et contribue au maintien et à la création d'emplois. Le taux de réalisation de 71 % des dépenses d'investissement permet de mesurer le dynamisme de notre budget.

Cette politique, qui reste offensive malgré le contexte, est rendue possible grâce à quatre facteurs. Premièrement, malgré une nouvelle perte de dotations de l'État, nous enregistrons une progression de nos recettes fiscales de 3,1 %, essentiellement due à l'attractivité de notre ville, attractivité directement liée à nos investissements. Deuxièmement, la baisse des dépenses de gestion à 2,1 %. Troisièmement, une épargne de gestion à 60,4 M€, qui permet un autofinancement conséquent à 84,5 %. Enfin, quatrièmement, un endettement faible de 3,4 années.

Si nous parvenons à conjuguer politique publique dynamique en faveur des Nantaises et des Nantais et gestion équilibrée, force est de constater que des contraintes budgétaires que nous impose l'État pèsent et pèseront encore plus sur nos orientations budgétaires, notamment avec la contractualisation exigée par le gouvernement, question sur laquelle nous reviendrons en temps voulu.

Mais d'ores et déjà, constatons que l'amplification par le gouvernement Macron de la politique d'austérité, qui conduit à une nouvelle ponction de 13 Md€ sur l'ensemble des collectivités, fait supporter 22 % de l'effort de réduction de la dette publique à un secteur qui ne représente que 10 % de cette dette. Rappelons également que les collectivités représentent 71 % de l'investissement public du pays. Comme en attestent les résultats catastrophiques de ces décisions budgétaires mises en œuvre par les différents gouvernements depuis 2008, ce n'est pas en réduisant sans cesse les moyens de l'action des collectivités que notre pays sortira de la crise, que nous relancerons l'économie et que nous créerons massivement des emplois.

Alors que notre majorité va travailler son cadrage budgétaire pour 2019 dans les prochaines semaines, le groupe des élus communistes et républicains est disponible au rassemblement

III – 26

pour œuvrer utilement en direction de l'État, pour contribuer à la mise en œuvre d'une autre politique, tant nécessaire.

Merci de votre attention.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci beaucoup. La parole est à Mme Stéphanie Houël.

Mme HOUËL, Conseillère municipale – Merci, Monsieur l'Adjoint en charge des finances.

Chers collègues, avant de commenter ce compte administratif, nous regrettons, comme l'année passée, le départ de Mme le Maire. Nous vous rappelons que la loi ne lui demande pas de sortir pendant le débat, mais pendant le vote. Il se trouve que dans l'ensemble des autres collectivités, les présidents restent pendant la présentation du compte administratif. Et effectivement, ce compte administratif est important, puisqu'il permet d'échanger sur les réalisations.

Quelques mots sur ce compte administratif, rapidement. Les recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement aboutissent à l'épargne brute, épargne brute qui sert ensuite à financer le remboursement de la dette, les intérêts et les nouveaux investissements de l'année, et si c'est insuffisant, ce qui est en général le cas, on emprunte. Sur les recettes et les dépenses de fonctionnement, vous êtes entré dans le détail, je n'ajouterai rien.

Vous nous indiquez que les soldes s'améliorent, à savoir que l'épargne brute, qui est de 64,4 M€ en 2017, était de 53 M€ en 2016, soit une hausse de 21,5 %, et également, que la capacité d'autofinancement progresse fortement, de 15 %. À première vue, cela peut paraître tout à fait performant. Or en regardant de plus près, deux événements exceptionnels expliquent cette hausse. Vous en avez parlé pour l'un des deux : ce sont les 6 M€ pour les travaux de la basilique Saint-Donatien.

Il y en a un second, qui est le retraitement technique de la dette, qui correspond aux équipements transférés à la Métropole, qui est tout à fait logique, mais où nous avons 4 M€, qui se trouvaient auparavant dans des lignes liées à l'investissement, et qui remontent maintenant au niveau des recettes. Cela veut dire que la progression et réelle de l'épargne brute n'est pas d'un peu plus de 11 M€, comme vous le disiez, mais de 1,1 M€, soit 3 %. En monnaie sonnante et trébuchante, si je puis me permettre, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Le désendettement, quant à lui, se poursuit effectivement, Monsieur Bolo, mais pour nous, ce n'est pas en raison d'une saine gestion, comme vous le dites, mais plutôt par un faible investissement : 53 M€. Vous avez vous-même rappelé les chiffres des années précédentes : en 2014, il y a eu un peu moins de 79 M€ d'investissement, un peu plus de 82 M€ en 2015, une rupture en 2016 et 2017, avec 58 M€ et 53 M€ cette année, soit une baisse d'à peu près 25 % en pourcentage ou de 20 M€ en montant, depuis 2016. 20 M€, c'est effectivement à peu près le montant annuel des investissements annuels qui ont été transférés à la Métropole.

Je rappelle le montant des investissements : 115 M€ d'investissements qui avaient été votés à la Ville, mais transférés à la Métropole en 2015, 40 M€ pour le palais des sports de Beaulieu, 60 M€ de restes à payer pour le Musée d'arts et d'autres montants. Cela fait à peu près 20 M€ par an sur cinq ans. Cela correspond à la baisse. Or je rappelle que si les recettes et dépenses de fonctionnement ont été équilibrées et compensées à travers la CLECT, les montants d'investissement, eux, ont été transférés intégralement à la charge de la Métropole avec la propriété des bâtiments. C'est ce qui vous a permis in fine de ne pas toucher aux impôts de la Ville et d'augmenter ceux de la Métropole.

Alors, quand Mme le Maire dit, dans son éditorial sur le compte administratif, que le maintien des grands équilibres financiers et un effort d'investissement cohérent avec le projet politique

III – 27

de la Ville de Nantes permettent de ne pas recourir au levier fiscal, nous ne pouvons pas nous empêcher d'être un peu ébahis devant cette phrase.

La réalité, c'est que vous avez transféré une partie des investissements sur la Métropole et que la Ville de Nantes baisse son niveau d'investissement, alors que vous auriez tout à fait pu en profiter pour les garder au même niveau. Pourquoi le baisser ?

Venons-en au fond des dépenses, puisque, comme vous le rappelez souvent, derrière les chiffres, ce sont bien des projets, des hommes et des femmes qui travaillent au développement de notre ville. Rapidement, sur la politique de subventions aux associations, dont vous faites grand cas, vous ne ratez pas une occasion de nous tacler en nous soupçonnant de vouloir couper les vivres des associations. Je constate et nous constatons que vous accusez les autres, mais que vous le faites vous-même. Pour preuve, la ligne « transferts versés », qui regroupe le CCAS, Nantes Action périscolaire, l'ACCOORD, les OGEC et les subventions aux associations. Il est toujours bien de prendre un petit peu de recul et je vous rappelle qu'en 2014, ces montants étaient à 114 M€, qu'ils étaient à 94 M€ l'an passé et à 93 M€ cette année, soit une baisse de 20 %.

Ensuite, pour revenir aux investissements, nous avons été voir ce que faisaient les autres villes, parce qu'il est toujours intéressant de se comparer. Quand on dit 53 M€ d'investissement, il est sûr que pour le quidam, cela paraît un montant très important. Mais nous avons constaté que Nantes était une ville qui, avec ces montants-là, investissait beaucoup moins que ses alter ego.

Nous avons même été étonnés par ces écarts. Nous sommes allés comparer avec Rennes, Bordeaux ou Toulouse. Je rappelle : 53 M€ cette année pour Nantes, 68 M€ pour Rennes et 93 M€ pour Bordeaux. Je vous accorde que Toulouse est une plus grosse ville, qui a à peu près 50 % d'habitants en plus, mais ce sont 120 M€. Vous allez me répondre, Monsieur Bolo, que les niveaux d'investissement prévus dans les métropoles ne sont pas les mêmes.

Je suis allée regarder. Pour Bordeaux et Toulouse, les niveaux d'investissement au niveau des métropoles sont les mêmes : 1,5 Md€ sur six ans, comme à Nantes Métropole, mais hors budgets annexes. Ce sont par ailleurs des Villes qui ont des endettements, que ce soit Rennes ou Toulouse, inférieurs à ceux de la Ville de Nantes, à l'exception de Bordeaux, qui a 60 M€ d'endettement supplémentaire. Nous avons donc un retard sur l'investissement.

Ensuite, sur le détail des montants investis, puisque c'est ce qui est important, finalement : quelles sont les politiques sur l'éducation et la petite enfance, sur le sport ? Sur l'éducation et la petite enfance, à Nantes, ce sont 8,2 M€ qui sont investis cette année, 9 M€ l'année dernière. Pour avoir un ordre de grandeur, à Toulouse, 53 M€ étaient prévus en 2017. Je suis d'accord : les chiffres ne sont pas complètement comparables, mais il est intéressant de voir ce qui se passe ailleurs.

Pour le sport, à Nantes, 3,3 M€ en 2017, un peu plus de 7 M€ en 2016, et à Rennes, ce sont 9,3 M€. Nous considérons donc que nous sommes en train de prendre un retard important en termes d'investissement dans les équipements à Nantes, et c'est le résultat de votre politique, où, contrairement à ce que vous affirmez, vous n'arrivez pas à maîtriser les dépenses courantes, ce qui obère notre capacité d'investissement. Vous nous demandez souvent ce que nous ferions de différent. Typiquement, nous ferions en sorte de mieux maîtriser les dépenses courantes pour permettre un plus haut niveau d'investissement dans nos différents quartiers. L'état de certains gymnases et salles de sport nantais est par exemple tout à fait moyen. Le manque de places en crèche est criant.

Vous tirez grande satisfaction de ces comptes. Pour nous, ils ne sont pas au niveau de ce que pourrait ambitionner une ville comme Nantes et nous considérons que nous sommes en train de prendre du retard par rapport aux villes concurrentes.

III – 28

Je vous remercie.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Houël. La parole est à Jeanne Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Mes chers collègues, comme l'a dit Pascal Bolo tout à l'heure, la situation de notre collectivité, pour moi, est saine, et c'est tant mieux. Je pense que les chiffres qui ont été présentés montrent l'efficacité des choix qui ont été faits dans nos différentes politiques. Ce compte administratif 2017 le montre bien et s'inscrit pleinement dans la stratégie financière que nous avons définie pour notre mandat : un niveau d'investissement de 53 M€ l'an dernier et une gestion financière responsable, équilibrée et cohérente.

Une gestion qui nous a permis de dégager notre plus haut niveau d'épargne brute depuis 2011, avec plus de 60 M€, et nous avons tenu le cap, malgré les aléas et les différentes baisses des dotations de l'État et ce, pour la quatrième année consécutive. Nous avons tenu le cap par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et grâce à une hausse de nos recettes de fonctionnement de 4,7 %. À la clé, un excédent budgétaire de 8,8 M€ dégagé pour la troisième année consécutive, ce qui prouve, s'il en était encore besoin, notre sérieux budgétaire. Cela se voit et tant mieux !

Ce cap, nous l'avons tenu sans effort complémentaire auprès des Nantais, puisque je le rappelle, pour la septième année consécutive, nous n'avons pas augmenté nos taux d'imposition. Et ce n'est pas tout : nous avons également mené une politique de répartition de la charge fiscale encore plus juste au travers de notre politique d'abattements, en veillant notamment à protéger les classes moyennes, qui sont déjà grandes contributrices de l'impôt.

Cette gestion raisonnable, évidemment, ce n'est pas une fin en soi, mais elle nous permet de dégager des marges de manœuvre utiles pour mettre en œuvre notre programme et nos engagements au service des Nantais.

Pour 2017, comme je le disais, 53 M€ investis ont été réalisés, faisant de notre territoire un territoire où l'on se sent bien, où l'on vit bien, où la qualité de vie est reconnue et appréciée et où les conditions sont réunies pour permettre un dynamisme économique et créateur d'emplois. Je prendrai moi-même quelques comparaisons avec d'autres villes. Ainsi, en 2017, l'emploi salarié privé a progressé de 4,2 % et selon l'Agence Nantes Saint-Nazaire développement, ce sont 80 nouvelles entreprises qui se sont implantées, avec, à la clé, la création de plus de 1 000 emplois supplémentaires d'ici les trois années à venir sur notre territoire. À la fin de 2017, le taux de chômage s'établissait à 6,8 % sur notre métropole, connaissant une baisse constante depuis 2015, quand il atteignait à Lyon 7,9 %, à Bordeaux, 8,8 % ou encore, 9,5 % à Lille.

Le compte administratif, c'est bien sûr l'occasion de parler chiffres, mais c'est également et surtout l'occasion de mettre l'œil dans le rétroviseur pour parler concrètement des résultats de notre action. En 2017, nous avons pu mener la construction du pôle administratif Désiré Colombe, le plateau sportif du Petit Port, poursuivre la rénovation de la basilique Saint-Donatien, déployer le numérique dans les écoles, investir dans le secteur culturel avec l'acquisition des locaux d'artistes sur l'Île de Nantes, sans oublier, bien sûr, la création de la Maison de la tranquillité publique.

Engagements pris, engagements tenus. Durant cette année, nous avons tenu cette ligne, suivi notre cap, déroulé notre fil pour permettre à notre ville d'être un territoire audacieux et rayonnant, et ce, tout en restant une ville de solutions, attentive aux questions du quotidien et aux conditions de vie concrètes et matérielles des Nantaises et des Nantais dans tous les quartiers de notre ville, pour permettre à notre ville de se développer tout en préservant une qualité de vie et le cadre de vie de ses habitants. Je dirais : pari réussi.

III – 29

D'ailleurs, le dernier baromètre de *L'Express* de février 2018 positionne la Ville de Nantes à la première place des villes où il fait bon travailler. Cela constitue, je pense, une reconnaissance, encore, de la qualité de vie, ici, à Nantes. Une ville qui, bien sûr, s'appuie sur ses forces, mais qui ne se repose pas sur ses lauriers, car bien sûr, il reste encore des inégalités à combattre et des solutions à trouver ainsi qu'un certain nombre de défis à relever.

En tout cas, pour 2017, pour moi, le bilan est là, et il est bon ! Et vous pouvez, Monsieur l'Adjoint aux finances, mes chers collègues, compter sur le soutien et l'engagement du MRC et des radicaux de gauche à vos côtés.

Je vous remercie.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Jeanne. Thomas Quéro.

M. QUÉRO, Adjoint – Chers collègues, je voulais juste dire quelques mots, puisque le compte administratif donne à la fois l'occasion de revenir sur ce que nous avons fait, mais aussi une forme d'exigence à expliciter ce qui se cache derrière les chiffres. Parce que les chiffres, la gestion de la dette, ce sont effectivement des indicateurs importants, mais je crois que pour les Nantais, ce qui compte, c'est surtout ce que nous avons réussi à mettre en œuvre.

Le contexte financier, nous en avons parlé, je ne vais pas revenir dessus. Mais malgré un contexte financier particulier où la baisse des dotations a un certain nombre de conséquences en termes d'efforts à faire pour arriver à tenir nos engagements, dans ces conditions pointues et difficiles, pour autant, nous réussissons toujours, année après année, depuis 2014, à continuer à mettre en œuvre ce que nous avons promis et dit en début de ce mandat.

Je voudrais juste insister sur les éléments qui concernent la qualité de vie, puisque Jeanne Sotter nous disait que nous étions classés comme une des villes les mieux placées en termes de travail, mais c'est aussi, je crois, et c'est une caractéristique de Nantes que nous avons su maintenir et poursuivre, une ville où il fait bon vivre et où, toujours, comme d'autres villes, en France, voire de la région parisienne, nous maintenons cette dimension de qualité de vie, à la fois pour les gens qui ont envie d'y venir et pour les habitants, les Nantais, qui sont les premiers pour lesquelles nous agissons.

Je voulais juste rappeler qu'en 2017, nous avons posé un certain nombre de bases pour ce qui concerne la transition écologique, puisque c'était aussi l'occasion du grand débat sur la transition écologique, auquel la Ville de Nantes a participé, qui a permis à près d'une quarantaine d'actions, d'activités, à plus de 3 500 Nantais de s'engager, de mieux comprendre, de mieux être sensibilisés sur cette question de transition énergétique, ce qui est une des caractéristiques, puisque nous n'agissons pas seulement pour aujourd'hui, c'est une réalité, mais aussi pour préparer la ville de demain et ses enjeux.

Je voudrais revenir sur une action que nous avons aussi lancée, qui est « le réseau de la société civile verte », par lequel nous mettons en relation des associations, des Nantais qui souhaitent s'engager précisément sur ces questions de la transition écologique et du développement durable, avec une série de réunions qui se situent dans le cadre du dialogue citoyen opéré par notre collègue Bassem Asseh. Dans ce « réseau nantais de la société civile verte », en 2017, nous avons abouti à la production d'une proposition, qui est de réussir à mieux animer les pieds de composteur, composteurs qui sont l'un des enjeux de la transition écologique et de la réduction des déchets, mais aussi un lieu de rencontre et de rassemblement. Nous nous sommes donc engagés, en 2017, à ce que cette proposition issue de ce réseau d'ait un nouveau type de composteurs qui permette de mieux partager, de se rencontrer, de proposer des initiatives, soit développée dans les onze quartiers nantais de la ville d'ici 2020.

III – 30

Je voudrais également saluer, rapidement, en 2017, la démarche du « plan paysage et patrimoine », qui est aussi une action que nous avons pu réaliser. Si ce n'est pas l'investissement en tant que tel, c'est bien de l'accompagnement de l'action de la Ville issu du budget général et qui renforce nos actions au quotidien. Les premiers quartiers qui ont pu travailler en 2017 sont Dervallières – Zola, je le dis à la place d'Ali Rebouh, qui n'est pas là ce matin, mais je crois qu'il m'y autorise, ainsi que les quartiers Hauts Pavés – Saint-Félix et Nantes Sud. Ce sont les premières démarches, qui ont remporté un certain succès et un attachement des habitants qui y ont participé.

Je conclurai sur la question, qui me semble aussi importante, de la qualité de vie, qui concerne la nature en ville et la digitalisation. Pascal Bolo citait tout à l'heure, dans le document, la rénovation du square du Maquis de Saffré, qui était aussi un élément important, jardin et élément du patrimoine nantais attendu, dans son retour à de meilleurs auspices, d'une meilleure qualité.

Je voudrais citer et pour finir la démarche « Ma rue est un jardin », qui a vu, en 2017, ses premiers éléments qui ont été attribués. Des projets portés par des Nantais, soit des projets individuels, soit des projets collectifs, qui visent à permettre que les Nantais se réapproprient leur rue, les espaces collectifs, et participent eux-mêmes à la végétalisation de la ville. Nous avons vu fleurir des projets très intéressants, très enthousiasmants. Nous étions d'ailleurs il y a quelques semaines avec Fabienne Padovani à l'inauguration d'un projet de jardin partagé autour de la cité des Hauts Pavés.

On voit que ces initiatives collectives citoyennes que nous accompagnons et dont nous offrons la possibilité d'évoluer et de se mettre en œuvre sont aussi des éléments importants à signaler dans ce bilan de ce que nous avons fait en 2017 et de la préparation de la ville de demain. Je signale d'ailleurs que cette opération « Ma rue est un jardin » est renouvelée et que les dossiers de candidature sont en cours et sont ouverts. Si des Nantais veulent y participer, la porte leur est donc ouverte sur le site Nantes & Co.

Voilà ce que je voulais dire sur ce compte administratif pour lequel, je crois, il est important de dire qu'il y a des réalisations concrètes pour le quotidien des Nantais que nous mettons en œuvre.

Merci.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Thomas. Marc Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci beaucoup. J'écoutais, c'est intéressant... Je voudrais quand même répondre à une ou deux des interventions qui ont été faites. Madame Laernoës, vous avez eu la gentillesse de me citer, même si vous étiez assez largement hors sujet. Si Saint Martin n'a donné que la moitié de son manteau, c'est parce qu'il n'était propriétaire que de la moitié de son manteau. Je ne sais pas si vous le saviez. Moi, j'ai un petit fils qui s'appelle Martin, donc je connais l'histoire. La moitié des manteaux, des tenues des officiers romains, était payée par l'État et eux payaient l'autre moitié. Il ne pouvait donc pas tout donner. Voilà. Il n'y a pas forcément d'enseignement direct à en tirer sur le compte administratif, mais cela peut quand même servir.

Deuxièmement, Madame Sotter, si la situation est saine, et c'est ce que nous pensons aussi, nous n'avons pas dit le contraire jusqu'à maintenant, c'est justement pour cette raison que nous pensons que nous pourrions être beaucoup plus ambitieux en termes d'investissement. Juste pour répondre là-dessus.

Sur le compte administratif, je ne connais pas par cœur la vie de Saint Martin, mais sur le compte administratif, l'adjoint aux finances l'a rappelé : il a dit que c'était un moment où l'on pouvait parler de la réalité des actions. Je suis bien content que nous le fassions. J'espère

III – 31

d'ailleurs que son homologue à la Métropole nous écoute en ce moment, de façon à ce qu'il en tire quelques enseignements, peut-être, pour l'année prochaine, à la Métropole et que nous ne nous retrouvions pas en queue de liste, quand ici, nous avons la chance de pouvoir débattre peut-être un peu plus clairement.

Je ne peux pas ne pas commencer sans insister justement sur le caractère un peu biaisé de quelques présentations dans ce compte administratif, j'allais dire « malheureusement comme chaque année ». Cela a été évoqué tout à l'heure par Stéphanie Houël, mais il est absolument évident que quand dans son éditorial au rapport financier, le maire, qui s'est absenté, ne cite pratiquement qu'un chiffre, qui est celui d'une épargne brute qui est gonflée d'éléments exceptionnels, je pense que ce n'est pas un bon signal à donner et que la réalité, même si en comptabilité publique, on mélange parfois un peu tout, serait de dire qu'effectivement, il y a, cette année, au minimum 6 M€ de recettes exceptionnelles et que ne pouvons pas considérer que nous les aurons l'an prochain. Il serait plus normal, pour essayer de regarder la réalité, de bien vouloir les mettre à part de temps en temps. C'est le premier point.

Deuxième point : j'ai envie de faire un peu de macronisme, pour répondre à Mme Blin, puisqu'il faut quand même noter, bien sûr, cela en fait sourire certains, et je m'en réjouis personnellement, que certes, les dotations de l'État baissent, mais que cette année, elles baissent 20 fois moins que dans les années précédentes. Nous avons eu une baisse des dotations de l'État de 8,5 à 9 millions par an, sous le mandat du précédent Président de la République ou des autres gouvernements. C'est quand même assez lourd. De plus, c'était fait de façon autoritaire. Là, cette année, cela a été cité, je crois, même par M. Bolo, la baisse est de 500 000 €. Cela permet de relativiser un petit peu les choses.

Sur le projet de contractualisation, nous allons en parler après, mais c'est pareil : ne vaut-il pas mieux, même si certains d'entre vous, ici, pensent que ce n'est pas une bonne méthode, mieux pouvoir discuter d'un contrat que de se voir imposer des choses par le haut ?

Par ailleurs, sur l'épargne, les éléments exceptionnels étant ce qu'ils sont, si l'on en arrive à l'épargne nette, qui est la seule épargne importante, et là-dessus, en général, nous sommes d'accord, l'adjoint aux finances et moi, c'est d'ailleurs pour cela que le maire n'en parle pas dans son éditorial, l'épargne nette baisse par rapport à l'année dernière si on la retire de ces seuls éléments exceptionnels que j'ai cités tout à l'heure. Il faut être conscient de cela. Il n'y a pas de drame, mais nous sommes loin d'être dans la situation magnifique que vous vouliez nous décrire tout à l'heure.

Enfin, pour terminer sur les investissements, le niveau est qualifié d'adapté. Je dois donner un petit coup de chapeau à la façon dont vous utilisez le vocabulaire, mais nous sommes quand même face à une baisse d'investissements drastique, même si nous en avons transféré quelques-uns sur la Métropole. Le niveau d'investissements pourrait sans doute être beaucoup plus ambitieux, justement parce que nos finances sont globalement saines.

Pour abréger, les derniers points que je voulais mettre en avant, c'est qu'effectivement, le stock de dettes baisse un peu cette année. C'est bien : 12 M€, ce n'est pas négligeable, mais il faut quand même avoir en tête que depuis le début du mandat, même si l'argent n'est pas cher, nous avons souscrit 100 M€ d'emprunts nouveaux, 102 millions exactement, et cela, la dette, on sait ce que c'est. On pousse cela devant soi longtemps. Même si elle n'est pas chère, ce n'est pas nous qui rembourserons, mais ceux qui nous suivront.

Comme je n'ai plus de voix, je voudrais terminer vraiment très simplement en disant que si l'on regardait objectivement ces comptes et au-delà de la présentation assez vendeuse qui nous est proposée dans le document qu'a commenté M. Bolo, à Nantes, nous sommes effectivement en marche, mais en marche arrière, Monsieur Bolo, en marche arrière par rapport aux autres années, et que c'est quand même une tendance qui doit tous nous préoccuper.

III – 32

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Reneaume. Il n’y a plus de demandes d’intervention. Je vais me redonner la parole en tant que rapporteur. Après le rapporteur, normalement, il n’y a plus d’intervention. Donc si quelqu’un veut intervenir, comme me le disait Pascale Chiron, qu’il le fasse maintenant ou qu’il se taise à jamais.

Rires dans la salle

Plus sérieusement, je voudrais remercier Thomas Quéro et Jeanne Sotter ainsi que Nathalie Blin pour leurs paroles de soutien, avec des appréciations sur la situation de politique nationale. Je ne suis pas sûr, cher Marc Reneaume, que le fait réel d’un ralentissement important de la baisse des dotations de l’État console beaucoup Nathalie Blin. Mais je reconnais que la tentative était louable.

Madame Houël, d’abord, vous m’avez rendu triste, parce que la loi et notre tradition veulent que lors du débat du compte administratif et pas simplement au moment du vote, le maire quitte la place. Vous le regrettez. Cela veut dire que moi, je ne compte pour rien du tout, et cela m’a beaucoup attristé.

Rires dans la salle

Ensuite, sur notre niveau d’investissement, puisque c’est là que je vous avoue que je ne comprends plus du tout quel niveau d’investissement et quel financement de cet investissement pourraient satisfaire notre opposition. En effet, M. Reneaume vient de se féliciter d’une légère baisse du stock de dettes, tout en regrettant que l’investissement ne soit pas assez important. Excusez-moi, mais compte tenu du haut niveau d’épargne, bien supérieur à notre stratégie financière, que nous pouvons dégager avec les effets de levier que cela permet en matière d’endettement, je ne vois pas comment l’on peut à la fois, en même temps, critiquer un niveau d’investissement insuffisant et se réjouir que la dette baisse, parce que par la porte ou par la fenêtre, si nous faisons plus d’investissements, nous nous endetterons un peu plus. Nous pouvons le faire avec raison et nous pouvons le faire avec modération. Et c’est ce que nous allons faire, puisque je vous invite vraiment à avoir une analyse de nos niveaux d’investissement qui soit pluriannuelle.

Nous avons eu, en 2015 et 2016, la période de transfert non seulement de charges d’investissement, Madame Houël, mais aussi de la recette qui allait avec. Vous nous invitez à avoir un niveau d’investissement égal à celui d’avant que nous transférions, par exemple, ce qui nous a été reproché, la rénovation du palais des sports de Beaulieu, alors que nous n’aurions plus la recette. Mais en même temps, il faudrait garder le même niveau d’épargne et continuer à baisser le niveau de dette.

Il y a là une équation dont j’avoue que je ne sais pas comment on pourrait la tenir. Et effectivement, notre niveau habituel d’investissement tient compte forcément du périmètre de compétences et d’équipements sur lequel il s’applique. Quand des équipements à l’évidence d’intérêt et de rayonnement métropolitains, voire même au-delà, sont transférés à la métropole, on ne va pas inventer je ne sais quel investissement à faire sur un champ d’investissement qui est plus réduit. Mais je vous rassure : vous verrez que dès 2018 et les années suivantes, rien que le programme d’investissement en matière scolaire dont nous allons parler rapidement, je l’espère, dans ce Conseil municipal, va faire que nous allons retrouver des niveaux d’investissement tout à fait importants et que le niveau d’épargne nette que nous maintenons élevé va nous permettre d’avoir une marge de manœuvre que nous avons un peu déjà créée par l’augmentation de notre fonds de roulement en 2017, mais une marge de manœuvre pour nous ré-endetter modérément, avec toujours un niveau d’endettement inférieur aux moyennes des villes de notre strate.

III – 33

Et nous pourrions ainsi satisfaire nos besoins réels en investissements. Nous n'allons pas inventer des investissements dont nous n'aurions pas besoin ! En revanche, il nous faut satisfaire les besoins en équipements de nos quartiers et je crois pouvoir dire que nous n'avons pas à rougir, y compris comparativement à d'autres métropoles, qui ont peut-être une histoire extrêmement différente, mais nous nous sommes quand même désendettés de 40 M€ depuis 2014 et donc, nous avons les marges de manœuvre nécessaires pour pouvoir réenclencher la réalisation des programmes d'investissement et aboutir, sans mélanger les choux et les carottes avec ce qui relève de la compétence métropolitaine, à la satisfaction de nos besoins dans des conditions de financement et d'équilibre budgétaire qui sont satisfaisantes.

Je voulais juste terminer... Eh bien non, je crois que j'ai donné tous les éléments que je souhaitais. Si, une dernière chose, toujours sur ce rapport entre investissements et fonctionnement : vous ne pouvez pas dire qu'il faudrait que nous créions encore plus de places en crèche et donc, que nous construisions encore plus de crèches, et dire en même temps que nos dépenses de fonctionnement devraient être contraintes.

Moi, je veux bien dire que l'investissement dans le mur de la crèche, c'est bien, mais dire que le fonctionnement par la rémunération des auxiliaires de puériculture et des éducatrices ou éducateurs de jeunes enfants, c'est mal, je ne sais pas faire cela, Madame Houël. Plus vous augmentez le volume d'investissements, plus vous devez avoir la structure vous permettant de le faire, et cela impacte votre budget de fonctionnement, et plus vous créez des équipements, plus vous générez des dépenses de fonctionnement derrière. On ne peut pas vouloir tout et son contraire.

Ce que nous cherchons à faire, nous, et ce que nous parvenons à faire, finalement pas si mal, c'est arriver à trouver cet équilibre entre le service rendu aux Nantaises et aux Nantais, la qualité de la vie, le haut niveau de service public et la santé financière de la collectivité. C'est un équilibre que l'on peut critiquer à loisir, mais je pense que celui auquel nous sommes parvenus à Nantes témoigne d'une ambition, et le fait non pas d'être en marche arrière, Marc Reneaume, mais plutôt d'aller un bon pas en avant.

Mes chers collègues, je vais passer au vote de la délibération n° 5, qui est le compte administratif du budget principal, du budget annexe du fossoyage ainsi que le rapport sur la dotation traditionnelle de solidarité urbaine.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Nous pouvons passer au point n° 6.

Mme le Maire réintègre l'assemblée.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

Contractualisation avec l'État visant à fixer la trajectoire 2018-2020 d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et d'amélioration du besoin de financement – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Nous avons déjà largement débattu de cette contractualisation, un petit peu surprenante, il faut bien le dire, qui nous est proposée par l'État, puisque nous n'avons la possibilité de discuter d'aucun de ses items. La loi a fixé un cadre extrêmement restreint et l'ensemble des demandes de retraitement que nous avons faites vis-à-vis de l'État s'est vu opposer une compréhension certaine de la part de l'État local, de nos interlocuteurs de la préfecture, mais une fermeté et une réponse négative globale générale de la part de la direction générale des collectivités territoriales, locales, et de la part de Bercy.

Je rappelle que l'État a décidé effectivement de cesser de baisser unilatéralement les dotations, j'en donne acte immédiatement à Marc Reneaume et à Hervé Grélard, que je sens

III – 34

particulièrement vigilants à cet égard, et de changer le système en une contractualisation visant à assurer une modération de l'augmentation de la dépense publique locale. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Nathalie Blin tout à l'heure, et que je partage pleinement, sur le caractère vertueux de cette dépense locale et de la situation financière des collectivités, et l'on ne peut pas en dire complètement autant de l'État.

Toujours est-il que pour la Ville, le taux de croissance global et moyen de 1,2 % se trouve augmenté par le bénéfice de deux critères qui nous permettent de gagner 0,15 points de croissance, qui sont l'évolution de notre population et l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement entre 2014 et 2016.

L'État nous donne donc acte de nos efforts en matière d'économie, je tiens à le dire, là, ce n'est pas nous qui le disons, Monsieur Reneaume, et prend en compte l'augmentation de la population. C'est donc une trajectoire à 1,5 % par an qui nous est autorisée par ce contrat. Pour le reste, nous avons pu mettre en annexe un certain nombre d'éléments que nous souhaitons voir retraits et pris en compte pour analyser ces 1,5 %. Ils sont toujours en annexe. Je ne vous détaille pas l'annexe 1, annexe 2, l'annexe 3... Nous avons des dépenses qui sont entre les deux.

Mais en tout cas, nous arrivons à la situation où, tout en contestant cette formule de contrat où l'on ne peut rien négocier, tout en contestant le fait que si nous ne signons pas, nous sommes sanctionnés immédiatement sans autre forme de procès et que si nous signons, nous sommes quand même soumis, un peu pieds et poings liés, et que cela ne déclenche d'enthousiasme dans aucune des deux situations, nous allons vous proposer d'autoriser Mme le Maire à signer ce contrat avec l'État.

Il est, pour la Ville, dans des épures qui ne sont pas éloignées de nos projections budgétaires et de nos capacités de sobriété budgétaire, mais pour autant, il y a un certain nombre de choses sur lesquelles nous voulons continuer à débattre avec l'État. Et de fait, le cadre légal qui nous est proposé fait que si nous refusions, et nous aurions des raisons de le faire, de contractualiser et de signer ce contrat, le débat avec l'État s'arrêterait.

Nous préférons donc continuer le dialogue et espérer dans le projet de loi de finances pour 2019, qui pourrait, nous dit-on, nous permettre d'apporter quelques ajustements à cette stricte rigueur qui fait que le contrat n'a rien de synallagmatique, mais nous pensons que tout bien considéré, et dans l'intérêt de la Ville de Nantes et dans l'intérêt des Nantaises et des Nantais, il est préférable de signer ce contrat, quoi que nous en pensions. C'est la recommandation que je me permets de vous faire.

Mme le MAIRE – Merci. Pierre-Emmanuel Marais.

M. MARAIS, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, Il nous est proposé la signature d'un contrat pluriannuel entre la Ville de Nantes et l'État. Il s'agit, par ce contrat, de contribuer à l'effort national de réduction du déficit public.

On peut d'emblée noter le caractère unilatéral du contrat, l'absence de réel dialogue, le peu de considération de nos contraintes et difficultés et surtout, une grande méconnaissance des territoires. Confiance et principe de responsabilité, c'est l'un des enjeux auxquels ce contrat ne répond pas.

Et puis, il y a l'arrogance qui permet à l'État de donner des leçons de bonne gestion quand il augmente les dépenses publiques de 41 Md€ entre 2015 et 2018, alors que les collectivités territoriales, dans le même temps, n'ont augmenté les leurs que de 3 Md€. En tant qu'élus UDB, nous considérons que l'on est légitime lorsque l'on est exemplaire, et ce pseudo-contrat est tout sauf exemplaire.

III – 35

En effet, le contrat proposé porte atteinte à l'article 72 de la Constitution, en dépit de la validation de la loi de programmation par le Conseil constitutionnel. Je rappelle, pour mémoire, l'un des alinéas de l'article 72 : « Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon ».

Le principe de subsidiarité est une fois de plus piétiné par un État centraliste et centralisateur. Comment notre Ville pourrait-elle poursuivre des objectifs ambitieux au service de nos concitoyens si nous n'avons plus les moyens de notre libre administration ? Ce que l'État nous propose, ce n'est pas un contrat, c'est un encadrement, alors qu'il nous faut répondre, par exemple, à l'adaptation de notre patrimoine scolaire à hauteur de 76 M€, délibérations qui vont être présentées par notre collègue Myriam Naël.

Le caractère punitif du système mis en place, matérialisé par un plafond chiffré de dépenses, lamine les capacités de résistance et d'autonomie des collectivités territoriales. Mais nous savons que les régimes centralisateurs favorisent le conformisme, la soumission, la passivité, l'apoplexie au centre et la paralysie aux extrêmes.

Cette contractualisation intervient de plus dans un contexte mortifère pour les services publics : suppression des contrats aidés, forte réduction, dans la loi ÉLAN, du nombre de logements neufs obligatoirement accessibles aux personnes en situation de handicap, baisse des aides aux entreprises adaptées, cadeaux fiscaux aux plus riches. Comme on dit en breton : "Re 'zo re", trop c'est trop !

En tant qu'élus UDB, nous ne pouvons voter pour un contrat qui consacre une nouvelle perte d'autonomie et renier ce qui fonde notre engagement politique.

Nous nous abstenons donc, en responsabilité, car comme l'a expliqué M. Bolo, ne pas signer ce pseudo-contrat serait réduire encore plus les marges de manœuvre financières de notre Ville et donc faire payer aux plus fragiles de nos concitoyens les conséquences des politiques libérales du gouvernement.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Jeanne Sotter. Non ? Robin Salecroix, alors.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, lors de notre précédent Conseil municipal, les groupes politiques de gauche de notre majorité ont ensemble alerté par voie de presse sur les potentiels dangers de la loi de programmation des finances de l'État pour les collectivités locales. Force est de constater que nos craintes étaient pour le moins fondées, tant la réalité de la pseudo-contractualisation qui nous est imposée est un marché de dupes, une remise en cause de l'autonomie des communes, une mise sous tutelle des collectivités locales.

Alors que l'État continue d'accroître son déficit en faisant toujours plus de cadeaux aux riches et à la finance, avec la suppression de l'ISF, le plafonnement de l'imposition des revenus du capital, la réduction des impôts sur les sociétés, la sanctuarisation du CICE, il impose aux collectivités des efforts supplémentaires tout en leur transférant sans cesse de nouvelles charges qui, précisément, augmentent les dépenses de fonctionnement. L'exemple du dédoublement des classes illustre parfaitement cette situation. Voulu par l'État, elle nécessite d'une part la création de postes d'ATSEM et d'autre part, des investissements lourds dans les locaux scolaires qui, eux-mêmes, génèrent du fonctionnement.

Pour réaliser sa purge budgétaire de 13 Md€ aux dépens des collectivités, le gouvernement contraint l'évolution des dépenses de fonctionnement à un taux annuel de 1,2 %, inflation comprise, et encourage à maîtriser le recours à l'emprunt. Comme l'indique l'Assemblée des départements de France, c'est davantage une lettre de cadrage qu'un pacte financier. À tel point

III – 36

que les Villes signataires n'auraient même plus la liberté d'engager les dépenses qu'elles jugent utiles à leur population et à l'intérêt général, même si elles disposent des ressources nécessaires.

C'est avec un « cynisme dingue », selon l'expression consacrée, que le président de la République se comporte en véritable monarque en imposant une nouvelle règle d'or aux collectivités, règle qu'il est d'ailleurs bien incapable de s'appliquer. Ces mesures vont une nouvelle fois réduire nos marges de manœuvre et in fine, risquent de conduire à l'asphyxie budgétaire. C'est dans ce cadre que plusieurs associations d'élus locaux ont décidé de boycotter la fameuse « conférence des territoires ».

Pour ce qui nous concerne, nous réaffirmons notre attachement aux lois de décentralisation de 1982, qui ont fait du droit des collectivités à s'administrer librement un des fondements de la République. Nous réaffirmons qu'il faut sortir de l'austérité, engager une autre politique qui réponde aux besoins des populations, qui redonne les moyens de l'action aux collectivités.

Madame le Maire, chers collègues, le groupe des élus communistes et républicains nantais a démontré depuis le début de ce mandat, tant par ses votes que dans ses actions, sa capacité à assumer ses responsabilités au sein de notre majorité municipale de gauche. Pour ce qui concerne cette délibération que l'État nous impose, elle est d'une tout autre nature. Elle exige de nous que nous passions au cou la corde tendue par le gouvernement, et s'inscrit dans un contexte d'attaques coordonnées et massives de notre modèle républicain : affaiblissement des représentations syndicales, avec la loi « travail », ou politiques, à l'image de la réforme constitutionnelle voulue par l'exécutif, réforme qui s'en prend au nombre de parlementaires, jugés trop nombreux, au droit d'amendement, aux temps législatifs, qui accroît encore la technocratisation du Conseil économique, social et environnemental. Avec la contractualisation imposée aux collectivités, il s'agit donc bien d'une remise en cause profonde de nos processus démocratiques au nom d'une vision purement comptable et démagogique de l'organisation de la nation.

À l'image des parlementaires communistes et écologistes, qui appellent, à l'occasion du congrès, un nouveau serment du Jeu de paume pour défendre une République démocratique et sociale, nous continuerons à tous les niveaux la bataille pour faire échec à toute forme de recul démocratique, parce que nous refusons de nous inscrire dans cet exercice imposé. Et en cohérence avec notre vote au Conseil métropolitain, le groupe des élus communistes et républicains refuse de prendre part à ce simulacre de démocratie. Nous ne prendrons pas part au vote et nous demandons à ce que cette position soit indiquée comme telle au procès-verbal.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Nicolas Martin.

M. MARTIN, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, pour les élus écologistes et citoyens, le document qui nous est soumis pour signature n'est pas acceptable, et voilà pourquoi.

La première raison est que ce n'est pas un contrat. Le terme de contrat renvoie à un engagement volontaire, à un accord de volontés. En l'occurrence, ce « contrat » est imposé par l'État français à plus de 300 collectivités. La démarche que l'on veut nous faire passer pour contractuelle est unilatérale et descendante. Aucune inflexion ou modification des termes initiaux n'est possible. Peut-on parler d'un contrat quand l'État a figé les conditions et n'a pas permis d'amender le texte ? Le plafond de 1,5 % a été fixé arbitrairement. Il ne sera tenable qu'au prix d'importants sacrifices. Si l'on signe le pacte et que l'on dépasse ce taux, on s'expose à des sanctions. Si l'on ne signe pas le pacte, on s'expose à des sanctions encore plus fortes.

III – 37

Nous avons le choix entre la peste et le choléra, en somme... On pourrait penser que ce « contrat » génère également des obligations du côté de l'État. Eh bien non, le contrat crée des obligations seulement pour notre Ville ! Aucune contrepartie n'est apportée aux efforts demandés. Nous n'avons aucune garantie pour l'avenir : ni sur le maintien de la DGF, ni sur la manière dont les recettes de la taxe d'habitation seront compensées, ni sur la possibilité de sortir, à terme, certaines dépenses du calcul. C'est ce qu'on appelle acheter un âne dans un sac !

La deuxième raison est que le fondement même de cette contractualisation est injuste. Les collectivités ne contribuent que pour 8 % à la dette publique, mais représentent par contre 70 % de l'investissement public. Bien sûr, nous sommes, comme chacun ici, attachés à la nécessité d'une bonne gestion de l'argent public. Mais les collectivités ont déjà massivement contribué à l'effort de redressement sous le précédent quinquennat. La Ville de Nantes a été, de ce point de vue, une bonne élève, ces dernières années. Désormais, l'État ne s'attaque plus au « gras » de nos collectivités, mais bien à « l'os », c'est-à-dire aux missions de service public, quand il se permet de voter un budget de la nation en déficit. Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais.

La troisième raison est que c'est une atteinte à l'autonomie des collectivités locales. Il s'agit de la remise en cause, inédite, de l'autonomie financière des collectivités, du principe de libre administration, ce qui revient à une recentralisation de fait, contraire à l'esprit des lois de Gaston Deferre, remettant de fait en cause l'indépendance des communes. Si les baisses de la DGF, depuis 2010, dont celles de François Hollande depuis 2014, ont constitué le premier acte de recentralisation, la contractualisation imposée par Emmanuel Macron constitue l'acte II, à la puissance carrée.

Il n'y a aucune logique partenariale : il s'agit d'une prise de contrôle technocratique des budgets de fonctionnement des collectivités territoriales. De son côté, l'État continue pourtant à déléguer des compétences toujours plus nombreuses aux collectivités, sans que les financements adéquats soient toujours transférés. Pire, les collectivités sont parfois obligées de pallier les carences de l'État. Je pense notamment à la question de l'accueil des réfugiés dans des conditions dignes. Ce mouvement de recentralisation est à rebours de l'histoire et de tous les signaux qui montrent l'importance de l'action locale, que ce soit dans le domaine économique, social, environnemental ou énergétique.

Quelles conséquences pour Nantes ? Le plafonnement de la hausse des dépenses à 1,5 % par an est un objectif irréaliste. L'inflation, l'accroissement démographique, les transferts de compétences, les nouveaux équipements, les mesures salariales nous placeront de fait au-dessus de cet objectif. Il suffit de lire le compte administratif de 2017 pour s'en convaincre.

Ce plafonnement est tout bonnement contre-productif. Il aura pour effet d'empêcher toute initiative politique nouvelle et nous obligera à des coupes sévères, notamment sur le personnel, pour rester sous ce plafond de dépenses. De même, comme le dispositif ne prend en compte que les dépenses réelles, il ne sera plus possible d'aller chercher d'autres sources de financement au niveau national ou européen, sauf à externaliser le portage de nos politiques. Où est la cohérence, quand on sait que des financements européens importants sont disponibles dans le domaine de la transition énergétique, de la solidarité, de l'innovation ? Où est la cohérence pour Nantes ? On nous somme de baisser les dépenses coûte que coûte, la conséquence directe étant de brider voire d'annihiler notre action. Ce sont les habitants de Nantes qui seront d'abord pénalisés, ainsi que nos services, dont certains sont déjà en difficulté. Un tour de vis supplémentaire ne sera pas soutenable.

En signant ce document, nous serons perdants quoiqu'il arrive.

III – 38

Madame le Maire, à aucun moment nous ne remettons en cause la légitimité de notre exécutif autour de vous, ni la solidarité budgétaire, loin de là. Ce que nous remettons en cause, c'est une mise sous tutelle par l'État. C'est une contractualisation qui va à l'encontre de l'intérêt de Nantes. C'est l'incapacité de garder les mains libres pour mettre en œuvre le programme sur lequel nous avons été élus.

Aussi, nous, élus écologistes et citoyens, nous abstiendrons sur cette délibération.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, juste s'agissant de la centralisation, l' élu décentralisateur, fervent défenseur de la subsidiarité que je suis ne peut pas laisser passer un certain nombre de propos. Je vais même jusqu'à défendre, et je crois que nous ne sommes pas loin sur ce point-là, l'idée de pouvoir élire une équipe exécutive au suffrage universel à la Métropole. Je pense donc que la réalité de l'autonomie et la capacité d'avoir des collectivités qui sont en responsabilité directe, nous pouvons le défendre ensemble.

Juste quelques petits rappels sur la contractualisation. J'ai souvenir, dans les années 2000, d'un marqueur idéologique à gauche que je pouvais comprendre, qui était la contractualisation avec les territoires, notamment lorsque vous étiez majoritaires dans les Départements et les Régions. Et vous fléchiez cette contractualisation au fait que les territoires, pour avoir des dotations, devaient entrer dans vos objectifs politiques, dans les objectifs définis par les exécutifs de gauche. Je vois qu'il y a une espèce d'indignation variable. C'est-à-dire que quand vous étiez, à ce moment-là, dans les exécutifs de gauche, vous contractualisiez, vous souhaitiez que les territoires s'alignent sur les vos objectifs politiques et là, à un moment où l'État souhaite utiliser cet outil de contractualisation, d'un seul coup, vous découvrez que c'est une mauvaise façon d'opérer. Je ne peux pas accepter cela.

Sur le caractère financier et outrancier des propos tenus par notre collègue communiste, il y a effectivement probablement des choses à revoir sur le plan de la solidarité au plan national, mais il y a des avancées : la suppression de la taxe d'habitation, l'augmentation du minimum vieillesse, l'augmentation de l'allocation pour adultes handicapés, et je ne veux pas trop délayer parce que ce n'est pas le sujet. Mais le sujet de la contractualisation qui nous occupe aujourd'hui est un vrai sujet majeur.

D'abord, cette loi de programmation vise à instaurer un nouveau rapport entre les collectivités territoriales et l'État, sur une base de rupture de la baisse unilatérale des dotations et sur l'instauration d'une relation de confiance. Vous avez le droit d'estimer que cette relation de confiance, aujourd'hui, n'est pas pleine et entière et que les négociations doivent se poursuivre, et je respecte cette entente.

Vous savez très bien que les modulations jouent selon trois critères. L'un a été évoqué par notre adjoint aux finances : c'est la démographie et la construction de logements. L'autre, c'est le revenu moyen par habitant de populations résidant dans les quartiers prioritaires de la ville. Le troisième, c'est l'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2016. Il y a donc des critères de modulation à la hausse qui sont possibles et nous avons coché une case, vous l'avez dit, sur ces critères, à la hausse. Il n'y a pas d'engagements de l'État, selon M. Nicolas Martin. Mais si, il y a des engagements de l'État, notamment celui de ne pas baisser les dotations de fonctionnement, ce qui était le cas depuis de nombreux gouvernements, qu'ils soient d'ailleurs de droite comme de gauche.

S'agissant de la taxe d'habitation, vous savez très bien qu'elle sera remplacée à l'euro près. L'engagement a été pris par le président de la République et c'est une mécanique que vous connaissez déjà : des exonérations à titre social, il en existe, et vous savez que l'État les

III – 39

compense. Il n'y a donc pas lieu de crier avant d'avoir mal. Attendons le prochain projet de loi. Mais nous ne voyons pas pourquoi l'État ne financerait pas à l'euro près, comme il l'a fait sur les exonérations à titre social qu'il imposait jusqu'alors.

Concernant la mise sous tutelle, je considère pour ma part qu'il n'y a pas de mise sous tutelle. Vous savez que nous avons un problème de déficit extrêmement important. Il y a un contrat qui est passé avec l'engagement de ne pas baisser la DGF, avec l'engagement de pouvoir moduler en fonction de certains critères. Sur les crédits d'investissement, la Ville reste très libre de ses investissements et à aucun moment l'État n'interviendra dans la politique d'investissement et dans ses choix d'orientation. Vous gardez donc toute votre autonomie pour gérer et appliquer votre projet politique.

Enfin, je voudrais juste terminer en disant qu'il y a une clause de revoyure annuelle qui vous permet de renégocier et je voudrais saluer tout de même le propos constructif de notre adjoint aux finances, qui a finalement reconnu que ce n'était pas forcément une approche si mauvaise que cela, qui entend poursuivre...

Rires dans la salle

Si, parce que l'État reconnaissait notamment une partie de votre gestion vertueuse, que vous souhaitiez poursuivre les négociations avec la préfète sur ce sujet-là. Je vous ai trouvé beaucoup moins critique que vous ne l'avez été précédemment et je souhaitais souligner ce caractère constructif parce qu'il me semble que cela avance dans le bon sens.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes... Catherine Touchefeu.

Mme TOUCHEFEU, Adjointe – Je crois que la décision du gouvernement d'imposer aux collectivités une limitation maximum de la progression des dépenses de fonctionnement, ce n'est pas un contrat, contrairement à ce qui vient d'être dit. C'est un diktat, une mise sous tutelle, une remise en cause insidieuse, mais fondamentale de la libre administration des collectivités et une menace pour le service public.

C'est, qui plus est, peu efficace par rapport à l'objectif affiché de la réduction de la dette. Cette dette nationale atteint 97 % du PIB, mais elle ne concerne que pour 9 % l'ensemble des collectivités locales réunies. Par contre, les collectivités locales représentent 70 % de l'investissement public. Autant dire que la décision ne diminuera pas la dette de l'État, mais qu'elle donnera un coup de frein aux investissements et à la dynamique en termes d'emplois et de services utiles qu'ils produisent.

La contractualisation s'attache à contraindre particulièrement les dépenses de fonctionnement et donc en priorité, on le sait bien, les dépenses de personnel. Or chacun sait que pour rendre un service efficace, adapté aux besoins des populations, il faut des personnels. C'est, de fait, une attaque supplémentaire contre les services publics, visant à réduire leur efficacité, et l'on attend un peu pour mieux vanter ensuite les mérites du privé.

Pourtant, dans la lutte contre les inégalités, des services publics de qualité sont indispensables. Le pacte imposé par l'État vise une contractualisation collectivité par collectivité. Il s'agit d'une mise sous tutelle qui entend donner à chaque collectivité l'espoir qu'elle pourra s'en sortir un peu mieux en négociant individuellement avec l'État. Et surtout, ce pacte vise à empêcher la contestation ultérieure. C'est un contrat, vous devez vous y tenir. C'est un contrat, mais un contrat qui ne fixe d'obligations qu'aux collectivités, aucune à l'État, si ce n'est de taper moins fort en cas de dépassement du cadre imposé. On ne demande pas au pendu de régler le nœud coulant...

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé, Franck Noury et moi-même, de ne pas participer au vote de la délibération concernant ce pacte de contractualisation. Par des cadeaux aux plus riches, le gouvernement prive l'État de plusieurs milliards de rentrées fiscales. En décidant de

III – 40

nouvelles privatisations, parce qu'il y a également cela, il l'appauvrit encore en le privant des ressources versées par les entreprises concernées et en même temps, il impose un pacte aux collectivités territoriales. Ce n'est pas au gouvernement de donner des leçons de bonne gestion aux collectivités.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Je remercie Hervé Grélard d'avoir noté une certaine modération dans mes propos. Pour autant, je voulais dire à Robin Salecroix, à Catherine Touchefeu, à Nicolas Martin, et je crois que j'en oublie, que je suis assez d'accord avec l'ensemble des arguments qu'ils ont exposés.

Simplement, la conclusion, en responsabilité, ne peut pas, de mon point de vue, être la même. Pourquoi ? D'abord parce que, petite nuance avec ce que vient de dire Catherine, le dialogue ne continue pas simplement individuellement. Il continue aussi avec les associations et notamment, avec France urbaine, qui est l'association d'élus et de collectivités dans laquelle nous sommes actifs et dans laquelle je peux vous dire que je suis personnellement intervenu dans plusieurs commissions et lors de plusieurs événements de manière extrêmement sévère sur cette contractualisation, que France urbaine avait commencé par approuver.

Et ils jurent maintenant un petit peu tard qu'on les y prendra plus, parce qu'ils n'avaient pas mesuré à quel point derrière le terme séduisant de « contractualisation », se cachaient des mesures parfaitement unilatérales.

Je pense donc qu'il faut signer ce contrat. Je pense qu'il faut poursuivre un dialogue franc et massif avec l'État sur le sujet, mais qu'il y a bien là, effectivement, une remise en cause de l'autonomie des collectivités locales et qu'il y a bien là fondamentalement une remise en cause du caractère décentralisé de notre République. Parce que la comparaison que vous avez faite, cher Hervé Grélard, est tout de même un peu spécieuse. Il n'est quand même pas tout à fait pareil...

On ne peut pas traiter et considérer de manière équivalente des collectivités qui discutent entre elles de quelle manière elles vont pouvoir s'aider mutuellement, parce que vous savez, c'est aussi un peu des financements croisés que vous êtes en train de parler là, donc comment les collectivités, et à quelles conditions, pouvaient s'aider mutuellement à réaliser un certain nombre d'investissements, et la situation de tutelle de l'État sur l'ensemble des collectivités, avec notamment un pouvoir qui est le pouvoir législatif dont ne dispose pas une collectivité sur une autre. La comparaison me paraît donc quand même extrêmement spécieuse.

L'autonomie financière des collectivités se réduit de plus en plus, sur les dépenses, nous venons de le voir, comme sur les recettes, et nous le verrons. Je pense que ce n'est pas une bonne manière de faire fonctionner notre pays.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci de me donner la parole, Madame le Maire. C'est juste une explication de vote, puisque manifestement, les choses sont compliquées dans vos rangs, pour vous dire que le groupe de la droite et du centre votera pour cette délibération. Je voulais le préciser, par souci de clarté et parce que nous pensons que c'est l'intérêt de la Ville également.

Mme le MAIRE – Merci. Quelques mots. Je crois que dans ces débats, nous devons avoir à cœur les uns et les autres de ne pas perdre les citoyens au milieu du chemin. Je crois que c'est pour nous une priorité. La première chose sur laquelle je voudrais revenir, je l'ai dit au Conseil métropolitain, mais je le redis, est que je crois qu'il est normal que les collectivités participent à l'attention du pays sur les dépenses publiques, sur la santé du pays. C'est ce que nous faisons ici depuis de nombreuses années.

III – 41

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des économies de fonctionnement qui sont à l'œuvre depuis le début du mandat et qui sont importantes. Les équipes, au quotidien, savent nous le dire. De ce point de vue, je crois qu'il est important que les Nantais sachent que pour nous, chaque euro dépensé doit être un euro utile et que nous sommes attentifs à toutes ces dépenses.

C'est la raison pour laquelle si l'État, si les services de l'État nous avaient dit : nous demandons aux collectivités locales d'être attentives à un niveau d'épargne nette, j'aurais pu souscrire au fond de cette démarche, parce que je crois qu'il est de notre responsabilité collective d'être attentifs à la santé financière de nos Villes.

Mais ce n'est pas le choix qui a été fait. Le choix qui a été fait est de contrôler les dépenses sans tenir compte des recettes. C'est là qu'est la difficulté, c'est là qu'est la difficulté parce qu'alors, on entre effectivement dans le champ de l'autonomie des collectivités locales.

Deuxième élément : il y a aujourd'hui dans les discussions, qui ne sont pas définitives, qui ne sont pas arrêtées, et heureusement, un certain nombre d'incohérences. J'en citerai une seule pour la Ville de Nantes. Je vais prendre une mesure que je considère positive, dans les mesures qui ont été mises en place depuis le début de ce quinquennat : le dédoublement des classes de CP, l'année dernière, et de CE1, à la rentrée, dans les ZEP. Pour Nantes, ce seront plus de 40 classes nouvelles liées à ce dédoublement. C'est extrêmement important. Comment l'État peut-il, d'un côté, nous demander de mettre en place, à raison, je le répète, ce dédoublement, et en même temps, nous imputer les dépenses afférentes à ce dédoublement dans nos trajectoires ? Là, il y a sur le fond une incohérence.

Enfin, un dernier élément. J'étais mercredi matin à France urbaine, avec le président de France urbaine, le maire de Toulouse, M. Moudenc, et nous avons, avec l'ensemble des maires et présidents de Métropoles présents, ré-évoqué ce sujet pour faire le point sur un certain nombre de questions. Je le redis ce matin : nous allons continuer à porter, et collectivement, un certain nombre de propositions, parce que je crois que sur ce sujet, il faut dire des choses sur le fond, mais aussi proposer. Nous porterons donc à nouveau auprès des services de l'État un certain nombre de propositions pour avancer sur ce sujet.

Enfin, un dernier mot pour dire très simplement pourquoi j'appelle à voter cette délibération et pourquoi je voterai cette délibération. C'est tout simplement parce que si cette délibération n'était pas adoptée, ce seraient plusieurs millions d'euros qui seraient en jeu et imputés de manière supplémentaire à la Ville de Nantes.

Eh bien moi, ma conviction, ma responsabilité, c'est que ces millions supplémentaires, nous en avons besoin pour nos écoles, nous en avons besoin pour la culture, nous en avons besoin pour la lutte contre la précarité, nous en avons besoin pour notre mobilisation sur les migrants.

Je continuerai donc à défendre la position de principe qui est la nôtre, je continuerai à faire progresser ce sujet parce que je crois que derrière, je crois qu'il y a un vrai enjeu, qui est effectivement le rapport aux territoires, c'est effectivement la décentralisation, qui est de se dire que le monde de demain, cela ne peut pas être un monde centralisé et jacobin, que le monde de demain naît aussi dans les territoires.

Nous continuerons donc à porter cette voix avec exigence, mais nous faisons toujours, toujours, toujours primer l'intérêt des Nantais avant toute autre chose.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (abstention des élus UDB et des élus écologistes et citoyens).

Non-participation au vote des élus communistes et républicains, de Mme Touchefeu, de M. Noury et de M. Nicolas.

III – 42

Mme CHIRON, Adjointe, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

Programme Local de l'Habitat – Avis sur le projet arrêté

Mme CHIRON, Adjointe – Je vous propose la procédure d'élaboration du programme local de l'habitat de Nantes Métropole, qui a débuté le 16 décembre 2016, pour la période 2019-2025. Il s'inscrit dans la poursuite d'une politique publique de l'habitat qui est construite depuis la création de la Métropole. Nous en sommes donc à la saison 3 du PLH.

L'élaboration conjointe de ce document avec le plan local d'urbanisme métropolitain et le plan de déplacements urbains vise à assurer le renforcement de la stratégie commune entre l'urbanisme, l'habitat, les déplacements, et en veillant à articuler les orientations stratégiques de la Métropole dans ces différents champs d'action et à décliner concrètement leur mise en œuvre opérationnelle. Par ailleurs, ce programme prend en compte les ambitions du « plan climat air énergie territorial », également en cours d'élaboration, mais aussi de la feuille de route de la transition énergétique.

Par délibération du 22 juin 2018, le Conseil métropolitain a arrêté le projet du programme local de l'habitat qui doit fixer, pour la période 2019-2025, les objectifs qui doivent permettre de répondre aux besoins en matière de logement des ménages de l'agglomération nantaise. Il définit les objectifs et les principes d'une politique locale visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ce PLH a été élaboré en trois phases distinctes : le diagnostic, les orientations stratégiques et le programme d'actions thématiques et territorialisées, avec une implication très forte des élus et des partenaires.

Ce nouveau PLH s'inscrit dans la continuité de la politique publique de l'habitat menée dans la Métropole et s'attache à développer des réponses plus qualitatives aux nouveaux enjeux métropolitains et adaptés à la diversité des besoins actuels et des futurs habitants, notamment l'anticipation des besoins liés au vieillissement de la population, l'intégration des enjeux liés à la transition énergétique, la diversification des cellules familiales et le desserrement des ménages, la précarisation d'une partie des habitants, l'innovation dans les modes de conception, de production du logement et dans les nouveaux modes d'habiter ou de cohabiter.

Un rapide zoom sur les spécificités nantaises, à savoir, bien entendu, que la Ville de Nantes constitue le moteur de la dynamique et de l'attractivité métropolitaine. Elle concentre en cela les enjeux principaux identifiés dans le PLH. En matière d'attractivité démographique, tout d'abord, entre 2010 et 2015, la Ville de Nantes a enregistré un taux d'évolution annuelle de sa population de +1,26 % et 92 % des nouveaux habitants de la métropole se logent dans un parc construit avant 2012. Il s'agit donc d'afficher une forte ambition en termes de réhabilitation des logements existants, qu'ils soient publics ou qu'ils soient privés. C'est donc une priorité.

La feuille de route « Nantes Métropole en transition » fixe le cap et les moyens dédiés nécessaires à une massification des chantiers d'amélioration énergétique des logements ainsi qu'à la lutte contre la précarité énergétique. Le développement de l'offre neuve vient bien sûr s'inscrire dans la complémentarité de l'offre proposée par le parc existant. En effet, pour répondre aux besoins non couverts par le parc de logements de la métropole, le cap fixé est celui d'une production annuelle d'au moins 6 000 logements neufs. C'est-à-dire que la fiche communale de Nantes vient décliner les objectifs de ce PLH pour le territoire nantais. Nous avons donc inscrit un objectif annuel de production de 3 000 à 3 100 logements neufs par an.

III – 43

La Ville de Nantes se démarque également du reste de la métropole par une taille moyenne des ménages inférieure à la moyenne métropolitaine, 1,86 personne par ménage en 2014, contre 2,08 dans la métropole, du fait, là aussi, d'une plus forte représentation des personnes isolées en centre-ville. Les familles progressent toutefois, et ce, grâce aux produits que nous avons mis en place dans les PLH précédents.

Ce PLH prend en compte les besoins en logements. Il met aussi l'accent sur la nécessité de réorienter qualitativement la production de logements vers de plus petits logements, j'insiste sur ce point, les T1 bis et les T2, et également, sur les grands logements, les T4.

Peut-être un rapide point sur les différentes orientations de ce PLH saison 3. Il s'agit, dans cette nouvelle édition du PLH 2019-2025, de construire non pas plus, cette fois-ci, mais bien entendu, de construire mieux, pour une métropole toujours plus solidaire. Ces orientations sont les suivantes :

- 33 % de logement social, à savoir que le taux SRU pour la Ville de Nantes, qui est de 26,13 %, représente donc une construction annuelle ou un objectif entre 800 à 1 000 logements sociaux par an ;
- la création d'un logement social accessible. Ce PLH crée ici une nouvelle catégorie de logement social pour faciliter l'accès au logement aux familles les plus modestes, à savoir qu'un quart du parc de logement social neuf sera réservé, avec des loyers ne dépassant pas 10 % du montant de l'APL ;
- la priorité au logement d'abord, pour les plus précaires. Le PLH renforce l'effort pour l'hébergement d'urgence, l'hébergement et le logement accompagné, et pour rassurer Mme Garnier, la problématique des migrants est bien prise en compte dans le PLH, puisque c'est le développement de l'hébergement et l'accès pour les ménages régularisés aux logements ayant un droit commun. Il s'agit de la page 79 du document du PLH ;
- le maintien de l'accession abordable et la création de l'accession intermédiaire pour tous ceux qui sont au-dessus des plafonds de revenus HLM, mais qui ne peuvent accéder au parc privé. Le PLH maintient l'objectif de 1 300 logements abordables par an, dont 700 à 800 en accession à la propriété, qui sont plafonnés à 2 500 € du mètre carré à Nantes, et crée une nouvelle aide à l'accession dite « accession intermédiaire », sous condition de ressources plafonnées également, à hauteur de 2 900 € du mètre carré pour Nantes.
- l'amélioration du parc de logements sociaux existants. En effet, le PLH prévoit la réhabilitation énergétique de 5 000 logements par an, dont 1 500 rénovations de logements sociaux par an dans le cadre de la mise en œuvre spécifique des projets globaux de l'ANRU, dans le diffus également, avec de nouvelles aides éco-conditionnées ;
- la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique des propriétaires modestes, puisque là aussi, nous allons soutenir la rénovation énergétique de 350 à 500 logements privés anciens dégradés dont les propriétaires ont des revenus modestes ;
- l'accessibilité universelle du logement, puisque nous avons maintenu l'objectif de 100 % de logements accessibles aux personnes en situation de handicap et 10 % de logements adaptés sur mesure. Nous allons donc bien au-delà des dispositions du projet de la loi ÉLAN ;
- l'expérimentation d'un foncier solidaire, avec la mise en place, ici, d'un nouveau type d'accession sociale à la propriété qui va dissocier la propriété du foncier et du bâti. L'Office foncier solidaire sera propriétaire du foncier. L'acquéreur, lui, sera propriétaire des murs, dans le cadre d'un bail de très longue durée signé avec l'Office foncier ;

III – 44

- les nouveaux projets pour le logement étudiant et les jeunes actifs. Bien entendu, là aussi, il y a une demande forte, puisque nous avons proposé, dans ce nouveau PLH, 500 à 700 places en résidence étudiante et 40 places en résidence foyer de jeunes travailleurs ;
- enfin, une offre plus diversifiée pour les personnes âgées, puisque le PLH apporte des réponses avec l'adaptation de logements pour le maintien à domicile, les logements bleus, les 1 150 places en EHPAD et les 200 places en résidences autonomie qui sont aujourd'hui en projet.

Voilà, Madame le Maire. Je vous propose d'émettre un avis sur ce projet arrêté du PLH.

Mme le MAIRE – Merci. Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Madame le Maire, mes chers collègues, après cette présentation effectuée du programme local de l'habitat par notre collègue Pascale Chiron, nous voyons là que nous avons un document quand même totalement stratégique et important, qui répond véritablement aux grands enjeux auxquels nous devons faire face.

D'abord, cela a été souligné, il nous faut répondre à une croissance démographique. Nous avons la chance d'être sur un territoire dynamique, avec d'ailleurs, il faut le souligner, on ne le dit pas assez et ce n'est pas forcément assez connu, un taux de chômage de 6,8 %, qui est le taux le plus bas de toutes les agglomérations françaises, hors Île-de-France, bien entendu.

Nous avons donc pris la mesure, à travers ce PLH, du défi démographique auquel nous devons répondre, en premier lieu pour celles et ceux qui ont grandi sur notre territoire et qui souhaitent s'y installer durablement, qui souhaitent y vivre, y trouver du travail et s'y épanouir. C'est la grande majorité de ceux pour lesquels nous réalisons ces logements.

t bien sûr également pour les nouveaux arrivants. Ils sont très différents. Cela peut être évidemment beaucoup de jeunes, d'étudiants, qui viennent trouver leur premier emploi et faire des études. Cela peut être aussi des retraités, qui ont fait leur carrière ailleurs, particulièrement en région parisienne, et qui souhaitent retrouver leurs racines dans l'ouest. C'est un public évidemment extrêmement diversifié. L'enjeu premier est vraiment celui-là.

Le deuxième enjeu est d'assurer l'exercice du droit au logement très concret. Cela, c'est vraiment la force de ce PLH, parce qu'il prend en compte la diversité des solutions. On sait bien qu'il n'y a pas une réponse unique à la question du droit au logement. Ce sont des réponses complètement multiples.

On peut partir véritablement des situations d'urgence sociale, et Dieu sait si nous en avons parlé aujourd'hui, qui sont extrêmement prégnantes. On peut parler aussi des besoins spécifiques concernant notamment le vieillissement de la population, auquel nous sommes confrontés.

Nous travaillons, et nous avons vu en particulier aux Dervallières, la semaine dernière, une opération magnifique réalisée sous l'égide de Nantes Métropole habitat, qui combine logements sociaux pour des personnes autonomes, accueil de retraités qui souhaitent rester à domicile et réalisation d'un EHPAD à proximité, le tout vivant en collectif.

Il y a évidemment la question de l'accessibilité pour les personnes handicapées et là, vous savez que dans ce PLH, vous avez maintenu le cap, en tant que présidente de Nantes Métropole et a fortiori, en tant que maire de Nantes, sur l'accessibilité universelle, qui est malheureusement remise en cause, vous les savez, par la loi ÉLAN.

Et puis, il y a évidemment cette question fondamentale de la mixité sociale et de ce point de vue, nous verrons bien tout à l'heure, avec la délibération sur le PLUM, que le PLUM et le PLH sont les deux jambes d'une même volonté de marche en avant sur la mixité sociale, et cela passe évidemment par la place que l'on accorde au logement social. Là encore, vous le savez, il

III – 45

est assez malmené au niveau national. C'est un modèle qui est remis en cause. Il y a beaucoup de restructurations en cours qui sont liées aussi à des baisses de financement très importantes, et nous allons connaître une période difficile. Malgré tout, il y a la volonté, avec l'ensemble des opérateurs du logement social, de maintenir le cap.

Il y a aussi cette politique qui nous est propre de logements abordables qui est là renforcée par cette accessibilité à des catégories un peu plus aisées que celles que nous touchions avec cette nouvelle proposition qui est forte sur les logements intermédiaires. Là encore, cela correspond à une volonté très forte de notre part.

À travers ces actions, je crois que nous allons pouvoir répondre notamment à un phénomène qui est gravissime : l'étalement urbain. Comme toutes les agglomérations, nous avons été confrontés à ce phénomène d'étalement urbain pendant les décennies passées, depuis la Deuxième Guerre mondiale en particulier, avec le risque qu'évidemment, les populations familiales aux revenus modestes et moyens ne cessent de s'éloigner de la ville, comme cela a été le cas par le passé, faute de pouvoir accéder au logement.

Le PLH est donc une formidable réponse et aujourd'hui, nous mesurons qu'à travers les évolutions des effectifs de démographie scolaire, puisqu'à chaque Conseil municipal, nous sommes sollicités sur des opérations de nouvelles extensions, que nous avons gagné ce défi de garder les familles à Nantes et que oui, on peut rester, établir son projet résidentiel à l'intérieur des familles. C'est sans doute encore modeste, certes, on pourrait aller plus loin, mais il est vrai qu'il faut absolument éviter que nos villes, à terme, n'accueillent que des populations les plus aisées d'un côté, qui ont les moyens d'accéder au logement privé, et que les populations les plus pauvres soient touchées par des phénomènes de relégation, et faire en sorte qu'elles trouvent au cœur des métropoles toutes les solutions, les réponses à leurs questions.

C'est donc bien la présence, en effet, des classes intermédiaires, des classes moyennes, des salariés, des familles, qui doit nous permettre de lutter contre cet étalement urbain.

Voilà pourquoi je dirai que l'importance de ce document est évidente. Sa mise en œuvre se fait avec un grand nombre de partenaires. Il a été travaillé d'une manière extrêmement partenariale avec tous les opérateurs, que ce soient les bailleurs sociaux ou la Fédération des promoteurs immobiliers, et le PLH est un document qui doit nous permettre d'aller de l'avant.

C'est pourquoi, avec l'ensemble des collègues du groupe des élus socialistes, républicains et démocrates, nous voterons avec enthousiasme cet avis favorable au PLH de Nantes Métropole.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je vais demander à tous ceux qui souhaitent prendre la parole de s'inscrire. Madame Garnier, puis Monsieur Stekr-Ridel.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Nous avons déjà eu l'occasion de le souligner la semaine dernière en Conseil métropolitain, il y a un certain nombre d'orientations que nous rejoignons dans le PLH que vous nous présentez aujourd'hui, notamment ce qui touche au logement des personnes âgées, pour lequel, du reste, beaucoup d'initiatives d'associations se mettent en place et que nous vous invitons à soutenir parce qu'elles offrent une véritable alternative au logement en foyer ou en EHPAD, qui est finalement souhaité par très peu de personnes âgées sur le territoire et qui représente par ailleurs, vous le savez, des coûts importants pour nos collectivités.

Donc bien sûr, le logement des personnes âgées, le logement des jeunes, qui est aussi un volet important de ce document, et le logement des familles, M. Robert en a parlé, Pascale Chiron également, qui représente un enjeu important pour le territoire. Nous sommes contents que vous vous y attachiez, même si aujourd'hui, trop de familles quittent encore la métropole pour

III – 46

s'installer en deuxième ou troisième couronne. Mais nous nous rejoignons sur le fait qu'il y a là un travail évident à conduire.

Ceci étant dit, il y a également un certain nombre d'éléments sur lesquels nous nous retrouvons beaucoup moins, voire pas du tout, dans la manière que vous avez choisie pour construire ce document. Je voudrais revenir sur la question du logement social. J'ai rappelé, la semaine dernière, qu'il y avait, dans notre métropole, 38 000 ménages qui vivaient sous le seuil de pauvreté. Sur ces 38 000 ménages, 50 % bénéficient d'un logement social, un petit nombre, environ 10 %, sont propriétaires de leur logement, puisqu'on peut être sous le seuil de pauvreté et pour autant, être propriétaire de son logement, avec d'autres questions que cela pose par ailleurs, et il reste 11 000 ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté, à Nantes Métropole, et qui n'ont pas accès à l'un des 61 000 logements sociaux que l'on recense à l'échelle de nos 24 communes.

Nous pensons qu'il y a là un véritable sujet. Il faut s'assurer, dans les années à venir, que le logement social logera d'abord ceux qui en ont le plus besoin, sachant que nous ne pourrons jamais loger tous ceux qui peuvent y prétendre, puisque 50 % environ de la population métropolitaine est éligible, aujourd'hui, selon les critères fixés, à un logement social. Donc le premier volet est celui du logement social.

Ensuite, la question de l'accession à la propriété. Nous avons, dans notre métropole, environ 38 % de ménages qui sont propriétaires de leur logement. C'est une moyenne qui est basse. Pardon, cela concerne la Ville de Nantes. Excusez-moi. Les choses changent un peu au niveau de la métropole. C'est une moyenne qui est basse, par rapport à d'autres villes de taille comparable. Là aussi, nous avons un véritable sujet, auquel la vente des logements sociaux à leurs occupants peut constituer une partie de la réponse et sur ce sujet, nous considérons que vous n'êtes pas suffisamment mobilisés.

Sur la question de la nature en ville, dont vous parlez beaucoup, Madame le Maire, et dont on voit difficilement comment elle va s'inscrire en parallèle de votre ambition de construire 2 000 logements supplémentaires à Nantes chaque année, nous avons bien à l'esprit la dynamique démographique de la ville, le solde naturel, le solde migratoire des personnes qui rejoignent notre territoire.

Je pense que cela n'empêche pas de réfléchir à la répartition que nous souhaitons proposer pour l'accueil de cette population supplémentaire, et pas seulement à l'échelle de Nantes et de la métropole nantaise, mais aussi à l'échelle du bassin de vie. Votre PLH évoque très peu, dans sa méthodologie, les communautés de communes qui sont voisines de la métropole nantaise. C'est dommage. Les communautés de communes concernées le regrettent, à raison, selon nous. Je voudrais dire à M. Robert que cela ne veut pas dire que l'on va aller vers de l'étalement urbain. Cela veut dire que l'on peut aller vers des pôles urbains qui sont déjà constitués, nous sommes d'accord, mais qui peuvent aussi être extérieurs à notre métropole.

Un mot également sur le coefficient de nature en ville, qui partait sans doute d'une bonne intention, mais qui, aujourd'hui, de l'aveu même d'un certain nombre de maires de la métropole et toutes sensibilités politiques confondues, pourrait, compte tenu de sa complexité, aboutir au contraire de l'objectif souhaité, objectif que nous rejoignons, bien sûr.

Nous avons donc un PLH qui, en l'état, soulève un certain nombre de questions, qui ne nous semble pas répondre suffisamment aux enjeux de qualité de vie que nos concitoyens attendent ou même, viennent chercher sur notre territoire. Beaucoup d'habitants, et je suis persuadée que c'est la même chose pour vous, viennent nous parler de leurs conditions de vie, qu'ils estiment se dégrader, de quartiers qui perdent leur identité, de maisons individuelles qui disparaissent alors qu'elles apportaient à un quartier ou un pôle de maisons un côté plus aéré ou plus verdoyant. Tout cela, il faut aussi savoir l'entendre de la part de nos concitoyens.

III – 47

Je voudrais terminer en mentionnant une étude récente de l'Institut de géographie de Nantes. J'ai eu l'occasion de discuter récemment avec un chercheur de cet institut, qui disait que le cadre de vie des Français était en train d'évoluer profondément. Au XX^e siècle, le cadre de vie préféré des Français, c'était la ville, voire la grande ville. On s'inscrivait dans un contexte historique qui faisait suite à l'exode rural de la deuxième partie du XIX^e siècle et il y avait, avec le départ à la ville, cette notion d'émancipation et de liberté qui s'est installée dans l'esprit de nos concitoyens.

Aujourd'hui, les choses sont en train de bouger et le cadre de vie préféré des Français, c'est la petite cité de caractère. Cela ne veut évidemment pas dire que les petites cités de caractère vont accueillir les 66 millions de Français. Cela ne veut pas non plus dire que nos villes vont cesser de grandir parce que nos concitoyens viennent habiter en ville pour les services qu'elle propose et pour les emplois qu'elle propose, mais cela veut dire qu'il y a un véritable changement dans les mentalités de nos concitoyens et que leurs aspirations évoluent. Je pense qu'il faut que nous soyons capables d'en tenir compte pour Nantes dans les années à venir.

Mme le MAIRE – Merci. Catherine Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Merci. Je voulais souligner cet engagement fort de la Ville de Nantes pour la politique publique du logement. C'est vraiment un PLH plutôt enthousiasmant. Il offre une articulation judicieuse entre la construction de logements pour tous les publics, la construction de logements abordables et une aide à la rénovation qui fait la part belle à la rénovation énergétique.

Ce PLH contient des marqueurs écologiques indispensables à la transition énergétique avec des aides à la rénovation, des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et pour le locataire, un meilleur confort et des économies de charges. Suite au grand débat sur la transition énergétique, nous voilà dans les actions concrètes, avec l'objectif « zéro passoire énergétique » et des moyens conséquents, puisqu'au conseil métropolitain, vendredi dernier, nous venons de voter un budget de 56 M€. C'était une délibération portée par notre collègue Pascal Pras, qui est également très investi sur cette question.

Les mesures proposées devraient permettre de garder des familles dans Nantes, et dans le centre-ville de Nantes, et de poursuivre l'action ambitieuse de réhabilitation des logements dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

Ce PLH est à l'opposé du dé-tricotage contenu dans le projet de loi ÉLAN. En se réfugiant derrière le slogan « construire plus et plus vite », la loi organise la construction de logements locatifs qui, sans obligation de concours d'architectes et donc sans suivi de professionnels de la Ville, ne participeront pas à la cohésion de la cité, à la qualité du bâti, à la réalisation d'une ville inclusive, accessible à tous. L'accessibilité pour les citoyens en situation de handicap, qui était rendue obligatoire par la loi de 2005 pour 100 % des collectifs neufs, est là ramenée à 10 %. C'est une régression incontestable ! De ce fait, j'exprime vraiment une grande satisfaction à voir que le taux de 100 % est maintenu dans ce PLH nantais.

Nous soulignons la volonté de lutter contre le « sans-abrisme ». Les actions qui en découlent devront nous permettre de mieux répondre aux besoins des locataires en très grande difficulté.

Par contre, il nous reste l'épineuse question des migrants, pour lesquels nos réponses restent faibles au regard des besoins.

Un point sur l'évaluation qui est prévue dans le PLH. C'est une démarche qui est un gage de bonne exécution des actions décidées. Nous savons que nous sommes attendus pour que nos engagements soient effectifs pour faciliter la ville et que la cohésion sociale soit entretenue avec tous les égards.

III – 48

Enfin, je dirai un dernier mot sur l'habitat participatif, puisqu'à l'échelle des enjeux en quantité, nous restons sur des volumes très modestes, mais grâce à ce dispositif, des citoyens s'organisent, font équipe, se projettent sur un futur quartier, comme des apprentis bâtisseurs. Dans quelques jours, les 5, 6 et 7 juillet, se tiendront à Nantes les Rencontres nationales de l'habitat participatif, auxquelles nous sommes tous invités à participer.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Stekr-Ridel.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Je voulais simplement me réjouir du nouveau produit d'accession intermédiaire que vous souhaitez mettre en place pour les ménages à ressources intermédiaires et que nous réclamons maintenant depuis plusieurs années. Je suis toutefois extrêmement déçu par son dimensionnement : seulement 250 logements par an. Ce n'est pas cet objectif, cher Alain Robert, qui nous permettra de lutter contre l'étalement urbain. Une fois de plus, le curseur est clairement mis sur le logement social, qui répond, certes, à une nécessité, mais au détriment de l'accession à la propriété à Nantes pour les ménages moyens. Un meilleur équilibre, au minimum dans certains quartiers, entre logement social et ce nouveau produit d'accession permettrait à plus de ménages moyens de devenir propriétaires tout en restant vivre au sein de la commune de Nantes. Il s'agit là d'une divergence majeure entre votre vision du parcours résidentiel pour les Nantais et la nôtre.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Marie-Annick Benâtre.

Mme BENÂTRE, ADJOINTE – Madame le Maire, chers collègues, aussi ambitieux soit notre programme local de l'habitat, il est percuté de plein fouet par la loi ÉLAN. En premier lieu parce que cette loi marque une rupture : le logement n'est plus un droit, mais un bien marchand. Elle fait de la mobilité le synonyme de la précarité, de la simplification, celui de la dérégulation, de la réorganisation des organismes HLM, celui du démantèlement. Elle inscrit la réduction des normes en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées, la réduction du rôle des architectes, fragilisant ainsi la protection de notre patrimoine, et affaiblit le rôle des maires en réduisant leur pouvoir.

Dans ce contexte, les engagements de notre PLH prennent une importance majeure, d'autant plus que le diagnostic élaboré pour l'écriture de ce troisième PLH rappelle les besoins : plus de 30 000 demandeurs de logements sociaux sur la métropole, le taux SRU non respecté, une démographie dynamique, des besoins nouveaux, mais aussi la paupérisation d'un grand nombre d'habitants. Il est donc primordial de construire des logements très abordables sur tout le territoire.

Nantes y participe à un haut niveau et doit poursuivre et tendre vers les 30 % de logements sociaux, étant à considérer que le logement social doit rester un élément essentiel de la mixité et de la cohésion sociale. Il doit bien évidemment répondre aux besoins des plus démunis, mais aussi loger les 70 % des Nantais qui pourraient y avoir accès. Chacun doit pouvoir disposer d'un toit, quelle que soit sa situation, et dans un cadre de vie épanouissant, favorable au bien-être et au « vivre ensemble ». C'est pour cela que nous nous engagerons fortement en faveur du logement social, avec 2 000 logements par an, que nous renforçons le niveau de réhabilitation des logements privés et publics. Nous maintenons également nos objectifs en matière d'accessibilité universelle, avec l'obligation de 100 % de logements accessibles, là encore en contradiction avec la loi ÉLAN. En même temps, il est indispensable d'encadrer les ventes à 300 par an, d'autant plus que nous avons contribué à leur financement, y compris dans le cadre des garanties d'emprunt.

III – 49

À ce stade, trois axes de réflexion nous semblent importants. Les démolitions qui visent la mixité et à faciliter le parcours résidentiel voulu par la Ville sont financées, pour une grande part, sur fonds propres des HLM. Ce sont donc pour partie les loyers qui financent les démolitions et ce, à fonds perdus, en quelque sorte. Ces sommes pourraient être utilement utilisées à la construction de logements sociaux. C'est d'autant plus nécessaire après la baisse voulue par le gouvernement d'1 Md€ sur les APL, concentrée sur le seul parc social. Ce dispositif de baisse des loyers est entré en vigueur en février 2018. Au plan national, la baisse des APL pour les bailleurs se situe à plus de 80 M€, soit l'équivalent de leur apport investi chaque année dans la construction de 3 000 logements. Pour Nantes Métropole Habitat, la perte due à la baisse des APL et des loyers s'élève déjà à 8 M€, alors que nous ne sommes pas en année pleine. Nous pouvons mesurer l'impact pour la construction de logements sociaux, dont il y a tant besoin.

Pour répondre au droit au logement pour tous, la Ville s'implique dans la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, en particulier dans l'élaboration de la charte de prévention. Mais développer une démarche proactive permettrait d'amplifier la lutte contre les expulsions et ainsi, d'apporter notre soutien aux plus démunis.

Parce que le logement est un élément essentiel de socialisation, il nous faut déployer les pensions de famille, les maisons relais, les logements thérapeutiques, les projets d'insertion par le logement ou encore les terrains familiaux pour les gens du voyage.

Dans le cadre de nos objectifs de solidarité avec les plus précaires, nous pouvons contribuer au développement du logement transitoire avec la mise à disposition de fonciers de la Métropole et de la Ville pour construire du logement modulable, adaptable, empilable et transportable, à l'exemple du prototype Minim House. Dans ce contexte, il nous faut être attentifs aux règles d'urbanisme du logement diffus réalisé par nombre de promoteurs, parce qu'elles pèsent sur la part du logement social.

Le groupe des élus communistes et républicains propose d'engager un nouveau pacte qui encadre mieux les projets des promoteurs immobiliers, en particulier sur la construction de logements sociaux. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les axes d'une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale de l'association France urbaine, qui, en appui au rapport Borloo intitulé « Vivre ensemble, vivre en grand : pour une réconciliation nationale », ambitionnait la relance de la politique de la ville en redonnant à la rénovation urbaine un outil performant.

C'est dans ce contexte difficile, avec des besoins grandissants, que notre groupe votera ce PLH ambitieux, exigeant, qui appelle toute notre vigilance et notre détermination.

Mme le MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, juste une précision. J'ai entendu parler deux fois des problématiques des architectes. Effectivement, le sujet de la qualité architecturale doit être une préoccupation majeure de la façon dont on transforme la ville. Je veux juste préciser quand même que le projet de loi ÉLAN ne revient pas sur le monopole des architectes, qui devrait intervenir à partir de 150 m². C'est juste une question de concours. Il me semble que l'USH a soutenu en tout cas une partie de cette démarche. En tout cas, les architectes interviendront bien et seront les garants, puisque c'est le rôle qu'il leur revient, de la qualité architecturale, au-delà de 150 m².

S'agissant de notre PLH, je ne reviendrai pas plus sur la loi ÉLAN. Nous en avons largement débattu la semaine dernière, et je ne crois pas que ce soit l'objet de ce Conseil municipal. Sur le diagnostic, je ré-insiste sur le fait que s'il y a des efforts qui sont effectués pour l'accession à la propriété, et notre collègue, Laurence Garnier, l'a rappelé, nous avons un taux de propriétaires que je considère comme trop faible à Nantes, même si je ne suis pas pour le tout-propriétaire.

III – 50

Il y a un effort qui est fait, je le souligne, sur l'accès intermédiaire à la propriété, mais je trouve ce PLH insuffisamment ambitieux et je reviendrai notamment sur la façon dont nous pouvons essayer d'encadrer, de structurer le marché libre.

S'agissant des enjeux, j'avais appelé de mes vœux que nous ayons dans le cadre de ce PLH un document global. Il y a eu une totale confusion, la semaine dernière, lorsque j'en ai parlé, puisque nous avons parlé du PADD, et figurez-vous qu'en tant qu' élu, mais aussi en tant que professionnel, je sais un peu quels sont les outils qui permettent de structurer l'organisation d'un territoire et l'aménagement du territoire. Je n'ignore pas l'existence du PADD, mais je sais que dans ce PADD, nous n'avons aucun document où l'on corrèle non seulement le PLH aux questions d'emploi, de transport, mais aussi aux questions de services, d'accès à la culture, de création de bibliothèques, d'ouverture d'écoles. Il me semble que lorsque l'on parle politique de logement, on devrait aussi parler cadre de vie, donc prestation globale. Ce document, à mon sens, en manque et je le regrette.

S'agissant de la mixité sociale, deux points. Premier point : je regrette que dans ce document, on fasse une part trop belle, même si des efforts ont été faits, à une mixité sociale qui est vue sous l'angle du rapport entre logement social et logement privé, locatif et propriétaire. La mixité sociale dépend effectivement de la nature du logement, mais elle dépend aussi beaucoup du profil des résidents qui occupent ces logements. Et l'on ne parle pas assez de la diversité de ces profils de résidents.

C'est pour cela que je voudrais intervenir sur la répartition. Nous avons, par commune, en bloc, des chiffres à réaliser en termes de PLAI et de PLUS, mais vous savez que cela concerne des publics qui sont très variés et que là, on est au cœur de la question de la mixité sociale. Je prends pour exemple le revenu, pour une personne seule, pour un PLAI, qui est de 1 024 € par mois, de 1 862 € pour un PLUS. Ce ne sont pas les mêmes publics et je trouverais intéressant que l'on puisse réfléchir et avoir un support qui nous permette de voir comment l'on organise cette mixité parmi le logement social sur le territoire.

Enfin, s'agissant des orientations stratégiques, j'ai toujours le même regret. Oui, la transition énergétique est une priorité, je suis bien d'accord avec cela et nous partageons cette priorité. En revanche, je regrette que la question de l'accès au logement pour tous ne soit pas l'orientation stratégique n° 1 de ce document. Cela, c'est un vrai souhait.

Je terminerai sur le plan économique, avec deux points que j'ai déjà relevés. Dans une ville comme la nôtre, quand on additionne l'accès sociale à la propriété et le logement social, on a 54 % du marché libre. Vous savez que les contraintes liées au logement social, et je les assume pleinement, je les trouve légitimes et je les soutiens, pèsent sur le bas de bilan des opérations de promoteurs et amènent à des opérations de neuf à des prix au mètre carré qui sont insupportables pour des foyers de classe moyenne.

Je ne trouve pas, dans ce PLH, de stratégie qui permette en tout cas de concilier et de travailler en bonne intelligence avec les acteurs de l'immobilier pour essayer d'enrayer cette hausse du prix au mètre carré, parce qu'elle a des conséquences nocives, celles que vous décriviez, c'est-à-dire de tendre vers des publics extrêmement larges. Nous avons besoin des publics plutôt en difficulté et des publics qui pourraient accéder à des prix au mètre carré de 6 000 € voire 8 000 €, parfois, dans le centre-ville. Il nous faut maintenir une classe moyenne et il nous faut surtout donner la possibilité à l'ensemble des foyers d'accéder à la propriété à Nantes.

Enfin, dernier point, et je l'ai déjà rappelé la semaine dernière : toutes les métropoles ont affaire à un désengagement massif des investisseurs institutionnels que sont les banques, les assurances ou autres, sur le plan du logement, parce qu'ils trouvent dans les fonds de pension une meilleure rentabilité. Je le regrette, je regrette ces choix-là, mais c'est une réalité. Je ne

III – 51

vois pas, dans ce PLH, une stratégie qui permette d'attirer les petits investisseurs. Je vous demande, s'il vous plaît, de mettre en place une stratégie, parce qu'il y a un véritable enjeu : celui de la réponse au défi démographique qui nous attend.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Pascale Chiron.

Mme CHIRON, Adjointe – Merci. Par où vais-je commencer ? Nous allons prendre dans l'ordre, comme cela, ce sera plus simple.

Madame Garnier, quand vous parlez des 11 000 ménages qui sont encore en reste et sous le seuil de pauvreté, je suis complètement d'accord avec vous, mais je vous invite à m'aider et à nous soutenir pour encourager aussi les autres maires de l'agglomération à construire davantage de logements sociaux pour pouvoir les accueillir, parce que c'est bien cela, le problème : c'est qu'aujourd'hui, il n'y a pas assez de logements sociaux pour pouvoir les accueillir, puisque dans ce PLH, justement, nous ouvrons un nouveau modèle de logement social encore plus abordable pour ces familles-là. Merci de votre soutien auprès des autres maires pour pouvoir construire davantage.

Quand vous parlez ensuite de la vente des logements pour les occupants, qui, pour vous, ne sont pas assez nombreuses, excusez-moi, mais c'est en contradiction avec votre demande d'avoir davantage de logements sociaux. Effectivement, aujourd'hui, nous le permettons à hauteur de 300 par an. C'est déjà un pas en avant et cela a été discuté et négocié avec les bailleurs sociaux, puisqu'effectivement, au départ, nous sommes bien d'accord, il n'y a pas assez de logements sociaux sur notre territoire. Il faut donc que nous construisions.

Vous avez encore demandé aussi, mais vous l'aviez déjà dit vendredi dernier, que Nantes Métropole travaille et discute son PLH avec les communes voisines, les communautés urbaines voisines. Je crois que Pascal Pras vous avait répondu qu'il l'avait présenté au SCoT et au Pôle métropolitain. Je vous fais donc la même réponse : cela a déjà été travaillé. J'espère que cette fois-ci, vous l'entendrez, par rapport à vendredi dernier.

Enfin, un dernier point sur les propriétaires, qui fera écho à une autre intervention : sur le territoire de la Ville de Nantes, il y a une progression de 0,8 % de propriétaires tous les ans depuis 2013 et effectivement avec ce PLH, grâce à l'abordable et grâce au nouveau produit que nous mettons en place sur ce produit intermédiaire, nous allons continuer à encourager ce mode d'habiter, ce mode de logement qui vient compléter la question du parc existant.

Monsieur Stekr-Ridel, quand vous dites qu'il y a trop peu d'intermédiaire, c'est une nouveauté. Le but du PLH et la méthode du PLH, c'est aussi de se donner les moyens d'évaluer et de voir comment réagit ce nouveau produit, parce que c'est une spécificité nantaise. Nous évaluerons donc, nous ajusterons. Vous regrettez qu'il y ait trop de logements sociaux. Eh bien, nous, nous l'assumons et même, nous en sommes très fiers. Dans ce PLH, nous assumons nos 33 % de logements sociaux sur le territoire, qui répondent à une véritable demande.

Un dernier point, évidemment, pour M. Grélard, avec la question des architectes. Dans la loi ÉLAN, je vous invite à relire : ce n'est pas le rapport au mètre carré que cela modifie, c'est le rapport à la loi MOP que cela modifie. Cela veut dire que derrière, il n'y aura plus l'obligation de concours d'architecture. Cela veut dire que derrière, ce sont les lobbies du bâtiment public qui vont encore gagner, parce que ce seront les grosses entreprises qui vont prendre la place décisionnelle des architectes. Donc non, je ne soutiens pas cette loi. Non, une fois encore, pour moi, ce sont encore les lobbyings qui ont l'impact et qui ont du poids sur ce gouvernement et sur Bercy, je trouve que c'est contradictoire avec les demandes que nous avons aujourd'hui sur le territoire. Quand vous parlez de la qualité architecturale, c'est bien l'exemple, dans cette loi, que nous sommes en contradiction totale.

III – 52

Dernier point sur la mixité, puisque vous parliez de la mixité avec la diversification des types de logements. J'ai envie de vous répondre, et je pense que ce sera une très bonne transition, qu'entre le PLH et le PLUM, le dossier qui va suivre, c'est là que nous construisons la mixité sur la ville et c'est là aussi que dans notre stratégie, nous travaillons avec nos acteurs du territoire, les bailleurs, mais aussi nos outils dédiés comme évidemment au travers de nos ZAC. C'est là que nous allons pouvoir voir de quelle manière, à Nantes, oui, nous décidons de construire la ville de demain.

Mme le MAIRE – Merci beaucoup pour toutes ces précisions et globalement, pour tout le travail qui a été nécessaire pour parvenir à l'élaboration de ce PLH.

Quelques mots pour finir, pour celles et ceux qui nous écoutent, pour dire que s'il y a deux grandes priorités à retenir dans la démarche qui est la nôtre, c'est celle d'une ville pour tous et c'est celle de la qualité de vie.

Une ville pour tous : je ne vais pas revenir sur l'ensemble des éléments, mais peut-être simplement attirer votre attention sur deux faits concrets, objectifs, liés à nos engagements, qui sont déterminants. Le premier, Pascale Chiron l'a rappelé, c'est cette nouveauté que nous avons voulu mettre en place d'avoir demain 20 % de nos logements sociaux, où nous nous fixons comme objectif qu'ils ne soient pas à plus de 10 % au-dessus des APL.

Il en va du pouvoir d'achat des Nantais. Il en va de la capacité concrète, dans la vie de tous les jours, à se dire quelle est la part de son budget que l'on consacre au logement. Je crois qu'en termes d'égalité, en termes d'accessibilité de la ville pour tous, c'est un élément déterminant. Le deuxième exemple que je voudrais prendre, c'est notre choix d'avoir maintenu, sur la question de l'accessibilité à tous types de handicaps, cet objectif de 100 %. Là aussi, cela dit des choses de la ville pour tous que nous voulons construire.

Le deuxième volet est celui de la qualité de vie. Pascale Chiron l'a évoqué : nous sommes entre le PLH et le PLUM, mais puisque le sujet a été évoqué, je veux y revenir, notamment sur les enjeux de la nature en ville. Oui, nous assumons tout à fait de dire que nous allons, avec cet objectif, construire mieux. Qu'est-ce que cela veut dire, construire mieux ? Nous devons maintenir une politique de logement ambitieuse. C'est impératif. Il en va du droit au logement, mais il en va aussi de la régulation des prix du marché. Je vous invite à observer les dernières données qui ont été publiées par l'Agence d'urbanisme de la région nantaise, qui donnent à voir du prix au mètre carré entre Nantes et les grandes métropoles de taille comparable. Vous verrez aisément pourquoi nous devons maintenir cet effort, qui contribue à la régulation du prix du marché.

Mais oui, nous faisons le choix de donner aujourd'hui une inflexion dans la manière de fabriquer la ville. Je vais vous donner trois exemples. Le coefficient de nature en ville est un élément extrêmement important. Est-ce que les Nantais qui nous écoutent vont voir la différence dans trois mois ou dans six mois ? Non, il ne serait pas vrai de le dire. Par contre, à quatre ans, à cinq ans, à six ans, oui, cela contribuera à modifier profondément le visage de la ville, parce que je crois que l'on peut conjuguer le droit au logement et une ville qui respire. Il y a là une inflexion nette des règles du jeu que nous donnons.

Je donne un deuxième exemple de ces inflexions dans la manière de fabriquer la ville. Quand nous disons, pour Nantes, que nous voulons nous fixer un objectif de 25 % de moins dans le diffus, qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que nous avons regardé de la manière la plus objective possible la situation. Il y a une chose que nous savons bien faire, à Nantes, je crois qu'il faut le dire, c'est maîtriser la qualité, notamment dans nos ZAC, les zones d'aménagement concerté, là où nous décidons de décider, là où nous programmons, là où nous avons totalement la main sur les programmes de logements. Et il y a une chose qu'à Nantes, comme dans toutes les

III – 53

grandes villes, aujourd'hui, on sait mal faire, c'est maîtriser la qualité dans le diffus. Nombre de Nantais sont sensibles à ce sujet.

Prenons un exemple concret. Ce sont des situations que l'on voit parfois, pour ne prendre qu'une situation, sur les boulevards du XIX^e. Une petite maison, parfois habitée un par un couple de personnes âgées, qui, disons-le, reçoit la visite une fois, deux fois, trois fois, parfois quatre fois, cinq fois, d'un promoteur, qui finit par vendre, et l'on peut se demander si parfois, la lassitude n'y est pas pour quelque chose, et à la place de la petite maison se construit un immeuble de huit étages. C'est à ceux-là que nous nous adressons quand nous disons que oui, nous assumons une inflexion dans la fabrique de la ville en établissant que sur le diffus, nous voulons maîtriser, que sur le diffus, nous voulons progresser en qualité.

Et cela passe à la fois par cet objectif quantitatif, mais aussi par des cahiers des charges extrêmement précis où par exemple, nous disons que nous voulons plus de percées transversales pour voir entre l'extérieur et l'intérieur, que nous voulons plus de patios, que nous voulons plus de lumière. Et je peux vous dire que tout ce travail très fin et réalisé dans des discussions parfois vives avec les acteurs de la promotion immobilière, mais des discussions extrêmement nourries, extrêmement constructives parce qu'un certain nombre d'entre eux savent qu'à moyen terme, le chemin de la durabilité et de la qualité et un chemin absolument essentiel.

Je crois donc que l'étape qui est la nôtre aujourd'hui est très importante et sur la ville pour tous, et pour la qualité de vie de tous les Nantais.

Je vais mettre cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (14 abstentions du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

Arrêt de projet du plan local d'urbanisme métropolitain – Observations de la Ville de Nantes

M. ROBERT, Adjoint – Madame le Maire, vous avez fait la transition avec le plan local d'urbanisme métropolitain et annoncé les inflexions importantes à travers ce document d'urbanisme.

Le premier niveau d'inflexion, c'est d'abord que vous avez un PLU métropolitain et qu'auparavant, si la compétence en matière d'urbanisme était de la compétence de Nantes Métropole, en revanche, vous aviez 24 PLU locaux. Lors du Conseil métropolitain, nous avons adopté, pour la première fois, nous avons arrêté, plus précisément, selon le terme juridique, le projet de PLU métropolitain unique à l'ensemble des 24 communes de l'agglomération.

C'est un travail titanesque qui, je le rappelle, a été engagé avec une constance et une détermination sans faille par Pascal Pras et qui a consisté à avoir un dialogue complètement étroit, concerté, avec l'ensemble des maires et des services des 24 communes concernées.

Je crois que nous pouvons nous réjouir, parce que c'est un fait qui marque un nouveau départ pour la Métropole et qui traduit véritablement cette montée en puissance du fait métropolitain sur la coordination des politiques et le partage des orientations dans un domaine évidemment vital, qui est l'aménagement du territoire métropolitain.

Cette délibération vise justement à formaliser l'avis de la Ville de Nantes sur ce PLU métropolitain, et je vous en donne déjà la conclusion, sans grande surprise : je vous proposerai un vote favorable, sans réserve, par rapport au projet qui nous est présenté par la Métropole, pour les raisons que je vais vous détailler un petit peu plus avant.

III – 54

D'abord, je vous rappelle que ce document est né du projet d'aménagement et de développement durable, PADD, qui est le document phare en matière d'orientation politique, donc d'aménagement du territoire et d'urbanisme de la Ville de Nantes, puisque c'est ce document politique que nous avons approuvé en son temps qui définit les grandes orientations de la Métropole sur l'ensemble des sujets, que ce soit la question de l'habitat, des transports, de la transition énergétique, de la place de la nature en ville et des espaces verts, de la question des mobilités, d'une manière générale, de la place, évidemment, de l'économie, de l'emploi. C'est le document d'orientation politique.

Aujourd'hui, avec le PLUM, nous avons, d'une certaine façon, le descriptif réglementaire qui va servir de base à la délivrance des autorisations du droit du sol, dont les plus courantes, vous les connaissez, sont les permis de construire. Cette réalisation s'est faite dans le cadre d'une concertation qui a été pilotée par Nantes Métropole et qui a permis une mobilisation, des ateliers, des balades urbaines, sur l'application territoriale de la règle à l'échelle des 24 communes.

N'oublions pas l'apport considérable qu'ont apporté les trois grands débats qui ont été lancés : celui pour la métropole du bien vivre ensemble et de la solidarité, et notamment, du rapport à la Loire, qui a été un des grands débats, celui du territoire de référence pour la transition énergétique, avec le grand débat qui a eu lieu, et celui qui est lancé sur le vieillissement et l'adaptation de la ville au vieillissement de la population.

Si nous reprenons les grands objectifs, en matière de qualité de vie, de paysage et du patrimoine, j'ai cité les trois orientations d'aménagement et de programmation. Ce sont des instruments nouveaux qui sont prévus dans le PLUM et qui déclinent un certain nombre de règles sur la Loire, la trame verte et bleue et surtout, le climat, l'air et l'énergie, suite au grand débat sur la transition énergétique qui a eu lieu.

Les outils, Madame le Maire l'a évoqué, sont des outils nouveaux. Le premier est le coefficient de nature en ville. En termes juridiques, cela s'appelle le coefficient de biotope par surface. Cela impose le maintien ou la création de surfaces favorables à la nature, au cycle de l'eau et à la régulation du microclimat pour toute construction nouvelle.

Le deuxième outil, ce sont les espaces paysagers à protéger. On connaissait déjà les espaces boisés classés. Les EPPS, espaces paysagers à protéger, renforcent les protections, la place du patrimoine végétal à travers les haies, les boisements, les cœurs d'îlot, les zones humides.

Enfin, il y a ce que l'on va retrouver et qui est complètement développé à travers ce PLUM à l'échelle de la métropole, que nous avons déjà dans le PLU nantais, c'est le patrimoine bâti. Il s'agit de l'étude qui est réalisée sur tous les patrimoines à protéger, qui s'est élargie, d'une manière générale, pas simplement au patrimoine architectural, ancien ou véritablement emblématique, mais à tout le petit patrimoine, aux séquences urbaines. C'est la résultante, il faut le dire, des plans « patrimoine et paysages », puisque ce souci du patrimoine a été renforcé, sous ce mandat, par la mise en œuvre de ces plans « patrimoines et paysages », qui aboutissent à un grand nombre de recommandations. Et toutes celles qui ont pu être intégrées parce que nous pouvions les transformer en normes juridiques ont été intégrées dans le cadre du PLU métropolitain.

Enfin, il y a une exigence complètement nouvelle : les règles de haute qualité architecturale urbaine et paysagère. Il s'agit là de travailler avec l'ensemble des opérateurs, que ce soient les bailleurs sociaux ou les promoteurs, pour le collectif. C'est tout ce qui peut permettre d'améliorer la qualité des logements, leur ensoleillement, leur orientation, de faciliter la qualité urbaine des îlots à travers la présence de la nature et la limitation de la place de la voiture, de participer à l'amélioration de la qualité de l'ambiance de la ville grâce à des transparences visuelles vers les espaces de pleine nature.

III – 55

Toutes ces règles sont désormais inscrites dans le PLU métropolitain. Jusqu'à présent, ces règles faisaient simplement l'objet d'un dispositif de convention avec la Fédération des promoteurs immobiliers, mais n'avaient pas d'aspect réglementaire et n'étaient pas inscrites en tant que telle dans le PLU. C'était la première orientation.

La deuxième orientation, c'est évidemment l'économie, la création d'emplois. Vous allez retrouver dans le PLUM tous les grands projets structurants qui sont portés par la métropole au titre de nos grandes politiques publiques : le quartier de la santé, avec évidemment la place et l'intégration du CHU sur le territoire de la Ville de Nantes et sur l'Île de Nantes en particulier, à travers une OAP spéciale de la ZAC sud-ouest de l'Île de Nantes, le développement de l'économie numérique, le développement de la dynamique universitaire, que l'on va retrouver avec un zonage particulier et évidemment, le maintien et la consolidation des zones d'activité les plus anciennes.

On peut penser évidemment au magnifique projet que nous avons lancé avec la ZAC du Bas Chantenay pour conforter le socle industriel et logistique de nos activités. En matière d'offre commerciale, une OAP « commerce » définit les grandes orientations sur le développement et la polarisation des zones de commerce de proximité dans les centralités, à l'échelle de la métropole, et cette OAP encadre justement l'évolution du commerce. Cela se traduit notamment par la création de polarités commerciales de quartier à l'échelle du territoire de la Ville de Nantes et par la mise en place de linéaires commerciaux permettant de développer et de consolider l'implantation des commerces et d'éviter que ceux-ci ne disparaissent sous le rythme des constructions immobilières.

En troisième orientation, mais là, je ne vais pas les développer, parce que cela renvoie très explicitement à tout ce que nous venons de débattre en matière d'habitat, je dirai simplement que la volonté de logement social ne pourra se faire à l'échelle de tous les quartiers si, dans les règles d'urbanisme, nous ne prévoyons pas en effet une obligation de réalisation du logement social à l'échelle de tous les quartiers, parce que la mixité sociale, c'est évidemment cela.

Ce n'est pas simplement de renforcer les quartiers d'habitat social et d'avoir d'ambitieux programmes de rénovation urbaine dans ces quartiers. C'est plutôt du logement en accession à la propriété qu'il faut initier et c'est aussi dans les quartiers où il n'y a pas de logement social, de faire en sorte que puissent se développer des programmes.

Le plus bel exemple, qui vient d'être primé nationalement, est celui de la prison, du site de l'ancienne prison de Nantes, qui vient d'être primé nationalement dans le cadre du concours des Pyramides d'or organisé par la Fédération des promoteurs immobiliers. À leur récent congrès de Biarritz, ce projet a fait l'objet de la labellisation nationale. C'est quand même une formidable reconnaissance à la fois de l'engagement de la Ville que nous avons pris sur ce dossier et du fait que l'on peut concilier mixité sociale, qualité architecturale, fonctionnalités diverses et variées, puisque l'on y retrouve un parking, une crèche et une salle permettant d'accueillir des spectacles, des congrès et des séminaires, et tout cela en cœur de ville, en respectant complètement la dimension patrimoniale du site, à laquelle nous sommes résolument attachés.

Sur ce programme, je rappelle qu'il y a 50 % de logements privés et 50 % de logement social, dans un quartier qui en est totalement dépourvu alors même que beaucoup d'établissements scolaires y sont présents et peuvent accueillir notamment les enfants qui habiteront dans ce quartier.

Le quatrième axe est celui des mobilités. Le PLUM poursuit la politique volontariste de Nantes Métropole qui est exprimée à travers le PDU. Ce sont notamment des possibilités de construire qui sont liées à la fréquence des réseaux de transport public en site propre, avec l'idée qu'autour de ces axes de transport public en site propre, à travers les offres qui seront faites en matière immobilière, dans leur diversité, on offre une possibilité de réponses très importante,

III – 56

que l'on transfère des modes de transport vers les modes doux et les transports publics. Et ainsi, la cohérence de nos documents d'orientation est parfaitement respectée.

Ce document n'en est évidemment qu'à la phase des avis. C'est à ce titre que nous sommes consultés. Les autres personnes publiques associées seront amenées à donner leur avis et surtout, il y a une enquête publique qui va avoir lieu pendant cinq semaines à partir du mois de septembre, sous l'autorité d'une commission totalement indépendante, puisque désignée par le tribunal administratif.

Par conséquent, tous les Nantais, qui peuvent déjà s'approprier ce document par Internet, ce qui est, là aussi, une avancée quand même assez considérable, il est même prévu des registres numériques, pourront faire part de leurs observations. Cela va s'enclencher à partir du mois de septembre à travers cette enquête publique. Les commissaires enquêteurs ont même la possibilité, en fonction du succès et de l'intérêt manifesté par nos concitoyens, de la prolonger un peu éventuellement s'ils le jugent utile.

C'est donc une période très importante qui va s'ouvrir, et nous aurons évidemment à reparler, en février 2019, au Conseil métropolitain, des éventuelles évolutions de ce document, suite à l'avis des communes, des personnes publiques associées et du public, des habitants de l'ensemble de l'agglomération, qui vont être invités à donner leur point de vue.

Voilà pourquoi, je vous le dis une nouvelle fois, je vous invite à donner un avis favorable sans réserve sur le projet de PLU métropolitain qui a été arrêté par le Conseil métropolitain le 13 avril dernier.

Je vous merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Cécile Bir.

Mme BIR, Adjointe – Merci. Madame le Maire, chers collègues, d'abord un mot pour remercier les services qui ont accompli un travail titanesque avec l'élaboration de ce PLU métropolitain, Alain Robert, les élus thématiques et adjoints de quartier qui ont également participé à son élaboration. Mais je voudrais également remercier les Nantaises et les Nantais, associatifs ou à titre individuel, qui se sont investis dans ce travail avec, en point de mire, l'intérêt général de vivre dans une ville dans laquelle on n'oppose pas, comme certains aiment le faire, l'intensité urbaine et la qualité de vie.

Parce que ce mariage est possible. Nous avons pensé à le mettre en œuvre ici, à Nantes, même avant l'arrêt de ce PLUM. Nous ne voulons pas d'une ville à deux vitesses, le PLH l'a rappelé, l'une pour les habitants qui ont les moyens d'habiter en centre-ville et l'autre, pour ceux qui ont les moyens et qui seraient, de fait, si la ville n'évolue pas, obligés d'aller vivre en périphérie, avec les contraintes de transport, de temps et d'émissions de gaz à effet de serre inhérentes à cet éloignement.

Dans une période où les inquiétudes des habitants s'expriment et auxquelles nous restons attentifs, le dialogue citoyen lancé autour de ce PLUM a été un véritable outil pédagogique pour expliquer et illustrer la ville de demain auprès des Nantais. Je ne reviendrai pas sur toutes les nouveautés qu'Alain Robert a détaillées dans sa présentation, mais les plans « paysages et patrimoine » ont contribué, en effet, au-delà de nos espérances, à l'enrichir. Ils ont plongé les habitants au cœur de cet enjeu qu'est la construction de la ville sur elle-même. Ils ont pu, au travers de balades urbaines, d'ateliers, de séquences photo, repérer le petit patrimoine de leur quartier et mettre des mots sur ce qui fait l'identité de leur environnement du quotidien. Tous les éléments qu'ils ont signalés et qui étaient intégrables aux documents l'ont été, et je veux souligner l'importance de cet engagement tenu, qui concourt à la crédibilité de notre majorité en termes de co-construction.

III – 57

La ville de demain se construit ensemble aujourd'hui, et pas seulement dans les ZAC. Pour exemple, le projet de l'ancien site de France Telecom, dans le quartier Breil – Barberie, qui donne lieu à pas moins de six réunions de travail entre le promoteur, l'architecte et les riverains, pour que ces derniers participent activement à leur cadre de vie de demain. Parce que oui, il faut le dire et le redire, le PLUM est construit dans de la dentelle : la moindre venelle et le moindre morceau de mur ancien a une place, au même titre que le gros patrimoine et les grands boulevards. C'est bien ce qui fait le charme de notre ville et de nos quartiers et c'est bien ce à quoi les Nantais sont attachés.

Alors oui, tout cela ne sera pas visible tout de suite, et non, le temps de l'urbanisme n'est pas le temps de l'habitant. L'inflexion majeure donnée aujourd'hui produira des effets visibles dans cinq ou dix ans car elle est pensée ensemble et dans son ensemble.

Le document présenté ici n'est pas gravé dans le marbre, comme cela a pu être le cas pour d'autres PLU. Il peut évoluer, il peut s'enrichir, il peut s'adapter. Aussi, nous votons avec une certaine fierté ce travail de regards croisés pour que Nantes reste une ville attractive, certes, mais aussi où l'égalité entre les habitants et la transition écologique, priorité non négociable et élément moteur de nos politiques publiques, soient partagées par et pour tous les habitants.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Pascale Chiron.

Mme CHIRON, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, le PLUM est en effet un document essentiel pour se projeter dans l'évolution de la ville au sein de la métropole et, de fait, à l'horizon de 2030, voire plus.

Depuis 2015, en effet, un très gros travail a été réalisé, qui a associé un grand nombre d'habitants, et de très nombreuses réunions ont permis aux autres de s'investir à la hauteur de leurs possibilités dans les différentes communes.

Les habitants de la commune attachent effectivement de l'importance aux espaces verts et naturels, et le PLUM arrêté en avril reflète bien cette intention première du respect de l'environnement et du monde des vivants. Penser le logement, l'emploi, les mobilités à partir de ces objectifs montre que la transition écologique avance dans les esprits.

Le règlement qui en découle est un accélérateur de qualité de vie, et nous y avons tous participé. Que ce soit le coefficient de biotope, la surface de zones naturelles et agricoles, le coefficient pour le stationnement ou encore, les exigences pour l'insertion architecturale dans l'espace public, qui, grâce à des marges de recul, vont nous permettre de garder notre qualité dans les différents boulevards, ce sont autant d'actions pour éviter la dégradation de la qualité de la ville liée au réchauffement climatique et pour avoir ensemble une approche métropolitaine.

Deux points à souligner, quand même, sur lesquels je pense que le PLUM pourrait aller plus loin : d'abord, la place de la voiture et ensuite, la manière de construire la ville.

Concernant la place de la voiture, nous pourrions la réduire encore davantage et développer de manière plus volontaire les modes de déplacement actifs, à savoir promouvoir davantage les mutualisations possibles en termes de stationnement, mais aussi en termes de mètres carrés partagés au niveau des bâtiments entre les zones économiques et les zones urbanisées mixtes, avec des applications mobiles qui pourraient distinguer un droit à stationner de la propriété physique d'une place déterminée.

Pour le deuxième point, qui concerne la manière de construire la ville, à Nantes, nous avons pour méthode de travailler avec les outils dont nous disposons, avec nos sociétés

III – 58

d'aménagement, au travers des ZAC. Vous l'avez dit tout à l'heure, Madame le Maire, nous maîtrisons une vraie qualité architecturale dans nos ZAC.

Permettez-moi de souligner que pour encadrer des projets nouveaux, du type de YelloPark, par exemple, nous n'avons pas l'habitude de cette méthode bordelaise, nous n'avons pas de cadre aussi rigide qu'à Bordeaux et les infrastructures, pour nous, aujourd'hui, dans ce type de nouveaux projets comme par ailleurs, doivent pouvoir prévoir systématiquement de faire l'objet d'une étude environnementale, qui comprenne un bilan carbone afin de pouvoir comparer les avantages et inconvénients d'une optimisation de l'existant et d'un nouveau projet. Il s'agit d'appliquer le principe de résilience à l'ensemble des quartiers, comme vous le souhaitez, sur l'ensemble de la ville et de la métropole pour que les nouveaux morceaux de ville prennent en compte tous les paramètres d'un quartier.

À ce titre, prenons le temps d'associer les habitants pour qu'ils soient durablement partie prenante du processus de réalisation. En effet, faciliter la ville, faciliter la vie, c'est prendre en compte le temps long, garantissant un processus d'adhésion.

La ville doit continuer d'évoluer, d'où des modifications régulières du PLUM. En ce sens, bien entendu, nous serons attentifs, comme vous, aux bonnes intentions d'orientation du nouveau document qui se traduisent entre l'urbanisation et le « vivre ensemble ».

Nous voterons, et nous serons très attentifs à l'avis des citoyens exprimé par l'enquête publique de septembre prochain.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Gouverner, c'est prévoir, selon la formule consacrée, et c'est ce à quoi ce plan local d'urbanisme métropolitain entend être utile pour répondre aux défis de la construction d'une ville et d'une métropole durables. En appui de ces trois piliers, le « bien vivre ensemble », la transition énergétique, le rayonnement et l'attractivité, notre PLU doit permettre l'accueil de nouveaux habitants, la création de nouveaux emplois, de nouveaux logements, l'amélioration de notre réseau de transports urbains, la réduction des émissions de CO₂, la production d'énergies renouvelables, la reconstruction de la ville sur elle-même pour préserver les espaces naturels et agricoles.

Pour ce faire, il nous faut également préserver la diversité économique de notre territoire : industrie, services, commerces. C'est un tout à développer en synergie. Pas de commerce ni d'industrie, d'ailleurs, sans port dynamique, pas de tourisme sans infrastructures de transport performantes. Nous disposons d'un fleuve navigable pour les grands navires jusque dans la métropole. Peu de Nantais savent que nous accueillons encore au port de Nantes 500 navires par an jusqu'au site de l'amont de Nantes, une façade maritime à quelques dizaines de kilomètres, des productions agricoles diversifiées, des secteurs industriels de pointe, avec l'aéronautique, entre autres, mais aussi dans le domaine de la santé et de l'agroalimentaire. Notre marque culturelle est également reconnue.

Le PLUM s'inscrit donc dans la démarche de développement humain et durable que nous portons. De ce point de vue, l'élément novateur que constitue le coefficient de biotope renforce notre volontarisme. Demeure un point crucial pour l'avenir de Nantes, l'abandon du projet de transfert d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Il ne s'agit pas ici de refaire le débat ni de « m'engueuler » joyeusement avec mes voisins de gauche et de droite. Le débat a été tranché par le gouvernement sans qu'il ait été préparé un plan B. Les exigences pour répondre aux défis de l'aménagement durable de notre territoire restent donc entières.

De ce point de vue, notre première préoccupation, et je sais qu'elle est partagée par la population survolée, est d'autant plus grande que le travail engagé sur la modification du plan

III – 59

d'exposition au bruit et l'évolution du plan de gêne sonore n'augure rien de bon, au regard de la prise en compte de l'évolution réelle du trafic. Pourtant, non seulement ces éléments impactent fortement la vie des habitants, mais de surcroît, ils conditionnent notre capacité à aménager notre territoire, à organiser son urbanisation, à lutter contre l'étalement urbain. Il y a donc un devoir d'exigence face à l'État.

Le travail collectif réalisé par les « ateliers du rebond » atteste d'attentes fortes, de priorités identifiées pour permettre son développement. Parce que la responsabilité de ce gouvernement est directement engagée, une fois encore, avec d'autres, nous serons exigeants quant aux réponses qui doivent être apportées.

En second lieu, permettez-moi d'évoquer en quelques mots le projet YelloPark. Dès l'annonce du projet, le groupe des élus communiste et républicains est intervenu au Conseil municipal pour exprimer plusieurs remarques formulées quelques propositions. Depuis, comme nous pouvons en juger, le projet avance. Ainsi, le modèle économique interroge. Il s'inscrit dans la logique connue dans de nombreuses grandes villes : un stade de 40 000 places, qui peut être totalement couvert, pour partager le projet footballistique avec l'organisation éventuelle de spectacles ou d'autres initiatives. La rentabilité est à ce prix, nous dit-on. Demeurent également les questions de la propriété et du financement du stade, avec la piste évoquée d'une possible propriété assumée par le club.

Le second point, qui fait beaucoup de débats dans la population, porte sur l'urbanisation des 23 ha. Si nous avons bien compris, le projet est organisé par étapes : d'abord le stade, puis le projet urbanistique, à l'agenda d'une dizaine d'années. Il nous semble toutefois que l'un et l'autre restent intimement liés. Le lieu d'implantation du stade est en effet déterminant pour la suite de l'opération. De notre point de vue, il s'agit donc de construire une vision globale du projet qui permette que chacune et chacun prenne la mesure des tenants et aboutissants, puisqu'il s'agit, finalement, de la construction d'un quartier de la ville pour lequel s'appliquent les règles en vigueur, il faut le rappeler, en particulier pour la construction de logement social, qui nous est chère, comme a pu l'exprimer Pascale Chiron, dont je partage l'avis en tout point sur le logement social, dans cette délibération.

La transparence la plus totale doit être à l'ordre du jour pour qu'émerge un nouveau quartier accessible, avec un haut niveau de logement social, facile à vivre, répondant aux besoins des populations en matière de transport, de services publics, de stationnement et d'espaces verts. De ce point de vue, nous réitérons notre proposition d'un nouveau pacte avec l'ensemble des promoteurs du territoire qui se nourrisse des avancées du PLUM dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie, grâce, notamment, au coefficient de nature en ville, pacte qui aurait notamment pour ambition de garantir l'adéquation d'un projet immobilier avec son environnement.

Enfin, permettez-moi de reformuler une dernière proposition : que les moyens financiers dégagés par la vente du site servent à la création et à la rénovation des équipements sportifs, en un mot comme en cent, au sport populaire.

Avec ces remarques, nous voterons avec l'enthousiasme requis par l'invitation insistante d'Alain Robert. Nous voterons donc cette délibération.

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Oui, Madame le Maire. Juste peut-être une réponse à Aymeric Seassau au sujet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Évidemment, nous étions d'accord sur le fait que c'était un projet nécessaire pour le territoire, comme vous. J'ai dit que je prenais acte avec regret de la décision.

III – 60

Je me méfie parfois de l'urgence dans laquelle on veut faire émerger un plan. Il n'y avait pas de plan B. Je crois qu'effectivement, il faut aller vite, mais il faut aussi laisser le temps d'associer l'ensemble des acteurs pour construire une alternative intelligente, parce que l'on sait que quelquefois, à aller trop vite, on passe à côté d'options performantes. Donc oui, il faut que l'État tienne tous ses engagements, oui, il faut que l'État compense, mais il faut aussi laisser le temps de la concertation et de la construction d'alternatives intelligentes.

S'agissant du dossier du PLUM, moi, je vous l'ai dit, j'avais voté la délibération qui arrêta la concertation relative au PLUM parce que je trouvais qu'il y avait un certain nombre d'orientations qui allaient dans le bon sens, et je reste un peu sur ma faim, aujourd'hui, sur ce document. Mais peut-être que justement, ma contribution pourra être utile et que je pourrai revenir sur l'abstention qui va être la mienne aujourd'hui dans le document définitif.

Concernant les enjeux que vous affichez, évidemment, on ne peut qu'y souscrire. Ils sont assez conformes à la concertation. Les enjeux sont de loger tout le monde, d'accéder à l'emploi, d'accéder aux services et aux biens, le bien-être de la population. Nous partageons tous cette ambition. Ce qui me surprend, dans ce PLUM, c'est finalement que j'y trouve une forme de catalogue de mesures qui, parfois, sont très adaptées, innovantes et sur ce point, nous pouvons nous retrouver, mais je trouve que c'est un document qui manque particulièrement d'ambition sur trois sujets. Vous savez que l'enjeu est lié à la transformation de la ville, puisque pour répondre au défi qui est le défi démographique, il faut que nous transformions la ville. L'enjeu auquel nous avons à nous frotter est celui de tensions entre la population, entre les Nantaises et les Nantais, et cet enjeu de transformation.

Les tensions sont faites de contradictions. La première est entre la nécessité de développer et la nécessité de préserver. Je ne trouve pas, dans ce document, la manière dont harmonieusement, vous organisez cette tension entre le développement indispensable de la ville et la préservation de la ville. Nous le voyons notamment sur des sujets très anecdotiques. Mais il s'agit de coefficients de nature en ville.

Je n'ai pas d'opposition particulière sur la manière dont vous gérez ce sujet, mais je vois par exemple la façon dont on traite le square Daviais, dans un autre projet, dont certains squares nantais risquent d'être atteints, alors que ce sont, cela a été, à un moment donné, des éléments constitutifs du patrimoine naturel. Je comprends assez mal que l'on n'arrive pas à faire cohabiter cette nécessité de développer et cette nécessité de préserver.

Toujours sur ce rapport entre développer et préserver, il y a la question de la densité. Oui, il faut de la densité, mais il faut la faire avec progressivité, et on ne voit pas, dans ce PLUM, comment vous gérez la progressivité de la densité. Nous l'avons pointé du doigt. Vous vous souvenez que j'étais intervenu sur la question du YelloPark pour vous le signaler, en prenant des coefficients qui illustraient à quel point la densité que l'on imposait dans ce quartier était totalement déconnectée de la densité des quartiers qui le touchaient, qui le jouxtaient. Vous avez revu les objectifs à la baisse, mais je ne vois rien, dans ce PLUM, qui permet de gérer harmonieusement et de manière lisse la question de la densité. Il en faut, mais il faut la faire de manière progressive et en phase avec la réalité des quartiers.

La deuxième tension qui existe entre la population et cet objectif de transformation : le rapport entre la nécessité de définir un cadre, le cadre d'urbanisme réglementaire, et la nécessité de collaborer. Tout à l'heure, une de nos collègues en a parlé, au sujet du YelloPark, mais vous le voyez sur des tas de projets. Nos concitoyens veulent de plus en plus être associés. Et je ne vois rien, dans ce PLUM, qui, à un moment donné, bâtit une règle, une forme de charte entre : voilà ce qui est de l'ordre de la définition, de l'exigence réglementaire, et voilà ce qui est de l'espace de la collaboration. Moi, j'attends du PLUM que l'on définisse ces éléments-là.

III – 61

Enfin, troisième sujet, un sujet extrêmement important, sur lequel je ne vois pas d'éléments stratégiques, c'est le rapport au numérique. On sait très bien que les *smart cities* sont un enjeu et qui va falloir que nous répondions à ce défi d'avoir des Nantaises et des Nantais qui veulent des villes de plus en plus connectées, mais qui veulent aussi des villes de plus en plus humaines. Il va falloir que nous trouvions une harmonie entre cette ville qui reste humaine, qui reste à dimension humaine, mais qui est connectée et dans laquelle, finalement, transitent des tas de données.

J'attendais, sur ces trois sujets, des réponses, des enjeux structurés autour d'une véritable vision, et nous avons plutôt là un catalogue. C'est la raison pour laquelle je vais m'abstenir. Mais peut-être le document final sera-t-il différent.

Je voudrais, en conclusion, citer Charles Baudelaire, qui disait : « la ville change hélas plus vite que le cœur d'un mortel », et ajouter que notre défi pour faire accepter la transformation de la ville, c'est que cette transformation dont nous allons parler parle à tous les cœurs, au cœur de toutes les Nantaises et de tous les Nantais.

Mme le MAIRE – Merci. Thomas Quéro.

M. QUÉRO, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, je voulais dire quelques mots sur ce projet de plan d'urbanisme métropolitain, au nom du groupe socialiste, républicain et démocrate, d'abord pour souligner l'intérêt de l'outil en tant que tel, un outil métropolitain qui permet de faire en sorte qu'aujourd'hui, les grands objectifs de développement de notre métropole soient partagés. C'est notamment le cas pour la question de la réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles, qui est l'un des objectifs très importants de ce nouveau PLUM et qui est aujourd'hui quelque chose qui est décliné à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, et évidemment, particulièrement pour la Ville de Nantes.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit dans la présentation. C'est un document qui est issu d'un ensemble de choses, de concertation, notamment, de l'élaboration du PADD, le plan d'aménagement et de développement durable, qui est lui-même déjà, à la base, la traduction d'un certain nombre d'attentes de nos citoyens, que nous prenons en compte, et de notre projet politique, qui était attendu.

Mais effectivement, la révision du PLU, sa transformation en PLUM, a pris un certain temps avant de pouvoir entrer en vigueur. Mais pour autant, je crois que l'on voit dans ce document la traduction concrète, très concrète, par son règlement graphique, on ne va peut-être pas présenter à nouveau ces choses-là, mais on voit la manière dont ces règles sont présentées de manière très concrète, perceptible. Ce sont des dimensions, je crois, qui font sortir de l'aridité réglementaire pour bien faire comprendre par des cartes, des exemples et qui, pour autant, s'imposeront demain, et qui permettent de montrer comment nous voulons construire cette ville de demain, plus équilibrée et plus dense.

M. Grélard la qualifié de catalogue à l'instant. Je pense que c'est pour le moins sévère. J'ai souvenir d'avoir participé, avec Catherine Piau, à une session, nous en avons fait plusieurs, mais à au moins une session d'élaboration et de préparation de ce PLUM, pendant laquelle nous avons travaillé précisément sur cette question des cœurs d'îlot. Comment serait-il possible, demain, de mieux préserver les cœurs d'îlot ? C'est-à-dire que vous avez un quartier, un pâté de maisons plus ou moins grand, constitué par différentes parcelles de jardin, et toutes les parcelles de jardin, finalement, convergent derrière les rues pour former un ensemble, non pas continu, puisque souvent séparé par des murs, mais qui, pour autant, a une cohérence en termes de nature en ville.

Nous avons travaillé sur la manière dont on pouvait élaborer ces règles, sur les aménagements que l'on pourrait faire en bordure de ces cœurs d'îlot au niveau des rues pour pouvoir préserver

III – 62

et interdire les constructions à l'intérieur. Je crois que nous sommes précisément dans cette illustration et cette définition du PLUM, dans quelque chose qui est très concret et qui n'est pas du tout un catalogue, mais qui réussit à la fois une obligation qui s'imposera demain à tous les projets, à toutes les constructions, aux promoteurs, et qui en même temps, apportera une réponse très concrète, pas du tout théorique, aux choix, et qui permettra de répondre à ces attentes des habitants.

Effectivement, Monsieur Grélard, vous parliez des contradictions. Je pense que nous connaissons cet enjeu, qui est à la fois d'arriver à répondre à cette attente de construction de logements qui permettent à tous et à chacun de se loger, et d'abord, en priorité aux enfants, aux jeunes qui sont issus de notre territoire, et à des prix abordables, cela fait aussi partie de l'enjeu et c'est le lien entre les deux délibérations, PLH et PLUM, mais également, de poser de nouvelles règles qui permettent de répondre à ce que nous entendons régulièrement, je crois, que les adjoints de quartier entendent chacun, ce que tous les élus qui tiennent des permanences de quartier ou sont au contact de la population, et nous sommes nombreux à le faire ici, entendent de la part des habitants qui se disent : comment, sur cette attente, plus particulièrement sur le diffus, allez-vous faire, demain, pour construire la ville différemment ?

Ces règles, comme le coefficient de nature en ville, comme la possibilité ou l'imposition d'avoir des systèmes de végétalisation des murs, des toits, de protéger les rez-de-jardin, d'assurer des reculs, toutes choses qui sont traduites dans différentes règles dans le cadre de ce PLUM, c'est là une traduction très concrète de la manière dont nous envisageons de continuer à produire du logement, mais d'assurer quelque chose qui sera différent.

Cela prendra peut-être un peu de temps, puisque les projets qui sortent aujourd'hui, forcément, ne sont pas marqués sous le sceau de ce PLUM, qui est encore un projet. Mais dès demain, dès son entrée en vigueur, je crois que les Nantais pourront constater que les choses changent et que, bien loin de ce catalogue que vous décrivez, nous avons un vrai outil concret, pratique, à la destination des promoteurs et des constructeurs.

Il y avait cette semaine l'assemblée générale de la SAMOA, sur l'Île de Nantes. Le directeur, avec lequel je discutais, me montrait que sur l'Île de Nantes et les nouveaux quartiers, il y avait déjà une réflexion qui était en cours pour voir comment les règles qui sont aujourd'hui posées dans ce projet de PLUM s'appliquent effectivement, fonctionnent. Cela ne fait pas casser la possibilité de construire des logements, mais cela permet de faire des immeubles qui seront demain plus verts, plus aérés, parce qu'ils seront construits différemment, notamment avec ces règles d'ensoleillement et de positionnement.

Mais cela offrira une qualité d'habitat, de résidence à la fois dans le logement neuf, mais aussi dans les quartiers plus diffus, où nous aurons des règles qui permettront de faire des choses différentes. Je crois qu'il faut donc vraiment relever ces questions de réduction des espaces naturels et de consommation, ce coefficient de nature en ville, qui est vraiment, je crois, un outil sur lequel il faut insister auprès de nos habitants, comme une vraie nouveauté pour Nantes, qui permettra, demain, de changer les choses, et de faire le lien avec d'autres objectifs. Les évolutions du climat telles qu'elles sont attendues aujourd'hui nous obligent à prendre en compte cette dimension.

Pour finir, je voudrais répondre au vibrant appel lancé par notre collègue Alain Robert et lui dire que le groupe socialiste, républicain et démocrate votera avec enthousiasme et sans réserve ce projet de PLUM.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Reneaume.

M. RENAUME, Conseiller municipal – Je vous remercie. D'abord, nous souhaitons, bien entendu, saluer l'énorme travail qui a été fait par les équipes et par un grand nombre d'élus.

III – 63

Mais il nous reste un problème sur une réflexion de fond qui nous semble manquer dans ce travail. Donc, en complément de ce qu'a dit Hervé Grélard, je voudrais revenir sur cet aspect-là. La question, si l'on voulait la caricaturer, serait de dire : est-ce qu'il nous faudra aller jusqu'à 1 million d'habitants, un jour, dans la métropole ?

C'est-à-dire que nous sommes toujours dans cette dynamique, qu'il faut saluer, bien entendu, sur certains aspects, mais que l'on ne questionne pas dans le temps. Est-ce que vraiment, nous allons continuer indéfiniment à nous développer au rythme actuel ? Est-ce une bonne chose, quand on regarde certaines zones qui se désertifient dans le département ? Et est-ce que notre seule ambition, ici, doit s'arrêter strictement aux limites géographiques de la métropole ? C'est une vraie question.

Mais je pense que dans un travail comme celui qui a été fait, il aurait pu être intéressant de se la poser. Parce que si l'on ne fait pas attention à cela, le risque n'est certainement ni pour la métropole ni pour la ville, mais il est absolument évident que cette politique nous conduira probablement à vampiriser un peu certaines zones du département, au moins. C'est une question, il me semble, vu la qualité du travail qui a été fourni, qui manque cruellement dans ce plan local d'urbanisme métropolitain.

Pourquoi ne pas poser la question d'une métropole multipolaire ? Pour nous, une métropole solidaire, cela peut être parfois une métropole un petit peu plus sobre et surtout, un développement un peu mieux partagé. M. Robert, tout à l'heure, a donné l'exemple du CHU.

Moi, je voudrais éviter cela, je ne vais pas revenir sur le dossier, mais quand même, voilà ce qu'il ne faut pas faire, probablement, en tout cas dans l'avenir et sûrement aussi sur ce projet. On va faire beaucoup de béton, on va avoir un bilan carbone terrible pour poser des fondations en grand nombre et en grande profondeur, on va cuveler un parking qui va rester inondable, on va construire un bâtiment en hauteur dans une zone qui ne sera facilement accessible que par quelques privilégiés de la ville ou de la métropole et du département. Voilà à quoi conduit cette vision de toujours pour soi.

Ce point nous paraît manquer, en tout cas, dans le plan qui nous est proposé. Je pense que l'on pourrait ouvrir. L'aire métropolitaine, c'est quand même plus de 80 % de la population du département de la Loire-Atlantique. Cela nous semblerait une bonne échelle, quand on veut prévoir l'avenir, de ne pas l'oublier.

Parce qu'il manque cette interrogation autour d'une future métropole multipolaire, nous ne voterons pas cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Julie Laernoës.

Mme LAERNOËS, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, je voulais juste ajouter quelques mots, par rapport aux propos qui ont été tenus au sujet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, qui, effectivement, est un sujet dont on peut débattre au sein du PLUM. Ce n'est pas pour rouvrir la parenthèse. Simplement, je ne peux pas laisser passer le fait qu'il n'y ait pas de plan B, dans la mesure où nous avons participé, et l'atelier citoyen qui a travaillé sur l'optimisation de Nantes Atlantique a eu huit cahiers d'acteurs. Leurs compétences ont été reçues sur les dessertes, sur les pistes et sur l'aérogare et donc, nous saluons le fait qu'ils aient été intégrés à la commission consultative de l'environnement. Nous avons voté là-dessus en Conseil métropolitain et je pense qu'il est temps d'apaiser le débat, de ne pas être dans la rengaine.

Réactions dans la salle

Nous avons des solutions et une expertise citoyenne, vous en convenez tous, dans la manière dont on construit la ville et il me semblait donc simplement nécessaire de réévoquer ces points,

III – 64

puisque l'étalement urbain et la lutte contre l'étalement urbain figuraient parmi les principaux arguments qui nous ont conduits à combattre le nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Mme le MAIRE – Merci. Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Madame le Maire, mes chers collègues, merci pour vos interventions riches et denses, qui témoignent, pour certaines d'entre elles, d'un soutien affirmé à ce PLUM. Je voudrais quand même répondre, sans entrer dans le détail, aux interventions de MM. Grélard et Reneaume.

Je crois qu'il faut bien comprendre qu'il y a une hiérarchie des documents d'urbanisme et que vous demandez au PLUM ce qu'il ne peut pas vous donner. En fait, le document de référence sur l'aménagement du territoire à l'échelle du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, c'est le SCOT. C'est lui qui définit absolument les grandes orientations à l'échelle de la métropole et qui va dire exactement quel est le niveau de développement vers lequel nous allons nous orienter dans l'avenir. Et en effet, M. Reneaume a posé une question que je me garderai bien de trancher aujourd'hui, mais en tout cas, elle était pertinente et d'ailleurs, vous l'avez posée lors de l'assemblée générale de l'AURAN, à laquelle nous assistions tous les deux. Mais disons que le document de référence, c'est le SCOT.

Ensuite, le deuxième document, c'est le PADD, qui est le document d'orientations politiques, dans lequel vous allez trouver toutes les grandes orientations et qui va répondre en grande partie aux interpellations de M. Grélard.

Le PLUM n'est que le document - n'est que, mais en même temps, c'est énorme - n'est que le document qui traduit réglementairement, sur un plan strictement juridique, l'ensemble de ces orientations. C'est un document qui en effet, entre dans le détail, qui est extrêmement technique, extrêmement pointu. Et je pense que nos concitoyens, grâce à l'outil numérique qui est mis à leur disposition, vont, d'une certaine façon, avoir une accessibilité, mais qui n'a strictement rien à voir avec celle qu'ils avaient par le passé, lorsque nous avions un document papier, l'actuel PLU de Nantes, qui remplit un carton entier de taille impressionnante, que j'ai dans mon bureau en permanence. Et d'ailleurs, que je n'ouvre pas forcément souvent, tellement c'est pointu et technique.

Si vous voulez, à partir de là, on entre véritablement dans le document réglementaire qui fixe le droit de construire ou de ne pas construire, qui fixe les orientations. Par conséquent, n'attendez pas du PLUM qu'il règle toutes les questions que vous avez posées, puisque cela participe de l'ensemble des documents d'urbanisme, je vous renvoie à la fois au SCoT et au PADD.

Il y a quand même une évolution très marquante dans ce document, et je voudrais insister, c'est qu'auparavant, nous étions dans les documents très techniques, très juridiques, avec des règles. Nous sommes aujourd'hui dans un urbanisme beaucoup plus orienté vers le projet. Vous le verrez dans le document : vous avez une soixantaine de fiches d'orientation, d'aménagement et de programmation.

On peut en effet être en désaccord avec certaines, je pense notamment à celle sur la ZAC Sud-Ouest, qui prévoit l'Île de Nantes, mais qui, au contraire, dessine plutôt la perspective à l'échelle d'un quartier. C'est le cas aussi pour YelloPark : il s'agit d'urbanisme encadré, mais qui n'est pas maîtrisé totalement par la collectivité, puisque nous ne sommes pas dans le cadre d'une procédure de ZAC, mais où la collectivité fixe un certain nombre de règles. Je crois que c'est aussi l'évolution de ce projet.

Enfin, n'oubliez pas ce qu'a rappelé Madame le Maire, la dimension très qualitative de ce document. Nous avons parlé évidemment du coefficient de biodiversité. Ce n'est quand même pas une mince innovation. Auparavant, nous n'avions qu'un coefficient de pleine terre, qui ne s'appliquait pas à la totalité du territoire. Là où vous avez un coefficient de nature en ville qui

III – 65

s'applique à la totalité de du territoire nantais. Et vous avez surtout un grand nombre de règles qualitatives qui vont s'imposer aux constructeurs de collectifs sur la prise en compte de l'ensoleillement, l'interdiction de la mono-orientation au nord, l'implantation en peigne permettant les percées visuelles et le respect des paysages, les transparences visuelles imposées sur les cœurs d'îlot, comme l'a rappelé Thomas Quéro, le rythme de façades réglementé, qui interdira aux façades d'aller au-delà d'un rythme de 30 m linéaires...

Tout cela, ce sont des éléments qualitatifs qui ont été travaillés, qui ont été présentés aux bailleurs sociaux et également, à la Fédération des promoteurs immobiliers et donc évidemment, c'est un document qui va incontestablement renforcer la qualité de construire. Après, il est vrai que nous sommes amenés, au titre de ce document et de ces orientations, à gérer parfois des contradictions entre densité, respect du voisinage, équilibre à trouver, mais je dirai que dans une certaine mesure, dans tous les domaines d'action municipale, c'est le propre des élus.

Le propre de notre action engagement, c'est d'essayer de déterminer, sur chaque projet et chaque orientation, où est le sens de l'intérêt général. Cela, en effet, c'est à nous de le définir et à travers ce document, j'ai le sentiment que nous y sommes parvenus et que cela nous permettra bien de concilier l'ensemble des objectifs qui sont déclinés à travers tous les documents que nous avons évoqués ce matin, notamment le PLH, mais également le PDU.

Mme le MAIRE – Merci. Juste deux sujets. Le premier, sur la question du rapport entre Nantes, son aire urbaine, le département et la manière dont les interactions entre les territoires urbains, périurbains et ruraux fonctionnent. Parfois, Monsieur Reneaume, vous m'étonnez. Autant, quand je vous entends sur le compte administratif, vous ne m'étonnez pas, je vous rassure, autant là, vous m'étonnez parce que c'est comme si vous ne saviez pas, ou comme si vous faisiez exprès de ne pas savoir, j'aurais plutôt tendance à le penser, que nous travaillons dans le cadre de ce que l'on appelle le Pôle Nantes Saint-Nazaire, que nous avons ouvert aux différentes sensibilités la possibilité de participer à l'atelier collectif qui a permis de définir les règles du SCOT et que dans cette démarche, ces sujets-là non seulement sont posés, non seulement sont débattus, mais sont actés.

Je vous renvoie donc aux décisions que nous avons prises, que nous avons votées, ne serait-ce que sur la part de préservation des espaces naturels ou des espaces agricoles. Ce travail a nécessité dix-huit mois de temps de la part des uns et des autres et je vous le dis franchement, je n'aimerais pas être Alain Robert ou Pascal Pras, qui ont mis autant d'énergie à faire ce travail, avec toutes les sensibilités, pour que ce travail soit tout d'un coup balayé d'un revers de main pour faire un petit effet de manche dans l'enceinte d'un Conseil municipal.

Le deuxième sujet sur lequel je voulais revenir est lié, puisque cela a été évoqué à plusieurs reprises, à la situation qui est la nôtre, celle de notre territoire après la décision de l'État sur l'aéroport. Je voudrais simplement, à ce stade, puisque j'aurai l'occasion de m'exprimer lundi sur ce sujet, redire trois choses.

La première, c'est que non, il y a des choses qui ne peuvent pas attendre. J'en cite une : nous portons la demande que l'État prenne en charge 100 % des travaux qui concernent l'insonorisation pour les riverains exposés au bruit. Et cette demande-là ne peut pas attendre. Plus particulièrement, nous demandons que pour les ménages les plus modestes, ils n'aient pas besoin d'avancer les frais pour qu'ensuite, ils soient remboursés. Ce point-là, qui, je l'imagine, ne peut faire que consensus entre nous, ne peut pas attendre. C'est le premier point précis sur lequel je voudrais revenir.

Le deuxième est que je crois que nous devons porter collectivement une ambition pour l'aéroport de Nantes Atlantique. Le sujet reste la question des connexions européennes et internationales. Le sujet reste celui de la dynamique de Nantes, de la dynamique de la région,

III – 66

de la dynamique du grand Ouest et donc oui, nous allons continuer ce dialogue exigeant parce que c'est bien cela la question qui reste impérative.

Le troisième sujet, c'est que je crois, et j'ai l'occasion de le dire et au Premier ministre, et à la ministre des Transports, et à la préfète, avec lesquels nous échangeons régulièrement de ces sujets, qu'aujourd'hui, tout ce qui est en train d'être travaillé par les services de l'État doit être mis sur la table, en transparence. Ce sujet a trop souffert des conflits, des divisions et des passions. Si nous voulons que la nouvelle page qui doit s'écrire ne reprenne pas le chemin des divisions, parfois difficiles et douloureuses, je demande la transparence sur les scénarios, les calendriers, le nombre de personnes concernées, le nombre de communes concernées. Ce sont donc tous ces sujets que nous allons continuer à porter dans les semaines à venir.

Le rendez-vous de juillet est un rendez-vous très important. Le moment où le Premier ministre va venir sur le territoire est un rendez-vous important. À ce moment-là, l'État devra nous dire de quelle manière il entend être au rendez-vous de ce moment déterminant pour le grand Ouest. Mais je le redis, il y a des sujets qui vont nécessiter de la construction, qui vont nécessiter du temps, mais il y a des sujets qui ne peuvent pas attendre et le sujet de la protection des riverains, celui-là ne peut pas attendre.

Je vous propose maintenant de passer au vote de cette délibération concernant l'arrêt du projet du plan local d'urbanisme métropolitain.

Le Conseil approuve (13 avis contraires du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre » ; Abstention de M. Grélard).

Chers collègues, je vous propose que nous passions une dernière délibération avant la pause déjeuner.

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

Nantes Erdre – ZAC du Champ de manœuvre – Dossier de réalisation – Programme des équipements publics – Principe de réalisation des équipements publics – Approbation

M. ROBERT, Adjoint – Vous savez, chers collègues, que par délibération du 29 juin 2015, le Conseil métropolitain a décidé de créer la ZAC du Champ de manœuvre. C'est un nouveau projet, qui vient dans la continuité de la ZAC d'Erdre – Porterie. Je rappelle que sous ce mandat, d'ailleurs, c'est sur le territoire de la Ville de Nantes qu'ont été créées le plus grand nombre de ZAC, puisque cinq ZAC auront été créées au terme de ce mandat sur le territoire de la Ville de Nantes. C'est dire, par rapport à cette question de répondre à l'offre, que nous avons la chance, sur notre territoire de centre d'agglomération, de disposer de sites qui sont susceptibles d'accueillir dans la diversité un nombre d'habitants significatif et de répondre ainsi aux attentes de la population.

C'est le cas évidemment du territoire du Champ de manœuvre, qui était auparavant un terrain militaire, évidemment désaffecté, que le ministère de la Défense nous a vendu. À partir de là, un nouveau quartier est envisagé sur ce site. Nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre ici. Ce nouveau quartier a été défini en lien avec les urbanistes qui nous ont accompagnés, en concertation très étroite avec la population et en particulier, avec la commune de Carquefou, puisque ce site est mitoyen avec la commune de Carquefou, et progressivement, nous entrons dans la phase opérationnelle, avec pour objectif d'engager la réalisation de 300 logements d'ici à 2020, 2021 et surtout, évidemment, de programmer tous les équipements et espaces publics qui seront nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau quartier.

III – 67

Ce nouveau quartier aura une spécificité tout à fait marquée. Nous avons beaucoup parlé de la nature en ville, ce matin, mais je crois que rarement, nous aurons à proposer, à Nantes, un quartier qui soit aussi marqué par la nature en ville que celui-ci. Tout simplement parce que le terrain ayant été en friche pendant une grande période, il est aujourd'hui extrêmement riche d'espaces boisés, qui sont classés, de prairies, qui sont tout à fait remarquables, où se développent une faune et une flore tout à fait importante. Il est riche aussi, ce qui est assez rare, à Nantes, de zones humides, qu'il convient non seulement de préserver, mais même, d'entretenir pour faire en sorte qu'elles perdurent dans le temps de la manière la plus satisfaisante possible, et je pense que le projet urbain y contribuera.

D'une certaine façon, cette présence massive de la nature sous toutes ses formes sur ce territoire a modulé, ciselé le projet urbain, qui va venir s'incorporer par interstices au milieu de cette nature. On habitera donc véritablement la nature et ce sera véritablement un choix de vie extrêmement intéressant pour celles et ceux qui auraient pu être tentés, et je pense notamment aux familles qui auraient pu être contraintes de partir à 20 km de Nantes pour trouver un environnement qui serait similaire à celui qu'ils peuvent trouver sur ce site du Champ de manœuvre.

En tant que Ville de Nantes, nous sommes amenés à donner notre avis concernant le programme des équipements publics. C'est un document important du dossier de création de ZAC. À travers cette délibération, nous approuvons évidemment la réalisation de toutes les voiries et de tous les espaces publics qui ont été décidés dans le cadre de ce projet urbain. Je rappelle qu'ils ont fait l'objet de nombreuses concertations avec les riverains et avec la Ville de Carquefou.

Nous actons aussi le fait que la Ville de Nantes prend en charge directement et financièrement des équipements publics. C'est évidemment d'abord et avant tout la réalisation d'un groupe scolaire, nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises au sein de cette enceinte municipale, lors de nos dernières séances. Mais c'est également la réalisation d'un accueil pour la petite enfance, puisque dans tous les quartiers que nous réalisons, la première question qui se pose, par rapport aux parents, aux familles qui s'installent, c'est : où est l'école ? Où est la crèche dans mon quartier ?

Par cette délibération, vous adoptez donc le programme d'équipements publics du dossier de réalisation de la ZAC Champ de manœuvre. Je vous remercie donc de bien vouloir l'approuver.

Mme le MAIRE – Merci. Patrice Boutin.

M. BOUTIN, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, c'est un projet de ZAC très intéressant que vient de nous présenter M. Alain Robert.

Parce que ce projet fait une part importante aux espaces naturels, qui représentent 22 ha sur les 50 ha du projet. On y préserve des boisements, bocages, haies bocagères, prairies, zones humides. On y créera également des parcelles de jardins familiaux, conformément à notre politique municipale menée depuis plusieurs mandats.

Parce que ce nouveau quartier, destiné à accueillir de jeunes ménages et des familles, est conçu pour favoriser la ville des courtes distances, notamment en intégrant un groupe scolaire, un multi-accueil petite enfance, des commerces et services, des locaux d'activités artisanales.

Cependant, la lecture du plan qui se trouve en annexe ainsi que des échanges que nous avons eus avec des habitants du quartier nous amènent à nous poser un certain nombre de questions, sur un sujet qui nous est cher, et qui est essentiel lorsque l'on veut réaliser la ville des courtes distances. Je veux ici parler des déplacements.

Le plan qui figure en annexe précise les nouvelles voies qui seront réalisées. Nous y constatons avec surprise que la piste cyclable structurante du quartier s'arrête au milieu de la ZAC, alors

III – 68

qu'il nous semblerait logique qu'elle se prolonge complètement dans le sens sud-nord, pour favoriser au maximum les déplacements à vélo. Le plan mentionne également la création de nouvelles voies traversantes. Si nous ne remettons pas en cause la nécessité de voies de desserte du quartier, il est pour nous essentiel qu'elles ne restent que des voies de desserte, utilisées à faible vitesse par les riverains. Je sais, en même temps, que Catherine Piau suit de très près ce dossier que vous avez répondu, lors d'une assemblée citoyenne, à une partie de ces questions.

Mais on ne peut pas réfléchir exclusivement aux dessertes dans cette nouvelle ZAC : il faut penser aux liaisons avec le reste du quartier, toujours dans cette logique de la ville des courtes distances que nous soutenons : quelles seront les continuités cyclables et piétonnes avec l'école Louis Pergaud et le nouveau collège Simone Veil ? Quelles seront les liaisons avec les équipements de Saint-Joseph-de-Porterie : commerces, salle de sport, bords de l'Erdre ? D'ailleurs, les cyclistes du quartier déplorent régulièrement que les actuelles bandes cyclables de Saint-Joseph-de-Porterie soient devenues des espaces de stationnement automobile.

Enfin, il est évident que la réflexion doit être plus globale et porter sur l'aménagement de ce grand quartier en mutation qu'est Nantes Erdre. C'est un quartier où se construisent de nombreux logements, mais c'est aussi un quartier qui est un lieu de passage entre le centre-ville et le nouveau quartier de la Chantrerie, avec des goulots d'étranglement, par exemple au niveau du Ranzay.

Vous l'aurez compris, pour les élus écologistes et citoyens, il est évident que la tentative d'insertion, dans ce grand quartier, du projet YelloPark et de ses 1 500 logements poserait de gros problèmes en termes de déplacements. C'est le principal sujet d'inquiétude des nombreuses associations de riverains, qui s'expriment depuis des mois sur ce sujet et qui se fédèrent, car elles ne se sentent pas écoutées sur ce sujet.

Merci pour votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, j'aurais une demande solennelle à vous faire, hors ordre du jour. Est-ce que vous m'autoriseriez à prendre la parole après le vote, pour respecter la police de l'assemblée, mais juste pour appeler votre attention sur ce point ? J'ai une demande à vous faire qui n'est pas dans l'ordre du jour et qui ne concerne pas ce dossier. Je vous demande l'autorisation.

Mme le MAIRE – Avant la pause déjeuner ? C'est cela ?

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Tout à fait.

Mme le MAIRE – Très bien. C'est noté. Catherine Piau.

Mme PIAU, Adjointe – Ce n'est pas facile, la dernière intervention. Depuis 2015, disait Alain Robert, la signature de la concession, depuis cette période, l'eau a coulé sous les ponts, si vous me permettez cette métaphore, en ce jour de grosse chaleur.

Cette délibération est bien le lancement d'un nouveau quartier, mon cher Patrice. Un quartier à vivre avec des infrastructures qui verront le jour autour de l'école et du centre de loisirs, comme nous l'avons dit, et des logements, des logements pour tous, mais aussi des services de proximité, avec des activités artisanales sur toute cette ZAC située entre Saint-Jo et la vallée de l'Erdre.

Ici, l'enjeu, a rappelé Alain Robert, est bien de préserver les magnifiques espaces naturels existants, tout en favorisant des actes qui doivent renforcer les continuités dont vous parliez, mon cher Patrice, les continuités douces et écologiques vers l'Erdre. C'est pourquoi nous avons fait le choix de nous associer aux bureaux d'études techniques Artelia et Urban-Éco Scop, qui

III – 69

sont spécialisés en écologie urbaine et paysage. C'est une première que nous travaillions en amont, où une nouvelle règle est établie. C'est-à-dire que nous avons travaillé avant cette délibération, qui est juste la délibération de lancement de ce quartier.

Nous avons travaillé en amont avec un panel d'habitants du quartier, de la ville, mais aussi de la métropole. Cela a donné lieu à différentes choses, entre autres, une journée découverte pour faire préfigurer de futurs espaces publics et tester des usages sur le quartier. Nous avons eu l'occasion d'en parler. C'était de manière ludique et festive, autour d'une transhumance, j'y ai fait allusion lors du dernier Conseil municipal, et plus récemment, sur l'aménagement et le réaménagement de la route de Carquefou.

Vous voyez que nous nous attelons à faire de ce quartier un quartier attractif, certes, un quartier plus facile à vivre au quotidien, avec un meilleur cadre de vie. Donc oui, Patrice, je vous rejoins, cette ZAC doit être une action collective, qui se fera autour des infrastructures et autour d'actions culturelles, sportives, car l'ambition est bien d'être un atout de ville facile, au service de proximité, de déplacements doux et d'activités.

Cela fait écho aux remarques qui ont été soulignées par Thomas Quéro sur la nature en ville, mais aussi par Mme le Maire et mes collègues sur le PLH et le PLUM : nous sommes dans le concret.

Là, Monsieur Grélard, je me permets de vous interpeller, parce que je pense qu'il y a des moments où, à force d'être la tête dans les étoiles, on est un peu peut-être un peu moins les pieds dans le local, et je vous inviterai vraiment, comme l'a dit Alain Robert, à traduire cette politique du PLUM dans nos délibérations, dans nos politiques publiques. C'est ce qui est intéressant.

Mais sur la ZAC Champ de manœuvre, comme je le disais, nous avons un temps d'avance, puisque nous avons anticipé ce que nous allons mettre en action. Si j'avais à rassurer Pascale et Aymeric, je pourrais leur dire qu'aujourd'hui, le jeu à la nantaise s'amplifie. Il s'amplifie tout en comptant bien l'imposer aux projets privés et ce, de manière durable, pour que, grâce à notre PLUM, puisse vivre ce beau territoire.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Je voudrais rapidement vous dire que nous partageons les interrogations sur la question des voies douces qui ont été posées par notre collègue. Il s'agit d'un secteur qui est confronté à une densification importante, avec des conséquences importantes sur le trafic, dans ce secteur de la ville, avec des voies qui sont saturées très régulièrement plusieurs fois par jour. Et le projet que vous nous présentez sur la ZAC du Champ de manœuvre pose aussi la question de la cohérence des aménagements dans ce contexte de très forte densification, qui se fait d'une certaine manière ou en tout cas, avec des interrogations sur la vision d'ensemble, et sur des comparaisons de projets et de programmes qui peuvent aussi interroger.

Il a été évoqué, à plusieurs reprises ce matin, le projet YelloPark. Si l'on compare YelloPark et la ZAC du Champ de manœuvre, la surface est deux fois plus petite pour YelloPark. Le nombre de mètres carrés de logements est équivalent à celui de la ZAC du Champ de manœuvre, mais en revanche, le nombre de mètres carrés de tertiaire, bureaux et commerces est multiplié par onze à YelloPark. Il y a donc évidemment des questions qui se posent sur la cohérence des aménagements et sur la conséquence que ces aménagements auront, à une échelle plus importante, sur la vie et sur le quotidien des habitants actuels et futurs.

Pour cette raison, nous nous abstenons sur cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Alain Robert.

III – 70

M. ROBERT, Adjoint – Je vais m'attacher très brièvement, vu l'heure, à répondre à mes collègues. N'oublions pas qu'il s'agit d'une délibération qui porte exclusivement sur un document très particulier, le programme des équipements publics, c'est-à-dire, en fait, l'engagement de la Ville de Nantes à réaliser des équipements de proximité pour le quartier.

En ce qui concerne le projet global, sur lequel vous êtes surtout intervenus, il a fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain le 29 juin 2015 et il fera l'objet d'une nouvelle délibération en octobre prochain, puisque ce sera le dossier de réalisation de la ZAC. Je peux vous rassurer tout de suite, évidemment : la question des circulations douces est au cœur de ce projet, puisque la ZAC Champ de manœuvre, en effet, est un territoire tout à fait extraordinaire.

Nous venons de parler notamment de la place de la nature qui y est présente et qui doit être protégée. Cela n'a rien à voir avec le projet YelloPark. Comparer la densité à YelloPark, qui est un quartier métropolitain, qui sera un quartier lié à la présence de grands équipements structurants, avec le nouveau stade et à côté, le Parc des expositions, au bord du périphérique et bordé de deux lignes de tramway... On est dans un autre univers au Champ de manœuvre, et c'est cela, la richesse de Nantes.

C'est justement cela. C'est qu'il n'y a pas un projet urbain qui ressemble à un autre et que l'on ne choisira pas d'habiter au Champ de manœuvre comme on habitera sur le site de l'ancienne prison ou au Pré-Gauchet ou sur l'Île de Nantes. Chaque projet urbain a ses spécificités et c'est cela, justement, l'authenticité que nous souhaitons rechercher : c'est de faire en sorte qu'il y ait une diversité d'offres. On n'a pas forcément les mêmes goûts pour aller choisir le quartier dans lequel on a envie d'habiter.

Par contre, il y a un point commun à tous, c'est évidemment en ce qui concerne l'accessibilité et les mobilités. Cela, cela rejoint les grandes orientations du PDU. Sur ce secteur, bien évidemment, Nantes Métropole a lancé une étude d'accessibilité sur les circulations, notamment, parce qu'en effet, la question se pose à l'égard de tout ce grand territoire, incluant évidemment la commune de Carquefou, et il y aura donc une réflexion particulière, notamment sur la desserte en transports publics, puisque la desserte principale que nous avons, c'est la ligne de Chronobus qui dessert le quartier Erdre Porterie et en particulier, le collège.

S'agissant de la circulation douce, elle sera évidemment au cœur du projet et vous pouvez être totalement rassurés, mon cher collègue Patrice Boutin, parce que cette question sera évidemment prise en compte dans la définition des voies. Le choix a été très clairement fait de privilégier les modes de circulation douce à l'intérieur du quartier et surtout, d'avoir une circulation de desserte et pas une circulation de transit, sachant que même la route de Carquefou, qui est actuellement la figure d'une route départementale, sera véritablement transformée, au fil du temps, en boulevard urbain, permettant justement une accessibilité très proche au collège et au reste du quartier d'Erdre Porterie et notamment, à son pôle commercial, qui va bientôt se renforcer.

Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais vous répondre très brièvement.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme le MAIRE – Chers collègues, je vais vous demander encore un peu de patience, parce que notre collègue Maguy Salomon officie les mariages pour la municipalité cet après-midi. Eh oui, la vie de la municipalité ne s'arrête pas quand nous sommes en Conseil municipal. Je propose donc qu'elle puisse passer sa délibération, puisque je crois que les mariages dont elle a la responsabilité démarrent à 14 heures.

III – 71

Mme SALOMON, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

Politique publique des familles et de la parentalité – Troisième répartition de subventions – Approbation

Mme SALOMON, Conseillère municipale – Merci beaucoup, Madame le Maire.

Chers collègues, cette délibération est relative à notre politique publique « familles et parentalité ». Comme vous le savez déjà, cette politique publique repose sur trois piliers fondamentaux : faciliter la vie des familles au quotidien, accompagner les familles dans des moments de rupture, de transition ou de difficultés et aider les parents à prendre leur place auprès de leurs enfants et dans la cité.

Ces enjeux, ces objectifs sont partagés tant avec le tissu associatif qu'avec nos partenaires institutionnels que sont la Caisse d'allocations familiales et le Département. Dans ce cadre, chers collègues, je vous propose de procéder à un versement de subventions, que je vais vous détailler un peu, sans prendre trop de votre temps, pour des associations qui contribuent à cette politique publique des familles et de la parentalité.

Il s'agit, pour cette délibération, de onze associations, qui nous ont fait des demandes de subvention, notamment dans le cadre du RÉAAP, le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, ainsi que des associations qui demandent des subventions dans le cadre des contrats de ville, avec pour partenaires l'État et bien sûr, le Département. Pour RÉAAP ou nos partenaires institutionnels, nous travaillons dans le cadre du comité directionnel avec les partenaires du schéma départemental des services aux familles.

Par rapport à ces subventions, juste un point concernant deux associations, l'association Bigre et l'association École des parents et des éducateurs. Le versement de ces subventions s'inscrit dans le cadre d'une convention avec ces associations.

Pour ce qui est de Bigre, il s'agit d'un montant total de 15 000 €. Cette association a pour objet l'édition, mais aussi la diffusion d'un magazine, qui s'appelle *Bigre*, son activité principale. Ce magazine vise à faire le lien entre ses lecteurs, les acteurs publics qui contribuent à créer une identité de territoire. Ce magazine va à la rencontre des habitants dans les quartiers et cherche notamment à rompre l'isolement, à identifier les compétences et les ressources du territoire pour redonner confiance, notamment aux femmes et aux parents isolés.

Cette convention d'objectifs et de moyens, vous allez avoir tous les articles qui régissent cette convention, est pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, avec un montant de versement de subvention de 15 000 €.

L'autre association, dans le cadre également d'une convention d'objectifs et de moyens, est l'association École des parents et des éducateurs 44. Cette association, que vous connaissez bien, qui intervient dans le département, mais sur Nantes depuis trente ans, accompagne les parents et les jeunes ainsi que les professionnels dans un esprit de coéducation. Son action se situe dans le champ de la prévention primaire auprès de familles non repérées et suivies au niveau éducatif et psychologique.

L'activité principale de l'association est de mettre en place, pour les parents, des lieux d'écoute et de ressources. Donc des groupes de paroles, des consultations, des lignes téléphoniques. Ce qui leur permet d'exprimer leurs difficultés, les difficultés qu'ils rencontrent, et de trouver des éléments de réponse ainsi que des ressources qui peuvent les aider dans l'éducation de leurs enfants. Cette convention est conclue également du 1^{er} janvier aux 31 décembre 2018, avec un versement de subvention, pour l'année 2018, de 18 000 €.

Il y a aussi un certain nombre d'associations, je ne vais pas toutes vous citer, que vous retrouverez dans l'annexe qui est jointe à cette délibération. Pour l'ensemble des onze

III – 72

associations, le total de ce versement de subventions proposé est d'un montant de 55 475 €, que je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir valider.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Avant de vous donner une dernière information puis de passer à la pause déjeuner, je donne la parole à Hervé Grélard, qu'il l'a sollicitée.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, à l'occasion du dernier hommage que les Français s'appêtent à donner à Simone Veil au mémorial de la Shoah, à quelques jours de son entrée avec son époux au Panthéon, je souhaiterais vous demander solennellement de réfléchir, avec votre équipe, à pouvoir nommer un espace public central et clairement identifié au nom de Simone Veil.

Mme le MAIRE – Merci. J'y suis tout à fait favorable et je retiens donc cette proposition. Dans le cadre du travail global qui est fait conjointement par Olivier Chateau, en charge de ce sujet, des discussions autour de la personnalité de Simone Veil des meilleurs lieux à trouver ont d'ores et déjà démarré.

Olivier Chateau pourra vous en dire plus, si vous le souhaitez, pendant la pause déjeuner. Ce travail est d'ores et déjà entamé, en lien avec Aïcha Bassal, puisque vous savez que nous sommes très attentifs, depuis le début du mandat, à faire valoir aussi les sujets d'égalité hommes/femmes dans la symbolique que représentent les noms de rues.

Une petite information : vous allez voir, en vous rendant au déjeuner, qu'est stationné, dans la cour Rosmadec, le nouveau bus du dialogue citoyen. Je vous invite à prendre quelques minutes, après le déjeuner, pour le découvrir, pour au moins trois raisons. D'abord parce qu'il a été réalisé quasiment intégralement par le service public nantais, par nos équipes, ici, qui y ont mis beaucoup d'engagement. Ensuite, parce qu'il y a un certain nombre d'évolutions. J'en cite deux.

La première est l'accessibilité de ce bus, ce qui n'était pas le cas auparavant, et dans la logique qui est la nôtre, il nous paraissait important d'appliquer à nous-mêmes cette exemplarité. La deuxième particularité est qu'il est autonome en énergie. Là aussi, c'est la cohérence du projet nantais.

Il n'y a pas, d'un côté, ce qu'on lit dans le PLH, ce qu'on lit dans le PLUM et de l'autre côté, ce que nous disons et ce que nous faisons en matière de dialogue citoyen. Tout cela répond à un cap cohérent. Je vous invite donc, et j'invite la presse, naturellement, à le découvrir, pour ceux qui le souhaitent.

Merci à tous.

Pause déjeuner : 13 heures 35

Reprise de la séance : 14 heures 50

Mme le MAIRE – Je donne la parole à Alain Robert, pour la délibération 10.

III – 73

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Déclaration préalable avec enregistrement des meublés de tourisme – Approbation

M. ROBERT, Adjoint – Chers collègues, il s'agit d'une délibération relative à la déclaration préalable avec enregistrement des meublés de tourisme. Vous connaissez tout le développement de cette offre d'hébergement touristique qui s'est installée dans toutes les villes, pratiquement, qui ont un patrimoine et qui font l'objet du développement du tourisme, notamment urbain et qui passe par des plateformes de réservation sur Internet qui sont bien connues. C'est une évolution évidemment intéressante, qui participe du développement de l'activité touristique.

En même temps, si vous voulez, il peut y avoir des conséquences négatives à ce développement : la tension qui peut exister entre les offres proposées d'hébergement temporaire et la diminution du parc d'habitations traditionnelles. Cela peut entraîner aussi une hausse des prix sur le parc locatif, cela peut avoir tendance aussi à spécialiser les quartiers et à les confiner uniquement dans une vocation touristique. Et le problème, c'est que nous n'avons absolument pas de visibilité sur cette offre.

À Nantes, nous sommes moins concernés que d'autres villes, mais quand même, il y a un développement qui progresse d'année en année et vous savez que le législateur a souhaité mettre très clairement de l'ordre, aussi bien sur le plan fiscal que réglementaire, à cette évolution constatée. Notamment, avec la publication de la loi pour une république numérique, il y a eu un développement de l'encadrement de ce dispositif à travers l'idée d'une procédure de déclaration préalable avec enregistrement pour toutes les locations de courte durée d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage.

Cette procédure va permettre de soumettre l'ensemble des loueurs de meublés de tourisme permanents ou occasionnels, qu'il s'agisse de leur résidence principale ou secondaire, à une obligation de déclaration préalable en mairie. C'est un système que nous vous proposons d'instaurer à partir du 1^{er} janvier 2019. Cela passera par la mise en place d'une déclaration par téléservice. Il y aura une déclaration préalable qui donnera lieu à la délivrance sans délai d'un accusé de réception avec un numéro d'enregistrement. Bien sûr, il y aura tous les renseignements nécessaires sur lesdits meublés de tourisme. Nous rappelons notamment que désormais, aucune annonce ne pourra paraître sur les plateformes d'information numérique sans y faire figurer ce fameux numéro de récépissé.

Cette obligation de mise en place de cette déclaration est liée aussi à la création de l'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation, qui est soumise désormais à autorisation préalable, ainsi que vient de le décider le Conseil métropolitain.

Les deux autorisations sont donc liées. Il y en a une qui était de la compétence de Nantes Métropole et sur laquelle Nantes Métropole a délibéré à l'unanimité vendredi dernier, et celle-ci, qui est à l'échelle de la seule Ville de Nantes. Mais rien n'interdit à d'autres communes d'adhérer à ce dispositif.

Pour des raisons de mise en œuvre pratique et le temps d'informer les loueurs, l'application de cette mesure interviendra au 1^{er} janvier 2019.

Je vous propose d'approuver ces dispositions.

Mme le MAIRE – Merci. Katell Favennec.

Mme FAVENNEC, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, l'utilisation des plateformes de location de biens immobiliers pour de courtes durées s'est développée de façon conséquente ces dernières années. À Nantes, nous comptabilisons 3 000 logements inscrits sur la plateforme Airbnb en 2018, soit une progression de 36 %.

III – 74

Cette situation pose une série de problèmes à la collectivité et ses habitants. En premier lieu, en dehors des cas de location de courte durée du logement principal, cette pratique a pour conséquence directe de soustraire des logements du marché locatif. Deuxièmement, elle participe à la hausse des prix du marché immobilier en accroissant le déficit de l'offre par rapport à la demande. Enfin, de nombreux acteurs du tourisme considèrent ces plateformes comme une concurrence déloyale au secteur hôtelier traditionnel, qui est astreint à une réglementation plus exigeante. Ainsi, ces meublés captent environ 15 % des nuitées marchandes de la Ville de Nantes.

Loin de la vision idyllique de l'économie collaborative fondée sur les notions de solidarité, de rencontre, voire même de démarchandisation, ces plateformes offrent à leurs utilisateurs, particulièrement aux professionnels, de nouvelles sources de profit qui échappent aux circuits fiscaux traditionnels. Dans le même temps, les profits sont colossaux pour ces sociétés elles-mêmes, dont le siège se situe souvent dans des paradis fiscaux.

Il s'agit d'échapper à l'impôt en pratiquant de l'optimisation fiscale, alors même que l'activité et la création de valeur se déroule en France. S'il y a clairement nécessité de réglementer un marché dont on connaît les travers, avec le dispositif de régulation soumis à notre approbation, il ne s'agit pas de s'attaquer aux particuliers qui arrondissent leurs fins de mois, mais de s'en prendre aux plateformes, de plus en plus utilisées par des professionnels multipropriétaires qui réalisent des profits importants.

Enfin, pour être pleinement efficace, le dispositif nécessite la mise en place d'un téléservice permettant d'enregistrer la déclaration préalable et la délivrance d'un numéro d'enregistrement. Il suppose des moyens humains à la hauteur des besoins.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire en Conseil métropolitain, outre les vertus anti-spéculatives de cette délibération, elle est aussi un outil pour œuvrer dans le sens de notre PLH avec la mise à disposition de nouveaux logements. C'est aussi un moyen de préserver le commerce hôtelier, dont 819 établissements ont mis la clé sous la porte en 2017.

En conformité avec son vote de vendredi dernier, le groupe des élus communistes et républicains votera donc pour cette délibération.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Christine Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Je voudrais juste dire un mot pour préciser qu'évidemment, on ne peut que soutenir cette délibération tout à fait nécessaire. Les villes commencent à réagir, et je crois que c'est vraiment une très bonne chose.

Je voulais remarquer comment parfois, entre guillemets, les bonnes intentions de départ, avec un côté un peu libertaire, au début, ont pu dériver, effectivement, et être récupérées par un capitalisme le plus sauvage qui existe, et que parfois, cette collusion est à faire remarquer. De ce point de vue là, la réaction de la puissance publique et ici, des villes, en particulier, est tout à fait nécessaire, bien sûr. C'est vrai qu'il faut être très attentif.

Au départ, c'était un mouvement assez généreux, d'une certaine façon, et l'on voit comment, aujourd'hui, la logique du capital s'étend à l'ensemble des activités humaines, et s'étend y compris au domaine privé, et comment il n'y a plus de limites à cette logique. Par conséquent, on ne peut que soutenir cette réaction tout à fait légitime.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

III – 75

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Extension des horaires des médiathèques et bibliothèques — Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Voilà une délibération qui est l’aboutissement d’un long dialogue, puisque puisqu’il s’agit de l’adaptation et de l’extension des horaires de nos médiathèques et de nos bibliothèques. C’est donc l’aboutissement d’un travail de concertation, d’un travail de dialogue citoyen, d’abord, qui a déjà permis d’adapter le projet de la bibliothèque municipale. Mais nous avons déjà eu l’occasion d’en parler. Il s’est suivi d’un dialogue social qui nous permet aujourd’hui de mieux adapter nos horaires des médiathèques au rythme de vie des Nantaises et des Nantais, avec plusieurs éléments.

D’abord, une pause méridienne où nous pourrions accéder à nos médiathèques dès 13 heures. Il y aura donc une heure pendant la pause méridienne pour pouvoir bénéficier d’un accueil en médiathèque, un horaire d’ouverture, un point d’accès en soirée le mardi jusqu’à 20 heures à la médiathèque Jacques Demy, pour celles et ceux dont les horaires de travail finissent un peu plus tard. Et puis, nous avons augmenté la durée d’ouverture du samedi d’une heure à Jacques Demy et dans les médiathèques, là où le bon sens nous montrait qu’il avait une forte affluence.

Il y a aussi la question du travail du dimanche, de l’ouverture de nos médiathèques le dimanche. Si chacun ici, en tout cas, nous sommes nombreux, reconnaît que ce jour doit être réservé à la construction personnelle, au temps familial, alors, il faut que les agents du service public, que les salariés des loisirs et la culture puissent travailler. Voilà pourquoi nous ouvrons nos piscines, nos parcs et jardins, nos musées et demain, nos médiathèques. Et bien sûr, pour que leur travail ait du sens, c’est une appréciation qui m’est personnelle et chère, mais vous le savez, il faut que ce jour soit chômé pour les autres salariés.

Nous avons là une proposition nantaise. C’est une proposition d’ouvrir le premier dimanche après-midi de chaque mois, là où les musées sont gratuits. Nous pensons pouvoir travailler à des passerelles pour que cette offre culturelle, gratuite, du dimanche, puisse trouver un public beaucoup plus large. C’est un projet, puisque c’est le début, le point d’entrée de cette délibération.

Les médiathèques et bibliothèques, c’est tout simplement le premier réseau de diffusion culturelle de la ville, avec 600 à 800 animations, sans la prétention d’égaliser l’excellence des propositions que nous pouvons trouver ailleurs en ville en termes de spectacle vivant, mais le nombre parle de lui-même : 600 à 800 propositions culturelles qu’il s’agira de trouver le dimanche. Nous avons décidé que le réseau, en tout cas, les quatre médiathèques, devaient pouvoir être ouvertes et non uniquement l’équipement central, comme on le retrouve quand il s’agit d’ouvrir le dimanche dans la plupart des villes de France, où l’on ouvre l’équipement central avec du prêt à la chaîne.

Nous proposons donc une ouverture raisonnée, maîtrisée, ne généralisant pas le travail pour les agents, mais ouvrant des points d’accès supplémentaires à la hauteur de ce que je viens de vous raconter.

Je suis très heureux de présenter aujourd’hui une proposition qui conduit à l’extension, à l’amélioration d’un service public que, je crois, nous avons tous à cœur, et je suis bien sûr prêt à répondre aux questions, s’il y en a.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Évidemment, on ne peut que se réjouir d’essayer de donner un meilleur accès à la culture, à la lecture. C’est effectivement concrètement s’interroger sur les horaires d’ouverture d’un certain nombre de nos établissements.

III – 76

Je suis perplexe sur cette délibération, puisqu'il s'agit d'ouvrir les bibliothèques le dimanche. Je trouve effectivement assez savoureux que ce soit notre collègue Aymeric Seassau qui propose au personnel de travailler huit dimanches dans l'année.

Par rapport à cette délibération, j'aurais deux questions. Il y a déjà des expérimentations qui ont lieu. J'aimerais savoir si l'on a la certitude que l'ouverture des bibliothèques le dimanche va booster la fréquentation ou va étaler la fréquentation qu'il y avait dans la semaine.

D'autre part, j'ai eu le témoignage d'une mère de famille qui est déjà concernée par cette ouverture des bibliothèques le dimanche et qui me faisait remarquer qu'en fait, ce sont des personnels qui travaillent déjà le samedi. Ce serait donc travailler le samedi et le dimanche, ce qui devient compliqué pour l'organisation de la vie familiale, notamment lorsque l'on n'a pas de conjoint ou que l'on n'a pas de famille. Je rappelle que le samedi, il n'y a aucun établissement municipal de garde d'enfants qui soit ouvert.

J'ai donc ces deux interrogations, qui font que je ne voterai pas cette délibération.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. M. Roussely.

M. ROUSSELY, Conseiller municipal – En complément et dans la continuité de ce que vient dire Blandine Krysmann, nous sommes effectivement globalement favorables à l'extension des horaires des médiathèques et bibliothèques pour favoriser l'accès à la culture, l'accès au savoir et à ce que l'on peut appeler le « vivre ensemble », de par toutes les animations qui sont faites dans les bibliothèques et médiathèques.

Néanmoins, j'aurais une question. Nous aurions aimé savoir quelles étaient les compensations qui étaient prévues pour les salariés. Est-ce que ce sont uniquement des compensations légales, en termes de temps et de majoration salariale, ou est-ce qu'il y a eu des accords pour aller un petit peu plus loin ?

Ensuite, j'aurais une proposition, dans la continuité de ce qu'a dit Mme Krysmann, qui est de faire une analyse, au bout d'un certain temps, à la fois sur les statistiques, pour voir s'il y a autant de monde et autant de succès que pour la carrière Miséry, ainsi qu'une analyse sur les personnes qui visitent et pourquoi.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Patrice Boutin.

M. BOUTIN, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, le groupe écologiste et citoyen salue cette évolution des horaires des médiathèques et des bibliothèques, qui va, espérons-le, permettre d'ouvrir davantage la culture à un plus grand nombre de Nantais et de Nantaises. Elle devra néanmoins être accompagnée d'une communication adaptée pour que ce ne soient pas seulement les actuels usagers qui y viennent davantage.

Ouvrir une bibliothèque le dimanche, c'est ouvrir un équipement culturel, soutenir une démarche d'éducation populaire, quand le plus grand nombre des publics potentiels : salariés, étudiants, familles, sont de repos. Cette idée, également exprimée dans un atelier citoyen, vient renforcer notre service de lecture publique, c'est-à-dire l'accès à la lecture pour tous, à l'information, à la culture. En effet, une bibliothèque, ce n'est pas simplement prendre des livres, entrer et sortir. C'est aussi la possibilité de prendre le temps, un temps conséquent, au même titre que celui de découvrir les œuvres d'un musée ou de voir et d'écouter une pièce de théâtre.

Cette évolution de l'accessibilité va évidemment impacter les rythmes de travail des salariés, avec des réorganisations de leur temps personnel : enfants à garder, limitation du repos

III – 77

dominical, de la vie de famille, amicale, sportive. C'est pourquoi, soucieux d'un dialogue social de qualité, nous demandons que l'effort demandé aux personnels concernés, contractuels ou titulaires, fasse l'objet d'échanges où les parties soient entendues et soient justement compensées pour que ce soit acceptable.

Nous tenons enfin à saluer le travail réalisé par les bibliothécaires et documentalistes dans nos établissements. Car on le sait bien, il ne suffit pas de mettre des livres à la disposition des usagers pour qu'ils viennent les lire. Ces professionnels exercent avec le public une médiation culturelle précieuse, animent, valorisent des collections. Ils et elles sont pleinement parties prenantes de notre projet : faire de nos médiathèques des lieux ouverts et attrayants pour le plus grand nombre de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Quand on est attaché à la République, on est évidemment attaché au service public, et le service public se renforce et s'améliore à la fois par le dialogue social, comme l'évoquait Aymeric Seassau tout à l'heure, mais il s'améliore et se renforce aussi par le dialogue citoyen, en demandant aux usagers de nos services publics, et en l'occurrence, des médiathèques et bibliothèques de cette ville, de donner leur avis sur les choses qui peuvent être améliorées, sur les leviers d'amélioration de ce service public.

Une démarche de dialogue citoyen autour des médiathèques a été lancée le 10 mars 2016. Elle a permis à 114 Nantaises et Nantais de participer à ce dialogue. Il y avait plus de demandes que de places initialement prévues. Cette participation a été d'une excellente qualité et a été structurée autour de quatre groupes d'habitants, quatre groupes de Nantais, répartis par secteur géographique : centre-ville, secteur Ouest, pour la bibliothèque Lisa Bresner, secteur Nord et secteur Est ensemble, pour la bibliothèque Floresca Guépin, ainsi qu'un groupe un peu distinct, qui est plutôt une catégorie d'âge, un dialogue citoyen avec les enfants.

Il y a une forte richesse d'idées qui se sont exprimées et qui ont été présentées par les citoyens, qui ont permis de prouver l'intérêt de cette façon de faire, notamment pour faire ressortir la créativité des usagers du service public, une originalité de la démarche. Et l'originalité de la démarche est notamment liée au fait que nous avons fait participer les enfants, qui sont parmi les usagers de ces bibliothèques et de ces médiathèques. Des étudiants de l'École du design ont accompagné chacun de ces groupes, de manière à faire de la médiation, à les faire s'exprimer, à faire éclore cette créativité que j'évoquais à l'instant et de manière à ce que les idées soient présentées de la façon la plus agréable possible, notamment par des facilitations visuelles, en particulier avec les enfants.

Les propositions des habitants étaient principalement orientées sur l'ouverture des bibliothèques, sur leur environnement. Elles concernaient aussi le développement des usages à l'intérieur des bibliothèques, que ce soient des expos, des ateliers, de la restauration, éventuellement, des séances de cinéma, mais aussi la facilitation de l'accès à ces services, tout en en faisant un lieu de création et de consolidation du lien social. Ce n'était donc pas uniquement orienté sur la question des plages et des horaires d'ouverture. La question de l'aménagement des horaires faisait évidemment partie des propositions des citoyens. Elle a été reprise ensuite dans le cadre du dialogue social.

Je voudrais conclure en insistant sur le fait que ces propositions des habitants couvraient l'ensemble des sujets qui intéressent les Nantais en général : évidemment, la question de la culture, puisque nous parlons des bibliothèques, mais également, de la nature en ville, puisqu'a été évoquée la capacité de lire dans les jardins, donc la lecture publique, mais également, la ville la nuit, puisque la question des plages horaires s'est posée.

III – 78

Tout cela nous incite à favoriser de plus en plus la participation citoyenne, toujours dans l'optique de rendre le service public, les équipements publics et les usages de l'espace public de plus en plus efficaces.

Mme le MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Je voulais d'abord remercier mes collègues Patrice Boutin et Bassem Asseh pour leur soutien au nom des groupes écologiste et socialiste, avant de répondre un peu plus précisément aux questions posées par l'opposition, à ceci près que je ne sais pas vraiment quoi répondre à Blandine Krysmann, à part à lui confirmer que l'ambition de la gauche et de sa sensibilité politique en particulier, en termes culturels, est grande, et que si l'on confond l'activité culturelle et l'activité commerciale, le service public et le secteur marchand, c'est que nous avons un problème d'appréciation et peut-être un désaccord.

Je l'ai dit dans mon introduction, mais évidemment, le dimanche, si nous considérons ce jour comme un temps particulier, et c'est notre cas, alors, il faut trouver ces activités culturelles qui permettent à chacun de construire tout simplement sa personnalité, je crois. C'est le premier noyau d'accès à la culture, pas uniquement à la lecture, puisque l'on dit bien « médiathèque » : on y trouve toutes sortes d'offres.

Il s'agit de proposer là des offres culturelles nouvelles, des animations, pourquoi pas des spectacles, le dimanche. Si nous le faisons de cette manière-là, c'est parce que nous croyons qu'à Nantes Nord, qu'à Bellevue, qu'à Nantes Est, cela a du sens d'avoir un équipement, en tout cas un point d'accès, puisque ce ne sera pas tous les dimanches, un point d'accès à la culture et à une culture de proximité.

Pour répondre plus particulièrement aux questions qui sont posées, évidemment, tout cela doit s'accompagner de moyens nouveaux pour ces activités nouvelles. Ce dossier est donc accompagné de trois créations de postes. Les agents bénéficieront de la bonification de 4,71 € de l'heure, comme dans les musées, par exemple. Ils bénéficieront également du doublement du temps de récupération, puisque le recours aux dimanches à la bibliothèque est exceptionnel.

Je veux dire ici que cela ne concernera que deux dimanches après-midi travaillés par an et par agent. C'est pour cela que je me permets de dire que c'est une offre raisonnée et maîtrisée. Et par rapport à la question qui a été posée sur le travail du week-end, oui, les bibliothécaires travaillent le week-end. Il y a beaucoup d'agents du service public qui sont mobilisés les week-ends, pour réparer des canalisations jusqu'à l'offre culturelle en médiathèque. Désormais, ces agents ne travailleront plus qu'un week-end sur trois en moyenne, comprenant un dimanche. Vous voyez bien que nous avons bien pris en compte ces temps familiaux.

J'ajoute un élément, puisque cela fait partie des dossiers qui préoccupent visiblement le gouvernement. J'ai souvenir que l'annonce, la demande, l'injonction qui a été faite d'ouvrir le dimanche a été suivie, quelques jours après, de l'annonce de 120 000 postes de fonctionnaires en moins. Je crois, moi, que si l'on nous laisse travailler des partenariats utiles, le livre et l'offre de culture en médiathèque peuvent fédérer, comme nous le faisons, avec de bons partenariats, avec la DRAC comme avec tous les autres partenaires institutionnels.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Je vous remercie de me donner la parole, Madame le Maire. Monsieur Seassau, j'ai trouvé vos propos limite désobligeants. Je pense qu'effectivement, je distingue bien ce qui est une activité commerciale de ce qui est une activité culturelle, mais il s'agit quand même bien de travail le dimanche. Que vous défendiez cette délibération, je ne sais pas dans quelle mesure vous êtes obligé de le faire ou non, mais ce que je peux noter, entre tous cas, c'est que vous rejoignez bien, pour une fois, la philosophie de M. Macron, qui a largement poussé à l'ouverture des bibliothèques le dimanche.

III – 79

Mme le MAIRE – Je redonne la parole à M. Seassau, s’il souhaite répondre.

M. SEASSAU, Adjoint – La simple lecture du calendrier indiquera que le projet nantais vient bien avant les injonctions liées au rapport Orsenna, dont nous ne savons toujours pas très bien, aujourd’hui, comment elles vont se traduire. Nous avons bon espoir d’être accompagnés. Pour le reste, je peux confirmer que c’est un beau projet, que je le soutiens, que je n’y ai pas été obligé, puisque la question m’est posée, de manière désobligeante également.

Ce projet prend tout son sens : allons nous promener, puisqu’il y a des usagers du centre-ville et qu’il y a les usagers des quartiers. Moi, j’espère qu’avec cette délibération, j’espère qu’avec les passerelles que nous voulons conduire, il y aura peut-être des publics qui se déplaceront du musée gratuit le dimanche vers des médiathèques et inversement. C’est ce que nous essayons de faire et c’est un beau projet, parce qu’à Bellevue, où j’ai la certitude, puisque la question était posée, j’ai oublié de répondre à M. Roussely, que cela va fonctionner.

Mais il s’agit d’une expérimentation. Donc rendez-vous dans un an pour mesurer ce qui a été fait. Ce que je sais, c’est que dans nos quartiers, les bibliothèques sont pleines, et c’est là où les enfants, les adolescents, parfois les parents, se sentent à l’aise, se sentent chez eux pour découvrir une offre nouvelle, et nous en sommes particulièrement fiers.

Mme le MAIRE – Merci. Juste deux mots en conclusion de ce dossier important et surtout, d’un dossier qui a du sens. Je voudrais remercier Aymeric Seassau de l’avoir particulièrement souligné et d’avoir contribué à créer les conditions pour que ce soit possible de cette manière-là.

Je vous invite à observer une chose, principalement. Dans un certain nombre de grandes villes qui ont proposé des avancées sur ce sujet, il est assez rare que le choix qui est fait ne soit pas simplement le choix de l’ouverture de la médiathèque de centre-ville. Notre choix est un choix raisonné et un choix sur lequel nous avons raisonné. Un choix raisonné, puisque c’est un dimanche par mois, le premier dimanche par mois, tout simplement pour des soucis de lisibilité pour les usagers, et un choix sur lequel nous avons raisonné pour y mettre nos marqueurs, pour y mettre nos convictions. Le fait que nous choissions que cette proposition concerne le centre-ville et les quartiers dit notre attachement à l’égal accès de chacun à la lecture, à la culture, dont nous sommes convaincus qu’elles contribuent à la construction et à l’émancipation individuelle et collective.

La dernière chose, c’est que pour nous, il est très important de raisonner en termes de parcours. Il n’y a pas, d’un côté, ce que nous faisons sur les bibliothèques et de l’autre côté, ce que nous faisons sur les musées. Tout cela procède, là aussi, d’un projet nantais cohérent. C’est parce que nous faisons le choix d’un transport public qui irrigue tous les quartiers que nous sommes en situation de faire cette proposition aujourd’hui et de la penser dans une approche plus globale de la culture. Je tiens donc vraiment à remercier celles et ceux qui ont permis d’arriver aujourd’hui à cette proposition.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (abstention de Mme Krysmann).

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Politique de la lecture publique et du livre – Répartition de subventions – Dispositions diverses – Convention et avenant – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – En matière de lecture publique, premièrement, je vous propose d’attribuer une subvention de 25 000 € pour l’accueil de cette magnifique exposition que j’ai beaucoup de plaisir à annoncer aujourd’hui. L’exposition sera inaugurée ce soir au Lieu unique.

III – 80

Il s'agit de « Mangasia », qui nous permet de traverser la culture populaire des pays asiatiques par le manga, avec des propositions tout à fait exceptionnelles. C'est une exposition qui est coûteuse, qui fera le tour du monde et que nous sommes particulièrement heureux d'accueillir à Nantes, de même que son commissaire d'exposition, Paul Gravett, qui est une référence en matière de bande dessinée sur les cinq continents et qui nous fera le plaisir de participer à des initiatives à la bibliothèque Lisa Bresner, notamment.

Deuxièmement, il est proposé une subvention d'équipement à la bibliothèque associative Expression livre. Si vous avez bien suivi, nous avons voté trois subventions d'équipement la dernière fois. C'est la dernière bibliothèque associative qui est complétée aujourd'hui.

Ensuite, nous avons bénéficié d'un don de livres pauvres à la médiathèque Jacques Demy. De quoi s'agit-il ? C'est une invention de Daniel Leuwers, dont je crois que l'on peut dire que c'était un disciple ou en tout cas, un ami de René Char, qu'il a eu l'occasion de fréquenter. Il s'agit d'œuvres poétiques sur des supports papier, qui sont pliés de manière à ce qu'ils soient exposés et que le public puisse découvrir toutes leurs facettes. Un ouvrage présentant ces livres sera vendu aux Journées du patrimoine. Il vous est proposé d'autoriser cette vente au prix de 12 €.

Enfin, il y a des dispositions concernant la médiathèque Jacques Demy, qui sera fermée pendant sept mois, puisque vous savez que nous automatisons l'ensemble du réseau avant la fin du mandat. C'est donc au tour de notre équipement central de bénéficier de ces travaux, pour ouvrir les salons numériques, puisque nous avons obtenu le label « bibliothèque numérique de référence », et pour automatiser le prêt, ce qui, là aussi, soulagera le travail de nos agents, qui pourront se concentrer sur leurs compétences, qui sont bien plus importantes que de passer la douchette sur des livres. Ce sont donc sept mois de travaux à la bibliothèque Jacques Demy que je vous propose d'accompagner d'un abonnement d'un an au prix de six mois, en prolongeant également de sept mois l'abonnement des usagers de la bibliothèque, puisqu'ils seront privés, pendant cette période de travaux, de leur équipement central.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de mon intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de M. Martineau et M. Mauduit pour le CRDC-Lieu Unique.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Structures culturelles conventionnées – Troisième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Cette délibération porte sur plusieurs propositions. Tout d'abord, une subvention d'investissement à Trempolino, toujours pour ces traditionnelles subventions d'investissement, d'un montant d'un peu moins de 50 000 €, pour l'acquisition de matériel scénique et d'enregistrement. Une deuxième subvention, toujours pour Trempolino, concerne cette fois-ci un projet, qui est celui de l'ouverture du Voyage à Nantes, puisqu'il s'agira, dans la nuit de demain, au 1^{er} juillet, d'organiser un marathon sonore, 24 heures de musique non-stop. J'attire votre attention pour dire que la maison Fumetti s'associera avec plusieurs dessinateurs pour dessiner, en marathon non-stop, pendant 24 heures, une proposition qu'ils appellent « Ad nauseam » et qui n'est pas sans nous rappeler l'invitation de Maïakovski, il y a plus d'un siècle, à lire comme on se saoule.

Dans le cadre de la politique de soutien aux lieux culturels, il est proposé une subvention complémentaire pour le centre chorégraphique national de Nantes d'un montant de 20 000 €.

J'en ai fini pour cette délibération.

III – 81

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de M. Martineau et M. Mauduit pour Trempolino et pour le Centre chorégraphique de Nantes.

Non-participation au vote de Mme Salomon pour le Centre chorégraphique de Nantes.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État, le Département de Loire-Atlantique, l'Université de Nantes, la Ville et le Théâtre universitaire – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Il s'agit de vous présenter la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'État, le Département de Loire-Atlantique, l'Université de Nantes, la Ville, évidemment, pour le Théâtre universitaire, qui a retrouvé un nouveau souffle avec quelques mots-clés qui consacrent son action : la médiation, la participation, l'émergence, deux points forts qui sont la coopération avec le quartier de Nantes Nord cher à Pascal Bolo et l'intégration, évidemment, à son environnement universitaire. Il vous est donc proposé, avec la convention, d'associer une somme de 410 000 € à cette convention.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

Convention-cadre pluriannuelle et multipartite entre la Ville de Nantes, le Département de Loire-Atlantique, le Conseil régional des Pays-de-la-Loire et l'association Trempolino – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – C'est la dernière délibération, pour ce qui me concerne, en tout cas. Il s'agit à nouveau d'une convention pluriannuelle multipartite avec entre la Ville, le Département de la Loire-Atlantique et le Conseil régional des Pays-de-la-Loire pour soutenir Trempolino, lieu dédié aux musiques nouvelles, à l'émergence, en termes musicaux, qui se consacre aux accompagnements de carrière, qui propose des campus de pratique musicale et qui propose également un lieu culturel, puisqu'il y a 24 groupes qui ont été accompagnés, 738 musiciens qui ont enregistré dans les studios sur un an. Il vous est proposé d'associer 1,064 M€ à cette convention.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de M. Martineau et de M. Mauduit.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

Développement culturel – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Peut-être, avant de démarrer avec le cœur de cette délibération, deux mots pour me féliciter, et je crois que nous nous en félicitons tous, du fait que Nantes continue de garder un coup d'avance en termes de politique culturelle. Avec le festival « Carrément biscuits », nous venons de connaître un succès absolument incroyable pour cet événement participatif unique en France, puisque ce sont 17 000 personnes

III – 82

qui ont suivi l'événement, plus de 1 000 personnes qui ont participé activement aux 25 propositions qui ont été faites pendant ce dernier week-end du mois de mai, et je crois qu'il fallait revenir sur le succès de cet événement, que nous évaluerons d'ailleurs collectivement la semaine prochaine avec ceux qui ont participé à le réaliser pour imaginer la suite.

Hier soir, Madame le Maire, nous y étions ensemble avec Alain Robert, c'était la joie incroyable de pouvoir inaugurer les ateliers d'artistes municipaux. Cela se passait hier à l'Îlot des îles, mais nous savons que c'est ce programme de 21 ateliers d'artistes à partager entre l'Îlot des îles, sur l'Île de Nantes, et Félix Thomas, dans le quartier Saint-Félix. Avec une soirée, qui, je crois, a parfaitement démontré cette capacité de notre métropole à pouvoir continuer à accueillir les artistes en cœur de ville. Hier soir, le mélange des publics entre les habitants du logement social et du logement abordable qui résident dans ce magnifique immeuble, à la pointe de l'île, et les artistes présents dans les ateliers, montrait la ville que nous aimons, cette ville qui sait être créative et où les artistes vivent au cœur de la ville et où les Nantais et les artistes continuent de vivre ensemble et de travailler ensemble au rayonnement artistique de la ville.

Et puis, Aymeric Seassau l'a dit incidemment dans sa délibération, puisqu'il porte un certain nombre de sujets que je ne peux pas porter pour des raisons de participation au conseil d'administration des organismes concernés, demain, avec l'ouverture de la nuit du VAN, donc de l'événement estival Le Voyage à Nantes, où nous aurons la joie, pendant deux mois, de faire un pas de côté.

Mais demain, nous pourrons mettre aussi nos oreilles, pendant 24 heures, sous les nefs et un peu partout dans la ville pour cet événement un peu exceptionnel de 24 heures de marathon musical. Aymeric a parlé du marathon de dessin, le « Ad dessinam » organisé par la maison Fumetti. Il y aura aussi le « Ad nauseam » musical où pendant 24 heures, nous verrons plus de 80 groupes nantais qui vont se succéder pour animer cette soirée un peu folle de Nantes dans toute sa diversité.

Dans la programmation, Trempolino et Stereolux ont préféré ne pas choisir les têtes d'affiche nantaises, mais montrer les groupes nantais dans toute leur diversité et tous ceux qui participent au rayonnement musical de Nantes. Dans cette manifestation, on écouterait du punk chrome comme on écouterait l'ONPL et nous sommes vraiment ravis que cette diversité puisse s'afficher sous cette forme totalement nouvelle. Je voulais aussi remercier les artistes nantais, les 300 artistes qui vont se produire demain et qui ont accepté d'avoir chacun, de se partager un cachet égalitaire pour cette manifestation.

J'en viens à la délibération. Je commencerai par deux sujets concernant la Fabrique des Dervallières. Le premier est une subvention à Pourparler productions, pour permettre, lors de la réouverture de la Fabrique des Dervallières après ses travaux, d'organiser des événements de réouverture de la Fabrique, pour un montant de 28 000 €.

L'Association de développement des Nantais, ADN, prend place dans le studio de la Fabrique des Dervallières pour proposer aux Dervallières des actions autour de la musique hip-hop et du hip-hop en général. Je vous propose donc une subvention de fonctionnement de 20 000 € et une subvention d'investissement exceptionnelle d'entrée dans les lieux de 30 000 € pour cette association.

Vous trouverez ensuite un certain nombre de créations partagées. Je ne les détaille pas. Je me tiens prêt à répondre à vos questions sur ces créations partagées. Cette année, ce seront onze créations partagées sur le territoire nantais, avec ce programme qui nous permet chaque année d'investir massivement dans les quartiers. Les créations partagées représentent un budget de 200 000 €, pour que chaque quartier nantais puisse connaître cette expérience d'être co-créateur d'un projet artistique avec les artistes qui sont ici listés, pour cette année, dans les différents quartiers nantais.

III – 83

On trouvera, comme nous l'avons trouvé dans la délibération d'Aymeric, une subvention à Songo, l'association qui gère Stereolux, concernant les 24 heures de la nuit du VAN, dont j'ai parlé en introduction, une subvention exceptionnelle pour NEMO, qui organise le carnaval, pour lui permettre de faire face à une double actualité, celle du renforcement des moyens de sécurité pour le carnaval, d'une part, et celle du report du carnaval, pour 14 000 €.

Nous avons également une subvention pour le festival « Phoque », organisé par l'association Meta Jupe au Nouveau Studio théâtre ainsi qu'une subvention de soutien, comme nous le faisons chaque année, à Nosig, pour sa proposition « Pride N'Art » à hauteur de 3 000 €. On trouvera ensuite la signature d'une convention avec l'association Big bang mémorial, qui est d'ailleurs une proposition du Voyage à Nantes, encore cette année, proposée par Gaëlle le Guillou, qui investit le cimetière de la Bouteillerie avec à la fois des animations toute l'année avec les habitants autour de ces propositions artistiques et cette année, évidemment, un parcours de visite, comme c'était le cas l'année dernière au cimetière de la Bouteillerie.

Enfin, dans le cadre du nouveau dispositif de soutien à la culture « à deux pas de chez vous », où nous nous dotons de 80 000 € pour développer, dans l'ensemble des quartiers nantais, des propositions pour cette année, trois propositions vous sont détaillées dans la délibération, parce qu'elles concernent des associations qui dépassent le seuil de 23 000 €. C'est donc pour des raisons techniques. Mais en fait, ce sont, avec les annexes, plus de 61 000 € que nous vous proposons pour une première répartition sur ce programme.

Vous trouverez, comme on le trouve chaque année, concernant les aides aux projets, divers soutiens à des associations pour des aides aux projets pour un montant de 113 119 €.

Merci pour votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Patricia Rio.

Mme RIO, Conseillère municipale – Merci, Madame. Madame le Maire, chers collègues, la presse s'est fait l'écho des difficultés financières du Voyage à Nantes. Le redressement financier ne semble pas acté pour permettre un retour à l'équilibre. Certes, les subventions ont baissé ces dernières années, après avoir auparavant bien augmenté. Pouvez-vous nous apporter des informations rassurantes ?

Par ailleurs, nous aimerions avoir des précisions sur les 30 000 € attribués à Songo et les 30 000 € attribués à Trempolino orientés vers le VAN.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Nous avons été interpellés, ces dernières 48 heures, par des personnes qui s'étonnaient de l'œuvre qui est disposée Place royale, qui est intitulée *Sortie de fontaine*, qui est proposée par Michel Blazy, qui, je cite le VAN, « a imaginé des dysfonctionnements aléatoires, des trajectoires déviées des jets, des débordements de toutes parts », et qui pourrait constituer un gaspillage assez important d'eau. Je voulais savoir ce qu'il en était et s'il y avait une intention de la Ville ou de la Métropole de demander à ce que ce gaspillage d'eau cesse.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Madame le Maire, mes chers collègues, je profite de cette délibération relative à la subvention allouée à Nosig pour le festival « Pride N'Art » dédié aux cultures queer à Nantes pour tenir un propos un peu plus général sur le centre et notre action à ses côtés. Le début d'année a été difficile pour le centre et plus largement, pour celles et ceux

III – 84

qui luttent contre l'homophobie et pour l'égalité, quelle que soit l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Si les violences et discriminations perdurent dans notre pays à l'encontre des personnes LGBT, et on ne peut que le déplorer, c'est un autre type de combat, un peu moins habituel, qu'il a fallu mener en parallèle : la bataille sur le terrain juridique. Je ne reviens pas sur ces fâcheuses péripéties et je ne les commente pas, dans l'attente de la décision en appel du juge administratif.

Mais je voudrais, cet après-midi, assurer le centre et l'ensemble de ses salariés, responsables, bénévoles et militants, de notre soutien et de celui de la Ville de Nantes. Nous ne plierons pas, nous ne céderons pas, nous ne reculerons pas devant la haine et l'intolérance. Car s'il existe des valeurs qui cimentent notre majorité et des combats que nous sommes fiers de mener ensemble, l'égalité et la lutte contre les discriminations en font partie, c'est certain. Et sur ce terrain, nous irons au bout, peu importent les intimidations ou les manœuvres dilatoires.

Et cela en vaut la peine, car le centre Nosig, ce sont des centaines de personnes accompagnées chaque année, écoutées et soutenues. Ce sont des événements culturels de qualité, c'est une *gay pride* qui rassemble des milliers de Nantaises et de Nantais dans la ferveur et dans la bonne humeur, cette année encore, malgré les averses. Nosig est un interlocuteur indispensable. C'est une structure incontournable. C'est Nantes dans toutes ses différences. Et les quelques tags et dégradations, aussi scandaleuses soient-elles, ne suffiront pas à masquer les milliers de sourires, de selfies, de regards positifs portés il y a quelques semaines sur les marches arc-en-ciel de la rue Beaurepaire.

Avec vous, mes chers collègues, je forme le vœu qu'elles nous reviennent vite et puissent être pérennisées, car l'égalité, c'est Nantes, la tolérance, c'est Nantes, le mélange des couleurs et des différences, c'est Nantes. C'est le Nantes dont nous sommes fiers.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. David Martineau.

M. MARTINEAU, Adjoint – Je voulais d'abord remercier Aïcha Bassal d'avoir insisté sur cette subvention à Nosig, parce que l'actualité récente nous laisse à penser qu'il était utile et qu'il est toujours utile de pouvoir continuer le soutien à cette manifestation culturelle.

Peut-être un commentaire et des précisions concernant les 30 000 € de la manifestation des 24 heures de la nuit du VAN qui iront, d'une part, à Trempolino et d'autre part, à Songo, pour vous dire que l'événement dont nous parlons est un événement, je l'ai dit, qui va regrouper 300 artistes. L'ONPL prendra sur son budget les cachets des musiciens philharmoniques, mais ce sont plus de 200 et quelques cachets qui seront distribués pendant ces 24 heures et qui coûtent pour environ 60 000 €. C'est la subvention que nous accordons, la Ville de Nantes, à ces deux co-organisateurs. Le reste du budget est compris par une participation du Voyage à Nantes, une participation en apport, en techniciens et en nature de Songo et de Trempolino. Le Département accompagne aussi à hauteur de 5 000 € cette manifestation, qui met en évidence les artistes nantais.

Concernant les questions du VAN, j'ai envie de vous renvoyer plus largement vers le VAN et vers la Métropole pour y répondre, mais je peux dire quand même que, pour en avoir échangé en tant qu'administrateur lors du dernier conseil d'administration du Voyage à Nantes, il est vrai que la proposition sur la fontaine est une proposition surprenante. On ne peut pas faire comme si, étant donné la nature de l'œuvre, il n'y avait pas de l'eau qui allait sortir des circuits habituels de la fontaine. Mais je crois qu'une attention toute particulière a été portée à ce que malgré le côté spectaculaire des débordements, le volume d'eau concerné sur la période d'été

III – 85

reste assez minime, au regard des volumes d'eau concernés par le système habituel de la fontaine.

Quant à l'équilibre financier du Voyage à Nantes, vous le savez, le Voyage à Nantes a annoncé un léger déficit, quand on le compare à l'ensemble de son budget, qui est lié à un certain nombre d'ajustements de l'appui métropolitain au Voyage à Nantes et à un certain nombre de nouvelles manifestations qui sont relancées, et le VAN nous assure que les mesures seront prises pour que ce déficit ne perdure pas. Mais on parle d'un déficit somme toute extrêmement modeste au regard de l'ensemble du budget porté par le VAN, puisque nous parlons bien là du VAN dans toutes ses composantes, non pas simplement de l'événement annuel, mais du VAN comme opérateur d'office de tourisme de la Ville de Nantes.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Je dois dire que je suis quand même assez surpris de la réponse de notre collègue David Martineau, qui, alors que la Métropole et la Ville sont engagées dans la transition énergétique et essaient d'être exemplaires sur ces questions, nous explique qu'effectivement, on va gaspiller, mais que finalement, on ne va pas gaspiller énormément, donc que c'est acceptable. Très franchement, je ne suis pas sûr que cette réponse soit acceptable ni que cette œuvre puisse perdurer dans ces conditions.

Mme le MAIRE – Merci. Deux choses en complément avant de mettre la délibération aux voix. Évidemment, c'est un souci que nous partageons tous, David Martineau vous a d'ailleurs renvoyé aux équipes du Voyage à Nantes si vous voulez davantage d'éléments techniques. Naturellement, il y a une attention à ce que tout ce qui est proposé dans ce domaine-là puisse fonctionner, j'allais dire, en circuit fermé, pour qu'il y ait effectivement le moins de dépenses possibles. Je vous propose donc que les éléments techniques complémentaires puissent vous être apportés par les équipes du Voyage à Nantes. Naturellement, chacun veille à ce type de questions qui sont bien légitimes.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Conventions – Avenants – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Cette délibération concerne les équipements en régie, avec, pour commencer, pour le Muséum, des acquisitions concernant des aquarelles originales de Denis Clavreul, pour un montant de 3 165 €. Vous avez le détail des quatre acquisitions dans la délibération. Ensuite, comme il est de coutume, il y a l'ajustement des prix des locations des salles de spectacle municipales, avec le taux directeur d'évolution choisi par la Ville de 1,5 % cette année. Vous trouverez dans la délibération la déclinaison de cette décision d'augmentation de 1,5 % du prix des locations des salles municipales culturelles.

Enfin, on trouvera une subvention de 2 800 € pour l'OPC, qui est le seul organisme qui était en mesure, de par sa neutralité, d'accompagner la municipalité dans son dialogue sur plus de coopération entre acteurs culturels nantais. C'est une petite subvention de complément pour la restitution des travaux de 2 800 € à l'OPC.

Pour finir, il y a un avenant de prolongation de la convention avec le Pont supérieur. Vous savez que le Pont supérieur vient de changer de direction, et le temps que ce changement de direction puisse se faire, nous avons choisi, pour laisser la nouvelle direction prendre ses marques, de prolonger d'un an la convention qui nous liait au Pont supérieur.

III – 86

C'est ce que je vous propose d'adopter, mes chers collègues.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Acquisitions – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. À travers cette délibération, il s'agit de soutenir la diversité de nos patrimoines nantais, à commencer par le patrimoine industriel, avec une proposition de subvention complémentaire, dans le cadre de la convention pluriannuelle avec l'association Pro Arte Graphica, qui gère le musée de l'Imprimerie, pour un montant de 23 750 €. Cela me donne l'occasion de vous inviter à aller visiter la nouvelle exposition accueillie par le musée de l'Imprimerie depuis hier, exposition de la Société académique de Nantes et de Loire-Atlantique, qui fête ses 220 ans et qui, à travers son exposition « Les livres en héritage », propose tout un travail, justement, sur la mise en valeur de ses collections. C'est un très beau travail qui est à découvrir tout l'été jusqu'aux Journées du patrimoine.

Le point suivant concerne le patrimoine aéronautique, avec l'association Superconstellation. Il est proposé une subvention à hauteur de 500 € pour l'entretien et les travaux sur l'avion *Lockeed, super constellation*, classé monument historique. C'est un soutien d'un montant de 500 € qui vous est proposé.

Il y a ensuite un soutien au Centre culturel maritime de Nantes, qui gère et qui assure l'entretien de la péniche *La Marne*. Il s'agit là du patrimoine maritime, avec un bateau labellisé « bateau d'intérêt patrimonial ». Il est proposé de les accompagner à hauteur de 1 000 € pour la réalisation des travaux pour l'entretien de ce patrimoine.

Une autre subvention de soutien, cette fois aux Anneaux de la mémoire, pour accompagner un beau projet porté par les Anneaux de la mémoire, qui œuvre, comme vous le savez, sur le travail autour de la mémoire de la traite négrière, à la fois à Nantes et à l'international. C'est une partie importante de leur action, qui permet aussi de valoriser les savoir-faire nantais en la matière.

En l'occurrence, il s'agit d'un projet de valorisation culturelle et touristique en Guadeloupe sur une habitation de la Grivelière, qui est une ancienne habitation sur une plantation qu'il est proposé de restaurer, de mettre en valeur, et dont l'accompagnement se fera à travers les Anneaux de la mémoire. Nous sommes dans le cadre d'un programme de l'UNESCO, « la route de l'esclavage », auquel Nantes participe. Le projet sera accompagné à hauteur de 10 000 €. Cela me permet de saluer la nouvelle présidente des Anneaux de la mémoire, Mme Patricia Beauchamp-Afadé, qui porte ce projet avec l'ensemble des bénévoles.

Il vous est également proposé de soutenir l'association Artaban, qui œuvre dans la sensibilisation des publics au patrimoine, notamment des jeunes publics, et à l'art contemporain, avec la manifestation « De la carte au territoire ». C'est une manifestation organisée avec des étudiants de l'Université de Nantes, à travers l'exploration d'un quartier sur les bords de l'Erdre afin de repérer les patrimoines et ensuite, de travailler à leur valorisation sous forme de promenades patrimoniales. Ils seront également présentés sous forme de livret à destination plutôt d'un jeune public. On aura aussi la possibilité de valoriser ce travail sur la future plateforme numérique Nantes Patrimonia, dont la V1 ouvrira à partir de novembre

III – 87

prochain. Nous avons donc un travail intéressant qui est mené avec l'association Artaban et il vous est proposé d'accompagner ce projet à hauteur de 2 000 €.

Il est ensuite proposé d'accompagner la Maison régionale de l'architecture, qui travaille à la sensibilisation à l'architecture contemporaine, au paysage et à l'urbanisme, avec notamment une visite intitulée « L'Outrenoir » sur l'œuvre architecturale de Jean Nouvel. C'est un projet soutenu par la Ville à hauteur de 700 €.

Dans le cadre de la fête de la science, nous apporterions le soutien à l'association Histoire des hôpitaux et du patrimoine santé de Nantes, qui va travailler à la réalisation d'une exposition qui retrace l'histoire des progrès des techniques médicales. Nous soutiendrions cette exposition à hauteur de 700 €. C'est ce qui vous est proposé aujourd'hui.

Le point suivant concerne l'association Geocaching. C'est un projet innovant. Il s'agit d'un système de découverte de la ville et du patrimoine d'une ville à travers notamment le support numérique, à travers les Smartphones, où vous partez à la chasse numérique d'un certain nombre d'objets qui sont disséminés dans la ville, qu'il faut retrouver et ensuite, localiser. C'est une association qui porte ce projet, qui est présente à travers le monde et notamment pour un grand événement, les 13 et 16 septembre prochains. Nantes est associée à cet événement mondial. Ce sera la seule Ville en France et en Europe qui portera ce projet, en dehors des États-Unis. 2 000 festivaliers sont attendus et tout un travail sera fait autour du patrimoine nantais, en lien avec Jules Verne. Nous soutiendrons ce projet à hauteur de 1 000 €.

Le point suivant concerne le projet porté par la Coque Nomade Fraternité. C'est un projet sur un support itinérant, lié à la mémoire et à l'histoire de la traite négrière et aux liens avec les formes d'esclavage moderne. C'est un projet ambitieux qui est porté par cette association. Il vous est proposé, dans un premier temps, de soutenir le développement de ce projet et notamment, tout l'aspect scientifique du déploiement de ce projet, à travers une subvention d'un montant de 30 000 € pour accompagner la réalisation. Nous sommes bien dans le cadre de toutes les politiques de soutien aux associations menées par la Ville sur la mémoire de la traite. Ce sera complémentaire avec ce que nous pouvons faire par ailleurs au Château, au Mémorial et dans le cadre de nos programmations autour du 10 mai.

Le point suivant concerne le patrimoine bâti, avec le dispositif de soutien à la restauration du patrimoine, avec les différents types d'aides : à la personne, aux pierres et au diagnostic, pour un montant global de 252 730,75 €. Vous avez dans la délibération tout le détail des différents immeubles et différentes copropriétés concernées.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine, toujours, il s'agit pour nous d'autoriser le classement, au titre des monuments historiques, de la grue noire et de la grue jaune. En effet, la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture a émis, en avril dernier, un avis unanime favorable à la protection de ces deux monuments, de ces deux grues. Il faut que la collectivité autorise la poursuite de la démarche, ce qu'il vous est proposé de faire. Cela permet aussi de souligner que Nantes bénéficie d'un patrimoine assez remarquable en la matière. Nous bénéficierons de trois des cinq grues classées en France. C'est à nouveau le patrimoine industriel qui sera mis à l'honneur à Nantes. Il vous est simplement proposé d'autoriser l'instruction et l'examen du classement de la grue noire et de la grue jaune par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

Le point suivant concerne la restauration du patrimoine, dans le cadre du programme du centenaire de l'armistice et de la Grande Guerre. Nous avons un programme qui est assez étoffé qui va permettre la valorisation et la mémoire autour des commémorations de novembre 2018. Vous le savez, nous en avons déjà eu l'occasion d'en parler, une restauration des Tables mémorielles a été engagée ainsi que de la statue, qui sera repositionnée au square du Maquis de Saffré. Sur ces deux éléments, il est proposé de nous autoriser à demander la labellisation

III – 88

« Centenaire » de l'ensemble de la manifestation et de formuler une demande de subvention auprès de la mission « Centenaire », via l'Office national des anciens combattants, pour permettre justement un soutien à cette opération et à la valorisation qui va en être faite.

Le point suivant concerne l'enrichissement de nos collections nationales. Nous avons quelques images, que je vais vous montrer. C'est d'abord l'acquisition de deux fonds documentaires, le fond Émile Grimaud et le fonds Bernard Bouanchaud. C'est aussi l'acquisition, pour les collections du musée d'Histoire, de quatre éventails illustrés datant des années 1787 à 1794. Vous voyez les différents éventails, notamment celui sur l'abolition de l'esclavage, qui est particulièrement remarquable. L'acquisition a été réalisée pour un montant de 3 648,20 €. Ces éléments rejoindront les collections du musée.

Il est à noter l'acquisition d'affiches et de plans, dont vous avez vu l'image à l'instant, pour un montant de 4 411 € et enfin, l'acquisition d'une malle de boucanier qui date du XVII^e siècle, en cuir de bœuf, rapportée des Antilles, qui rejoindra les collections du Château et permettra de poursuivre ce travail auprès du public sur la mémoire de la traite et de poursuivre le parcours au sein des salles du Château qui y sont consacrées. L'acquisition a été réalisée pour un montant de 3 000 €. Il vous est demandé d'autoriser la signature de la convention sur cette acquisition.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Je profite de cette délibération sur le patrimoine nantais pour évoquer la question de l'avenir du bâtiment Cap 44, sur le site de Chantenay.

Mme le MAIRE – Madame Garnier, je vous interromps un instant, puisque, vous le noterez, cela ne fait pas partie de la délibération. Ce que nous allons donc faire, pour la bonne clarté de nos débats, c'est que je vais mettre aux voix cette délibération et comme je ne doute pas que ce sujet intéresse effectivement les Nantais, je vous redonnerai la parole ensuite. À noter que c'est hors ordre du jour préalable du Conseil municipal.

Je mets donc aux voix la délibération qu'Olivier Chateau vient de présenter.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Pardonnez-moi, mais je devais également préciser que mon collègue Benoît Stekr-Ridel, pour des raisons d'activité professionnelle, ne prendra pas part au vote.

Mme le MAIRE – Merci pour ces précisions. Je remets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de M. Junique pour l'association Pro Arte Graphica – Musée de l'imprimerie.

Non-participation au vote de M. Stekr-Ridel pour BSR immobilier copropriété.

Mme le MAIRE – Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Nous sommes sur une délibération qui parle du patrimoine, je pense qu'il est intéressant que l'on puisse en dire un mot. Très rapidement, sur le sujet de CAP 44, vous avez lancé des études et une concertation citoyenne, avec trois options possibles : soit la démolition, soit la réhabilitation partielle, soit le statu quo. Vous aviez annoncé le résultat de cette réflexion au 30 juin, donc dans deux jours, maintenant. Est-ce que vous pouvez nous dire où vous en êtes de vos réflexions sur ce sujet ?

III – 89

D'autant plus, Madame le Maire, que beaucoup d'associations, qui sont aujourd'hui en manque de locaux, se projettent dans ce bâtiment et qu'il semblerait opportun, à tout le moins, d'apporter une réponse sur l'avenir que vous lui réservez ?

De la même manière, très rapidement, je ne sais pas si vous aurez d'ores et déjà des informations à nous apporter, sur le site de l'actuel Hôtel-Dieu, qui, quoi que l'on pense du projet de transfert, et je ne vais pas relancer ici le débat, n'accueillera plus d'hôpital d'ici quelques années, et dont on entend dire qu'il pourrait être classé par les monuments historiques, avez-vous quelques informations à nous apporter sur ce sujet ?

Mme le MAIRE – Merci. Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Concernant CAP 44, vous savez que Mme le Maire a vraiment souhaité une opération assez exemplaire de mobilisation d'un groupe de citoyens, qui ont travaillé d'arrache-pied sur le sujet. Ils ont participé à l'organisation de deux séances publiques, ils ont procédé à des auditions, ils ont recueilli toutes les contributions qui se sont manifestées, notamment sur le site qui a été mis en place.

La richesse du matériau est tellement importante qu'il nous a été présenté seulement la semaine dernière, je crois, et ils ont même pris du retard dans la remise de leur rapport. Ce rapport, je crois, a maintenant été rendu public. Vous pouvez le consulter sur le site lié au dialogue citoyen et sur la rubrique CAP 44. Et comme ce rapport a été remis, maintenant, nous allons l'analyser, analyser les propositions qui sont soumises et les différentes options, et nous rendrons notre réponse vraisemblablement à la rentrée prochaine, maintenant, compte tenu des délais, sur lesquels il y a eu du retard, justifié au regard de l'importance du débat qui a eu lieu. Donc rendez-vous à la rentrée pour donner la réponse de la Ville de Nantes sur le devenir de ce bâtiment CAP 44, qui, à juste titre, retient l'attention de tous.

Sur le deuxième dossier, j'avoue que je suis un peu étonné de votre question et j'en suis presque ébahi, parce que déjà, vous vous situez dans la perspective du transfert du CHU...

Réaction hors micro de Mme Garnier

M. ROBERT, Adjoint – Non, mais c'est formidable ! Vraiment ! Je suis enthousiaste... Vous êtes déjà rendue à la perspective de l'ouverture du CHU sur l'Île de Nantes. Vous savez que nous allons récupérer les bâtiments suivant l'échange de foncier un an après la livraison du bâtiment nouveau de l'Hôtel-Dieu, le temps que le déménagement s'opère et d'ailleurs également, le temps que les installations classées qui existent à l'Hôtel-Dieu soient déclassées. Il y a des procédures administratives pour cela et donc, nous en prendrons possession au plus tôt en 2027.

Cela ne nous empêche pas d'y réfléchir et vous savez que dans le cadre de la grande consultation que nous avons lancée, « Bords de Loire – Petite Hollande », il y a une équipe qui a été retenue. Je parle de l'équipe TER, en particulier, associée avec beaucoup de partenaires. Cette équipe a deux missions.

Elle a eu une première mission très opérationnelle sur la Petite Hollande, sur laquelle elle a commencé à travailler d'arrache-pied pour dessiner le futur de la Petite Hollande d'une manière opérationnelle par rapport à ce qui a déjà été présenté au grand public.

Et elle a une deuxième mission, une mission d'étude prospective par rapport à tout le reste du projet, qui démarre au canal Saint-Félix et qui va jusqu'à la capitainerie du port, presque aux confins de la carrière Miséry. Sur cette partie-là, nous sommes plus dans une mission d'étude, de prospective, et toute une démarche très intéressante nous a été proposée par l'équipe TER sur un diagnostic de l'ensemble des bâtiments, pour commencer à approcher l'évolution de ce site de l'Hôtel-Dieu, qui, aujourd'hui, est évidemment un site tellement enclavé.

III – 90

C'est un véritable front hospitalo-universitaire, que nous avons, et on ne peut pas du tout y accéder, sauf si l'on entre à l'hôpital pour une raison justifiée, et même, d'ailleurs, quand on est dans l'hôpital, on a du mal à se repérer, on n'arrive plus à distinguer le nord du sud, de l'est et de l'ouest. Il y a d'ailleurs tout un fléchage intelligent qui a été mis en place. Il leur appartient, au fur et à mesure de leurs investigations, de définir ce qui peut advenir de ce site.

Très clairement, dans les orientations, l'ingrédient très important que l'on peut relever sur le site, c'est évidemment le rapport à la Loire, puisque c'est quand même quelque chose d'extraordinaire, dans l'axe de l'Île Feydeau, des 50 Otages, du cours Olivier de Clisson et là, vous tombez directement, plein sud, sur la perspective de la Loire.

Il y a évidemment une dimension patrimoniale importante, qui concerne la chapelle. Pour le moment, la seule classification qu'il y a, à ma connaissance, c'est la chapelle, qui est une classification qui n'a pas beaucoup de force juridique, mais qui, pour nous est très importante : c'est la classification « bâtiment du XX^e siècle ». Je ne veux pas préjuger des décisions qui seront prises, mais évidemment...

Pour le reste, ce que l'on peut dire du bâtiment en croix, c'est qu'il est représentatif de l'architecture d'après-guerre, en particulier il a la signature de Roux-Spitz, qui est l'architecte de la reconstruction de Nantes, au même titre que la rue du Calvaire.

La question qui se posera, dans tous ces domaines, et de savoir quelle est la part de ce qui est réutilisable, ré-employable, ce qui peut permettre l'accueil de nouvelles activités. Nous n'en sommes qu'au tout début d'études qui vont prendre du temps, mais qui, en effet, nous permettront de dessiner l'avenir de ce site, qui est assez fabuleux et qui est une opportunité extraordinaire pour le centre-ville historique, qui va trouver un développement fabuleux à cet endroit. Et l'on peut imaginer évidemment beaucoup de choses.

Mme le MAIRE – Merci. Je vous propose de reprendre le fils de notre ordre du jour.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

Quartiers Bellevue/Chantenay, Hauts-pavés/Saint-Félix et Breil/Barberie – Restructuration et extension des trois groupes scolaires Alain Fournier, Fellonneau et Plantes – Programmes et coûts – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Chers collègues, comme cela a été souligné ce matin par plusieurs d'entre vous, nous préparons l'avenir, à Nantes, et en janvier, nous avons annoncé le schéma directeur des écoles pour permettre d'accueillir, à l'horizon des cinq prochaines années, près de 2 000 enfants sur les bancs de nos écoles. Nous avons décidé d'investir 160 M€, de créer cinq nouvelles écoles et d'en étendre quinze existantes aujourd'hui, et bien entendu, en continuant de pratiquer l'entretien durable de nos écoles avec les 5 M€ annuels que nous y consacrons tous les étés. D'ailleurs, les vacances scolaires approchant, les travaux vont commencer dans une école sur deux pendant cet été.

Nous sommes donc dans la mise en œuvre concrète de ce schéma. Je rappelle que notre assemblée a voté le programme de Mellinet, du Champ de manœuvre ainsi que le lancement des concours Gaston Serpette, Mutualité et école de la Beaujoire lors du dernier Conseil municipal.

Aujourd'hui, je vais proposer cinq délibérations ne représentant pas moins de 72 M€, avec la création de trois nouvelles écoles et six extensions d'écoles, selon la manière dont nous concevons l'éducation, celle qui est partagée avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et qui doit se traduire également dans la manière dont on construit architecturalement les écoles du XXI^e siècle.

III – 91

Les quatre enjeux majeurs qui vont guider l'ensemble de ces programmes sont évidemment l'enjeu du partage des espaces éducatifs, sur le temps scolaire, mais tout autant sur le temps périscolaire et même, aujourd'hui, sur le temps extrascolaire. L'enjeu de la qualité d'accueil pour les enfants, qui sont les premiers usagers de ces espaces, mais l'enjeu aussi de la qualité des espaces pour les personnels que sont bien entendu les enseignants, mais aussi les personnels de la collectivité ou encore, les animateurs professionnels du temps périscolaire.

Et nous soulignerons les enjeux de la transition énergétique, puisque nous sommes tous engagés sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et nous savons que cela passe par la question bâimentaire et la réduction pour les bâtiments existants.

Je soulignerai le dernier enjeu que vous verrez dans un certain nombre de programmes, qui est le l'enjeu de l'inclusion des enfants porteurs de handicap. Vous savez que notre Ville travaille sur ces questions et depuis très longtemps, sous l'impulsion du Conseil nantais de l'accessibilité universelle et Benoît Blineau, mais aussi sur la question de l'inclusion des enfants sur le temps scolaire. Un certain nombre de délibérations qui vont vous être présentées mentionnent des travaux pour accueillir de nouvelles unités d'enseignement externalisées qui sont portées par une association, l'ADAPEI. J'y reviendrai tout à l'heure.

C'était un propos un peu général sur les cinq délibérations qui vont suivre. Je vais m'abstenir de les lire dans le détail une par une, chers collègues, parce que je crois que l'avancée de l'après-midi est importante et que je souhaite laisser la place également au débat sur cette question importante qu'est l'éducation.

La première délibération qui concerne le schéma directeur des écoles nous amène à l'ouest de notre ville, dans le quartier Bellevue/Chantenay, avec l'extension du groupe scolaire Alain Fournier. Il s'agit du quartier du Grand Bellevue, avec une école qui est particulière, puisqu'elle est à la jonction du quartier Chantenay et du projet global de Bellevue. Nous avons décidé d'augmenter la capacité d'accueil des enfants en portant ce groupe scolaire de 14 à 19 classes, en conservant et en améliorant le centre de loisirs, en laissant et en améliorant les espaces dédiés aujourd'hui au Conservatoire, pour arriver à une surface totale, pour l'école, de 4 300 m² de plancher. Avec une nouvelle restauration et bien entendu, la réhabilitation et la remise à niveau de l'ensemble des bâtiments existants. Le coût total, pour cette opération, est de 5,730 M€.

Nous allons ensuite, toujours dans l'ouest, dans le quartier Hauts Pavés/Saint Félix, avec l'augmentation, l'extension du groupe scolaire Fellonneau, pour passer d'un groupe scolaire de 10 classes aujourd'hui à 14 classes, avec la création également du centre de loisirs, et là, comme je vous le disais tout à l'heure, d'une unité d'enseignement externalisée portée par l'ADAPEI. Ce sont des enfants à déficience intellectuelle qui sont accueillis aujourd'hui en IME et qui, demain, seront accueillis dans des locaux spécifiquement pour eux, avec des personnels adaptés des IME, mais au sein du milieu scolaire ordinaire, ce qui permet une inclusion entre les différents enfants.

Le besoin total est de 3 450 m² de surface plancher, avec une opération majeure, puisque nous déplacerons la maternelle sur le site de l'élémentaire en reconstruisant une maternelle entièrement neuve.

Ce projet comporte une particularité : puisque chaque école est tendue, elle doit évidemment prendre en compte l'environnement du quartier dans lequel elle se trouve. Les concepteurs, demain, devront tenir compte des projets de traversées piétonnes qui sont faits dans le cadre de la réflexion autour du réaménagement du quartier et aujourd'hui, notamment, sur la question de la cour maternelle, avec l'allée des Cèdres, qui est aujourd'hui inscrite en zone boisée classée au PLUM. L'enveloppe totale est de 9 M€.

III – 92

Nous continuons dans l'ouest pour aller dans le quartier du Breil, avec le groupe scolaire des Plantes, où l'objectif est d'augmenter la capacité d'accueil de 11 à 17 classes, avec la possibilité d'intégrer un centre de loisirs sans hébergement sur ce quartier. Nous avons l'objectif de créer également une unité d'enseignement externalisée permettant d'accueillir entre huit et douze enfants, avec une enveloppe fixée à 7,6 M€.

Pour ces trois écoles, nous vous proposons de lancer un concours de maîtrise d'œuvre commun, qui devra désigner, dans un premier temps, quatre équipes différentes, et dans un deuxième jury, le lauréat, qui sera soumis ensuite au vote du Conseil municipal. L'ensemble de ce projet prévoit des livraisons pour la rentrée 2021.

Dans cette délibération, nous vous proposons donc d'adopter les intentions des programmes de restructuration des trois écoles, d'approuver les enveloppes financières prévisionnelles des opérations, d'autoriser le lancement de concours de maîtrise d'œuvre en trois lots, avec la fixation de l'indemnisation maximale pour chacun des participants au concours, et de constituer un jury, que je vous nomme ci-après : en titulaires, Mme Cécile Bir, Mme Fabienne Padovani, M. Thomas Quéro, M. Pierre-Emmanuel Marais, M. Julien Bainvel, et en suppléants, Mme Christine Meyer, M. Bassem Asseh, M. Pierre-Yves Lebrun, Mme Marie-Annick Benâtre et Mme Stéphanie Houël.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Nous voterons ce dossier, qui consiste à restructurer et à agrandir trois groupes scolaires pour faire face à la forte progression de la démographie scolaire. Au précédent Conseil et dans les délibérations qui vont suivre dans ce Conseil municipal, nous avons voté et allons voter d'autres projets de ce type. Nous n'y reviendrons pas. Je veux dire que nous apporterons notre soutien à l'ensemble des dossiers qui concernent les écoles dans les délibérations à suivre.

Je redis simplement ici notre regret que le schéma directeur des écoles nantaises que vous avez présenté à la presse n'ait pas fait l'objet d'une présentation en Conseil municipal ni de discussion, puisque je pense effectivement que c'est un sujet important, qui doit nous rassembler, et je pourrais regretter, d'ailleurs, que les rangs de cette assemblée se vident peu à peu.

Sur la délibération qui nous est proposée ici, pour ce qui concerne le groupe Alain Fournier, je veux redire notre attachement, notamment pour les écoles en REP+, à conserver des écoles à taille humaine. Ce groupe passera de 14 à 19 classes, ce qui représente un seuil et une augmentation de la population scolaire importante. Il faudra donc être particulièrement vigilant sur la qualité de l'extension, sa fonctionnalité ainsi que sur la qualité et le dimensionnement des espaces extérieurs qui sont utilisés sur les temps scolaires et périscolaires.

Pour ce qui concerne l'école Fellonneau, il est prévu de déplacer la maternelle en élémentaire en édifiant un bâtiment neuf sur une partie de la cour. J'ai donc une question sur l'avenir des bâtiments et du foncier qui accueillent aujourd'hui la maternelle, qui sont situés sur la même parcelle, mais qui est un peu à part, d'autant plus que des rumeurs laissent entendre que cette partie de l'école pourrait être ouverte à l'urbanisation. Je pense qu'il serait important de clarifier la position de la Ville sur cette question.

Une autre question porte dans ce secteur-là, qui est fortement doté en écoles publiques et privées, sur un éventuel travail sur la carte scolaire. Puisque l'on va venir ici étendre l'école Fellonneau quand dans le même temps, nous avons deux écoles publiques situées à proximité qui sont en perte d'effectifs, que ce soit Villa Maria, où il y a une diminution des effectifs, ou Charles Lebourg, qui va même voir, à la rentrée, une classe de maternelle fermée. C'est donc

III – 93

une question de cohérence. J'aimerais savoir comment vous entendez essayer de respecter un certain équilibre sur ce secteur.

Enfin, sur ce dossier, la possibilité d'intégrer un accueil de loisirs est inscrite au projet. Aujourd'hui, les élèves de Fellonneau, notamment, sont accueillis à Félix Thomas, dans des conditions qui, du reste, ne sont pas formidables. Si un accueil de jour devait voir le jour sur le site de Fellonneau, pourriez-vous nous dire quelles sont les intentions de la ville sur l'avenir du centre Félix Thomas ?

Pour ce qui concerne l'école des Plantes, je suis évidemment, en tant qu' élu du quartier Breil/Barberie, particulièrement heureux que cette école intègre le plan, pour une école qui passera de 11 à 17 classes. Là encore, mes remarques concernent les extérieurs, d'autant plus qu'aujourd'hui, l'école dispose de surfaces importantes, avec l'attention portée sur les aspects architecturaux, sur deux aspects. Le premier est la présence d'un bâtiment historique à proximité, l'église Sainte-Thérèse, et le second, c'est le fait que cette école est située dans un environnement, dans un quartier, qui est en forte évolution et qui subit déjà une densification, en tout cas une urbanisation importante. Je pense qu'il faudra que ce projet réponde aussi à une logique de respiration dans le quartier.

Voici les remarques que je voulais faire sur ces trois dossiers.

Plus globalement et pour ce qui concerne l'ensemble des dossiers de l'éducation, qui vont venir après, nous pensons qu'en plus du schéma de déploiement des écoles, il faut que nous ayons une réflexion, une vision plus large sur les besoins d'équipements qui découlent de l'augmentation de la population scolaire, notamment des équipements sportifs. Population scolaire en augmentation, créations et extensions d'écoles vont nécessairement entraîner des besoins complémentaires de créneaux pour les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire dans nos équipements sportifs. Or avec d'un côté, des équipements vieillissants et de l'autre, des équipements qui sont saturés, je pense notamment aux piscines ou à un certain nombre de gymnases dans lesquels il est extrêmement compliqué, pour les enseignants, de trouver des créneaux disponibles, nous ne pouvons pas ignorer ce sujet.

Nous demandons donc le lancement d'un schéma directeur des équipements sportifs pour accompagner le développement des écoles et des publics scolaires à Nantes. Et en écho aux propos de mes collègues, ce matin, sur le compte administratif, nous trouverions ici à investir de matière utile au service de nos habitants.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Benjamin Mauduit.

M. MAUDUIT, Conseiller municipal – Madame le Maire, très rapidement, je voudrais aussi faire un focus sur le groupe scolaire des Plantes, parce qu'en tant qu' élu certifié conforme du quartier Breil/Barberie, j'ai le bonheur d'assister à cet ensemble de délibérations où l'on pousse les murs, où l'on construit. C'est l'extension du domaine de la lutte de la réussite éducative à laquelle nous assistons : cinq classes maternelles, douze classes élémentaires, dont six classes dédoublées, voilà de bonnes nouvelles.

Cela nous rappelle qu'à l'école, la vie se passe certainement en cours, mais qu'elle se passe aussi un peu avant et un peu après, avec le périscolaire. Cela va permettre une meilleure cohabitation entre les intervenants, les animateurs, les animatrices, qui demandent de l'espace pour travailler, pour préparer leurs animations, et de la place pour l'ensemble des acteurs qui traversent ces écoles, cette école, ce groupe scolaire.

On sait qu'à l'école des Plantes, ils sont très actifs dans des projets, même de la Ville, et je voudrais parler de ce projet, qui a marqué l'année de l'éducation artistique et culturelle à Nantes, qui s'appelle « Attention, travail ! », en partenariat avec la Maison des hommes et des

III – 94

techniques et l'Université de Nantes. Vous avez ce chouette petit ouvrage. De nombreuses écoles ont participé, dont celle des Plantes. Nous avons pu assister, et à la Maison des hommes et des techniques et à la carrière Miséry, à la restitution, il n'y a pas si longtemps, en partenariat avec PaQ » la lune.

Mme le MAIRE – Merci. Jean-Jacques Moreau.

M. MOREAU, Conseiller municipal – Merci. Madame le Maire, chers collègues, bien évidemment, mon intervention concernera les cinq délibérations qui se suivent au sujet des groupes scolaires, de manière générale, mais aussi locale.

Les délibérations 19 à 23 soumises à notre approbation, qui expriment de manière forte l'engagement de notre majorité de gauche dans l'éducation des jeunes Nantaises et Nantais, montrent que notre cité est dynamique, mais montrent aussi son attractivité et qu'elle doit s'accompagner d'investissements importants dans le domaine éducatif, mais aussi pour les nouveaux équipements sociaux de quartier et les nouveaux équipements sportifs nécessaires aux associations et pour répondre à l'accroissement de la population.

Nous proposons donc, dans ces cinq délibérations, d'ici à 2022, dans le domaine éducatif, la construction de cinq nouvelles écoles et l'extension, la restructuration de quinze autres existantes pour un investissement de près de 76 M€.

Alors que ces délibérations expriment notre volonté de combattre les inégalités territoriales, favorisent la réussite scolaire de tous les enfants nantais, comment, avec la mise sous tutelle de l'État, pourrions-nous réaliser de tels projets structurants, indispensables à notre ville, à ses habitants, par rapport à ses budgets de fonctionnement un peu contraints ?

Par ces réalisations, nous montrons, à notre échelle, que nous prenons nos responsabilités pour assurer au mieux la réussite de toutes et tous dans la lutte contre les inégalités, dans l'intérêt de notre société. Vous avez rappelé ce matin, Madame le Maire, avec l'exemple des créations de 40 classes pour la rentrée prochaine, que pour répondre aux enjeux, il est indispensable de créer les postes nécessaires d'enseignants, d'ATSEM, de psychologues scolaires, d'infirmières, d'agents d'entretien, et de reconnaître l'engagement des agents par la qualification et la rémunération.

De ce point de vue, un rapport de l'OCDE comparant les systèmes éducatifs des 35 pays membres montre que les salaires des enseignants français en primaire sont inférieurs de 9 % à la moyenne. Il rappelle que les professeurs des écoles françaises travaillent davantage que la plupart de leurs homologues européens. Il constate enfin qu'un enseignant débutant gagne deux fois moins en France qu'en Allemagne.

Mais visiblement, c'est un autre choix que fait ce gouvernement, qui préfère rétablir le jour de carence et supprimer 120 000 postes de fonctionnaires.

Dans ce contexte, je veux souligner ici combien l'augmentation des 1,6 M€, puisque cela a été légèrement modifié, investis dans le nouveau contrat sur l'accueil périscolaire traduit notre politique de gauche en matière d'éducation.

Je voudrais rappeler que les salariés de NAP s'étaient mobilisés pour l'amélioration du service d'accueil périscolaire. Ainsi, ils ont obtenu des améliorations importantes avec la mise en place d'un animateur référent par école et des jours de réunions. Ces avancées ont été utiles au déploiement de leurs missions et surtout très utiles aux familles et à leurs enfants. Il faudra vraiment poursuivre dans cette voie avec le nouvel opérateur.

Madame le Maire, chers collègues, dépenser pour l'éducation, c'est investir dans l'avenir. Et, pour citer Victor Hugo en cette conclusion : « Qui ouvre une école, ferme une prison ».

Merci de votre attention.

III – 95

Mme le MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, concevoir des bâtiments pour une école, c'est donner un signe de ce que nous souhaitons pour l'école de demain. C'est pourquoi ces cinq délibérations sont importantes.

Ma collègue Myriam Naël l'a rappelé : en matière d'éducation, la Ville de Nantes mène une politique très volontariste. À la fois sur ces questions de bâtiments : on le voit aujourd'hui à travers notre engagement, qui se traduit de manière concrète et conséquente dans notre budget, mais aussi à travers la mise en œuvre du projet éducatif de territoire, en menant un ensemble d'actions qui contribuent à faire grandir des citoyens responsables, autonomes, ouverts et épanouis, en veillant à établir les conditions d'un égal accès à la réussite, quel que soit le quartier où grandissent les enfants ou leur milieu social d'origine.

Pour l'ensemble de ces cinq délibérations, je souhaiterais insister sur trois points d'attention.

Premièrement, à travers les intentions données à ces projets, nous visons la mise en place d'espaces accueillants, qui respirent et s'ouvrent sur la ville. Cherchons des solutions pour aller encore plus loin sur la qualité des espaces et la mutualisation des usages, car ce sont bien les écoles de demain que nous construisons. Nos cours d'école, ce sont des milliers de mètres carrés recouverts de bitume, non perméables et fermés à la population, même en dehors du temps scolaire. Transformons-les en oasis, plantons des arbres, enlevons le bitume, cultivons des potagers, introduisons des éléments naturels, créons des espaces ombrés et trouvons des solutions pour les ouvrir les soirs, les week-ends, les vacances, pour les faire vivre, pour en faire des lieux de bien-être, pour en faire des espaces de rafraîchissement, lors des fortes canicules. J'ai des exemples concrets à vous transmettre, mais pour ne pas prendre trop de temps, nous pourrions en reparler en dehors du Conseil, Myriam.

Une autre piste à explorer concerne plus spécifiquement la future école du quartier Doulon Gohards, que nous verrons dans la délibération suivante. Cette école est située dans un projet situé sur 180 ha d'anciennes terres maraîchères, projet qui s'appuie sur ce patrimoine et souhaite réintroduire l'agriculture en réactivant quatre fermes urbaines.

Ici aussi, expérimentons ! Cherchons des modalités de partenariat entre l'école et ces fermes de proximité pour développer plus encore les actions pédagogiques en direction des élèves, pour rendre encore plus concrète et ancrée la démarche du personnel de restauration scolaire, déjà engagé dans une formation à la cuisine alternative, et pourquoi pas, imaginer un partenariat qui permette de fournir l'école en fruits et légumes en circuit extra-court, ponctuellement, partiellement ou plus encore...

Ce projet de quartier Doulon Gohards est une chance qu'il nous faut saisir à travers ce projet d'école pour redonner du sens à notre manière de nous nourrir. Cette proposition de partenariat entre école du quartier et fermes urbaines pourrait concrètement intégrer la feuille de route du projet alimentaire de territoire actuellement en cours de rédaction.

Enfin, troisième et dernier point d'attention, faciliter et sécuriser le chemin des écoliers pour leur permettre de venir à l'école à pied, en poussette, à vélo, à trottinette, et permettre de faire grandir les enfants dans un environnement apaisé et propice à leur autonomie. Concrètement, cela veut dire des trottoirs larges, des vitesses de circulation réduites, voire une interdiction de circuler aux heures d'entrée de sortie des écoles, des trames piétonnes, des pedibus, des aménagements cyclables, etc. Et également, tout simplement, prévoir des abris vélo dans tous les nouveaux projets. Déjà, des écoles sont engagées dans la démarche métropolitaine d'éco-mobilité. N'oublions pas que ces questions touchent aussi à l'aménagement urbain. Tout cela mérite d'être pris en considération dès aujourd'hui pour les écoles de demain.

III – 96

Donc oui à ces nouvelles écoles nantaises avec des espaces mutualisés, modulables, oui à des bâtiments à énergie positive et bas carbone, oui pour adapter notre capacité d'accueil à l'évolution démographique, et oui aussi pour expérimenter dès aujourd'hui ce que nous souhaitons pour l'école de demain.

Mme le MAIRE – Merci. Christine Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Bien entendu, comme cela a été souligné, l'ensemble de ces délibérations montre l'importance que la municipalité accorde à l'éducation, qui est, avec la culture, de façon à peu près équivalente, le premier budget de la Ville.

Mais je profite de cette délibération pour dénoncer le projet du gouvernement visant à recruter des contractuels, pour l'enseignement primaire en particulier, comme professeurs des écoles. J'insiste sur deux points. Les professeurs des écoles, d'une part, sont formés pour assurer leurs fonctions. Cette formation est longue, elle est pertinente, elle est importante. Et deuxième point important, c'est un projet de remplacement plus général des fonctionnaires par des contractuels.

Or je rappellerai que le statut des fonctionnaires est aussi justifié car il permet l'indépendance des fonctionnaires. C'est quelque chose qui est souvent oublié. On rappelle que le statut des fonctionnaires, c'est ce qui encouragerait une certaine tendance à ne pas être plus performant qu'il ne faut. C'est absolument faux. Le statut des fonctionnaires est d'abord destiné à assurer cette indépendance. Sur ces deux points, l'indépendance et la formation, je crois que l'on ne peut que s'opposer à ce projet, qui contredit, d'une certaine façon, tous les efforts que fait aussi la municipalité dans le domaine de l'éducation.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Beaucoup de choses ont été dites et en même temps, il est clair que lorsque l'on parle d'éducation et des enfants, finalement, on aborde tous les sujets d'avenir et de société, tels que les enjeux de la transition énergétique et écologique et la manière dont on travaillera, demain, sur un meilleur bien-être au sein des écoles. Nous le partageons, et Ghislaine, tu verras tout à l'heure que sur Doulon Gohards, tu seras toi-même dans le jury, tu es proposée au jury et de ce fait, tu seras tout à fait à même de porter un certain nombre de sujets que je partage.

Quelques éléments de réponse, plus que de commentaires de ce que vous avez dit les uns et les autres. Sur la question de la taille humaine que vous avez soulevée, Monsieur Bainvel, je partage assez vos interrogations. J'ai eu l'occasion d'ailleurs de l'expliquer il n'y a pas très longtemps, parce que moi-même, en regardant les chiffres, je me suis dit que faire des groupes scolaires à 19 classes, c'était beaucoup trop.

En fait, ce ne sont pas des questions de classes avec des effectifs à 30 ou même à 25, puisqu'en fait, l'augmentation du nombre de classes est due à la très bonne mesure du dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP et REP+, qui sera entièrement mise en place à partir de la rentrée prochaine. Donc là où nous avons des groupes scolaires qui dépassent les quatorze ou quinze classes, ce sont les quartiers populaires. Et quand on parle de 19 classes, pour une bonne partie des classes, ce sont des classes où il y aura dix ou onze enfants, pour les CP et CE1, en ajoutant l'accueil des moins de trois ans.

Vous verrez tout à l'heure, et c'est cette école qui m'avait laissée interrogative avec les services, que le groupe scolaire Urbain Le Verrier, qui est dans la délibération suivante, ira même jusqu'à 28 classes. Vous voyez effectivement que cela peut faire peur, mais ce sont bien des classes avec des effectifs extrêmement réduits, et nous souhaitons évidemment que cela continue.

III – 97

Sur la question plus spécifique de la carte scolaire, la question que vous posez sur l'école Fellonneau par rapport à l'école Villa Maria ou à l'école Charles Lebourg, finalement, cette question de la carte scolaire est valable dans l'intégralité des projets d'extensions. Puisque lorsque nous avons parlé du schéma directeur, qui concerne ces 5 nouvelles écoles et ces 15 extensions, elle concerne bien toutes les écoles, les 113 écoles de la ville, puisque chaque fois que nous allons étendre une école ou créer une nouvelle école, il faudra concevoir un périmètre scolaire, qui nous permettra d'ailleurs de rééquilibrer les effectifs scolaires par bassins scolaires. Les écoles Villa Maria et Charles Lebourg sont dans le bassin scolaire de Fellonneau, tout comme, nous le verrons tout à l'heure pour Leloup-Bouhier, l'école Boccage ou encore l'école André Lermite se trouvent dans ce bassin scolaire.

Chaque fois que nous nous approcherons des livraisons, nous travaillerons le plus rapidement possible en amont avec les parents d'élèves sur la question des bassins scolaires et sur la carte scolaire, en alliant notre fil conducteur en matière de carte scolaire, à la fois d'être dans le respect de la loi et de la règle : lorsqu'un enfant, dans l'école de la République, a une adresse de domicile, il doit être rattaché à une école en particulier, mais aussi le fil conducteur du respect de la mixité fait sociale de favoriser la diversité des publics au sein des écoles. C'était d'ailleurs sur ce sujet que je soulignais l'extension du groupe scolaire Alain Fournier, qui est à la jonction du quartier de Bellevue et de Chantenay, et sur lequel nous travaillerons sur la question de la carte scolaire très, très rapidement.

Dernier élément de réponse autour de l'avenir du Fellonneau, lié au déplacement de la maternelle et de la libération de mètres carrés, tout comme c'est le cas à Gaston Serpette, vous auriez pu m'interroger sur cette école également. Je tiens à vous rassurer clairement : il n'y a pas de libération d'espaces scolaires, aujourd'hui, pour les donner à des promoteurs pour de l'urbanisation massive. Ces espaces seront dédiés à la vie du quartier et construits avec les habitants.

Fabienne Padovani, l'adjointe de quartier, a eu l'occasion de rencontrer les parents d'élèves de Fellonneau dernièrement et nous étions avec Bassem Asseh sur le site de Gaston Serpette, de manière à travailler sur l'avenir de ces sites, qui peuvent demain être des espaces verts, un espace public pour les parents... Je sais qu'il y a des rumeurs, mais arrêtons ensemble la rumeur : il n'y a aucune volonté de céder le foncier qui était auparavant dédié à l'école pour de l'urbanisation.

Au sujet de l'avenir de Félix Thomas, donc du centre de loisirs, il n'est pas question de la disparition du centre de loisirs Félix Thomas. La question que vous avez posée, celle de la prospective, à la fois pour les bâtiments scolaires, c'est l'objet du schéma directeur. Et vous avez posé la question de savoir comment nous travaillons aussi sur l'ensemble des équipements pour le temps extrascolaire, notamment la question de l'accueil des enfants en centre de loisirs en dehors des temps scolaires à l'avenir.

Si nous prévoyons, pour ces nouvelles constructions, à la fois des mètres carrés pour créer des centres de loisirs sans hébergement, mais aussi, pour les nouvelles écoles, des gymnases, des équipements sportifs, soit en intérieur, soit en extérieur, qui peuvent être utilisés hors temps scolaire, c'est bien parce que nous anticipons l'avenir, que notre responsabilité légale, notre volonté politique, est de créer les conditions d'un meilleur accueil pour les enfants sur les bancs de l'école, mais aussi, d'anticiper l'avenir en matière d'équipements, centres de loisirs ou encore, équipements sportifs.

Je crois que j'ai fait le tour des questions très concrètes que vous m'aviez posées.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

III – 98

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

Quartiers Doulon/Bottière et Saint-Donatien/Malakoff – Construction d'un groupe scolaire associé à un accueil de loisirs dans la ZAC Doulon Gohards – Restructuration et extension des deux groupes scolaires Urbain Le Verrier et Coudray – Programmes et coûts – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Dans cette délibération nous arrivons dans l'est, plutôt centre-ville, puisqu'il s'agit de Doulon Gohards et d'Urbain Le Verrier dans l'est, ainsi que du groupe scolaire du Coudray. En accompagnement de la ZAC Doulon Gohards, comme nous l'avons fait pour le Champ de manœuvre, nous avons la volonté d'inscrire une école en tout premier lieu, avant l'arrivée définitive de l'ensemble des logements, puisque dans cette zone d'aménagement concerté, nous avons un objectif de livraison de 2 700 logements à l'horizon de 2035.

Nous souhaitons donc créer un groupe scolaire neuf, d'une capacité de seize classes au total, avec la question des unités d'enseignement externalisées, de l'accueil – centre de loisirs. Mais aussi, et c'est là où l'on parle de nouvelles écoles, où l'on projette l'avenir sur tous les temps de l'enfant, une salle sportive polyvalente, qui pourra être utilisée en dehors du temps scolaire pour des usages sportifs non compétitifs et un usage sportif extérieur qui pourra aussi, en dehors du temps scolaire et de la matière éducation physique et sportive, être utilisé par les habitants, les acteurs associatifs en dehors du temps scolaire.

Il s'agit évidemment là d'une école particulière. Le concept architectural devra prendre en compte les études urbaines et paysagères du futur projet, mais aussi, ce qui a été soulevé tout à l'heure par ma collègue Ghyslaine, la façon dont dans ce quartier, l'école peut être le premier vecteur de « vivre ensemble », dans l'état d'esprit de la ZAC Doulon Gohards. L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est de 15 M€.

Ensuite, nous passons au quartier de la Bottière, en accompagnement du projet urbain de Bottière/Pin sec. L'objectif est d'augmenter la capacité d'accueil. Je le disais tout à l'heure, si nous faisons les comptes, il s'agit de 28 classes, mais dont neuf classes dédoublées, plus l'accueil des tout-petits, plus des espaces dédiés à la fois à la classe CHAM d'Urbain Le Verrier ainsi qu'à tous les temps divers et variés péri et extrascolaires.

Un des éléments fondamentaux de cette école sera le travail autour de la carte scolaire entre l'école de la Bottière, l'école Urbain Le Verrier et l'école Julien Gracq, puisque nous travaillons à faire du lien entre ces trois bassins de vie. Avec un travail extrêmement important avec les concepteurs des aménagements urbains qui sont prévus dans le cadre du projet global de la Bottière ; avec notamment, la création d'une traversée piétonne ouverte en dehors du temps scolaire pour permettre une meilleure connexion des différents quartiers de ce micro-quartier qui fait la jonction entre la Bottière et Pin Sec. Le programme prévisionnel est de 6,7 M€.

Ensuite, nous allons au quartier Saint-Donatien avec le groupe scolaire du Coudray. Nous sommes dans un environnement particulier : c'est une école qui, historiquement, a cédé une partie de son bâtiment pour créer des locaux associatifs, puisqu'il y en avait besoin, à un moment donné, et que les enfants n'étaient pas dans les espaces scolaires. Il y a donc eu évidemment des prêts à des associations.

Aujourd'hui, la volonté est d'augmenter la capacité d'accueil du groupe scolaire et de reconfigurer un groupe scolaire maternelle – élémentaire de quatorze classes, avec un centre de loisirs et le maintien de l'ULIS. Un travail est effectué autour de la maternelle, qui est aujourd'hui de l'autre côté de la rue du Coudray et qui fera l'objet, elle, d'une requalification pour être attribuée aux associations, qui, elles, sont dans un bâtiment qui doit redevenir un bâtiment scolaire. Évidemment, ce projet doit prendre en compte l'aménagement global de l'îlot

III – 99

du Coudray, qui a fait l'objet d'une concertation importante, parfois complexe, sous l'égide de l'adjoint de quartier David Martineau. Le coût prévisionnel est de 7 M€.

De la même manière, nous vous proposons un concours de maîtrise d'œuvre commun aux trois écoles. Nous vous demandons et nous vous proposons d'approuver le programme de la construction de la nouvelle école sur la ZAC Doulon Gohards, les deux extensions d'Urbain Le Verrier - Le Coudray. Nous vous proposons d'approuver les enveloppes financières prévisionnelles et les indemnités maximales, pour chacun des participants au concours, sur les trois groupes scolaires. Je vous propose, pour le jury, en titulaires, Mme Catherine Touchefeu, M. David Martineau, M. Jean-Jacques Moreau, Mme Aïcha Bassal, M. Guillaume Richard, et en suppléants, Mme Mahaut Bertu, M. Benjamin Mauduit, Mme Ghislaine Rodriguez, Mme Maguy Salomon et M. Benoît Stekr-Ridel.

Mme le MAIRE – Merci. Catherine Touchefeu.

Mme TOUCHEFEU, Adjointe – Cette délibération confirme une démarche assumée : penser les constructions en y intégrant d'emblée les équipements publics et particulièrement, les écoles. C'est encore le cas pour le projet urbain, mais également pour le projet humain de Doulon Gohards, qui est un secteur encore peu connu des Nantais. Situé sur 180 ha, dont 100 ha en zones naturelles ou inondables, sur d'anciennes terres maraîchères, le projet a la particularité de s'appuyer sur ce patrimoine pour imaginer un nouveau quartier ayant un caractère très particulier, puisqu'il mixera l'agriculture urbaine, avec quatre fermes urbaines sur 8 ha, des espaces naturels, des logements et des services.

Et c'est ce qui fait référence aussi aux discussions que nous avons ce matin, à la fois sur le fait que chaque quartier a sa tonalité et également, parce que c'est un projet qui s'inscrit dans le PLH avec 25 % de logement social, 30 % de logement abordable et 45 % de logement libre. Et c'est un projet avec un pôle d'équipements publics comprenant groupe scolaire, centre de loisirs et équipements sportifs. Je ne reviens pas plus précisément là-dessus.

Je crois qu'il faut dire aussi que le projet d'aménagement du secteur Doulon Gohards a fait l'objet d'une concertation importante, qui a été basée sur des ateliers et des temps de rencontre avec les habitants et les acteurs du quartier, discussions qui ont amené des accords, des désaccords, des attentes. Mais on peut dire qu'au terme de cette première phase, les préconisations qui ont été formulées par l'équipe d'œuvre ont été vraiment nourries par cette période de concertation, concertation qui est bien évidemment appelée à se poursuivre.

Je crois qu'avec cette délibération, nous entrons dans le vif du sujet, et nous donnons un signe tout à fait positif en inscrivant la construction de l'école et en montrant la place que nous donnons à l'éducation, en montrant aussi l'intégration, dès le plus jeune âge, des jeunes suivis par l'ADAPEI. Dans le quartier, on a aussi l'habitude, avec l'école Julien Gracq, et l'on voit les liens qui existent avec l'IEM de la Marrière, où les situations sont un peu différentes en ce qui concerne les enfants, que le lien et l'intégration dès le plus jeune âge changent considérablement les regards.

Et puis, ce sont des équipements qui sont mutualisés et qui sont ouverts sur le quartier. Je ne reviens pas dans le détail, mais je crois que c'est une façon de montrer qu'en entrant dans cette délibération et ces constructions et en ayant ce projet d'école ouverte, d'école au centre du quartier, c'est une amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble des habitants, des habitants du quartier du Vieux Doublon qui jouxte ce futur quartier Doulon Gohards. Cela montre aussi que les écoles peuvent jouer un rôle. D'ailleurs, nous avons dernièrement, à la maison de quartier de Doulon, une exposition faite par les élèves de Maurice Macé sur la façon dont ils imaginaient le quartier Doulon Gohards. Je ne doute pas que des connexions vont continuer à se faire dans la future école.

III – 100

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

Quartier Bellevue/Chantenay/Sainte-Anne – Restructuration du groupe scolaire Lucie Aubrac – Programme et coût – Lancement de la procédure concurrentielle avec négociation de maîtrise d'œuvre – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Retournons dans l'ouest, sur le quartier de Bellevue, avec une procédure un peu différente, qui ne nécessite pas un concours aussi important que les autres, puisqu'il s'agit de la restructuration du groupe scolaire Lucie Aubrac, non pas parce que cette école est moins importante, bien entendu, mais simplement parce que c'est une école qui bénéficie aujourd'hui d'un foncier et d'un patrimoine déjà existants.

En effet, l'Office central de la coopération à l'école, qui est notamment un appui à la gestion des caisses des écoles pour l'ensemble du département, occupait jusqu'à présent 220 m² à l'intérieur de l'école. Cela va nous permettre, une fois que nous les aurons récupérés, de faire un réaménagement total et ambitieux de l'école pour faire passer ce groupe scolaire de 12 à 17 classes. Je rappelle, là aussi, il s'agit de chiffres importants parce que ce sont des dédoublements de CP et CE1 et qu'il y a l'accueil de toutes petites sections.

On est dans le cadre global de l'accompagnement du projet global de Bellevue et est également inscrite dans le dossier du projet global qui sera déposé prochainement auprès de l'Agence nationale de renouvellement urbain. C'est aussi cela, le lien entre les différentes politiques publiques. Le choix des lauréats en appel d'offres se fera plutôt fin 2018, pour un démarrage des travaux début 2020 et une livraison et une ouverture de l'extension de cette école au second semestre 2021.

Il vous est proposé d'approuver le programme du groupe scolaire Lucie Aubrac, d'approuver l'enveloppe prévisionnelle de 5,54 M€ et de nous autoriser à faire tout ce qu'il faut pour arriver à la livraison.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

Quartier Dervallières-Zola – Restructuration de l'ancien lycée Leloup-Bouhier en groupe scolaire – Programme et coût – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Nous voilà sur la nouvelle école, qui verra le site de l'ancien lycée Leloup-Bouhier devenir un groupe scolaire. Il s'agit de l'ancien site de Leloup-Bouhier, qui nous appartenait. Même si c'était un lycée de la Région, c'est bien un patrimoine qui nous appartenait. Il y a aujourd'hui des associations dans cet établissement. Nous accompagnons évidemment chacune d'entre elles pour trouver une solution à leur relogement.

Nous souhaitons faire sur ce site un groupe scolaire de treize classes avec l'ensemble des différents espaces dont je parle depuis tout à l'heure. La surface est de 3 200 m² de surface plancher et de 1 800 m² d'espaces extérieurs, parce que, comme il a été rappelé plusieurs fois,

III – 101

il est important, dans notre ville, que nous puissions continuer à avoir des espaces de respiration, avec des espaces extérieurs de qualité, en particulier pour les enfants.

Évidemment, il sera demandé au maître d'œuvre retenu d'avoir une intention extrêmement particulière, puisqu'il y a une qualité architecturale de ce bâtiment, qui date du XIX^e siècle, qui est situé boulevard de Launay, qui ne peut être dénaturé et dont nous souhaitons évidemment conserver l'esprit de la construction de la ville à cet endroit. La livraison est prévue pour la rentrée 2020. Il vous est donc proposé d'approuver le programme, de fixer l'enveloppe prévisionnelle à 7,44 M€, sachant qu'il s'agit là d'une maîtrise d'œuvre interne au sein de notre collectivité.

Mme le MAIRE – Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

Quartier Île de Nantes – Construction d'une nouvelle école – Programme et coût – Lancement du marché global de performance – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Voici la dernière délibération relative à ce schéma directeur pour l'assemblée que nous avons aujourd'hui. Nous nous retrouvons sur l'Île de Nantes. Vous savez que l'Île de Nantes a vécu une phase de transformation rapide en dix ans. Il y a eu des arrivées de population. Cela a été accompagné par les adjoints à l'éducation précédents, qui sont dans l'assemblée, avec la construction de l'école Aimé Césaire. Il y a également l'école Louise Michel, de l'autre côté de l'Île, qui voit aujourd'hui une extension, puisqu'à la rentrée prochaine, nous étendons cette école de deux classes.

Et il nous faut continuer à préparer l'arrivée des nouvelles populations. Dans la mesure où l'école Aimé Césaire, pour des raisons architecturales et de localisation, et l'école Gustave Roch, pour des questions patrimoniales, ne peuvent être étendues plus qu'elles ne le sont aujourd'hui, nous avons estimé qu'il fallait créer une nouvelle école sur le boulevard de la Prairie au duc, à proximité de la Maison des syndicats, pour faire face aux besoins estimés en termes de classes à l'horizon de 2020-2024, de huit classes maternelles et élémentaires. Nous allons réaliser une école avec un nouveau procédé, un marché global de performance, qui va nous permettre d'avoir une livraison de la nouvelle école à l'horizon de 2020.

Nous vous proposons donc d'approuver le programme de l'opération, de fixer l'enveloppe prévisionnelle à 6,9 M€, d'autoriser le lancement du marché global de performance avec les indemnités maximales, à hauteur de 23 040 € pour le premier tour, et pour le second tour, uniquement pour les deux candidats qui seront retenus à la fin, pour un montant maximal de 31 975 €.

Nous procédons malgré tout, même si c'est un marché particulier, à la constitution d'un jury spécifique chargé de désigner les équipes retenues et d'émettre un avis. Je vous propose comme jury, en titulaires, M. Alain Robert, Mme Mahel Coppey, M. Frankie Trichet, Mme Mahaut Bertu, M. Bernard Roussely, et en suppléants, Mme Élisabeth Lefranc, M. Gildas Salaün, M. Olivier Chateau, Mme Jeanne Sotter et Mme Patricia Rio.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

III – 102

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Il s'agit là des subventions au titre des actions éducatives, parce que l'éducation, c'est à la fois ce que nous avons vu tout à l'heure, le patrimoine, mais c'est aussi l'accompagnement au quotidien des actions du projet éducatif de territoire « Bien grandir à Nantes ». Vous avez là la délibération un peu habituelle qui résume les subventions, notamment pour les projets périscolaires.

Il s'agit du dernier versement de l'année, pour les associations d'accompagnement à la scolarité, l'ensemble des soutiens aux acteurs associatifs qui travaillent avec nous dans le cadre du programme de réussite éducative, des actions d'éducation artistique et culturelle, de l'action d'éducation à la citoyenneté.

Je voudrais juste souligner, pour ne pas vous faire la lecture unilatérale de cette délibération, qui est longue, les actions relatives à la citoyenneté et aux droits de l'enfant, qui prennent de l'ampleur dans notre ville et à plusieurs niveaux, à la fois dans les écoles, mais aussi dans les associations. Nous venons de renouveler notre engagement avec l'Unicef. Nous étions dernièrement avec Nicolas Martin à la signature de la charte « Ville amie des enfants ».

Nous vous proposons d'approuver le versement de subventions pour un montant de 123 814 € et d'approuver la participation de la Ville au projet européen « WetrEIN ». C'est un projet que nous démarrons dans le cadre des projets européens URBACT III, qui nous permet d'avoir des échanges de pratiques entre grandes villes européennes sur les questions éducatives et pour cette année, sur les questions de l'inclusion numérique.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Si vous me le permettez, je souhaiterais, puisque nous sommes sur la délibération qui concerne notamment le périscolaire, aborder ici, dans cette délibération qui est présentée par l'adjointe et non dans la délibération dans laquelle ce sujet est traité, qui est la délibération n° 40, présentée par M. Chateau, la question du renouvellement du marché du périscolaire.

Mme le MAIRE – Est-ce que je peux vous demander pour quelle raison, alors que vous venez d'indiquer que ce sujet serait traité à la délibération 40, vous souhaitez l'aborder maintenant ? Vous indiquez vous-même le moment où elle sera traitée dans l'ordre du jour.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Oui, justement, parce que j'ai des questions à formuler et qu'il me semblerait plus opportun que ce soit Mme Naël qui puisse répondre en tant qu'adjointe à l'éducation et non M. Chateau.

Mme le MAIRE – Ce que je vous propose, Monsieur Bainvel, c'est que nous respections l'ordre du jour. Nous allons donc finir cette délibération et sur la délibération concernée, vous poserez toutes vos questions et je donnerai naturellement la parole à l'adjointe à l'éducation, qui se fera évidemment un tout aussi grand plaisir de vous répondre.

Sur la délibération concernée, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

III – 103

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

Conditions d'accueil d'élèves de l'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique « Les Perrines », association ARRIA, au sein de l'école élémentaire Champenois – Renouvellement de la convention – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Je me ferai un plaisir, Monsieur Bainvel, de vous répondre tout à l'heure, parce que ce n'est pas anodin, ce Conseil municipal. Ce sont près de 90 M€, cet après-midi, pour l'éducation, à Nantes, notamment avec la question de l'augmentation du marché périscolaire. C'est donc avec grand plaisir que nous y reviendrons tout à l'heure.

Cette délibération est tout autant importante, parce que l'éducation, ce sont parfois de grandes choses, mais parfois aussi de toutes petites choses qui changent la vie des gens. Il s'agit là simplement du renouvellement d'une convention avec l'association ARRIA, qui est porteuse du projet qui accueille les élèves aux Perrines, qui est un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique. Depuis six ans, nous travaillons avec cette association, qui accueille des enfants à l'école Champenois. L'évaluation qui a été faite, en lien avec la direction académique, la Ville et la direction de l'école, a été favorable. Nous vous proposons donc de renouveler cette convention, cette fois pour une durée de cinq ans.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

Petite enfance – Multi-accueils municipaux – Réussite de l'enfant – Convention de partenariat avec l'école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération vise à sécuriser un partenariat à la fois intelligent et innovant qui a été mis en place entre nos multi-accueils municipaux et l'école des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire. Ce mini-musée, dont je vous montrerai quelques photos tout à l'heure, est symbolique de l'ambition que nous avons pour l'ouverture au monde des jeunes enfants à travers l'art et la culture.

Depuis le début du mandat, nous travaillons de concert avec mon collègue, David Martineau, afin de renforcer et de développer l'accès des très jeunes enfants à une offre culturelle adaptée, en particulier dans nos multi-accueils et auprès des assistantes maternelles, via les relais d'accueil de la petite enfance, en soutenant des festivals dédiés aux jeunes publics et des programmes spécifiques dans les salles culturelles nantaises.

Nous nous inscrivons pleinement dans les orientations nationales élaborées par Mme Giampino, présidente du Haut Conseil à la famille, à l'enfance et l'adolescence, dans son rapport sur le développement complet du jeune enfant remis à la ministre des Familles 2016, et dans l'esprit du protocole d'accord signé au printemps 2017 entre le ministère de la Culture et celui des Familles, qui stipule, je cite, que « l'art, la culture et les échanges interculturels permettent à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre », et aussi, un peu plus loin, que « les modes d'accueil doivent s'ouvrir à la présence d'artistes ». Cette attention, nous la portons en direction de l'ensemble des enfants avec un accompagnement spécifique dans les quartiers prioritaires.

Plus concrètement, trois partis pris guident nos actions pour agir ensemble. Premièrement, et en phase avec les réflexions nationales du Haut-Conseil à la famille, à l'enfance et à l'adolescence, nous soutenons que la découverte et la pratique par le jeune enfant créent du lien entre l'enfant et le monde qui l'entoure et favorise l'accès futur à la culture. Elles renforcent également l'estime de soi et les apprentissages. Nous expérimentons concrètement aussi que

III – 104

les découvertes et pratiques artistiques et culturelles du jeune enfant permettent aux parents d'y accéder également. C'est pourquoi nous ouvrons dès que possible les propositions aux parents des multi-accueils, par exemple. Enfin, nous nous appuyons sur les professionnels de la petite enfance pour assurer une médiation entre les jeunes enfants et les œuvres.

Cela se traduit très concrètement par des artistes en résidence, par la participation du festival « Petits et grands », qui intervient directement dans les multi-accueils, en présence des enfants, des équipes et des parents, ou encore par le partenariat avec Stereolux ou les spectacles de fin d'année, pour les assistantes maternelles de l'accueil familial. Je vous ai mis là quelques photos. Cela se traduit également par un partenariat avec la Folle Journée, par des temps de découverte musicale dans les multi-accueils pour les tout-petits et également, en invitant les familles à participer.

Cela se traduit encore autour du livre, grâce un partenariat avec les bibliothèques municipales, mon collègue Aymeric n'est plus là, mais il suit cela de très près, pour bénéficier en priorité du désherbage annuel, ce qui permet aussi d'alimenter les bibliothèques des établissements, qui peuvent ainsi permettre le prêt de livres aux familles. Cela traduit également à travers des outils en 3D que sont les tapissimots, dont vous avez un superbe exemple sur ces photos, ou encore les kamishibais, qui sont faits en partenariat avec l'atelier municipal. C'est une manière de raconter des histoires de façon concrète aux enfants.

Enfin, nous ambitionnons également de travailler sur l'accueil des familles avec très jeunes enfants dans les établissements ou les événements culturels, par exemple ici, avec le musée d'Arts, et nous avançons dès que possible sur les événements culturels pour essayer de réfléchir aux conditions d'accueil des familles.

Pour terminer, celui que vous attendiez tous, et pour revenir à la délibération de ce jour, voici le mini-musée, le MiMu. Cet objet a été conceptualisé par les étudiants et professionnels de l'école des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire et réalisé par le designer Fichtre. Il a été pensé en lien avec l'équipe du multi-accueil du Breil, à la fois comme un objet d'art, un support de motricité et un lieu d'expérience artistique pour le jeune enfant.

Je ne sais pas si vous voyez bien sur la photo, sous le jeune enfant, il y a une œuvre, en l'occurrence, je crois que c'est une planche avec des papillons, qui sont introduits dans le module central, qui peuvent être changés et qui permettent une rencontre personnelle et sensorielle entre l'enfant et l'œuvre. Des tutos pédagogiques ont été conçus conjointement par les équipes culturelles et par l'équipe du multi-accueil du Breil pour guider les activités créatives rendues possibles par ce bel outil.

La convention avec l'ESBANM qui vous est proposée aujourd'hui permettra le déploiement de ces actions dans l'ensemble des multi-accueils municipaux. C'est pourquoi je vous invite avec enthousiasme à voter cette délibération.

Merci pour votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Très rapidement, sur cette délibération, il y a trois associations pour lesquelles il y a des montants que l'on retrouve dans une autre délibération, la délibération 32, la délibération des sports. J'ai posé la question en commission. Je vais citer les associations dont nous avons parlé en commission. Est-ce que vous vous souvenez ?

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Là, il s'agit d'une convention avec l'École des Beaux-Arts. Je pense que ce n'est pas la bonne délibération.

M. RICHARD, conseiller municipal – Excusez-moi, pardon. J'anticipe trop vite.

III – 105

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Richard, si je comprends bien, ce n'est pas la bonne délibération.

M. RICHARD, conseiller municipal – Non, mais comme c'est un sujet qui figure dans plusieurs délibérations, je me suis un peu perdu et je m'en excuse. Je vais laisser ma collègue. J'ai un temps d'avance.

Mme le MAIRE – Je vous propose donc de reprendre le fil. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la délibération 27 qui concerne, Mesdames et Messieurs, la petite enfance et qui est présentée par Ghislaine Rodriguez ? Madame Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Simplement, nous voulions vous féliciter pour cette convention, parce que c'était une très, très bonne initiative. La question est de savoir quel est le nombre de structures qui, d'ores et déjà, s'étaient inscrites dans le dispositif. Puisque l'expérimentation est terminée, on s'imagine maintenant que les autres multi-accueils peuvent y avoir accès. Combien d'enfants est-ce que cela va pouvoir concerner assez rapidement ? Et après votre réponse, je pense que nous pourrons voter cette délibération à l'unanimité, comme toutes les délibérations dont le sujet est la petite enfance.

Mme le MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Effectivement, cette convention va permettre de déployer le dispositif dans l'ensemble des multi-accueils. Pour l'instant, il a été expérimenté uniquement dans celui du Breil et ce sont l'ensemble des établissements municipaux qui vont pouvoir l'utiliser, mais en fonction des projets d'établissement, certains établissements ayant d'autres priorités pour le moment. C'est en fonction des projets d'établissement qu'il va pouvoir circuler. Mais je n'ai pas de chiffres précis à vous donner à ce jour. Nous pourrons faire un point, si vous voulez, dans un an.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

Vie associative – Troisième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Cette délibération concerne la troisième répartition des subventions aux associations. Vous avez le détail dans l'annexe 1. Il s'agit aujourd'hui d'accorder :

- à douze associations, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 46 970 € ;
- à une association une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 500 €. Il s'agit de l'association Cap Ouest ;
- à quatre associations, des subventions pour des fêtes de quartier, pour un montant total de 6 840 €. Il s'agit de la Butte Sainte-Anne, de la Commune libre du Bouffay, du Conseil citoyen de Malakoff et de la Clé des couleurs ;
- à trois associations, le cofinancement de cinq emplois aidés pour un montant de 14 191 € ;
- à huit associations, des subventions pour soutenir des projets émergents, pour un montant total de 28 000 € ;
- à trois associations, des subventions dans le cadre du contrat de Ville pour un montant total de 11 500 €.

III – 106

Par ailleurs, dans cette délibération, il est proposé de soutenir les associations qui, dans le cadre de la suppression des contrats aidés, ont vu leur projet associatif mis en danger. Cette annonce brutale a mis plusieurs associations aujourd'hui dans des situations difficiles et pour permettre la continuité de leur action, nous avons décidé de nous mobiliser et de renforcer notre soutien aux associations en créant un fonds d'accompagnement spécifique à hauteur de 400 000 € pour l'année 2018.

Ce fonds est évidemment supplémentaire et complémentaire pour soutenir le projet de l'association et lui permettre de s'adapter à cette nouvelle situation. Cette aide financière a pour but d'aider les associations à maintenir ce qui fait le cœur de leurs projets, de leur activité, en leur laissant évidemment le temps d'envisager plus sereinement cette transition.

Par ailleurs, nous renforçons l'offre d'accompagnement pour répondre aux besoins exprimés par les associations, notamment sur les questions de gouvernance, dans la fonction d'employeur, dans l'évolution de leur modèle socio-économique et sur la question notamment de la mutualisation des moyens.

Dans cette délibération, il est proposé que 18 associations puissent bénéficier de ce nouvel accompagnement pour un montant total de 137 438 €. Ces associations sont dans le champ sportif, de la jeunesse, de la culture ou de la solidarité. Vous avez le détail dans l'annexe 1.

Par ailleurs, il est également proposé d'approuver le renouvellement de trois conventions.

La première convention est avec l'association Accorderie de Nantes, qui se trouve dans les locaux de la Manu. L'Accorderie a pour mission de favoriser les solidarités de proximité et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, grâce à la mise en place et à l'animation d'un système d'échange de services basé notamment sur une monnaie qui est la monnaie temps, accessible à toutes et à tous. Il est proposé un conventionnement pluriannuel de quatre ans. Pour 2018, il est prévu l'attribution d'une subvention de 13 000 €. Vous avez l'ensemble de ces détails dans l'annexe 2.

La deuxième convention est avec l'association les Gens de la Lune, une association qui favorise l'échange d'expériences et de savoir-faire dans le domaine culturel. Elle met en place des actions de formation initiale ou continue qui permettent d'aider à la prise d'initiatives et au montage de projets dans le secteur culturel. L'association intervient également auprès des jeunes Nantais, notamment dans le temps périscolaire. Il est prévu d'attribuer, pour 2018, le montant de 26 350 €. Vous avez le détail dans l'annexe 3.

La troisième convention concerne la subvention exceptionnelle à l'association la Commune libre du Bouffay, notamment pour son événement sur le tricentenaire de l'incendie du Bouffay, qui a rencontré un vif succès. Le montant de la subvention est de 23 640 €.

Par ailleurs, l'octroi des subventions que je viens de vous présenter nécessite trois avenants. Le premier avenant concerne l'association Empowernantes, le deuxième, l'association PaQ la lune et le troisième, association Sun Fm. Vous avez l'ensemble des détails dans les annexes 5,6 et 7.

L'ensemble de cette délibération porte sur un montant total de 246 439 €. Il vous est proposé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Nicolas Martin.

M. MARTIN, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, nous le savons tous, la réforme des contrats aidés a fragilisé de nombreuses associations à Nantes. Pour être tout à fait précis, 136 structures ont été identifiées en difficulté suite aux décisions du gouvernement, dont une quarantaine dans les quartiers prioritaires de la ville, soit environ 200 emplois touchés.

Bien sûr, les associations sont créatives et pleines de ressources ; elles s'adaptent, elles trouvent des solutions à court terme. Mais elles sont positionnées sur des activités qui sont, par

III – 107

définition, économiquement fragiles. Comment assurer leur pérennisation ? Comment assurer leur développement ?

Les associations sont le ciment de notre démocratie. Elles sont indispensables. Elles assurent parfois un relais précieux pour nos services publics. Elles sont des acteurs clefs de la médiation dans les quartiers, les garantes de la cohésion sociale et les pionnières de la transition écologique. Si elles meurent, qui s'attellera à développer des actions accessibles à toutes et à tous, pour le sport, la culture, la jeunesse, la solidarité ? Qui se battra pour lutter contre les problèmes encore trop présents de pauvreté, de discrimination et d'inégalité jusqu'au cœur des quartiers ? Qui développera le compostage et le réemploi ?

L'État nous a imposé une politique qui ignore les réalités économiques et l'utilité sociale des associations dans leurs fonctions d'employeur. Est-il nécessaire de rappeler que le secteur associatif représente 10 % de l'emploi total et 16 % de l'emploi privé à Nantes ?

La Ville de Nantes a encore une fois pris ses responsabilités en créant le fonds d'accompagnement spécifique. 22 structures soutenues entre avril et juin, pour un total d'environ 270 000 €, adossé à un accompagnement technique. Il faut faire grandir le dispositif pour venir en aide à l'ensemble des structures en difficulté, et avec des moyens accrus. Sinon, le danger est simple : de plus en plus de temps partiels non choisis, des emplois dissimulés sous couvert de bénévolat ou de service civique, le recours accru à des contrats en free-lance. En bref, une précarisation de l'emploi toujours plus grande.

Restons attentifs à cette problématique et mettons les bouchées doubles sur les moyens alloués, car l'emploi n'est pas une question annexe. Surtout dans une Ville qui en fait sa priorité de mandat.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

M. RICHARD, conseiller municipal – C'est la bonne délibération. Malheureusement, j'ai eu ma réponse. Je ne vais donc pas m'éterniser. Vous avez parfaitement répondu. Simplement, je regrette encore qu'il y ait une mauvaise compréhension des contrats aidés. Je crois que les contrats aidés sont des contrats qui sont là pour aider ceux qui en bénéficient et qu'ils ne sont pas là pour aider les associations. Je crois qu'il y a là un réel mélange. Cela suppose que ces contrats aidés avaient pour objectif de permettre le retour à l'emploi et donc, d'avoir ces contrats sur une durée déterminée.

Le mélange fait qu'aujourd'hui, on se retrouve effectivement à créer un fonds de dotation pour les associations, ce qui n'était pas le propre des contrats aidés. J'ai l'impression que l'on ne respecte pas la loi sur ce sujet-là, en l'occurrence, alors que tout à l'heure, vous avez, sur de nombreux sujets, montré votre attachement au respect de la loi, notamment sur l'attribution des compétences de l'État, en début de Conseil.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Nous avons une vision totalement différente, Monsieur Richard, cela ne fait aucun doute. Nous l'avons déjà évoqué ici à plusieurs reprises. Pour nous, le fait d'accompagner et de soutenir les contrats aidés, c'est évidemment, comme vous venez de le dire, aider les personnes, mais aider également les projets associatifs.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

III – 108

M. MARTIN, Adjoint, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

Associations « adolescence » et « jeunesse » – Troisième répartition de subventions – Avenants – Approbation

M. MARTIN, Adjoint – Madame le Maire, il s'agit ici de la troisième répartition des subventions à destination des associations « adolescence » et « jeunesse », autour de trois montants : 2 000 € pour les associations du programme « adolescence », 20 000 € pour les associations au titre du programme « jeunesse » et 4 800 € pour le soutien aux associations dans le cadre du contrat de Ville, dont vous avez le tableau en annexe.

Au titre des associations « adolescence », vous avez deux associations, la compagnie des Borborygmes, qui a organisé un spectacle, *La Parole au Krakatoa*, à la Maison de quartier des Dervallières, et l'association les Utopiafs, pour un montant de 1 000 €, qui soutient, qui diffuse et fait connaître la langue des signes dans les centres socioculturels et les accueils de loisirs.

Au titre du programme « jeunesse », nous avons un soutien qui est le premier soutien à l'association Résilience, qui est une association très impliquée sur les quartiers des Dervallières et du Breil, qui mobilise un grand nombre de jeunes de 16 à 30 ans. Jusqu'alors, elle travaillait de façon bénévole, et elle a souhaité se structurer. Il est donc normal de pouvoir lui apporter une subvention de fonctionnement pour le développement de l'accompagnement des projets qu'elle mène.

Au titre du contrat de Ville, nous avons deux associations, qui sont l'association Make a Move et Nitramenco. Make a Move est d'ailleurs actuellement sur un festival de hip-hop qui s'appelle le festival « Nantes Danse hip-hop IV », dans les quartiers Est, avec notamment hier, l'organisation d'un bal sur la place du Commandant Cousteau. L'association Nitramenco intervient également sur le quartier des Dervallières et travaille beaucoup en direction des jeunes, notamment sur la gestion des postures par rapport à l'emploi. Elle fait un travail remarquable de théâtre en direction des adolescents.

Voilà pour cette délibération.

Vous avez également deux avenants qui sont une régularisation du dernier Conseil municipal avec les associations APO 33 et Style alpaga. APO 33 ayant reçu une subvention de 400 € et étant conventionnée, il s'agit de passer l'avenant. L'association Style alpaga a bénéficié d'un contrat aidé et donc de l'aide aux contrats aidés, qui modifie également sa convention avec la Ville.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SALECROIX, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

Associations « Vie étudiante » – Troisième répartition de subventions – Approbation

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, il vous est proposé de procéder à une nouvelle répartition de subventions dans le domaine de la vie étudiante pour un montant de 5 625 €. À l'association Handisup, d'abord, à hauteur de 500 €, afin de soutenir l'organisation de la quatrième édition du festival « Handi mix », qui s'est déroulé du 9 au 12 avril. L'objectif du festival est de sensibiliser la population universitaire aux problématiques des étudiants en situation de handicap. À l'association Shamrock Audencia, ensuite, à hauteur de 900 €, afin de soutenir l'organisation de la 15^e édition du festival

III – 109

« Réso’Nantes », programmée les 18 et 19 septembre 2018, à l’occasion de la rentrée étudiante. Ce festival se déroulera en lien avec l’association Cheer up, qui intervient au CHU de Nantes auprès d’enfants malades du cancer.

J’en profite pour répondre à M. Richard, qui m’avait interpellé lors de la commission municipale sur l’opportunité de cette subvention à l’association Shamrock pour lui signaler (il n’est pas là, mais vous le passerez le mot), que le budget de cette association est de 2 600 € et que 68 % des fonds de cette structure sont justement fléchés vers ce festival. Il nous semblait effectivement important de pouvoir soutenir ce festival au niveau de notre collectivité et notamment, les bénéfices des soirées, qui sont reversés à l’association que j’évoquais tout à l’heure, qui a pour objet la lutte contre l’isolement des jeunes atteints d’un cancer au sein des services d’oncologie. La troisième subvention concerne l’Université de Nantes, à hauteur de 4 225 €, pour l’attribution de 26 bourses de mobilité à l’étranger.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. S’il n’y a pas de demandes d’intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l’unanimité.

M. SALECROIX, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

Vie étudiante – Convention « Campus Nantes » 2018-2020 entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et l’Université de Nantes – Approbation

M. SALECROIX, Conseiller municipal – La présente convention, qu’il vous est proposé d’adopter, s’inscrit pleinement dans les objectifs de la démarche « Campus Nantes » pilotée par Nantes Métropole en co-construction avec l’Université de Nantes, l’établissement public d’enseignement supérieur et de recherche le plus important de la métropole, avec plus de 36 000 étudiants. La Ville de Nantes et Nantes Métropole souhaitent ainsi pouvoir définir les lignes directrices de leurs interventions autour d’axes stratégiques et de priorités partagées, affichées dans le cadre de « Campus Nantes » et dans le cadre d’évolutions fortes du contexte de l’enseignement supérieur et de la recherche sur notre territoire. Avec la signature toute prochaine de l’I-site NEXt, qui dresse des lignes de force majeure, notamment dans le domaine de l’industrie et de la santé du futur.

Pour 2018-2020, il est convenu de décliner la convention « Campus Nantes » autour des quatre axes stratégiques suivants, qui sont détaillés dans la délibération, autour du soutien à l’innovation, de l’accélération de la transition numérique, de l’amélioration de la réussite et de la vie des étudiants et sur les questions de l’accroissement de l’attractivité et de la notoriété de notre université.

Dans ce cadre, la Ville de Nantes intervient de manière plus particulière sur le volet de la vie étudiante. Pour la Ville, cela ne concerne pas uniquement des subventions directes à l’université : il y a aussi des bourses de mobilité, des subventions à des associations satellites de l’université, la prise en charge de prestations et la valorisation de moyens en direction de celles-ci. L’ensemble représente environ 1,5 M€ par an.

Cette convention est établie pour une durée de trois ans, de 2018 à 2020, et représente un soutien fort de nos collectivités de près de 4 M€, toutes collectivités confondues. Cette convention établit également les règles de gouvernance et de pilotage de cette même convention, avec un comité de pilotage qui se réunira annuellement pour dresser le bilan de l’année écoulée et valider les projets financés par Nantes Métropole et notre collectivité.

Il vous est donc demandé d’approuver cette convention.

III – 110

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Stéphanie Houël.

Mme HOUËL, Conseillère municipale – Merci. Nous sommes évidemment tout à fait favorables à cette convention, qui doit permettre d'accompagner l'Université de Nantes sur des sujets majeurs comme l'innovation ou la transition numérique. L'évolution de nos universités est un enjeu important. Nous avons historiquement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en France qui sont de grande qualité et à Nantes, en particulier. Et plus spécifiquement avec la réalisation de ce projet d'I-site, qui doit permettre à l'université et à un certain nombre d'établissements sur Nantes de progresser. Le dynamisme de l'enseignement supérieur et de la recherche est une condition importante, d'une part pour bien former les jeunes et d'autre part, pour la vitalité économique de notre territoire.

Nous souhaiterions cependant ré-attirer votre attention sur le sujet de la vie étudiante, sujet que nous avons déjà abordé, en particulier sur le coût du transport, qui est très élevé, pour les étudiants, dans notre ville, avec un coût de 40 € par mois, qui fait de nous la ville la plus chère en termes de transports en commun pour les étudiants. Nous pensons que ce sujet devrait être travaillé de manière attentive.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Effectivement, dans le domaine de la vie étudiante, la question des transports, comme celle du logement ou de la santé, fait partie des sujets qui attirent notre attention. Sur cette question des transports, en début de mandat, nous avons fait évoluer de manière importante la tarification solidaire de la Tan, qui, auparavant, bénéficiait exclusivement ou quasi exclusivement aux demandeurs d'emploi, en faisant évoluer cette tarification de la question du statut à la question des ressources.

Et cette question des ressources permet justement à un certain nombre d'étudiants, notamment jeunes travailleurs aussi à côté, parce que nous savons qu'effectivement, la question des activités professionnelles à côté des études est une réalité, de pouvoir bénéficier d'un certain nombre de réductions, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cela fait partie des éléments de réponse que nous apportons.

Et vu que la question des transports est un élément important, il y a aussi les autres sujets. Il y a la question des transports, mais aussi de la restauration sociale étudiante. Dans ce cadre, nous continuerons à porter des efforts sur la construction de résidences sociales étudiantes accessibles à l'ensemble des publics.

Je pense aux chantiers qui sont lancés sur l'Île de Nantes ou encore sur le site de l'ancienne inspection académique. Je pense également à notre travail en cours avec l'ensemble des partenaires, notamment le CROUS, pour pouvoir répondre de manière rapide et coordonnée aux besoins de restauration sociale, notamment sur l'Île de Nantes, qui verra, à terme, l'arrivée de plus de 10 000 étudiants. Ce sont donc effectivement des sujets dont nous avons conscience et nous essayons de mettre en œuvre un maximum de réponses.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

III – 111

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

Sports — Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Madame le Maire, en l’absence de mon ami Ali Rebouh et puisque Jean-Jacques Moreau se trouve être administrateur d’une des structures bénéficiaires d’une des conventions dont il s’agit dans cette délibération, je rapporte avec plaisir cette troisième répartition de subventions, avec des conventions et des avenants, je le disais à l’instant.

Les subventions sont d’un montant total de 1 091 849 €, qui se décomposent en subventions d’équipement, aides à l’investissement, soutien aux manifestations sportives, subventions générales de fonctionnement, notamment pour L’Hermine, l’entretien de locaux et d’installations sportives, la fonction sociale et de solidarité du sport, l’aide à un emploi aidé, nous en parlons à l’instant, le soutien au sport amateur de haut niveau, les soldes de subventions de fonctionnement des plans « voile », « aviron » et « kayak » et les clubs signataires du plan « handball », du plan « cité foot » et également au titre de la subvention annuelle des associations sportives, scolaires et universitaires. Vous avez le détail de ces subventions en annexe.

Il vous est également suggéré d’approuver des conventions ou des avenants aux conventions pluriannuelles justifiés par le fait que les associations sportives concernées perçoivent une subvention supérieure à 23 000 €, ce qui rend obligatoire l’établissement de conventions. Vous trouverez ces conventions dans les annexes jusqu’à l’annexe n° 40, puisqu’il y a une annexe par convention.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Lors du Conseil du mois de février, je vous faisais part des inquiétudes des riverains du city-stade Monteil, notamment à l’approche des beaux jours. Si les beaux jours ont un peu tardé à arriver, les inquiétudes, elles, non pas tardé à se concrétiser. Et malheureusement, les réponses qui m’avaient été apportées lors de ce Conseil par M. Robert n’ont pas été en mesure et en capacité de régler les choses.

Parce que malgré les aménagements qui ont été réalisés, malgré l’ouverture du city-stade sur des plages horaires bien précises, il est courant, ces derniers jours et ces dernières semaines, que cet équipement soit occupé et utilisé sans autorisation. J’ai d’ailleurs eu l’occasion de m’en rendre compte en personne en me rendant sur place à la demande de riverains. Les multiples appels à la Maison de la tranquillité n’ont visiblement pas permis de réponses concrètes.

Je ne prétends pas que ce sujet soit simple, mais je ne voudrais pas que ce Conseil soit, à l’image de M. Robert, dans le déni. Je souhaite donc qu’une nouvelle réflexion soit engagée sur la manière de concilier l’utilisation de cet équipement sportif de proximité et la tranquillité publique à laquelle les riverains aspirent logiquement.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Rio.

Mme RIO, Conseillère municipale – Merci, Madame. Madame le Maire, chers collègues et particulièrement, chers collègues de la majorité qui auraient envie de se dégourdir les zygomatiques, le moment est venu, parce que je vais vous donner les dernières informations relatives aux terrains synthétiques.

Dans l’attente prochaine de la réponse de l’ANSSAET, l’Agence nationale de la sécurité sanitaire, de l’alimentation, de l’environnement et du travail, d’ores et déjà, de nombreuses villes près de nous, Orvault et Bouaye, ont réagi et pris des mesures pour remplacer les billes noires, la plupart du temps par du liège ou des fibres de coco. L’excellente émission d’Élise Lucet doit y être pour beaucoup.

III – 112

Il y a 90 terrains synthétiques en Loire-Atlantique, dont 18 à Nantes et dans la métropole : quatorze pour le football et quatre pour le rugby. Avec mon groupe de la droite et du centre, nous vous avons interpellée dès 2015 sur deux points. Premièrement, le coût élevé de la mise en place, coût qui ne tenait compte ni du recyclage des composants, ni de la terre devenue stérile, ni de la pollution, ni de l'augmentation du CO₂ dès 29 °C, comme c'est le cas ces jours-ci. Deuxièmement, l'impact de ce cocktail chimique sur la santé.

À l'époque, Madame le Maire, vous nous répondiez : il y en aura partout. Je vous remercie d'avoir pris nos révélations en compte et d'avoir sollicité différents diagnostics et respecté le principe de précaution. En décembre dernier, vous m'aviez confié votre intérêt et vos demandes d'informations sur ce sujet, puis, lors du Conseil municipal de février, vous me répondiez : « vous avez entièrement raison ».

Par ailleurs, nous sommes ravis de constater le ralliement sur ce sujet, depuis quelques mois, de nos collègues les Verts, qui avaient longtemps voté favorablement à la construction de ces synthétiques.

Pour conclure, je vous confierai que je prépare, avec des professionnels de la santé, un dossier sur les nouvelles blessures dues à ces terrains et que suite à mon intervention au Conseil municipal de décembre dernier, le directeur d'Aliapur, qui est le consortium lyonnais de recyclage de pneumatiques, m'avait immédiatement écrit pour disculper sa production de billes noires de toute nocivité.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Très bien.

Juste un mot sur ce dernier point. Je suis un peu surprise de cette intervention parce qu'il me semble qu'Ali Rebouh vous a répondu à de nombreuses reprises. Premièrement, la position de la Ville est très claire : effectivement, nous sommes a priori la première ville à avoir écrit à cette agence indépendante, autonome, pour avoir des éléments sur ce sujet. Et dans l'attente de cette réponse de l'ANSSAET, nous continuons à travailler, à faire deux choses. La première est de dialoguer avec les clubs. C'est le cas avec Mellinet, puisque vous savez que c'est le club sur lequel effectivement un terrain était envisagé. Il y a donc un dialogue absolument constant pour trouver des créneaux en attendant la bonne solution en termes de terrain.

Et du côté du service des sports, tout le travail réalisé, tout le benchmark est fait pour trouver des solutions alternatives, y compris en regardant ce qui se fait dans d'autres communes du territoire et en ayant un retour des usagers.

Par conséquent, j'avoue que je ne saisis pas bien le sens de votre intervention. Notre position est extrêmement claire, Ali Rebouh l'a mentionnée à de nombreuses reprises, et j'en profite pour saluer les acteurs sportifs avec lesquels nous travaillons. Je viens de citer la Mellinet. Il y a eu un dialogue tout à fait intéressant avec le club, qui a parfaitement entendu quelle était la position de la Ville. Je voudrais donc remercier celles et ceux qui amènent leur esprit constructif sur ce sujet. Nous sommes effectivement dans l'attente de la réponse de l'ANSSAET et dès que nous la recevrons, naturellement, comme toujours, sur ces sujets, nous la rendrons publique, pas simplement dans l'enceinte du Conseil municipal, mais pour tous les Nantais. Je pense que ces sujets sont importants et qu'ils doivent être traités avec le plus grand sérieux.

Je vais peut-être donner la parole à Alain Robert sur la question de Julien Bainvel.

M. ROBERT, Adjoint – Monsieur Bainvel, n'hésitez pas, entre les Conseils municipaux, si vous avez à relayer les préoccupations des habitants, à intervenir auprès de Madame le Maire, parce que si nous parlons de toutes les incivilités que l'on peut constater dans tous les quartiers et que l'on attend le Conseil municipal pour y réagir, évidemment, les choses ne vont pas se régler. Donc, apportez votre contribution en n'hésitant pas à nous interpellier.

III – 113

Ceci étant, la situation nous est parfaitement connue, à moi et à Catherine Choquet, en tant qu'adjoints de quartier. Depuis que nous sommes intervenus pour obtenir la fermeture du city-stade, la situation a quand même évolué d'une manière radicale, puisqu'auparavant, nous avions un lieu de rassemblement permanent sur ce site, qui démarrait en fin de matinée et qui pouvait durer jusqu'à des heures tardives ou la nuit.

Le city-stade est maintenant fermé par des grilles. Tout le monde peut les voir. Il n'est accessible que par des réservations qui doivent être faites au secteur de la vie sportive. Malheureusement, et là, je rejoins évidemment les habitants, que je connais et qui se sont exprimés auprès de vous, malheureusement, nous subissons encore des intrusions sur le site, c'est-à-dire des groupes d'individus qui passent par-dessus les grilles et qui vont sur le city-stade.

Nos services de sécurité, Gilles Nicolas est là, sont extraordinairement présents. La police municipale et la police nationale, la nuit, sont extrêmement présentes dans ce quartier. Mais je veux dire que par rapport à ce que nous avons connu avant, c'est vraiment le jour et la nuit et c'est un territoire que nous avons reconquis. Cela ne veut pas dire que tous les territoires, malheureusement, soient reconquis, parce que cela nécessite aussi des moyens assez considérables et que l'on ne peut pas en permanence avoir une présence policière pour interdire des comportements répréhensibles.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de M. Moreau pour le Racing Club Nantais.

Mme le MAIRE – Puisque nous venons de faire le tour des délibérations qui concernent les subventions aux associations en tant que telles, je vous propose que conformément à notre engagement, Aïcha Bassal puisse faire un point d'étape sur la suite donnée à la démarche MIE qui était consacrée à la vie associative.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. La mission d'information et d'évaluation de la vie associative avait conclu que les travaux de l'observatoire de la vie associative nantaise et le partenariat entre la vie associative et les associations donneraient lieu à une présentation annuelle en séance du Conseil municipal lors de la présentation du compte administratif. Je vous propose donc, mes chers collègues, de vous faire juste un petit retour sur les deux projets.

Tout d'abord, sur l'observatoire de la vie associative, je rappelle son objectif : il était d'abord d'avoir une vision objective et consolidée de la vie associative et d'être aussi un outil d'aide à l'accompagnement et d'aide à la décision. En 2017, les travaux de l'observatoire se sont attachés à une photographie de la réalité associative. Deux associations nous ont accompagnés dans ce diagnostic.

Quelques chiffres permettent d'apprécier la vitalité associative de notre ville : 6 000 associations, 70 000 bénévoles. Un cinquième de ces associations sont employeurs, avec un secteur qui est très féminisé. On voit également une pyramide des âges vieillissante, qui doit à la fois nous interroger et interroger les associations sur la mutation de leur projet. En 2018, l'observatoire explorera une autre thématique. Il s'agira d'objectiver la vitalité du secteur associatif par une étude qui démontrera les effets de la vie associative sur le territoire nantais, notamment dans le champ économique, dans le champ de l'emploi et du lien social.

Le deuxième point était le bilan du partenariat entre la Ville et les associations. Depuis ce mandat, nous avons entrepris une démarche intitulée « agir ensemble », qui a permis d'engager un nouvel élan dans les relations et le partenariat entre la Ville et les associations. « Agir ensemble » incarne vraiment cette volonté d'une démarche dialoguée, co-construite,

III – 114

basée sur le respect, la confiance, tout en garantissant la place et le rôle de chacun. Trois projets sont mis en œuvre avec les associations : la charte d'engagement mutuel, le rendez-vous des associations nantaises et la plateforme collaborative et interactive.

Je vous propose un rapide bilan et les perspectives de chacune de ces actions. La charte d'engagement mutuel est ce qui matérialise le partenariat. Elle comprend 15 engagements pour les associations et 17 engagements pour la Ville. Un exemple très concret parmi les engagements de la Ville : nous nous engageons à désigner une interlocutrice ou un interlocuteur identifié pour chaque demande formulée par les associations. Autre exemple d'engagement, pour les associations, cette fois : elles s'engagent à restituer un moyen non utilisé ou sous alloué. Je pense notamment aux locaux.

Cette charte est entrée en vigueur en 2018, depuis notre vote de fin d'année. Elle s'applique à toutes les directions municipales et sera évaluée au sein de la conférence de la vie associative nantaise. Le deuxième projet est le Rendez-vous des associations nantaises, qui s'est déroulé, pour sa première édition, en septembre 2017, et qui a été une belle réussite, comme le montrent les éléments du bilan. La deuxième édition se tiendra en 2019 et se fera sur l'espace public. Vous avez ici quelques photos de ce premier rendez-vous.

Le troisième élément de la démarche « agir ensemble » est la plateforme interactive et collaborative, qui s'articule autour de trois fonctions. D'abord, un lieu, en l'occurrence, le Cadran, dont nous augmentons aujourd'hui les fonctions et les moyens. Ensuite, un réseau, qui est le collège ressource, et enfin, un portail numérique au service de la vitalité associative de notre ville. Nous avons également construit un autre outil, avec les associations, à leur demande, qui est la Conférence de la vie associative nantaise, que nous avons installée récemment, avec Madame le Maire, le 16 juin dernier. Il y a une participation importante, puisque plus de 200 acteurs étaient réunis ce samedi matin. Ce sera un espace de dialogue et de suivi de l'ensemble de la démarche.

Comme vous pouvez le voir, cette démarche suit son cours dans la durée et de nombreux rendez-vous sont prévus en 2018 et en 2019.

En conclusion, mes chers collègues, je voulais dire que dès le début de notre mandat, nous avons affirmé notre profonde conviction que la richesse, la diversité et la vitalité de la vie associative participent pleinement à la singularité nantaise. Et parce que nous sommes évidemment conscients que les modes d'engagement et les modes d'action des associations évoluent très vite, nous avons voulu renouveler le dialogue entre la Ville et les associations afin d'être au plus près de leurs attentes et de leurs besoins. C'est le sens de cette démarche « agir ensemble » et des outils qui en sont nés.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de questions ou de demandes d'intervention particulières, je propose de reprendre le fil des délibérations.

M. HUARD, Adjoint, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation

M. HUARD, Adjoint – Concernant le bureau des projets, je soumetts à votre approbation dix subventions, pour un montant total de 34 865 €, et douze projets qui sont financés dans le cadre de la régie d'avance, pour un total de 8 375 €. Comme il y a 22 projets, c'est peut-être un peu long et j'ai choisi de vous les présenter plutôt en fonction des préoccupations des Nantais. C'est un journaliste qui m'a fait penser à cette façon de regarder les choses, en particulier lorsqu'il commentait les 15 lieux à réinventer. Peut-être que Bassem Asseh, qui est chargé du

III – 115

dialogue citoyen, pourra nous en dire deux mots tout à l'heure, mais c'est vrai que l'on retrouve des préoccupations qui sont assez similaires.

Par exemple, il s'agit beaucoup de développement durable, de solidarité de proximité, d'économie sociale et solidaire, de coopération, etc. Et c'est vrai que sur les dix propositions de subvention par les différents bureaux des projets et les douze projets financés par régie d'avance, il y a une chose qui saute aux yeux, qui est qu'effectivement, dans leurs préoccupations, les habitants considèrent que les associations de commerçants, que les commerces de proximité participent à la vie sociale, participent à la vie culturelle. Et en effet, ils sont intégrés pratiquement chaque fois dans un certain nombre de mobilisations.

Je vais prendre quelques exemples : l'invitation d'artistes, rue du Maréchal Joffre, se fait avec des commerçants, Nantes Jazz action, à Viarme/Hauts Pavé, se fait également avec des commerçants, rue Léon Jamin, c'est à l'initiative de commerçants que la rue est fermée pendant une période de l'année de façon à créer des animations et de créer un maximum de convivialité dans cette rue. On a d'ailleurs pu voir des habitants qui, dès le premier soir, l'année dernière, jouaient au badminton.

C'est vrai que l'on change la façon d'investir la ville et là, les commerçants eux-mêmes, le commerce de proximité, participent à la vie sociale et à la vie culturelle, et les habitants qui sont en situation de décider et d'agir l'envisagent comme une préoccupation.

Le deuxième type de préoccupation assez remarquable aussi est d'imaginer comment faire vivre un quartier à travers un café associatif. C'est l'exemple de l'association de parents d'élèves, pour Contrie/Durantière, qui a un projet extrêmement intéressant, dans un quartier qui a du mal à vivre. Des parents se prennent en charge, créent un café associatif en faisant participer à la fois les habitants, mais aussi différentes associations qui agissent dans le cadre de la solidarité.

Parmi les préoccupations, c'est aussi celle des jeunes qui ne partent pas en vacances, aussi bien à Doulon/Bottière, par exemple, avec « Pochoir pour tous », ou des animations sportives, avec le Sporting Club de Malakoff. Ce sont aussi des préoccupations en direction des enfants, avec le « Bal des Ti culs », je n'y suis pour rien, ce sont les propositions des acteurs, et l'adjointe de quartier n'y est pour rien non plus. C'est également du jardinage, avec les fêtes des jardins au Clos Toreau, où les enfants sont invités à jardiner, ou encore une initiative de jeunes de l'AFEV, la Fondation pour la vie étudiante, avec de la culture urbaine, particulièrement du graff et du hip-hop, et également, un bal qui est organisé place du Commandant Cousteau à Doulon/Bottière.

Je pense avoir fait un peu le tour de ces 22 projets. J'oubliais une initiative qui m'est chère aussi, qui concerne la proposition d'une activité artistique avec des migrants, qui ne nécessite pas de dominer la langue et qui permet à la fois le contact et l'insertion d'un certain nombre de jeunes au milieu du quartier.

Je pense que j'en ai terminé pour aujourd'hui. Je vous propose donc d'approuver cette délibération, pour un montant de 34 865 €.

Mme le MAIRE – Merci. Stéphanie Houël.

Mme HOUËL, Conseillère municipale – Merci. Nous voulions juste revenir sur la dénomination de l'un des projets, où même M. Huard n'est pas tout à fait à l'aise, le « Bal des Ti culs », qui est une fête de la musique destinée aux enfants. Sans vouloir en faire toute une affaire, il nous semble que le nom de ce projet est un petit peu irrespectueux des enfants et plus que réducteur. Il nous paraîtrait normal que la mairie soit vigilante sur les noms qui sont donnés au projet. Ceci dit, nous voterons cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Jean-Paul Huard.

III – 116

M. HUARD, Adjoint – Il n’y a pas de censure, pour l’instant, sur les dénominations. C’est vrai que l’on peut être attentif lorsque c’est trop choquant. Moi, cela ne me choquait pas vraiment, j’ai trouvé cela plutôt rigolo. Après, effectivement, ce sont les habitants qui le proposent. Ce sont des habitants qui décident de l’affectation d’une subvention. Effectivement, on peut leur suggérer d’être un peu plus attentifs pour que cela ne choque personne.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l’unanimité.

M. NICOLAS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

Prévention de la délinquance – Actions financées par la Ville – Approbation

M. NICOLAS, Adjoint – Madame le Maire, il s’agit d’une délibération pour attribuer un certain nombre de subventions à des associations qui travaillent avec nous en matière de prévention de la délinquance et ce, dans deux domaines : d’une part, dans le domaine des loisirs pour la jeunesse et d’autre part, dans le domaine de l’insertion.

La première subvention est une subvention que nous accordons au CLJ, le Centre de loisirs jeunesse de la police nationale, qui s’occupe d’environ d’une centaine de jeunes de 12 à 16 ans pour des activités sportives, culturelles et citoyennes et qui permet le rapprochement entre la police et les jeunes. Nous proposons une subvention de 1 000 €. Je réponds à Mme Houël, qui m’avait demandé en commission quels étaient les autres acteurs qui participaient. L’État participe à hauteur de 4 000 €, mais je signale aussi à Mme Houël que nous hébergeons le CLJ dans des locaux qui nous appartiennent, ce qui représente à peu près une somme de 20 000 €. Ce sont une centaine de jeunes qui sont accueillis. 80 % sont nantais, et je vous l’accorde, il y en a quelques-uns qui viennent des communes d’Orvault, de Rezé et de Saint-Herblain, qui elles, ne donnent pas de subventions.

Nous accordons également une subvention au Sporting Club à hauteur de 2 400 € : 1 200 qui sont donnés par la direction de la tranquillité publique et 1 200 qui sont donnés par la direction des sports. Il s’agit d’une action du Sporting Club qui est particulièrement intéressante, puisqu’il propose des activités sportives à des enfants inoccupés, qui ne sont pas dans nos différentes structures et qui, si l’on peut dire, errent quelque peu sur l’espace public. Cela se fait en étroite relation avec nos médiateurs de quartier, qui orientent ces jeunes auprès du Sporting Club. De la même façon, Mme Houël, l’État participe à hauteur de 4 000 € à cette action au niveau du Sporting Club.

Ensuite, je parlerai d’action sur la thématique de l’insertion. Là, nous travaillons avec l’ADPS, l’Agence départementale de prévention spécialisée, sous la gestion du Conseil départemental. Je rappelle aussi que nous avons une subvention globale de fonctionnement, puisque c’est un GIP, de 80 000 €. Mais j’ai voulu qu’à des moments, nous puissions avoir des actions plus particulièrement ciblées sur nos quartiers. C’est le cas des ateliers compensés.

Il ne s’agit pas d’une offre de loisirs pure, mais plutôt d’une offre de travail, de socialisation, puisque des jeunes choisissent avec des éducateurs de faire un certain nombre de travaux. Cela peut être du bricolage, du nettoyage, etc. et que, puisque le thème est « compensé », ils touchent quelque chose. Ce n’est pas en euros sonnants et trébuchants, mais c’est la possibilité de transformer ce qu’ils ont gagné dans ces ateliers compensés sous forme d’activités de loisirs et de culture. Nous avons fait une vingtaine d’ateliers compensés. 66 jeunes y ont participé, dont 30 jeunes filles. Là encore, l’État met 3 392 € avec nous sur cette action.

Ensuite, toujours dans ce domaine et toujours avec l’ADPS, il s’agit de micro chantiers éducatifs, plus particulièrement pour des jeunes de 16 à 25 ans, très éloignés des institutions et

III – 117

malheureusement aussi, de l'emploi, pour lesquels il y a besoin, avant qu'ils passent dans des structures traditionnelles telles que la maison de l'emploi ou autres, de revoir avec eux un certain nombre de règles qui s'appliquent au niveau du travail : les horaires, les règles de sécurité, etc. Nous avons donc fait un certain nombre de chantiers éducatifs. Ce sont environ 35 jeunes qui ont pu se tester dans ce domaine-là. La subvention de la Ville de Nantes est de 5 100 €. L'État met 17 000 €, Saint-Herblain met 2 000 €, Saint-Nazaire, 2 000 €, et Rezé, 1 000 €. C'est toujours pour répondre à vos questions, Mme Houël. C'est pour cette raison que je donne ces chiffres complémentaires. Mais nous ne votons naturellement que ce qui nous concerne.

Il y a ensuite le chantier « challenge ». Nous travaillons là avec Motiv'action. Il s'agit de travailler avec des jeunes qui sont dans des situations où ils sont souvent sous main de justice ou alors dans des situations de toxicodépendance. Nous travaillons donc avec ces jeunes également sur des chantiers de remobilisation et d'intégration. Avec « challenge », nous proposons une subvention de 30 000 €, l'État met 13 500 €, la CARENE, 15 000 € et le Conseil départemental, 54 000 €. C'est une action qui représente donc 112 500 € au total.

Pour terminer, il y a le « pacte de la deuxième chance », qui est développé sur Bellevue, Nantes et Saint-Herblain plus particulièrement. Là encore, ce sont des jeunes qui sont en risque de dépendance. Il s'agit d'un accompagnement socioprofessionnel vraiment individualisé assuré par un cadre de la Mission locale spécifiquement dédié.

Voilà, Madame le Maire, chers collègues, ces propositions de subventions concernant la prévention de la délinquance.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix. Je précise que ne participent pas au vote M. Bolo, Mme Guerra et Mme Krysmann, au titre de la Mission locale.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de M. Bolo, de Mme Guerra et de Mme Krysmann pour la Mission locale.

M. SALAÜN, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets Subventions – Convention et Avenant – Approbation

M. SALAÜN, Conseiller municipal – Chers collègues, avant de vous présenter la délibération, je tiens à vous informer que le ministère des Affaires étrangères vient de classer Nantes 3^e ville la plus engagée en matière de solidarité internationale. C'est aussi le résultat de votre soutien.

La délibération, aujourd'hui, est somme toute assez classique, à cette période de l'année. Au premier point, les subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets de développement international solidaire, l'APDIS. La commission d'attribution a retenu dix projets, dont vous avez le détail en annexe, pour un montant total de 45 000 €.

Ensuite, vous avez les CLAP, les échanges de jeunes autour de la solidarité internationale. La commission a retenu douze dossiers pour l'année 2018. Là aussi, vous en retrouverez le détail en annexe, pour un montant total de 10 000 €.

Il y a également la subvention à l'association Macaiba, dont je rappelle qu'elle est engagée en matière d'échanges culturels entre Nantes et Recife, qui se trouve au Brésil, pour un montant de 2 000 €.

III – 118

Ensuite, c'est la subvention à l'association l'Atelier du 14, subvention qui entre dans notre convention entre la Ville et l'association pour 2016-2018. Je rappelle que l'Atelier du 14 apporte un appui structurant à une bibliothèque communautaire de la ville de Recife, également, toujours au Brésil, et qu'il appuie aussi le développement de la lecture publique. Conformément à notre convention, la subvention proposée est de 3 000 €.

Ensuite, encore dans le cadre d'une convention 2016-2018, il y a la subvention à l'association La Maison des citoyens du monde, qui, je vous le rappelle, se situe à proximité de Cosmopolis. Elle accompagne les porteurs de projet engagés en matière de solidarité internationale. Il vous est proposé une subvention de 50 000 € au titre de l'année 2018.

Vous avez aussi une subvention de fonctionnement à l'association Essentiel, qui favorise l'accès à la santé des populations les plus vulnérables. Il vous est proposé là une subvention de 8 000 €.

Il est également proposé une subvention de 8 000 € à l'association Les Trois Continents pour la réalisation de son projet « atelier produire au Sud », qui est une master class, une formation autour des métiers de la production cinématographique, se déroulant à Agadir, au Maroc.

Enfin, il y a la subvention à notre partenaire de coopération, l'Association des maires de la Grand' Anse, en Haïti. Je vous rappelle que l'Association des maires de la Grand' Anse est une intercommunalité qui regroupe treize communes à l'échelle d'un département, et conformément à notre accord-cadre pluriannuel, la subvention pour cette année est proposée à hauteur de 25 000 €.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de M. Martineau et M. Mauduit pour l'association des Trois Continents.

Non-participation au vote de Mme Bertu et M. Guissé pour l'association Essentiel.

M. SOBZCAK, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

Échanges internationaux – Soutien aux projets – Subventions – Approbation

M. SOBZCAK, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération porte sur des subventions aux associations qui travaillent sur les échanges internationaux. Il y a, dans l'annexe, treize associations qui travaillent notamment sur les différents jumelages et nous vous proposons un total de subventions de 33 280 €. Je ne détaillerai peut-être pas tout, mais à l'intérieur, vous trouverez notamment les associations qui travaillent sur nos jumelages avec les villes de Sarrebruck et Tbilissi, avec la présence aussi, aux États-Unis, de la Maison des États-Unis, qui travaille notamment avec les différents acteurs de Seattle et de Jacksonville, nos villes jumelles aux États-Unis, mais aussi les associations de jeunesse qui travaillent sur le Japon.

Deuxièmement, cette délibération porte sur la traditionnelle convention pour accueillir ici un jeune ambassadeur de la ville de Sarrebruck, notre ville jumelle. Depuis plusieurs années, depuis dix ans maintenant, il y a ce programme des jeunes ambassadeurs qui permet vraiment de faire vivre ce jumelage au quotidien.

III – 119

Le week-end dernier se déroulait le 40^e anniversaire de notre jumelage et grâce à ces jeunes ambassadeurs, nous avons pu amener de jeunes artistes de Nantes à Sarrebruck pour les faire découvrir et souvent, pour les jeunes artistes nantais, c'était la première fois qu'ils pouvaient se produire à l'étranger.

Ce sont vraiment des actions très concrètes et il faut donc pour cela faire une convention, à la fois avec la Ville de Sarrebruck, avec l'AFCCRE, réseau dans lequel nous sommes très impliqués et qui nous aide à bénéficier de financements supplémentaires, et avec le Centre culturel franco-allemand, très actif, y compris dans le projet du futur Pôle Europe dans notre métropole.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. QUÉRO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 37, intitulé :

Associations environnementales et horticoles — Répartition de subventions – Convention – Approbation

M. QUÉRO, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, une délibération pour attribuer des subventions, dans le cadre de la politique publique des espaces verts et de l'environnement, à diverses associations dont vous trouverez la liste jointe. J'insisterai simplement sur le fait qu'il y a cette année un engagement particulier auprès de la Fédération des amis de l'Erdre, puisqu'à leur demande et après échange avec eux, nous avons décidé d'augmenter la subvention, dans le cadre de l'enveloppe de la politique, qui passe de 6 080 € à 7 500 €. Ceci pour permettre de traduire une nouvelle convention sur quatre ans, que nous signons également dans cette délibération avec la Fédération des amis de l'Erdre, association ancienne investie sur l'Erdre, ses abords, la restauration des bassins, des frayères, la protection des zones humides de l'Erdre.

Nos re-signons donc cette convention, puisque nous en avons déjà signé une en début de mandat. Nous entrons donc dans une nouvelle période 2018-2021, avec un certain nombre de zones de travaux de restauration qui ont été identifiées avec la Fédération des amis de l'Erdre et qui se situeront sur le Gesvres et l'Erdre. Je signale également que ce soir, la Fédération des amis de l'Erdre installe une guinguette autour de l'Erdre et du square du Maquis de Saffré. Par conséquent, si, après l'accueil des nouveaux Nantais, vous souhaitez poursuivre votre accueil d'autres Nantais, vous aurez cette guinguette que vous pourrez trouver sur l'Erdre.

Mme le MAIRE – Merci. Pierre-Yves Le Brun.

M. LE BRUN, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération illustre la diversité des associations environnementales qui interviennent sur notre territoire, ainsi que la richesse de leurs actions, que ce soit sur l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, les études naturalistes, la protection de la faune et de la flore.

La délibération renouvelle également notre convention avec la Fédération des amis de l'Erdre. C'est l'occasion, pour les élus écologistes et citoyens, de souligner l'importance de cette association qui, depuis plus de vingt-cinq ans, a su rassembler les énergies citoyennes autour de la protection de l'Erdre et de son environnement. Ses actions sont nombreuses, et je pense ici tout particulièrement à l'amélioration de la qualité des eaux, à la protection de la faune et de la flore de l'Erdre. Le renouvellement de la convention que nous avons votée au Conseil municipal de juin 2015 est une bonne chose, qui permettra notamment de continuer à entretenir et restaurer les zones humides, ces véritables châteaux d'eau de nos territoires, qu'il convient de protéger, ici comme ailleurs.

Toutes les actions de protection des milieux naturels, qu'elles soient menées par la Fédération des amis de l'Erdre ou par d'autres acteurs locaux, je pense ici à l'EDENN, passent par une lutte

III – 120

drastique contre l'emploi des produits phytosanitaires. L'EDENN, l'établissement public qui pilote les contrats régionaux et les contrats territoriaux de bassin versant de l'Erdre, le fait depuis des années pour améliorer la qualité de l'eau de l'Erdre. Notamment avec ses chartes de bonnes pratiques signées avec des jardineries et des exploitants agricoles. De même, la Ville de Nantes n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis des années et fait signer aux exploitants de parcelles de jardins familiaux une charte engageant les jardiniers à promouvoir les pratiques du jardinage biologique et en renonçant à l'usage des herbicides.

Regrettons que l'exemple ne vienne pas de l'État, le glyphosate n'ayant pas été interdit dans la récente loi « agriculture et alimentation ».

Enfin, il est difficile de parler de l'Erdre sans évoquer les rives de l'Erdre et les chemins qui la bordent. Un différend oppose depuis des années les marcheurs et deux propriétaires. Un tracé avait été validé collectivement en 2016. Nous regrettons qu'il ne soit pas encore appliqué à ce jour et qu'un nouveau tracé soit récemment apparu, relançant la contestation.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 38, intitulé :

Transactions immobilières diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Madame le Maire, avec votre permission, je vais être extrêmement synthétique et vous proposer, compte tenu de l'excellent travail réalisé par les services, qui prennent énormément de soins dans la rédaction de ces projets de transactions immobilières, de tous les lire avec une grande attention et de passer directement au vote.

Mme le MAIRE – Merci. Y a-t-il des questions particulières ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 39, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Là, si vous me le permettez, je m'arrêterai quand même un petit peu plus longtemps. Vous avez, dans le début de la délibération et les créations de postes, les trois postes évoqués par mon collègue Aymeric Seassau concernant les trois postes ouverts pour les bibliothèques. Ensuite, vous avez un renouvellement de mise à disposition de personnel, que nous voyons chaque année à cette époque de l'année. C'est un mi-temps. Vous avez ensuite un rappel des conditions d'accueil des stagiaires de l'enseignement scolaire et universitaire.

Vous avez également un dossier assez important, qui est la mise en place, à titre expérimental, de l'indemnité de trajet vélo. C'est un sujet que nous avons beaucoup évoqué dans différentes instances, et je pense donc que vous êtes tous maintenant très, très bien informés. Je résume juste les conditions : c'est 0,25 € nets par kilomètre parcouru, avec un montant maximum de 200 € par an. C'est à titre expérimental parce que nous faisons tout pour avoir les décrets nous permettant de le mettre dans un cadre juridique sécurisé.

III – 121

Ensuite, vous avez toutes les modalités d'avancement de grade des catégories A, puisque nous avons fait le travail au préalable pour les catégories B et C et que maintenant, nous arrivons aux catégories A.

Vous avez ensuite, à titre expérimental également, la mise en place du télétravail, que nous expérimentons avec une quarantaine d'agents dans dix directions différentes. Ce qui est important, c'est que ce télétravail, nous ne l'avons pas voulu uniquement pour les catégories A, mais pour l'ensemble des agents. Cela concerne donc aussi bien les agents de catégorie A que ceux des catégories B et C. Nous ferons une évaluation de cette expérimentation.

Enfin, dernier point, vous avez une transaction avec un agent pour lequel nous vous informons que nous faisons une régularisation indemnitaire depuis le début de sa carrière pour tenir compte de son ancienneté dans la fonction publique et régulariser la situation.

Mme le MAIRE – Merci. Catherine Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Je vais intervenir non pas sur l'ensemble de la délibération, mais sur l'indemnité pour les trajets vélo et pour le télétravail.

Il y a très précisément quatre ans, j'étais intervenue en Conseil municipal pour proposer que la Ville de Nantes, justement, mette en place cette indemnité kilométrique vélo. Au nom des élus écologistes et citoyens, je me réjouis donc aujourd'hui de cette création, même si c'est à titre expérimental. Avec cette décision, nous rejoignons la liste des collectivités l'ayant déjà mise en place, à savoir les communes d'Orvault, de Saint-Herblain, de Rezé, depuis hier, ainsi que Nantes Métropole, la semaine dernière.

L'intérêt de cette mesure vient d'être démontré par une très récente enquête qualitative menée le Club des villes et territoires cyclables auprès des structures qui l'ont déjà mise en place. Elle montre qu'en moyenne, ce sont trois fois plus de cyclistes, 9 % des agents de ces structures au lieu de 3 %, qui viennent travailler à vélo, avec l'adoption de l'indemnité de trajet, et que parmi ces agents, il y a une nette diminution du nombre des arrêts maladie. On peut donc s'attendre à ce que le nombre d'agents se déplaçant à vélo, pour la Ville de Nantes, augmente sensiblement. Par contre, il sera probablement nécessaire d'accompagner la pratique du vélo en ville par des actions de sensibilisation et de formation pour prévenir la possible survenue d'accidents lors des déplacements domicile – travail.

Quant à l'expérimentation du télétravail, c'est une pratique qui figure à la fois dans notre projet de PDU et dans les engagements pris à la suite du grand débat sur la transition énergétique. Elle devrait permettre de limiter les déplacements motorisés et d'atténuer les périodes de pointe de circulation, autant dans le trafic routier que dans les transports collectifs. C'est donc une expérimentation que nous soutenons, là aussi, en espérant bien évidemment qu'elle sera positive et pourra être étendue.

Je rappelle que ces mesures sont des mesures autant du quotidien que des orientations plus générales. Ce sont des mesures qui doivent contribuer à l'objectif que nous nous sommes nous-mêmes fixé, qui est de réduire la part modale de la voiture solo en la passant de 43 %, part constatée en 2015, à 27 % pour 2030.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci, très rapidement, simplement pour revenir d'un mot sur le télétravail et faire part ici d'une remarque que nous avons faite en commission. Nous sommes tout à fait favorables au développement du télétravail. Nous avons noté et regretté la complexité du règlement qui est mis en place pour une expérimentation qui va toucher 40 personnes. Nous avons ici une synthèse de quatre pages. J'imagine que le

III – 122

règlement sera plus épais par ailleurs. En fait, nous avons un petit problème. Ce n'est peut-être pas lié qu'à vous, mais c'est qu'au lieu d'écrire ce qui pourrait être interdit dans le cadre de la mise en place du télétravail, on essaie d'écrire ce qui est autorisé. C'est beaucoup plus compliqué. Je souhaiterais que pour le développer, nous puissions simplifier un petit peu.

Deuxième et dernière remarque : je me permets juste de faire observer que si nous avons le quorum depuis un certain temps au sein de notre assemblée, c'est de toute évidence grâce à une assiduité du groupe minoritaire également.

Mme le MAIRE – Merci. Élisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe – Monsieur Reneaume, je vous rappelle ce que je vous ai répondu : si nous avons souhaité mettre l'intégralité de l'architecture concernant le télétravail, c'était par un souci de transparence. Nous aurions pu mettre dix lignes dans la délibération, cela suffisait pour la faire valider, mais nous avons voulu être transparents. Je vous rappelle que c'est aussi une question de responsabilité vis-à-vis des agents. En cas d'accident de travail, si nous n'avons pas fait tout ce travail de structuration de la forme juridique, ils peuvent se retourner en n'étant pas couverts. C'est une question de responsabilité de l'employeur.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 40, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : fonctionnement et travaux – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Je vais essayer de faire presque aussi vite qu'Élisabeth Lefranc. Non, je n'y arriverai pas...

Juste quelques éléments sur la délibération relative aux marchés publics. Il vous est proposé d'autoriser la modification de l'enveloppe sur les travaux du gymnase Victor Hugo, une enveloppe qui avait été votée dans un premier temps. Il faut l'augmenter pour tenir compte de l'étude des offres qui a été réalisée. Les montants des entreprises sont plus élevés que les estimations que nous avons pu faire. Nous devons donc augmenter l'enveloppe de départ.

Il vous est demandé d'autoriser le projet de rénovation du bâtiment Briord. Il s'agit d'installer, dans ce bâtiment, la direction du patrimoine et de l'archéologie. Une enveloppe de financière de 675 120 € est prévue pour ces travaux. Cela entre dans la stratégie globale immobilière de la Ville.

Il vous est proposé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de véhicules légers de poids inférieur à 3,5 tonnes.

Il vous est proposé le lancement d'un appel d'offres ouvert et d'une procédure adaptée pour les denrées alimentaires pour les écoles, d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de modulaires. Il s'agit toujours de l'accueil des élèves dans de bonnes conditions dans nos écoles, dans la poursuite de tout ce qui a été présenté tout à l'heure par ma collègue Myriam Naël.

Il vous est proposé d'autoriser également le lancement d'une procédure concurrentielle pour la négociation pour des missions de relevés et de modélisations de bâtiments de la Ville de Nantes. Il s'agit d'études et de relevés techniques dans nos bâtiments.

Il est demandé d'autoriser Mme le Maire à signer l'accord-cadre relatif à l'accueil et à l'animation périscolaire dans les établissements scolaires de 1^{er} degré, donc avec Léo Lagrange

III – 123

Ouest, pour un montant de 16,847 M€. Nous aurons sûrement la question de M. Bainvel et la réponse de Mme Naël à cette occasion.

Il vous est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer le marché relatif à la prise en charge et à l'accompagnement du relogement des ménages concernés par la démolition de leur logement dans le périmètre ANRU. C'est dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, avec la société Civilités, pour un montant de 564 197 €.

Il est proposé d'autoriser la signature de l'avenant sur la convention constitutive du groupement de commandes Ville de Nantes – CCAS – Nantes Métropole – ESBANM.

Voilà sur les différents points qui vous sont proposés au vote, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Nous y arrivons...

Vous vous souvenez que nous avons sollicité, il y a quelques mois, une mission d'information et d'évaluation sur les activités sur le marché périscolaire. Nous avons eu hier soir une dernière réunion, il y aura une réunion conclusive début septembre, et je pense que nous pouvons partager ici le fait que cette mission a été une mission de qualité et que cela nous a permis à la fois de faire un certain nombre de constats et, je pense, de travailler à l'amélioration du cahier des charges sur un certain nombre de sujets. Cela a débouché à une décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à la fédération Léo Lagrange, que l'on retrouve donc un peu cachée dans cette délibération, avec seulement six lignes, sur un sujet qui est pourtant extrêmement important pour les familles et les enfants scolarisés dans les écoles nantaises.

Il est aussi extrêmement important d'un point de vue budgétaire, puisque l'on se retrouve avec un marché qui évolue. Selon les derniers chiffres dont nous disposons pour l'année 2017, le marché était de 13 M€. Nous allons passer à une proposition qui est faite par la fédération Léo Lagrange à un peu plus de 16,8 M€. C'est une augmentation importante, ce qui pose, de notre point de vue, deux questions.

D'abord, celle des nouvelles activités, des nouvelles propositions, des raisons, finalement, qui expliquent cette augmentation de 30 %, dans un contexte où a priori, en tout cas pour l'année 2018, les effectifs ne devraient pas augmenter considérablement, ni dans le nombre d'enfants accueillis ni dans le nombre des salariés qui seront repris.

Et puis, celle du financement de cette augmentation, puisqu'aujourd'hui, pour que tout le monde ait en tête un ordre de proportion, sur les 13 M€ que j'évoquais tout à l'heure, 8,5 M€, c'est-à-dire 65 %, sont le fruit des recettes tarifaires et donc, de l'argent versé tous les deux mois par les familles. Avec cette augmentation du marché de quasiment 4 M€, je pense qu'il y a une question légitime, qui est de savoir qui va payer cette augmentation, puisque là encore, l'activité, en tout cas dans un premier temps, ne devrait pas augmenter considérablement. Il y a donc évidemment la question de savoir si la Ville de Nantes va prendre en charge cette augmentation, si les familles vont devoir prendre en charge cette augmentation avec une augmentation des tarifs du périscolaire.

Voici les questions que nous souhaitons poser, étant entendu que nous n'avons que la validation du marché, aujourd'hui, et qu'il y a évidemment, en termes de continuité du service et de propositions qui seront faites aux enfants à partir de la rentrée de septembre, des questions qui restent posées.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Guerra.

III – 124

Mme GUERRA, Conseillère municipale – J'ai juste une question qui concerne effectivement les marchés publics. Je pense que vous allez pouvoir me répondre assez facilement. Il s'agit des travaux qui se font actuellement au Clos Toreau, sur l'aménagement de la place du Pays basque et les abords de l'école Jacques Tati. Nous avons voté le marché pour 1,49 M€ et sur les panneaux, c'est affiché à 2 M€ TTC. Je me posais la question, puisque dès le départ, nous avons toujours parlé en TTC. Je me demande donc d'où vient cette augmentation.

Mme le MAIRE – Merci. Je donne d'abord la parole à Myriam Naël pour répondre à la question de Julien Bainvel sur le périscolaire.

Mme NAËL, Adjointe – Quelques éléments de forme, d'abord. Ce nouveau marché passe dans la délibération réglementaire des marchés publics. Je rappelle que c'est la commission d'appel d'offres qui est chargée d'examiner les dossiers des opérateurs et de proposer un classement. L'ensemble des éléments des répondants au cahier des charges a donc été examiné par la commission d'appel d'offres le 19 juin, si ma mémoire est bonne. L'intégralité des dossiers était visible par les membres de la commission d'appel d'offres.

Sur la forme, je rappelle que nous avons lancé, comme tous les quatre ans, le renouvellement du marché du périscolaire par un appel d'offres. En 2014, nous avons déjà réfléchi, au niveau de la politique éducative et de la mise en œuvre du projet « bien grandir à Nantes », à augmenter un certain nombre d'exigences dans le cahier des charges du temps périscolaire.

En 2014, nous avons fait le choix de continuer le service de manière à stabiliser l'ensemble de la communauté éducative, puisque nous sortions de deux ans de mise en place de la réforme des rythmes scolaires et que nous sommes attentifs à ce que peuvent dire, à un moment donné, les parents, les équipes enseignantes et les personnels. Il y avait une vraie demande de stabilisation, de trouver de la sérénité dans l'intégralité des écoles. Nous n'avions donc pas monté en puissance sur la demande et l'exigence totalement de qualité des activités proposées sur le temps périscolaire.

C'est ce que nous avons décidé de faire cette année, puisque nous savons qu'il y a des attentes des familles. Nous savons, et vous avez pu le voir, Monsieur Bainvel, dans le cadre de notre travail sur la mission d'information et d'évaluation, que nous sommes attachés à la lutte contre les inégalités et que nous constatons aujourd'hui un sujet sur lequel nous pouvons sans doute être meilleurs dans le service proposé aux familles, sur la question de la fréquentation des accueils périscolaires notamment par les familles les plus éloignées, entre guillemets, du monde éducatif, de même que sur la question de l'implication des familles dans la construction des projets périscolaires. C'est pourquoi nous avons ainsi inscrit cela dans le cahier des charges, qui a été publié en avril, et nous avons eu deux répondants sur ce cahier des charges : Léo Lagrange Ouest et Nantes Action périscolaire, l'actuel détenteur du marché.

Au regard de l'analyse juridique, technique, financière et éducative, effectivement, l'opérateur Léo Lagrange nous a semblé pertinent sur les demandes que nous formulions dans le cadre du projet éducatif, avec évidemment cette question financière que vous posez. Vous mentionnez 13 M€ auparavant pour le précédent opérateur. C'étaient les tenants du marché conclu entre 2014 et 2018, puisque nous concluons des marchés avec un accord-cadre annuel. Bien entendu et bien évidemment, nous avons déjà anticipé. Nous avons conscience que pour répondre aux enjeux d'exigence que nous posons, aux enjeux d'augmentation de la fréquentation des effectifs du périscolaire, que ce soit par l'augmentation de fait de la démographie scolaire ou par une augmentation que nous souhaitons dans un certain nombre d'écoles, forcément, cela impliquait une question budgétaire plus élevée. Ce à quoi, d'ailleurs, les deux opérateurs ont répondu de manière beaucoup plus importante que les 13 M€ de l'accord-cadre actuel.

Sur la question très concrète du service aux familles, l'opérateur actuel, Nantes Action périscolaire, détient le marché jusqu'au 31 août. Léo Lagrange sera le nouvel opérateur, si nous

III – 125

le validons aujourd'hui, à partir du 1^{er} septembre. Il appartient évidemment aux opérateurs, à partir de la semaine prochaine, de préparer les conditions de la rentrée telles qu'elles étaient déjà en cours aujourd'hui, avec reprise intégrale du personnel, comme le prévoit la loi, et aucune modification du service aux familles à la rentrée. C'est une évidence. Notre intention est bien d'améliorer la qualité du service périscolaire proposé aux enfants nantais, de lutter contre les inégalités d'accès, parce que ce temps-là nous semble éminemment important pour la réussite éducative des enfants.

Sur la question budgétaire que vous posez, aujourd'hui, le service périscolaire n'est pas payé en intégralité par la facturation aux familles, qui reste une facturation par la Ville, et il est bien entendu qu'elle n'est pas question, demain, d'avoir une augmentation tarifaire pour compenser le surcoût de cette réponse et de ce nouvel opérateur. En tout cas, il me semble aujourd'hui que c'est une belle aventure qui peut être entamée avec l'ensemble des personnels qui sont aujourd'hui sur les écoles qui ont besoin également d'une structure employeur solide et qui leur permet d'avoir de vrais parcours professionnels, avec des formations adéquates.

Mme le MAIRE – Merci. Olivier Chateau, pour répondre à la question sur le Clos Toreau.

M. CHATEAU, Adjoint – Quelques éléments. En fait, nous avons deux enveloppes. Il y a ce qui relève de la Ville et ce qui relève de la Métropole. Ce qui est communiqué sur les panneaux dans le quartier, c'est évidemment le total, puisque l'idée n'est pas d'entrer dans le détail, ce qui, pour les habitants, n'a pas grand intérêt, mais de communiquer sur l'enveloppe globale consacrée à ces travaux. Ce sont des travaux importants, je le rappelle, sur l'aménagement de la place du Pays basque, sur les jeux d'eau, qui sont très attendus par les habitants du quartier, et tout le travail qui est fait sur le parvis de l'école, qui fera vraiment un lien entre l'école, la place et plus loin, les jeux d'eau.

Ce sont donc des travaux importants qui sont engagés et qui vont vraiment concourir à réhabiliter, à terminer cette requalification du quartier.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 41, intitulé :

Rapport des délégataires de service public 2017 – Information

M. BOLO, Adjoint – Madame le Maire, comme nous avons fait le compte administratif, voilà le rapport des délégataires de service public pour 2017 : l'ACCOORD, la Société nantaise de fourrière automobile et Nantes Métropole Gestion Équipement nous ont adressé leur rapport de délégation de service public, tout simplement. Il convient de prendre acte de cette transmission.

Le Conseil prend acte de l'information donnée.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 42, intitulé :

Sociétés anonymes d'économie mixte, sociétés publiques locales – Rapports 2017 des administrateurs désignés par la Ville – Approbation

M. BOLO, Adjoint – De la même manière, les sociétés d'économie mixte nous ont transmis leur rapport. Il s'agit en l'occurrence du rapport des administrateurs désignés par la Ville, c'est-à-dire que là, il ne s'agit pas d'enregistrer ces rapports en tant que délégué ou déléguant

III – 126

de service public, mais en tant qu'actionnaire de ces SPL et SEM. Là aussi, il convient de prendre acte de cette information.

Mme le MAIRE – Merci. Il n'y a pas de remarques particulières ? Nous devons approuver et je propose que nous votions néanmoins pour nous assurer et démontrer que notre assemblée a bien approuvé.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 43, intitulé :

Caisse de Crédit Municipal de Nantes – Rapport d'activité 2017 – Information

M. BOLO, Adjoint – Dans la même veine, c'est le rapport d'activité 2017 de la Caisse de crédit municipal. On peut noter trois éléments majeurs. Le premier est la création de la micro épargne, qui est une innovation sociale tout à fait intéressante, portée par le Crédit municipal. Le deuxième est l'augmentation du nombre de prêts octroyés aux associations et le troisième, ce serait l'ouverture prochaine, et nous avons acquis, en 2017, les locaux nécessaires, d'une nouvelle agence à Rennes.

Le Conseil prend acte de l'information donnée.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 44, intitulé :

Rapport 2017 du cocontractant de contrat de partenariat – Information

M. BOLO, Adjoint – De la même manière, savez-vous que nous avons un partenariat public privé, Madame le Maire, et qui est, à ma connaissance, le seul favorable à la collectivité ? C'est celui qui nous permet d'avoir un superbe gymnase à Malakoff, pour un prix tout à fait modique, puisqu'il est payé par une partie de la marge de l'opération de bureaux qui est située au-dessus.

Je vous demande donc de prendre acte, là aussi, du rapport d'activité transmis par la SAS Omnium de constructions, développements, locations, titulaire du contrat de partenariat.

Le Conseil prend acte de l'information donnée.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 45, intitulé :

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – Rapport d'activité 2017 – Information

M. BOLO, Adjoint – Je vous garantis, pour l'avoir présidée, que la commission consultative des services publics locaux s'est réunie et qu'elle a adopté à l'unanimité les rapports de la Régie de fossoyage, de la SAS OCDL dont nous venons de parler, de NGE, de la SNFA et de l'ACCOORD.

Le Conseil prend acte de l'information donnée.

III – 127

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture du dossier n° 46, intitulé :

Opérations concédées à Nantes Métropole Aménagement – Comptes rendus d'activités au concédant 2017 – Avenants – Approbation

M. ROBERT, Adjoint – Il s'agit d'approuver les comptes rendus d'activité des opérations concédées à Nantes Métropole Aménagement, vous en avez la liste, et d'approuver quelques avenants correspondant à ces opérations d'aménagement.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de questions ou de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 47, intitulé :

Affectation du résultat des budgets « Ville » et « fossoyage » – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Nous avons constaté, lors de la présentation du compte administratif, un résultat de 63 965 171,33 €. Il vous est proposé de l'affecter pour 45 510 688,36 € à la section d'investissement et pour 18 454 482,97 € à la section de fonctionnement. Tout ce que je peux dire, conformément à l'habitude, c'est que nous annulons l'inscription de la recette d'emprunt que nous avons inscrite de manière provisoire au moment du budget primitif.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 48, intitulé :

Décision modificative 2017 n° 1 (budget supplémentaire) et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Une fois que nous avons affecté le résultat, nous pouvons présenter notre décision modificative, qui va enregistrer quelques dépenses supplémentaires en investissement, mais pour des montants extrêmement modestes, avec notamment des régularisations qui relèvent de notre capacité à réaliser un certain nombre d'investissements, soit de 2017 que nous faisons en 2018, soit de 2018 que nous ferons qu'en 2019.

En matière de dépenses de fonctionnement, je voudrais juste attirer votre attention, au-delà d'éléments de transfert assez techniques, sur la dépense nouvelle que constituerait la location d'écrans géants pour retransmettre les matchs de l'équipe de France de football dans la XXL si toutefois elle se qualifiait pour les quarts de finale. Vous saurez si cette dépense sera mise en œuvre samedi aux alentours de 18 heures. Nous devrions alors être fixés sur le sort de ce projet.

Nous avons aussi, comme traditionnellement, des subventions et prix, en première partie. Nous avons également des dispositions tarifaires, notamment les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure, des dispositions fiscales, dont la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage ad hoc, ainsi que diverses dispositions financières, telles que des avenants sur le club-house du stade Pascal Laporte, la fourniture et la maintenance d'une solution de gestion des procès-verbaux électroniques, la convention relative à la répartition des recettes issues du FPS, etc. Je ne vois rien qui soit déterminant.

Nous allons constater quelques créances éteintes pour terminer, après avoir proposé des remises gracieuses.

III – 128

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets aux voix cette dernière délibération.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Non-participation au vote de M. Martineau, M. Mauduit, M. Junique et Mme Rodriguez pour l'Association Culturelle de l'Été.

Non-participation au vote de M. Rebouh, M. Salecroix, M. Martin, M. Moreau, M. Huard, Mme Naël, Mme Bassal, Mme Hakem pour l'Accoord.

Mme le MAIRE – Celle délibération est donc terminée. Je suspends notre séance de Conseil. Merci à tous.

La séance est levée à 18 heures 20.